This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

23,765

PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries
1817
ARTES ... VITAE

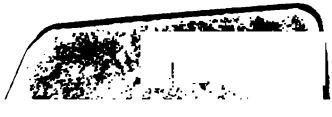

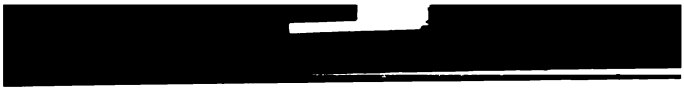

ÉTUDES

ET

SOUVENIRS

[redacted]

ŒUVRES DE M. LE COMTE DE FALLOUX

Augustin Cochin. 4e édition, 1 volume in-12 avec beau portrait gravé..... 3 fr. 50

L'Evêque d'Orléans. 2e édition. 1 vol. in-12..... 2 fr. 50

Madame Swetchine. Sa vie et ses œuvres, 15e édition. 2 volumes in-12, portrait..... 8 fr. »

Lettres de Mme Swetchine, 5e édit. 3 forts vol. in-12. 12 fr. »

— *Le même*, 3 volumes in-8°..... 22 fr. 50

Correspondance du R. P. Lacordaire et de Mme Swetchine, 9e édition. 1 vol. in-12..... 4 fr. »

— *Le même*, 1 vol. in-8°..... 7 fr. 50

3244-85. — Corbeil, Typ. et Stér. Crété

Falloux, Alfred Pierre Frédéric de Falloux d
Coudray, comte de

ÉTUDES

ET

SOUVENIRS

PAR

LE COMTE DE FALLOUX

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Deuxième édition

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER

ÉMILE PERRIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1885

Tous droits réservés.

DC
252.5
F19
1895

ÉTUDES ET SOUVENIRS

OLIVIER DE SERRES

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS

1842

Les livres d'agriculture sont-ils utiles ou nuisibles à cet art qui se compose surtout de pratique et qui ne s'acquiert que par la fréquentation assidue des cultivateurs de profession? Cet art, guidé du fond d'un cabinet par des hommes de théorie et par conséquent d'imagination, ne court-il pas le risque de s'égarer à leur suite et d'amener des résultats diamétralement opposés à son but, c'est-à-dire des déceptions pour produit net et la ruine au lieu de l'amélioration des terres et des fortunes? C'est là une question, Messieurs, souvent et vivement controversée; c'est un débat que, pour mon compte, je me garderai bien de renouveler aujourd'hui, estimant que vous l'avez tranché dans le sens le plus conciliant, puisque

vous réunissez dans la même association l'agriculture, la science et les arts, puisque vous invitez à un mutuel secours, à une émulation réciproque ces trois grandes branches de l'intelligence humaine, qui ne sont jamais plus puissantes que quand elles se serrent en faisceaux. Je ne crois donc pas non plus m'écarter de l'objet habituel de vos études en vous rappelant le souvenir d'un homme qui portait en lui-même cette triple alliance, qui la refléta toute sa vie, qui lui imprima la consécration des succès les plus positifs et les plus nationaux, en vous entretenant d'Olivier de Serres, notre premier agronome et notre premier publiciste en agriculture, si savant et si ingénieux dans l'application de ses théories, si éloquent défenseur des intérêts les plus journaliers de la vie champêtre.

Olivier de Serres, seigneur du Pradel, naquit dans le Vivarais, à Villeneuve-de-Berg, en l'année 1539. Il ne fut guère connu de ses contemporains qu'au moment où lui-même, en publiant son célèbre *Théâtre d'agriculture*, appela les regards du public sur ses longues et laborieuses expériences. La modestie qui enveloppe d'ordinaire les existences comme la sienne nous a dérobé beaucoup de détails personnels qui auraient actuellement un grand prix.

On sait cependant que sa famille était considérable et son revenu au-dessus du médiocre. Toutes les carrières s'ouvraient donc devant lui, et, en n'en choisissant aucune ou plutôt en choisissant avec amour celle de paisible et bienfaisant campagnard, il donnait déjà la mesure de ce qu'on devait espérer de

lui. Ses penchants s'annonçaient, comme s'annonce toute vocation sincère, par le désintéressement, par l'absence d'ambition, par l'éloignement des brigues ou des cabales mondaines. Il sortit peu de sa maison et jamais de son caractère qu'il traduit lui-même ainsi dans sa préface : « Mon inclination et l'estat de mes affaires m'ont retenu aux champs et faict passer une bonne partie de mes meilleurs ans, durant les guerres civiles de ce royaume, cultivant la terre par mes serviteurs, comme le temps l'a pu porter. Durant ce misérable temps-là, à quoi eussé-je peu mieux employer mon esprit qu'à rechercher ce qui est de mon humeur? En quoi, Dieu m'a tellement béni par sa sainte grâce que m'ayant conservé parmi tant de calamités, dont j'ai senti ma bonne part, je me suis tellement comporté parmi les diverses humeurs de ma patrie que ma maison ayant été plus logis de paix que de guerre, j'ai emporté ce témoignage de mes voisins qu'en me conservant avec eux, je me suis principalement adonné chés moi à faire mon ménage. »

Il est certain pourtant qu'il adopta le parti des réformés, et on l'accusa d'avoir pris une part active et presque sanguinaire dans une expédition qui eut lieu aux environs du Pradel; mais ces accusations sont dénuées de preuves et l'apologie contraire, soutenue par ses admirateurs, nous paraît infiniment plus probable. Rapportons-nous-en donc à ces derniers et à lui, détournons nos regards des cruelles factions de cette époque et continuons à ne considérer dans le vieux donjon du Pradel qu'une ferme modèle au seizième siècle.

Tant que durèrent les règnes orageux de Charles IX et d'Henri III, Olivier de Serres se renferma dans son domaine et prépara silencieusement des consolations et des richesses nouvelles à la France, retraite qui allait prendre fin par un heureux enchaînement de circonstances à l'avènement de Henri IV.

Ce fut, Messieurs, une glorieuse et singulière destinée que celle de Henri IV : promoteur ardent des premières guerres civiles, il lui fut donné d'en guérir toutes les plaies; soldat et capitaine intrépide, il imprima l'impulsion à toutes les prospérités de la paix; grand politique, il fut aussi grand administrateur et, en cette dernière qualité, fixa son œil pénétrant sur l'état de l'agriculture. C'était faire déjà beaucoup pour elle que d'appeler Sully aux affaires, mais Henri IV n'était pas homme à s'en tenir là. Le prince qui n'est qu'un grand roi peut se reposer sur d'habiles auxiliaires habilement choisis. Henri IV était plus qu'un grand roi, c'était un grand homme. Il ne demeura point oisif sur le trône et, comme il avait travaillé pour y monter, il travailla pour la dignité de sa couronne, pour la restauration du pays, pour la richesse du peuple, pour le développement à la fois de tous les éléments de grandeur publique.

Vous devinez donc, Messieurs, qu'entre le roi populaire et le paternel agriculteur, il devait y avoir rencontre : elle eut lieu, en effet, et ce fut de Henri IV que vinrent les premiers pas.

En l'année 1600, Olivier de Serres se trouvait au Pradel, selon sa coutume. Il avait créé des prairies

auxquelles, le premier, il donna le nom d'artificielles; il avait achevé des bâtiments spacieux où l'on venait des extrémités de la province admirer les aménagements du colombier, du poulailler, du rucher et du jardinage. Il menait enfin cette vie de père de famille qu'il définit ainsi : « Bien connoistre et choisir les terres pour les acquérir et employer selon leur naturel, approprier l'habitation et ordonner de la conduite de ses gens. » Henri IV se trouvait à Grenoble pour y préparer une campagne contre le duc de Savoie; les hommes d'armes l'entouraient; Sully avait pourvu avec résignation aux dépenses de l'armée qui allait franchir la frontière. C'est le moment que Henri choisit pour envoyer à Olivier de Serres un billet écrit de sa main et ainsi conçu :

MONSIEUR DU PRADEL,

Vous entendrez par le sieur de Bordeaux, par les mains duquel vous recevrez la présente, l'occasion de son voyage en vos quartiers et ce que je désire de vous. Je vous prie donc de l'assister en la charge que je lui ai donnée et vous me ferez service très agréable. Sur ce, Dieu vous ait, monsieur du Pradel, en sa garde.

Ce 17 septembre, à Grenoble.

HENRY.

Cette occasion, c'était une immense industrie qu'il s'agissait de fonder et pour laquelle l'assistance d'Olivier de Serres était devenue nécessaire au monarque. Toute la consommation de la France en vêtements et ameublements allait enrichir les manufactures étrangères. Le mûrier, récemment introduit en

France, y végétait sans profit, quand Olivier découvrit qu'on en pouvait « tirer grands deniers par l'admirable industrie des vers qui vomissent la soie toute filée, étant nourris de la feuille du meurier. » Henri IV, en traversant le Dauphiné, découvrit, de son côté, quelle veine féconde et nouvelle on pouvait tirer du climat méridional. Sully trouvait que son prince avait assez d'entreprises sur les bras ; il s'opposait à cette tentative, pacifique, il est vrai, mais qui devait néanmoins commencer par la guerre au trésor, c'est-à-dire par de larges déboursés. Le roi persista et c'est ce coup d'œil royal, cette obstination salutaire qui firent dépêcher dans le fond du Vivarais un messager porteur du billet que nous venons de lire.

Olivier de Serres n'avait pas d'ambition, ai-je dit en parlant de ses premières années; je me suis trompé. Il avait, j'en suis sûr maintenant, une sérieuse et profonde ambition et je ne serais pas étonné qu'en reconnaissant la signature de Henri IV, il eût laissé échapper une larme d'orgueilleux attendrissement. Son cœur s'élança tout d'un coup bien au delà des limites du Pradel, il dut avoir une de ces nobles émotions de citoyen qui disent : « Mon labeur n'aura pas été stérile, ma science égoïste ni jalouse. J'attacherai mon nom à l'une des richesses fondamentales de mon pays. Quittons donc mon domaine chéri, s'il le faut. Que l'ajonc dévore mes prairies, et allons labourer et planter à l'autre extrémité de la France pour le service du roi! »

Olivier de Serres ne nous a pas fait confidents de

ses pensées, mais elles furent assurément celles que je me permets de résumer ainsi, car il partit, il alla porter au roi le secret des plantations de mûriers et de l'éducation des vers à soie. Le prince fut-il moins généreux que l'agriculteur? Non, messieurs. Olivier abandonnait son domaine, Henri IV offrit le sien et voulut que le premier essai de ce genre prît un caractère national qui le popularisât rapidement. C'est des fenêtres mêmes de son palais qu'il en voulut surveiller les progrès. Voici comment le raconte Olivier lui-même :

« Le roi me fit l'honneur de m'employer au recouvrement desdits plans où j'apportai telle diligence que, au commencement de l'an 1601, il en fut conduit à Paris, jusqu'au nombre de quinze à vingt mille, lesquels furent plantés en divers lieux dans les jardins des Tuileries où ils se sont heureusement élevés, et pour d'autant plus accélérer et avancer ladite entreprise et faire cognoistre la facilité de ceste manufacture, Sa Majesté fit exprès construire une grande maison au bout de son jardin des Tuileries, à Paris, accommodée de toutes choses nécessaires tant pour la nourriture des vers que pour les premiers ouvrages de la soye. Voilà le commencement de l'introduction de la soye au cœur de la France. »

Henri IV eut toujours pour les plantations un goût si prononcé qu'on le trouve constamment mêlé dans sa correspondance aux préoccupations les plus graves de la politique. Témoin la lettre que voici, extraite des *Mémoires du duc de la Force*.

MONSIEUR DE LA FORCE,

Je vous dirai des nouvelles de notre siège par cette voie. Les ennemis font état de venir secourir cette place (La Fère) dans le quinzième de ce mois. Ils se promettent d'amener de quinze à seize mille hommes de pied et trois mille chevaux : moi, je fais état d'envoyer douze mille hommes de pied et quinze cents chevaux, car c'est assez pour les combattre et les battre, ce que j'espère avec l'aide de Dieu..... Je vous prie de m'envoyer une douzaine de petits arbres de milicoton (pêchers) et autres de Pavie, de Béarn et les faire mettre dans une boîte de fer blanc. Qu'ils soient d'un pied de long et avec de la terre, et me les envoyez par un laquais. Mandez-moi des nouvelles de mes jardins, en quel état ils sont et des nouvelles des voisins. Croyez que je vous aime et que je vous le témoignerai en ce qui se présentera pour votre contentement.

Ce 6 mars 1596, à Saint-Ceny, près La Fère.

HENRY.

Jetez aujourd'hui les yeux, Messieurs, sur Lyon, sur Grenoble, sur toute la Provence, et vous me pardonnerez de m'être arrêté si complaisamment sur les origines de l'une de nos plus fécondes industries.

A partir de ce jour, les relations de Henri IV et d'Olivier de Serres furent continuelles. L'impatience du roi le décida à détacher du corps de son grand ouvrage un fragment qu'il publia sous le titre : *La cueillette de la soie par la nourriture des vers qui la font, échantillon du Théâtre d'agriculture.* Ce *Théâtre d'agriculture* parut enfin, et, vous l'avez bien prévu, sous les auspices du roi. Dans l'épître dédicatoire, on remarque le passage suivant : « Sire, il est dit en l'écriture sainte que *le Roi consiste, quand le champ est labouré* (Ecclésiaste, ch. 5, 9), dont s'ensuit que,

procurant la culture de la terre, je ferai le service de mon prince, ce que rien tant je ne désyre, afin qu'en abondance de prospérité, Votre Majesté demeure longuement en ce monde. »

« L'*Agriculture* d'Olivier de Serres est fort belle, dit Scaliger l'un de ses contemporains. Elle est dédiée au roi, lequel, trois ou quatre mois durant, se la faisait apporter après dîner, après qu'on la lui eut présentée, et il la lisait une demi-heure. » Le *Théâtre d'agriculture* arriva en fort peu de temps à une seconde édition qui fut publiée en 1603, et ce succès, rare alors, joint à la faveur du monarque, procura amplement à l'auteur la satisfaction de voir goûter ses préceptes et ses exemples.

Olivier de Serres avait tracé le plan de deux autres ouvrages qu'il laissa inachevés. Le premier était « *un traité exprès sur les parcs pour chasse en grand.* » Mais ce sujet ne touchant que le plaisir des seigneurs, il le considérait comme le moins urgent et témoignait seulement le regret de n'avoir pu terminer le second qui était, dit-il, « *le traité de l'architecture rustique pour donner avis aux pères de famille à se bien bastir aux champs selon le vrai art, avec commodité et épargne.* »

Il mourut cependant dans un âge fort avancé, en 1619, après avoir dépassé sa quatre-vingtième année ; mais il avait pris la plume fort tard, n'ayant écrit qu'après avoir beaucoup vu, beaucoup pensé et beaucoup pratiqué.

Je devrais maintenant, Messieurs, entrer dans une analyse approfondie de son ouvrage principal, le Théâtre

d'agriculture; mais, au moment de me livrer à ce tr
vail, je me suis arrêté, présumant que l'ouvrage to
entier se trouvait dans les mains de la plupart d'entr
vous et que cette étude, uniquement à mon bénéfic
vous paraîtrait à vous-mêmes complètement superflu
Il y aurait cependant un rapprochement très instru
tif à tenter : ce serait l'état comparé de la scienc
agronomique, telle qu'elle se trouve démontrée dan
Olivier de Serres et telle qu'elle se développe aujou
d'hui par vos propres soins sous nos yeux. J'en sou
mets du moins l'idée à mes collègues avec l'espoi
que, mise en œuvre par de plus habiles que moi, ell
amènerait de curieuses et lumineuses recherches.

Toutefois, Messieurs, je n'aurais pas achevé l'hi
toire d'Olivier de Serres, si je ne vous retraçais ju
qu'à nos jours le sort du livre auquel il s'était absol
ment identifié et par lequel il gagna sa notoriét
historique.

Je vous ai dit, Messieurs, qu'Olivier n'était p
seulement agriculteur, il était savant et écrivain d'u
ordre élevé. Ces dernières qualités, celles du sty
surtout, pouvaient seules assurer la durée de
livre et elles y brillent d'une façon incontestable.
n'est pas une connaissance que nécessite la dire
tion, sur une large échelle, des travaux de la camp
gne, qui ne se produise dans le *Théâtre de l'agricu
ture.* Appliquant les règles les plus sûres dans l'ass
lement ou l'irrigation des terres, la canalisation d
cours d'eau, la distribution des bâtiments propres a
bestiaux et à l'exploitation, il ne se montre pas seul
ment mathématicien, ingénieur et architecte co

sommé, il indique encore, en savant médecin, l'appropriation des plantes aux infirmités humaines. Il consacre de nombreux chapitres au traitement de toutes les maladies, et si ces chapitres sont précisément ceux que les progrès modernes ont le plus laissés en arrière, on y trouve cependant nombre d'avis précieux, surtout pour les habitants des campagnes reculées, qui doivent s'estimer heureux de recevoir les remèdes des mains mêmes de la nature et de découvrir une pharmacie presque universelle dans l'herbe qu'ils foulent aux pieds.

Quant au style d'Olivier, il n'est personne qui ne soit frappé de sa conformité avec le style de Montaigne. C'est la même bonhomie non feinte et pourtant plus apparente que réelle; la même philosophie railleuse et le même coloris dans le pinceau; enfin la même langue au même état de naïveté, à la même distance du siècle des grands modèles et de sa fixation définitive.

Une citation prise au hasard chez l'un et chez l'autre vous rendra certainement cette ressemblance très sensible. Voici le penseur qui ayant besoin d'une image la vient chercher au milieu des champs et, pour ainsi dire, sur le terrain du Pradel : « Il est advenu aux gens véritablement savants — dit Montaigne, — ce qui advient aux espis de blé; ils vont s'eslevant et se haussant la tête droite et fière, tant qu'ils sont vides; mais, quand ils sont pleins et grossis de grains en leur maturité, ils commencent à s'humilier et baisser les cornes. » Voici maintenant, comme par un échange convenu, l'agriculteur qui relève d'un aperçu philo-

sophique les détails les plus techniques de sa profession. Au chapitre de la vigne, Olivier s'interrompt presque dès les premiers mots et s'écrie tristement : « Ces choses s'accordent à dire que la vigne produit trois grappes; la première de plaisir, la seconde d'ivrognerie, la troisième de tristesse et de pleurs. »

Cette ressemblance des deux écrivains est poussée même jusqu'à la communauté des défauts : l'abus démesuré de l'érudition mythologique. Mais, dans l'un et dans l'autre, au milieu de l'allusion surannée, perce toujours le trait piquant, direct et enjoué. J'ouvre au hasard dans Olivier le chapitre : *De la poulaille aquatique et terrestre en général*, et je lis : « Les payens avaient en tel honneur le paon qu'ils le dédiaient anciennement à Junon, leur déesse, laquelle avait son temple en l'île de Samos abondante en cette espèce de volaille, et me semblent ceux-là être de difficile contentement ou fâchés d'autre chose qui n'admirent cette espèce d'oiseau. » Ne trouvez-vous pas là bien admonestés, à la façon de Montaigne, les gens moroses et grondeurs qui ne cherchent qu'un prétexte pour épancher leur bile interne?

Le livre d'Olivier de Serres devait donc vivre, non seulement comme un recueil de faits, de procédés, mais comme une suite de tableaux, une vive peinture d'impressions champêtres sincèrement senties, ingénieusement rendues. C'est ce qui lui arriva effectivement jusqu'à Louis XIV, où nous le voyons s'éclipser tout d'un coup. La septième édition, la dernière qui fut imprimée à Paris, est datée du règne de Louis XIII.

On attribue généralement deux causes à cette indifférence soudaine. D'abord, la sévérité des édits de Louis XIV contre les protestants qui auraient traité Olivier en calviniste posthume, mais ce livre ne pouvait faire encourir aucune responsabilité dangereuse aux imprimeurs, s'ils eussent jugé la réimpression lucrative, et ce motif nous paraît dénué de toute espèce de fondement. On en allègue un second qui, sans paraître concluant, serait infiniment plus admissible : c'est qu'on était alors à une époque de réaction contre le vieux style gaulois. Les poètes mêmes du seizième siècle étaient frappés d'une sorte de discrédit et il faut pardonner ce purisme exagéré à un siècle qui se montrait assez fécond pour se suffire à lui-même; les grandes voix de ce temps méritaient bien que tout fît silence pour les entendre et l'injustice commise envers Olivier de Serres, prise à ce point de vue, serait peu surprenante; toutefois, il me semble qu'à des causes toutes littéraires, on peut en joindre d'autres qui ressortent directement de notre sujet.

Sous Louis XIV, tous les genres de culture, même celle de la terre, visaient à une forme de beau classique, idéal, et La Quintinie et Lenôtre devaient tout naturellement l'emporter sur Olivier de Serres. Louis XIV n'aurait assurément pas voulu déplanter les mûriers installés aux Tuileries par son aïeul Henri IV; mais il était plus préoccupé de vaincre le sol rebelle de Versailles, d'en faire surgir par force l'eau, à travers le bronze et le marbre, et de soumettre les arbres au ciseau et à l'équerre. La Quintinie, directeur général des jardins royaux et qui, lui

aussi, a laissé des livres recommandables, excellait à tailler des arbres fruitiers et des arbres d'agrément en sévères lignes de pyramides, de quenouilles ou d'arcades. On lui dut une amélioration particulière dans la pépinière française : celle du figuier, dont le fruit, luxe des tables somptueuses, était un objet de prédilection pour le roi. Comparez maintenant les deux cadeaux que La Quintinie et Olivier firent à la France et vous aurez un emblème tout agricole des deux hommes, des deux princes et des deux époques.

Olivier de Serres fut donc négligé sous Louis XIV, il fut tout à fait oublié sous son successeur. L'encyclopédie du dix-huitième siècle ne prêta que quelques pages éparses de ses innombrables volumes à la science fondamentale de l'agriculture. Sous Voltaire, pas plus que sous Louis XV, le sort des études sérieusement utiles et consciencieusement populaires ne pouvait être encouragé, et cette renaissance fut ajournée jusqu'au règne infortuné de Louis XVI. L'abbé Rozier, doté par le prince de l'abbaye de Nanteuil, se trouvait en possession d'une aisance et d'un loisir suffisants pour composer et publier son *Cours d'agriculture*. Dans cet ouvrage fort estimé dès son apparition, il rendit hommage à son devancier méconnu, le cita, le remit au jour et en valeur. Le baron de Secondat, fils de Montesquieu, ne croyait point manquer à son illustre nom en se livrant passionnément à l'agriculture, et il avait étudié le *Théâtre* d'Olivier de Serres au point d'en savoir par cœur et d'en réciter à ses amis de fort longs passages. Parmentier, publiant un mémoire *sur les avantages que le*

Languedoc pouvait retirer de ses grains, profita de cette occasion pour retracer un tableau fidèle du mérite et des travaux d'Olivier de Serres. Quelques écrivains aussi, lui rendant un autre genre d'hommage, le copièrent sans le citer. Le célèbre agronome anglais, Arthur Young, quittait sa patrie pour venir, en disciple pieux, contempler le manoir du Pradel et rechercher, pas à pas, les traces vénérées d'un maître. Enfin, en 1790, l'académie de Montpellier offrit un prix considérable à l'auteur du meilleur éloge d'Olivier de Serres. Ce prix fut remporté par M. Dorthès.

Cette date de 90 nous avertit, Messieurs, que nous touchons à une terrible lacune dans l'histoire des paisibles études et des expériences pacifiques. J'ai hâte de franchir avec vous des souvenirs à regret éveillés et de rejoindre les temps où les bases de la société se raffermirent, où les idées d'ordre et de véritable progrès reprirent leur cours, sinon leur empire, et, à côté de Henri IV et de Louis XIV, je dois vous nommer Bonaparte. Non que j'attache plus que vous aucune pensée politique à ces rapprochements, mais parce que j'y trouve un spectacle rassurant et instructif pour tout ami d'une simple et saine philanthropie. Ce spectacle est celui de cette science des libéralités de la nature, triomphant des perturbations sociales les plus diverses et les plus violentes, de cette science modeste attirant, comme la gloire elle-même, le regard des rois ou des conquérants, déjouant les passions, dissipant les préjugés, perçant les nuages, lassant les flots, patiente, sereine enfin et toujours victorieuse des victorieux eux-mêmes. Secret provi-

dentiel des sciences qui ne procèdent pas de l'an tion humaine, ce doit être assurément aussi le pr lège de l'agronomie et c'est là ce que je me pla indiquer dans la renommée d'Olivier de Serres.

Ce mot, déjà cité dans la dédicace à Henri l « *Le Roi consiste, quand le champ est labouré* », fra Bonaparte. Le premier consul avait besoin de cor tance : c'était, au retour de l'Égypte et de l'Italie seule chose qui lui manquât. Il avait besoin, non que Cincinnatus quittât la charrue, mais que Br voulût bien y retourner. Le travail est un grand r ralisateur de l'homme et par conséquent un gr modérateur des prétentions anarchiques. Il fal que la population, qui ne se rangeait pas sous l'asc dant et la discipline du génie militaire, quittât pc tant les allures turbulentes de la place publique c'est là que le travail des champs offre des avanta qui lui sont particuliers. Aucun autre genre d'ind trie n'est également ami de l'esprit de propri et l'esprit de propriété engendre l'esprit de tice. Mais ces éléments préalables de tout or social ne sont rien encore sans un lien religie ce que n'ignorait pas l'homme prédestiné qui al rouvrir les églises. Eh bien ! aucune profess n'est chrétienne, dans la plus rigoureuse accept de ce mot, autant que la culture, que l'amélic tion naturelle des produits de la terre. Le lab reur n'attend que du ciel le succès de ses trava c'est vers le ciel qu'il lève avec espérance ou inq tude son front baigné de sueurs. Dans les indust mécaniques, le génie humain semble quelquefois,

la puissance de ses inventions, maîtriser les éléments, se substituer à Dieu et, égaré par l'orgueil du succès, il peut oublier son maître ou tourner contre lui le miracle de ses dons. Aussi la Providence semble-t-elle à dessein placer les plus extrêmes périls dans les plus surprenantes découvertes, afin de mêler subitement la leçon du néant à l'enivrement des jouissances. Dans le travail du laboureur, dans ses plus glorieuses conquêtes, un tel châtiment n'est pas nécessaire, parce qu'une telle ingratitude n'est pas possible. En confiant la semence à la terre, c'est à Dieu qu'il la confie ; il le sait, il le sent, il le voit ; Dieu lui est indispensable à chaque heure du jour, à chaque jour de l'année ; le sommet de l'arbre comme la racine, la fleur comme la moisson, rien ne peut se passer de l'assistance du ciel et il est incontestable que les populations les plus agricoles de l'Europe sont en même temps les plus chrétiennes.

De telles notions, Messieurs, étaient familières au futur empereur. Un de ces rayonnements de lumière qu'il distribuait largement autour de lui devait donc infailliblement tomber sur les institutions d'agriculture. Des sociétés, portant ce titre, se formèrent de toutes parts, reçurent des encouragements, des faveurs et, dans ce mouvement général, il trouva un double intérêt à saluer la mémoire d'Olivier de Serres : d'abord, remettre en circulation un des livres les plus capables de le seconder ; ensuite, rappeler le pays au culte des souvenirs, au respect des devanciers, respect sans lequel il est impossible de conduire les peuples.

La Société d'agriculture du département de la Seine prit l'initiative des honneurs dus à Olivier de Serres. Au mois de septembre 1803, François de Neufchâteau prononça son éloge en séance publique. Il proposait de lui élever un monument sur l'emplacement de la Magnanerie, créée jadis par Henri IV, à l'extrémité de la terrasse des Feuillants. Ce vœu fut accueilli, et la régularité actuelle des Tuileries fut sans doute l'obstacle qui en empêcha l'accomplissement; mais M. Caffarelli, préfet de l'Ardèche, reçut l'ordre de faire ériger une colonne à Villeneuve-de-Berg, patrie d'Olivier de Serres.

L'une des faces de ce monument porte un médaillon, copie fidèle d'un portrait de famille avec ces mots :

A
OLIVIER DE SERRES
DU PRADEL
LE PREMIER ET LE PLUS UTILE
DES ÉCRIVAINS AGRONOMIQUES
FRANÇAIS :
LES AMIS DE L'AGRICULTURE.

Deuxième face :

L'AN PREMIER
DU RÈGNE DE NAPOLÉON
EMPEREUR DES FRANÇAIS
TRIOMPHATEUR ET PACIFICATEUR.

Troisième face :

SOUS LE MINISTÈRE
ET PAR LA MUNIFICENCE
DE S. E. M. ANTOINE CHAPTAL
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

La quatrième face conserve les noms du préfet et de l'ingénieur en chef.

Une souscription s'ouvrit ensuite pour subvenir aux frais d'une réimpression intégrale et soigneusement corrigée du *Théâtre d'agriculture*. Cette édition est datée de 1805 et la liste des souscripteurs est curieuse à parcourir aujourd'hui par la réunion des noms déjà illustres ou illustrés depuis aux titres les plus différents : dernier terrain où l'influence salutaire des goûts laborieux réunissait encore les partis les plus opposés. On y trouve donc sans aucune qualification : Abrial, Firmin Didot, Laîné, Barante, Cossé, d'Humières, Joseph et Lucien Bonaparte, Lafayette, Villèle, Béthune, Delessert, Frochot, d'Hauterive, Lebrun (consul), La Rochefoucauld et Pastoret.

Depuis cette époque, ni Olivier de Serres, ni ses doctrines, ni ses exemples, n'ont plus couru le risque de périr. Voici donc le terme de la courte tâche que je m'étais imposée; je dois vous remercier de nouveau, Messieurs, de m'avoir permis de l'entreprendre et je souhaite vivement que vous ayez reconnu, dans cet hommage rendu à l'un des bienfaiteurs de la France, un profond sentiment de sympathie et de dévouement pour les intérêts immuables que représente si dignement Olivier de Serres.

LA SAINT-BARTHÉLEMY

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE A ANGERS

1843

Il existe, à l'égard de la Saint-Barthélemy, deux versions radicalement erronées : l'une à laquelle nous avons déjà répondu par le simple exposé du règne de Pie V, et qui fait remonter la préméditation jusqu'à la conférence de Bayonne, en 1567; l'autre qui se borne à renfermer le complot dans les limites de la France, mais y implique tout le parti catholique et en fait peser sur lui la solidarité.

Il y a donc plus qu'un devoir pieux envers l'Église, il y a un juste patriotisme à n'accepter de telles accusations qu'avec le caractère d'une incontestable évidence et à réduire, à leur véritable proportion, les faits douloureux que l'orgueil national ne peut effacer de nos annales.

Du reste, qu'on veuille bien nous en croire, essayer de rendre à la Saint-Barthélemy son véritable caractère, ce n'est nullement prétendre en atténuer l'horreur; en exonérer l'Église, la disculper d'une conspiration et par conséquent d'une préméditation monstrueuse, ce n'est pas même nier l'influence du

fanatisme religieux. Le fanatisme a été l'esprit dominant du seizième siècle, et de tous les côtés. Les catholiques se croyaient le droit de recourir aux Italiens et aux Espagnols pour défendre le catholicisme; les huguenots ne craignaient point d'appeler les Allemands et les Anglais à l'aide du protestantisme. Rappeler le souvenir de tels faits, ce n'est pas y ramener, mais en détourner. Si quelque chose, en effet, peut affermir le goût des mœurs plus douces et plus chrétiennes, c'est le spectacle vrai du passé. On a donc raison de l'étudier, croyons-nous, et, après l'avoir étudié, de dire franchement le résultat de son étude. Le crime de la Saint-Barthélemy restera toujours un crime, mais on saura que la responsabilité doit en peser, non sur l'Église, mais sur la politique des Valois.

Quant à la première et la plus vaste de ces accusations, elle est assez généralement abandonnée aujourd'hui.

« Le projet de se délivrer des huguenots par un massacre, dit M. Capefigue [1], pouvait bien confusément se présenter à la pensée; mais s'il avait été arrêté, si la paix n'avait été conclue que dans cet objet, il est impossible que le Pape et le roi d'Espagne, ces deux puissances de l'unité catholique, n'en fussent pas prévenus ou qu'ils n'eussent pas l'instinct du but secret de la paix. »

« Si, ajoute le même auteur [2], l'on avait résolu de longue main et par un conseil réfléchi le massacre

1. La Réforme et la Ligue, p. 311.
2. *Ibid.*, p. 361.

des huguenots, il en eût été question dans la correspondance secrète de Charles IX et de Philippe II, lequel poussait, conjointement avec le duc d'Albe, au triomphe complet du parti catholique. Quand on lira les dépêches, les instructions du roi d'Espagne et son joyeux étonnement sur la Saint-Barthélemy, il sera impossible de ne pas rester convaincu qu'il n'y avait dans cet événement rien de préparé ; qu'une force de choses spontanée, invincible, l'opinion du peuple, obligea Charles IX à sanctionner plutôt qu'à méditer ces sanglantes journées. Dans les récits de cette catastrophe, on n'a pas assez distingué l'approbation donnée à un fait accompli et la volonté qui le prépare. »

Il ne reste plus qu'une objection aux accusateurs opiniâtres des souverains pontifes : ce sont les réjouissances ordonnées à Rome à la nouvelle du massacre.

Premièrement, l'initiative de ces réjouissances partit du cardinal de Lorraine, qui reçut les premières dépêches le septième jour de septembre, et, dès le lendemain, rendit de publiques actions de grâces au ciel dans l'église de Saint-Louis-des-Français.

Secondement, de quoi se félicitèrent le cardinal de Lorraine et la cour de Rome? D'un triomphe soudain, inattendu des catholiques sur les protestants : triomphe qui ne fut présenté nulle part dans le premier moment sous ses véritables couleurs et avec le caractère de la perfidie et du massacre, mais comme le résultat d'une conflagration inopinément allumée par suite de l'attentat des Guise contre l'amiral Coligny, ou comme la répression d'une tentative des

huguenots contre la personne même du roi. Les dépêches parties de Paris variaient selon le degré de sympathie et d'intimité préexistant entre la cour de France et la cour à laquelle on s'adressait; mais toutes sont uniformes en ce point qu'aucune ne laisse percer le moindre aveu de préméditation ou de guet-apens. On sait d'ailleurs quelles appréhensions sur le retour d'hostilités de la part des huguenots, Pie V léguait à son successeur, appréhensions justifiées par des faits notoires et que partageaient les esprits les plus clairvoyants de cette époque. On sait aussi que la cour de Rome n'hésita point à se féliciter des victoires de Jarnac et de Moncontour, après y avoir envoyé ses soldats, et l'on peut reconnaître qu'elle s'associa sincèrement aux démonstrations du cardinal de Lorraine, sans qu'il en résulte la moindre preuve d'une connivence antérieure.

La présence du cardinal de Lorraine à Rome ne détruit-elle pas d'ailleurs, à elle seule, l'accusation d'une trame savamment ourdie? S'il y a complot, on ne peut supposer qu'il y soit étranger ou indifférent et, dans ce cas, son poste est à Paris, au centre des conseils, au centre de la lutte. Dans le cours de sa carrière, il ne cesse de se montrer l'agent le plus actif de la haute politique du catholicisme. C'est lui qui prononce les acclamations du Concile de Trente; c'est lui qui en poursuit l'introduction dans le royaume de France, qui fait échouer le colloque de Poissy et se montre partout l'âme de la maison de Guise, comme les Guise eux-mêmes se montrent invariablement les héros de l'armée catholique. Or,

que fait le cardinal de Lorraine à la veille de la Saint-Barthélemy, c'est-à-dire, dans l'hypothèse des accusateurs, à la veille du coup le plus décisif qui dût être porté aux huguenots? Il s'éloigne! Il apprend, dans le courant du mois de mai, la mort de Pie V et part immédiatement pour aller s'enfermer dans un conclave. Il avait, dira-t-on, un intérêt puissant au choix du nouveau Pape : d'accord; mais, à peine hors de Paris, il sait que l'élection a été consommée sans lui, en un seul jour. Pourquoi ne pas rétrograder? Quel motif impérieux l'attire encore vers l'Italie? Cependant il continue sa route, il fuit le théâtre des événements dont il emporte avec lui l'inutile secret; et, ce qui devient de plus en plus inexplicable, il emmène à sa suite, pour une expédition lointaine contre les Turcs, le jeune Charles de Mayenne et les champions les plus intrépides de la maison de Guise.

Remarquons enfin que les mêmes historiens qui se plaisent à charger le parti catholique de leurs anathèmes ne manquent jamais de prodiguer au cardinal de Lorraine les reproches les plus outrageants d'ambition insatiable, de captation incessante, d'émulation infatigable pour disputer à ses rivaux et à Catherine de Médicis elle-même la prééminence dans toutes les cabales de ce funeste règne. Or, comment concilier de tels reproches et de tels actes? Comment expliquer à la fois l'ardeur à préparer le crime et l'insouciance au moment de le commettre? Comment expliquer la dispersion des plus actifs d'entre les Guise, à l'heure où cette famille touche, selon ses adversaires, à l'accomplissement des plus vastes et

des plus redoutables desseins ? Qu'importait que Charles de Mayenne et ses vaillants amis fussent à ce moment sur les flottes de Grèce et de Syrie? De quel prix, au contraire, n'eussent-ils pas été à Paris, à la tête de l'odieuse mêlée où se serait joué en une seule nuit l'enjeu de cette illustre race?

Laissons donc de côté maintenant les souverains pontifes, Rome et les cardinaux, pour examiner les allégations plus restreintes qui aggravent encore, avec une déplorable exagération, la culpabilité des principaux personnages de la catastrophe.

M. Capefigue attribue la Saint-Barthélemy à une *force de choses spontanée*, et il ajoute[1] :

« Mais quand on a écrit l'histoire de cette époque, on a parlé d'ordres secrets, de nobles réponses de quelques gouverneurs et particulièrement du vicomte d'Orthes. Il y eut sans doute des gouverneurs qui empêchèrent les émotions populaires, qui sauvèrent les victimes de la réaction ; ils firent alors ce que les âmes fermes et élevées font toujours en révolution; ils s'opposèrent aux excès des masses. Mais en tout ceci il n'y eut rien d'écrit, rien de répondu, parce qu'il n'y eut rien de commandé. »

A ces assertions formelles, M. Capefigue néglige de joindre ses preuves, et même les différentes éditions de son travail présentent quelques contradictions en cet endroit : essayons, en adoptant son point de vue, de le compléter par notre propre enquête.

Oui, les historiens du dernier siècle, sur la parole

1. P. 394.

le nôtre vit encore bien plus qu'il ne l'ima-
ıt impudemment falsifié, travesti l'histoire du
cle, en haine du catholicisme : rien ne leur
pour refaire à priori le long drame de cette
et le réduire, pour ainsi dire, à deux rôles :
ılique, toujours persécuteur, sans équité, sans
es ; l'ennemi du catholique, de quelque nom
pare, toujours noble victime et magnanime
. Et, ce qu'il y a de plus inconcevable, ce n'est
ıte étonnante entreprise, c'est son étonnant
De façon qu'aujourd'hui il n'y a sorte de té-
ges, de preuves et de démentis dont il ne
'entourer pour faire un simple retour à la
ɜur les événements les plus saillants de cette
e notre histoire.

passé à l'état de chose jugée, dans beaucoup
s, que l'attrait seul du paradoxe invite à con-
ıujourd'hui l'authenticité des ordres envoyés
ırles IX dans toutes les provinces, pour assurer
ıce le massacre des huguenots.

ns alors sur quels fondements sont étayés le
ɜ du dix-huitième siècle et le prétendu para-
ı dix-neuvième.

les IX, débordé par les factions intérieures de
aume, averti des coalitions étrangères qui le
ı sur toute la frontière d'Allemagne, tourne
ıxiété ses regards vers l'Angleterre. Il ne né-
en pour enlever cet appui à la ligue protes-
ɜt Catherine met en jeu toute son habileté pour
ɜr l'habileté non moins artificieuse d'Elisabeth.
i offre d'abord la main de son fils victorieux,

le duc d'Anjou, et, ce premier projet ayant échoué, elle se croit sur le point de réussir à faire agréer en son lieu et place le duc d'Alençon. Rattacher les protestants aux catholiques à Paris par le mariage du prince de Navarre avec la sœur de Charles IX, neutraliser les protestants en Angleterre en donnant à leur reine un époux catholique, également issu de la maison royale de France, voilà le plan de Catherine, de 1566 à 1572; voilà cette politique qui avait débuté par le colloque de Poissy, c'est-à-dire la transaction entre les doctrines, qui se reproduit quelques années plus tard par les mariages mixtes, c'est-à-dire la transaction entre les personnes. Pour arriver à ce double but, il faut surtout caresser la susceptibilité d'Elisabeth qui professe, avec ostentation, la religion nouvelle et prend chaudement en main la cause des sectaires de France. La Saint-Barthélemy, venant faire explosion à travers des négociations si délicates, sera-t-elle annoncée à Londres sans prévoyance et sans ménagement? Livrera-t-on au hasard d'une première indignation des intérêts concertés avec tant d'art et de si longue main? Enfin, puisqu'on a songé, dit-on, à semer des avertissements anticipés par toutes les provinces, à livrer le mot d'ordre à tous les gouverneurs, puisqu'on expose cette confidence capitale à tant d'indiscrétions possibles, à tant d'intermédiaires douteux, qui repoussent également par écrit ces odieuses ouvertures, craindra-t-on en même temps d'envoyer par chiffre, en terre étrangère, à l'abri de toute surprise, une seule dépêche à un ambassadeur, surtout à l'ambassadeur qui réside à Londres, et qui

poursuit si laborieusement les bonnes grâces d'Élisabeth ?

Eh bien, toutes ces dépêches diplomatiques sont imprimées aujourd'hui. Qu'on les ouvre. Jusqu'à la veille de la Saint-Barthélemy on trouve une correspondance minutieuse, journalière entre la cour du Louvre et son représentant Lamothe-Fénelon ; mais on n'y trouve pas une ligne, pas un mot qui fasse pressentir le massacre des huguenots. Tout au contraire, les assurances de pacification, les témoignages de sincérité y abondent tellement que, le trentième jour d'août, l'ambassadeur, complètement pris au dépourvu par les premières rumeurs qui pénètrent dans le public, expédie en toute hâte un exprès vers le roi pour lui peindre son embarras et solliciter des instructions.

CCLXXII[e] DEPESCHE [1].

Du xxx[e] jour d'aoust 1572.

Au Roy.

Sire, ainsy que M. de la Mole estoit prest à partir, jeudy matin, pour aller retrouver Vostre Majesté, le premier courrier que m'aviez dépesché le dimanche xxiiij[e] de ce moys arriva icy sans aulcun pacquet, parce qu'en passant à la Rye, où il estoit venu descendre au partir de Roan, les officiers du lieu ayant desjà veu arriver six ou sept bateaux des gens de la nouvelle religion de Dieppe, toutz épouvantez de la soubdaine sédition de Paris, prinrent la dépesche qu'il m'apportoit et l'envoyèrent incontinent à la Royne, leur mestresse, qui ne me l'a encores renvoyée, parce qu'elle est bien loing d'icy. Et le dict

1. *Recueil des Dépêches, Rapports, Instructions et Mémoires des ambassadeurs de France en Angleterre et en Écosse pendant le seizième siècle*, conservés aux archives du royaume et publiés pour la première fois sous la direction de M. Ch. Burton Cooper. Paris, Teschener 1840.

sieur de la Mole ne layssa pour cella de partir, l'après-dînée, avec l'entier discours de toute la négociation qu'avions faicte jusques allors. Et le soir mesme vint le segond courrier, qui estoit party de Paris le mardi xxvj^e^, par lequel, Sire, il vous a pleu me mander le regret que Vostre Majesté avoit que la sédition de ceulx de la ville n'estoit encores appaisée, et que je ne parlasse aulcunement des particullarités, ny de l'occasion d'icelle, jusques à l'aultre procheine dépesche, que Vostre Majesté me feroit le jour ensuyvant. En quoy j'estime, Sire, que vostre troisième pacquet m'arrivera plus tost que l'on ne m'aura rendu le premier, et par ainsy je parleray sellon icellui, et non sellon l'aultre.

Et néantmoins je vous veulx bien dire, Sire, que tout ce royaulme est desjà plein de la nouvelle du faict, et que l'on l'interprète diversement sellon la passion d'ung chacun plus que sellon la vérité; dont je vous suplie très-humblement de vouloir faire capable l'ambassadeur d'Angleterre des mesmes choses que me commandez d'en dire icy, affin qu'il y ayt conformité de ses lettres à mon parler; car cella importe beaucoup. Et tout ainsy que je pense bien qu'ung tel accidant muera assez la forme des choses par dellà, je voy que l'on en est desjà ici en telle altération qu'il faudra, à mon advis, qu'on recommance une nouvelle forme d'y procéder de vostre costé; et ne pouvant encores bien discerner comme elle aura à se faire, je laysseray toutes les choses du passé en quelque suspens, jusques à ce que, par celles qui sont freschement survenues, nous pourrons cognoistre comment nous gouverner vers celles d'après...

CCLXXIII^e^ DÉPESCHE

Du ij^e^ jour de septembre 1572.

Au Roy.

Sire, aussytost que les officiers de la Rye, qui avoient prins le pacquet que Vostre Majesté m'envoyoit par Nicollas le chevaulcheur, l'ont heu apporté en ceste court, ceulx de conseil, s'estant bien courroucés à eulx de la faulte qu'ils avoient faicte de me l'avoir retardé, me l'ont incontinent remandé par le sieur de Quillegrey, avec plusieurs bien honnestes excuses, et m'ont faict prier que je leur fisse sçavoir si ce qu'ilz avoient ouy de tant de meurtres advenus à Paris estoit chose véritable, et si

M. de Walsingam y avoit prins nul mal. A quoy, pour leur satisfaire, j'ay communiqué au dict sieur de Quillegrey la première lettre de Vostre Majesté, du xxvj[e] du passé, et luy ay dict que je n'avois rien davantage de tout le dict faict de Paris, sinon que le chevaulcheur qui estoit venu assuroit que, depuis icelle escripte, et avant qu'il montast à cheval, il avoit veu la sédition bien allumée par la ville, et qu'il sçavoit certaynement que monsieur l'Amiral et plusieurs aultres de la nouvelle religion estoient mortz, mais n'avoit entendu d'où cella estoit procédé; et quant à M. de Walsingam, il croyoit qu'il n'avoit nul danger, parce que ceulx de Paris estoient assez bien instruicts qu'il falloit en toutes choses toujours respecter les ambassadeurs.

Je croy, Sire, qu'il a esté fort à propos que le dict S[r] Quillegrey et M[e] Wilson, maistre des requestes de ceste Royne, qui aussi m'est venu trouver de la part des seigneurs de ce conseil sur ceste occasion, ayent veu la dicte lettre, affin d'oster aux ungs et aux aultres l'impression qu'ilz avoient que ce fust ung acte projecté de longtems, et que vous heussiez accordé avecques le Pape et le Roy d'Espaigne de faire servir les nopces de Madame, vostre sœur, avec le roy de Navarre, à une telle exécution, pour y attraper à la foys toutz les principaulx de la dicte religion assemblés; ce que la dicte lettre monstre combien vostre intention a esté esloigné de cella, et combien le cas a esté fortuit et soubdein.

Je voy bien, Sire, que tout ce royaulme en est merveilleusement esmeu, et qu'on met en suspens le propos de monseigneur le Duc, celluy du commerce, les entreprinses de Flandres et toutes aultres choses, jusques à ce que l'on ayt l'entier esclaircissement comme la chose a passé, et à quoy se résouldra meintenant Vostre Majesté de l'entretenement de l'édict de pacifficatión.....

Ensuite l'ambassadeur rend compte de son audience et représente en ces termes l'attitude d'Elisabeth :

CCLXXIV[e] DÉPESCHE.

Du xiiij[e] jour de septembre 1572.

Au Roy.

..... Elle s'est advancée dix ou douze pas pour me recepvoir,

avec une triste et sévère, mais toutjours fort humayne façon; et m'ayant mené à une fenestre à part, après s'estre ung peu excusée du dellay de mon audience, elle m'a demandé s'il estoit possible qu'elle peust ouyr de si estranges nouvelles, comme on les publioit, d'ung prince qu'elle aymoit et honoroit, et auquel elle avoit mis plus de fiance qu'en tout le reste du monde.

Je luy ay respondu, Sire, qu'à la vérité je me venois condouloyr infinyement avec elle, de la part de Vostre Majesté, d'ung extrême et bieng lamentable accidant, où vous aviez esté contrainct de passer, au plus grand regret que de chose qui vous fust advenue despuis que vous estiez né au monde. Et luy ay racompté par ordre, tout le faict, sellon l'instruction que j'en avoys; adjouxtant aulcuns advertissementz que j'ay estimé bien nécessayres pour luy fère toucher que, par l'aprehension de deux extrêmes dangers, qui estoient si soubdeins qu'il ne vous avoit resté une heure entière de bon loysir pour les remédier, et dont l'ung estoit de vostre propre vye et de celle de la Royne, vostre mère, et de messeigneurs voz frères, et l'autre d'un inévitable recommancement de troubles, pires que les passez, vous aviez esté contreinct, à vostre plus que mortel déplaysir, non-seulement de n'empescher, mais de laysser exécuter, en la vie de monsieur l'Amiral et des siens, ce qu'ils préparoient en la vostre, et courre sur eulx la sédition qui leur estoit déjà dressée, après toutesfois n'avoyr obmis ung seul office de bon Roy envers son subject, nul de cordial seigneur et maistre envers son bien aymé serviteur, que vous ne les heussiez toutz rendus à monsieur l'Amiral en sa blesseure, comme s'il heût esté vostre propre frère; et aviez encores auparavant faict vers luy et vers ceulx de la nouvelle religion mille sortes de faveurs et de bon entretenement, de sorte que vous vous condoliés davantage avec elle de la perverse intention et horrible ingratitude qu'ilz avoient uzée vers vous ; de quoy aulcuns d'eux, premier que de mourir, avoient confessé qu'ilz estoient justement punis pour avoir conjuré contre leur prince naturel; finablement, que vous vous condoliez d'avoir esté contreinct de vous laysser couper un bras pour saulver le reste du corps, et que vous vous assuriez, Sire, qu'elle auroit douleur de cestuy vostre accidant, et ayderoit, en tout ce qu'elle pourroit, de vous en relever et de modérer vostre regrect...

Elle soubdein m'a réplicqué qu'elle creignoit bien fort que ceux qui vous avoient faict abandonner voz naturelz subjectz,

vous feroient bien délaysser une telle bonne amye, estrangère comme elle vous estoit, et que la promesse et sèrement que luy aviez faict de vostre amitié ne fussent assez suffizant rempart contre leurs persuasions; toutesfoys qu'elle me promectoit d'accomplir vers Vostre Majesté tout ce dont je l'avoys requise, et vous prioit que, pour l'amour d'elle, vous voulussiez aussi fère deux choses qui serviroient à vostre justiffication; l'une, d'esclaircir de mesmes les aultres princes et potentatz de la Chrestienté, de l'occasion que vous avez heue contre ceulx-cy, affin qu'ilz demeurent bien édiffiez que ce n'a esté nullement de vostre costé que la foy et promesse ont commancé de se rompre; la segonde, que vous mainteniez à ceulx de la nouvelle religion qui n'ont esté de la conspiration, vostre édict, et que les rassuriez de l'espouvantement qu'ilz ont pour cest accidant de Paris; et qu'elle trouvoit bon que je tinsse à ceulx de son conseil les semblables propos que j'avoys faict à elle, parce qu'on parloit fort estrangement de ce qui estoit advenu, et que ses subjects estimoient de ne pouvoir plus trouver de seurté ny en vous ny en vostre royaulme; et qu'il y en avoit qui ozoient dire que les mariages qu'on avoit mis en avant avoient esté projectez pour dresser une semblable partie en Angleterre.

Je luy ay respondu que la considération de l'amitié et de la confédération d'entre Voz Majestez estoit chose de telle importance, qu'il n'y avoit celluy qui vous ozast jamais conseiller de vous en départir. Et, quand aux choses qu'elle vous requéroit, j'estimois que vous les accompliriez entièrement, sellon que je pouvois cognoistre que vostre intention n'en estoit éloignée, et que vous inclineriez tousjours fort volontiers à ses honnestes conseilz qu'elle vous donneroit, et qu'au reste je sçavois qu'il n'y avoit rien qui ne fust très sincère au pourchas de son mariage, ayant receu de vos lettres, du jour auparavant la blessure de monsieur l'Amiral, par lesquelles Vostre Majesté et la Royne vostre mère, et monseigneur le Duc, m'en fesiez la plus honnorable et expresse mencion du monde.....

CCLXXV^e^ DÉPESCHE.

Du xxix^e^ jour de septembre 1572.

..... Je luy ay réplicqué, quand au doubte qu'elle faysoit de la conspiration, que nul ne devoit mettre en difficulté qu'elle

n'eust esté clèrement advérée à Voz Majestez et aulx vostres premier qu'eussiez lasché la mein contre les conspirateurs ; et que si heust esté de quelques aultres qu'on vous la heust rapportée, vous heussiez par advanture mesprisé l'avis, ou heussiez mis peyne de le remédier aultrement ; mais considérant que c'estoit de gens qui estoient merveilleusement promptz à la mein, hazardeux jusques au bout, qui ne layssoient rien de si difficile qu'ilz n'entreprinsent, et souvant ung petit nombre d'eulx avoit surprins de grandes villes, et s'estoient rendus mestres d'ung infini nombre de peuple; qui par leurs consistoires et monopoles avoient dressé une si grande monarchie à part pour eulx, dans vostre royaume, que le feu Amiral se vantoit de pouvoir mettre en ung subit trente mille hommes de pied et quatre mille chevaux en campaigne ; et ne leur pouvoit si tost passer une bien petite mouche devant les yeulx qu'incontinent ilz ne retournassent, avec la plus grande impacience du monde, à leur habitude accoustumée de vouloir tout renverser par les armes, sans faire non plus de difficulté de s'attaquer à vous-mesmes, qui estiez leur Roy, que feroit ung quéréleux de desgainer son espée contre son compagnon, vous ne pouviez, Sire, après leur avoir excusé les dix ans de troubles passés, et la ruyne de tant de vos villes et pays qu'ilz avoient mis en désolation en vostre royaulme, et les armées étrangères qu'ilz y avoient introduites, et l'épuisement de voz finances, et les infinys debtes où ilz vous avoient constitué, sinon louer et remercyer infinyement Nostre Seigneur de vous avoir meintenant dellivré de la malheureuse conspiration, par laquelle, pour revencher la blessure du feu Amiral, dont vous ne pouviez mais, et en estiez très-marry, et leur en vouliez fère avoyr la plus prompte réparation que faire se pouvoit, ilz vous vouloient, et toutz les vostres, mettre misérablement à mort, de sorte que vous hayssiez encores ceulx qui estoient exécutés, et aviez en très grand hayne ceulx qui restoient encores en vye de la dicte conspiration.....

Nous n'avons point voulu interrompre ce récit, dont la fidélité s'atteste par son propre caractère, en dehors de la position même de son auteur ; cependant, pour ceux auxquels cette démonstration ne paraîtrait pas déjà surabondante, nous voulons citer une seule

des dépêches de Charles IX à son ambassadeur, qui prouve les tergiversations de ce prince et de la reine dans le courant même de l'action ; tergiversations qui révèlent encore sous un nouveau jour le défaut d'un plan mûrement combiné et dont nous retrouverons la trace dans toutes les pièces officielles qui nous restent à examiner.

CXVIII[e].

Le Roy à M. de la Mothe-Fénelon.

Du xxv[e] jour d'aoust 1572.

Monsieur de la Mothe-Fénelon, je vous feis hyer une despesche de l'émotion qui advint dès le matin, qui continua hyer, et qui véritablement, à mon très-grand regret, n'est encore apaysée ; mais, pour ce que l'on a commencé à descouvrir la conspiration que ceux de la religion prétandue réformée avoient faicte contre moy-mesmes, ma mère et mes frères, vous ne parlerez poinct des particullaritez de la dicte émotion et de l'occasion, jusques à ce que vous ayez plus amplement et certainement de mes nouvelles ; car j'espère, dedans aujourd'huy au soir ou demain matin, avoir esclaircy le tout, et vous manderay aussitost la vérité, ayant advisé vous despescher ce courrier en toute diligence, priant Dieu, monsieur de la Mothe-Fénelon, vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Paris, le lundy xxv[e] jour d'aoust 1572.

N'envoyez pas au sieur Du Croc les dernières lettres que je lui escripvois de la dicte émotion, et que je vous mandois luy faire tenir, pour ce que je luy en ferai demain, comme à vous, une bien ample.

CHARLES.

Arrêtons-nous donc ici pour demander aux accusateurs de faire un choix entre l'histoire et la fable. Qu'ils avouent que la cour, dont nous sommes loin de

nier la duplicité habituelle, fit plutôt preuve en cette occasion d'une imprévoyance qu'on ne peut attribuer qu'au trouble d'une résolution précipitée.

S'ils veulent, cependant, maintenir en scène ces Machiavels de fantaisie, qu'ils nous expliquent alors comment tous ces génies de la ruse ont négligé les précautions de la plus vulgaire prudence et n'auraient songé qu'à écrire et provoquer deux ou trois phrases à effet, bonnes tout au plus à retentir dans les diatribes sonores de Voltaire et de son école.

Voilà pour les relations extérieures, où nous avons cherché exprès le terrain sur lequel la politique de Catherine et de Charles IX devait le plus sûrement prendre les devants, puisque là existait pour elle un intérêt majeur.

Examinons maintenant la même question à l'intérieur.

Charles IX, dit-on, écrivit d'avance aux gouverneurs de ses provinces : les catholiques ont fait disparaître ces ordres secrets, mais les réponses du vicomte d'Orthes à Bayonne, du comte de Tende en Provence, de Thomasseau de Cursay à Angers, de la Guiche à Mâcon, ont été précieusement conservées et suffisent pour faire preuve.

Eh bien, non, rien ne fut écrit d'avance ; les lettres citées sont fausses ; elles ont été fabriquées postérieurement. Rien n'a été dérobé aux archives, car tout s'y retrouve encore aujourd'hui pour ceux qui veulent bien prendre la peine d'y aller voir, et c'est précisément sur ces pièces officielles que nous comptons baser notre réfutation.

M. Capefigue a eu tort de dire toutefois d'une manière absolue : « Rien ne fut écrit. » Rien, il est vrai, ne fut écrit d'avance ; mais après l'exécution du 24 août à Paris, tout fut écrit, écrit dans le style le plus net, sous les formules les plus authentiques, et c'est même un des premiers indices que rien n'avait été concerté d'avance ni dans l'ombre. Le lendemain du massacre, ostensiblement, les ordres partent de Paris prescrivant des mesures que chaque ville adopte à l'improviste, à la hâte ; partout on assiste à la première surprise des gouverneurs de province, des commandants de place ; on suit les délibérations des corps de ville et des assemblées de milice. En un lieu, on accepte docilement les ordres transmis ; en d'autres lieux, on les dépasse ; ici, on les modifie ; là, on les rejette, selon le caractère des agents du pouvoir ou l'esprit des populations ; enfin, à la veille de la Saint-Barthélemy, il y a, sur toute la surface de la France, les symptômes incontestables d'une entière ignorance du lendemain, et dès le lendemain surgit de proche en proche l'agitation partie de la capitale ; cette agitation se propage comme toute émotion populaire ; en beaucoup de villes, les masses s'ébranlent sans le consentement de l'autorité et quelquefois contrairement à son impulsion ; les courriers expédiés successivement du Louvre apportent d'un jour à l'autre des instructions contradictoires ; partout enfin règne le désordre le plus complet, témoignage complet aussi du désordre qui a régné dans le palais de Catherine et de Charles IX, entre l'attentat fortuit contre l'amiral *Coligny et le signal* du massacre général.

Nous n'avons pas cependant exploré les archives de toutes les principales villes de France, mais nous avons choisi, pour procéder à un examen scrupuleux, l'une des villes où le parti catholique dominait en plus grande majorité et nous avons trouvé en flagrant délit d'imposture les documents que nous entreprenions de combattre.

La bibliothèque d'Angers offre aux curieux un opuscule in-4° imprimé en 1773 et intitulé : ANECDOTES SUR DES CITOIENS VERTUEUX DE LA VILLE D'ANGERS, *mises au jour à l'occasion de Jean Hennuyer, évêque de Lisieux.* DRAME. Ce volume contient, en outre, la généalogie de la maison de Cursay, et fut publié par l'un de ses descendants.

Cet opuscule conserve à la postérité la lettre suivante, adressée au duc de Guise, onze jours avant la Saint-Barthélemy :

MONSEIGNEUR,

Je porte d'honorables marques de mon zèle et de ma fidélité pour le service de mon Roy. Je chéris plus ces blessures que les marques d'honneur dont Votre Altesse me veut décorer, parce que je les ai acquises par des actions nobles. Vous me dénigreriez dans votre cœur, Monseigneur, si je les acceptais en vous obéissant dans un office qui ne convient qu'aux ennemis du Roy et de son État. Il n'y a pas icy un seul homme dans les citoyens ni dans la raffetaille qui ne soit prest à sacrifier son bien et sa vie pour le service du Roy; mais il n'y en a pas un seul dans ces différens états qui voulust exercer un office aussi odieux et si contraire à l'humanité.

Je suis, etc., etc.

Signé : THOMASSEAU DE CURSAY.

13 aoust 1572.

M. Bodin, auteur angevin d'un ouvrage intitulé :

Recherches historiques sur l'Anjou et ses monuments, cite la même lettre en la faisant précéder de ces mots :

« Angers doit un juste tribut d'hommages à la mémoire d'un de ses concitoyens, Louis Thomasseau de Cursay, qui rejeta avec indignation la proposition que lui fit le duc de Guise de diriger cette sanglante tragédie. »

Après M. Bodin vient M. Godard, écrivain inspiré des sentiments les plus honorables, mais qui, au lieu de s'éclairer de ses propres lumières sur ce chapitre, transcrit son devancier.

M. Bodin, qui avait bien quelques motifs pour cela, ne précisait pas la date des dépêches auxquelles répondait Thomasseau de Cursay.

M. Godard, dont nous regrettons sincèrement d'avoir à constater ici la méprise, va plus loin et dit :

« Dans la nuit du 23 au 24 août, le duc de Guise mande par une lettre au gouverneur Louis Thomasseau de Cursay qu'il ait à massacrer à Angers tous les hérétiques [1]. »

Dans la nuit du 23 au 24 août! Dans la nuit ! sans doute pour imprimer une couleur plus sombre à cette circonstance précise. Eh bien ! tout est prodigieux ici, car Thomasseau de Cursay répond avec indignation, selon M. Bodin, le 13 août 1572, à une lettre qui ne lui est écrite que le 23, dans la nuit, selon M. Godard.

1. *L'Anjou et ses monuments*, par V. Gaudard-Faultrier. Angers, imprimerie de *Cosnier et Lachèse*, 1840.

Faut-il poursuivre ? Hélas ! oui ; car nous avons à cœur de témoigner qu'en attaquant un écrivain d'autant de conscience et d'autant de talent que M. Godard, nous avons en vue une indispensable rectification historique et non une puérile guerre de mots.

M. Godard dit : Thomasseau, *gouverneur*. Gouverneur de quoi ? de la province, de la ville, du château ? Non seulement Thomasseau de Cursay ne remplissait aucun de ces postes, mais son nom ne figure dans aucune charge militaire ou civile de l'Anjou ; son nom n'est prononcé dans aucune occasion par les documents angevins. Il faut donc faire abstraction complète de tous ces détails, pour rencontrer la vérité telle que nous la découvrons dans les archives de la ville d'Angers. Il m'en coûte de diminuer l'illustration d'un compatriote, mais je demande qu'on veuille bien peser aussi ce que d'un autre côté la gloire de notre ville y peut gagner, car, pour créer la vertu d'un personnage imaginaire, on compromet celle de beaucoup d'autres et particulièrement celle des magistrats réels de cette époque ; si donc l'amour-propre local devait prendre le pas sur la sincérité, il vaudrait encore mieux élargir l'éloge que de le concentrer uniquement sur un seul homme.

Ouvrons donc maintenant les registres de la mairie d'Angers.

En première ligne se trouve la pièce suivante, datée du 26 août 1572, postérieure par conséquent de deux jours au massacre de Paris.

26 aoust 1572 [1].

A Monsieur de Montsoreau, chevallier de l'ordre du Roy mon seigneur et frère.

MONSIEUR DE MONTSOREAU,

J'ay donné charge au sieur Puigaillard de vous escripre pour chose qui concerne le service du Roy, mon seigneur et frère, et le mien.

A ceste cause vous ne fauldrez de croire et faire tout ce qu'il vous escrira, tout ainsi que moy-mesme, priant Dieu, Monsieur de Montsoreau, vous tenir en sa sainte et digne grâce.

Escript à Paris, ce XXVJ[e] aoust 1572.

Le bien vostre.

HENRY.

Et cacheté de cire rouge.

Le sieur de Puigaillard, à son tour, écrit au sieur Montsoreau :

26 aoust 5172 [2].

A Monsieur mon compaignon Monsieur de Montsoreau, chevallier de l'ordre du Roy.

MONSIEUR MON COMPAIGNON,

Je n'ay voullu faillir vous faire entendre comme dimanche matin, le Roy a faict faire une bien grande exécution à l'encontre des huguenotz, si bien que l'Admiral et tous les huguenotz qui estaient en ceste ville ont esté tuez. Et la volunté de Sa Majesté est que l'on en face de mesme partout où l'on en trouvera. Et pour ce, sy vous désirez faire jamais service qui soit agréable au Roy et à Monsieur, il faut que vous en allez à Saulmur avec le plus de voz amys, et tout ce que vous y trouverez des dits huguenotz des principaulx les faire mourir. J'ay escript à Messieurs des Moullins pour vous aller trouver. Ayant faict ceste execution au dit Saulmur, je vous pry vous en aller à Angiers pour vous ayder avec le cappitaine du chasteau pour en faire de mesme. Et ne fault pas attendre d'en avoir

1. Mairie d'Angers (reg. de 1571, f° 101 v°).
2. Mairie d'Angers (reg. de 1571-1574, f° 102 r°)

aultre commandement du Roy ne de Monseigneur, car ilz ne vous en feront poinct, d'aultant qu'ilz s'en reposent à ce que je vous en escriptz. Il fault user en cest affaire de diligence et ne perdre de temps que le moins que l'on poura. Je suys bien mary que je ne puis estre par delà pour vous ayder à exécuter cela. Qui sera l'endroict que me voys recommander à voz bonnes grâces, priant Dieu, Monsieur mon compaignon, vous donner santé très-longue et heureuse vie.

De Paris, ce XXVJ^e^ aoust 1572.

Signé : PUIGAILLARD.

En marge : Je vous envoye une lettre de créance que vous verrez.

Et, à la suite de cette lettre, nous ne pouvons nous empêcher de revenir sur la prétendue disparition des documents de nature à compromettre quelques noms catholiques. On conviendra que des archives dans lesquelles se retrouve, au bout de trois cents ans, une pièce comme celle que l'on vient de lire, offrent plus de garanties de fidélité que les arsenaux de l'Encyclopédie.

Le vendredi 29 août, les diverses autorités s'assemblent à l'hôtel de ville d'Angers et dans cette assemblée siègent : le seigneur de Montsoreau, gouverneur de Saumur ; le frère dudit seigneur, seigneur de Briare ; le sieur de la Tousche, lieutenant de M. de Brissac, capitaine du château d'Angers ; Guillaume de Lesrat, président du présidial d'Angers ; Guillaume Deschamps, sieur de La Boulerye, maire ; Clément Louet, lieutenant général civil ; Pierre Ayrault, lieutenant criminel ; puis une longue suite de noms de Municipaux, d'Élus, d'Avocats et de Maistres de métiers.

L'assemblée décrète des mesures de sûreté, ferme *les portes* des faubourgs, arme les compagnies de

chaque paroisse, et enjoint aux bateliers de retirer leurs bateaux dans l'intérieur de la ville, avec défense de passer ni repasser aucuns, sous peine de 50 livres d'amende et de confiscation desdits bateaux.

Voilà donc la véritable marche de la Saint-Barthélemy dans les provinces, sa véritable physionomie. En présence de toutes les autorités régulières qui délibèrent et agissent ouvertement dans la sphère de leurs attributions respectives, quelle part reste-t-il aux correspondances mystérieuses et aux personnages insaisissables comme Thomasseau de Cursay ?

En signalant les irrésolutions qui percent dans les dépêches de Charles IX à son ambassadeur Lamothe-Fénelon, nous avons dit que les mêmes contradictions se reproduiraient dans les ordres donnés à l'intérieur. Voici le moment de le prouver.

On a lu dans Puigaillard les ordres farouches du 26 août, tout empreints de la fureur du carnage.

Dès le 27, le ton change, et dans ce style si différent, au plus rapide examen, du style du dix-huitième siècle, la réflexion se fait déjà sentir ; on se préoccupe de rejeter sur les huguenots l'odieux de l'offensive et le terrible Puigaillard expédie un nouveau courrier à Messieurs les Maires et Echevins de la ville d'Angers.

27 aoust 1572[1].

A Messieurs les Maires et Eschevins de la ville d'Angiers.

MESSIEURS,

Encores que je me asseure que vous pouvez estre maintenant

1. *Mairie d'Angers (reg. de 1571-1574, f° 108 v°).*

adverty de l'exécution que le Roy a faict faire en ceste ville de huguenotz, par les lettres que j'ay escrit à Messieurs les président, procureur et maire de la ville, si est-ce que je n'ay voulu laisser pour cella de accompagner monsieur de Beaumont de la présente, pour vous dire que le dit sieur de Beaumont vous fera le discours au long de la dicte exécution, et quelle est l'intention du Roy touchant ses autres villes dont je vous prye le voulloir bien croire et donner ordre de faire si bonne garde en vostre ville que les dits huguenotz ne s'en puissent saisir par surprise, ne aultrement, comme il est bien à craindre, et me vouloir advertir de tout ce que se passe par delà, que sera l'endroit que je me voys recommander à voz bonnes grâces, priant Dieu, Messieurs, vous donner santé très-longue et heureuse vie.

De Paris, ce XXVJ^e^ aoust 1572.

Vostre bien affectionné amy,

PUIGAILLARD.

Et, dès le 30 août, les rues d'Angers retentissent de cette proclamation[1] :

DE PAR LE ROY ET MONSEIGNEUR,

Il est permis à tous capitaines des paroisses de ceste ville, leurs lieutenans, enseignes et autres chefs et dizaines de leurs compaignies, se prendre garde que ceulx qui sont logez és maisons des huguenotz se y comportent modestement, sans piller ne renczonner leurs hostes, oster, transporter et enlever leurs meubles, et deffences aus ditz huguenotz de les détourner, transporter ny desgarnir leurs maisons, et à tous catholiques de les recepvoir et receler, sur peine de la vie. Et si est enjoinct sur les mesmes peines à tous étrangers, vagabonds et gens sans adveu, estant en la ville, vuyder et s'en retirer dedans demain dix heures du matin, et deffendu de non y entrer, et aus capitaines et gardes des portes enjoinct n'en laisser entrer aucuns, soyent soldats ou autres gens vagabonds et sans adveu.

Signé : DE LESRAT, LOUET, G. DESCHAMPS, AYRAULT, COCHELIN.

Par moy Pierre Frogier, sergent ordinaire du Roy, nostre Sire, et de Monseigneur duc d'Anjou, l'ordonnance et tout ce que

1. Mairie d'Angers (reg. de 1571-1574, f^os^ 105 v° 106 v°).

lessus a esté de par le Roy et mon dict Seigneur, leu et publyé par les careffours ordinaires d'Angiers accoutumez à faire proclamations et semblables exploicts de justice, après y avoir faict sonner de sa trompette Jacques Bascher par trois et diverses fois, et s'y est trouvé grant multitude de peuple.

Le XXX^e^ jour d'aoust 1572

Signé : P. FROGIER.

Le 29 août, Charles IX avait pris la résolution de se rendre au Parlement, il y ordonne le procès de Coligny et des fauteurs de la conspiration protestante. Il est hautement complimenté par le président de Thou et l'avocat général Pibrac. La Saint-Barthélemy subit une seconde transformation et entre dans la phase judiciaire.

En même temps, le 5 septembre 1572, le duc d'Anjou écrit à ses amez et féaulx les Présidents, Maire et Echevins de sa bonne ville d'Angers :

5 septembre 1572[1].

NOS AMEZ ET FÉAULX,

Nous avons reçu vos lettres du dernier jour du mois passé, et entendu par icelles l'ordre qui a esté par vous mis pour la seureté de nostre ville d'Angiers, à quoy vous avez sceu très-bien pourveoir, et continuerez cest ordre jusques à ce que vous soit autrement ordonné. Au regard des prisonniers que vous tenez et qui sont dans le chasteau, vous les ferez garder jusques à ce que l'on saiche quelz ilz sont et s'ilz sçavent quelque chose de la conspiration, pour selon cella en estre faict la justice, estant très-bien faict d'avoir faict mettre leurs biens soubz la main du Roy, nostre dit seigneur et frère. L'on vous fera sçavoir ce que vous en aurez affaire par le sieur de Puigaillard, que nous envoirons

1. Mairie d'Angers (reg. de 1571-1574, f° 112 v°).

bientost par delà, et lequel vous fera aussi entendre plus particullièrement ce que luy sera commandé pour le service du Roy nostre dit seigneur et frère, et le nostre, que vous croirez comme nous-mesmes. Priant Dieu, nos amez et faulx, que vous ait en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, ce cinquiesme jour de septembre 1572.

HENRY.

Nous ne nous occupons plus maintenant de T... masseau de Cursay, mais nous demandons enc... où est donc, dans tout cela, l'unité de plan, la pro... deur de vues? Quels sont donc ces vigilants conjo... qui doivent provoquer, le 5 septembre, l'interv... de la justice, accuser les protestants d'agression, ... qui, le 28 et le 29 août, auraient éparpillé dans to... les greffes des lettres telles que celles de Puigaillard, dont le seul contenu détruisait l'échafaudage po... thume des réquisitoires ?

Remarquons enfin qu'une lettre de Puigaillard a... sieur de la Tousche, capitaine du château d'Ange... et datée de Paris le 26 août, contient le post-scriptu... suivant :

« Je vous prie de conserver la maison, la femme ... « le bien de Jehan Grimaudet, d'autant que j'en su... « prié de la part de Monsieur. »

Grimaudet était un savant jurisconsulte auqu... le duc d'Anjou avait effectivement témoigné, en main... circonstance, une estime particulière. Or, pour êt... efficace, l'ordre de salut ne devait-il pas accompagn... l'ordre de mort? Si l'exécution avait été ordonn... avant le 24 août, qu'eût signifié cette clémence venan... tardivement de Paris et ne pouvant atteindre la famil...

égée que trois ou quatre jours après l'accomplis-
nt du massacre général ?
ı ne peut aborder un aussi lamentable sujet sans
soudre à l'épuiser. Achevons donc d'extraire du
ne des *Citoyens vertueux* toutes les révélations
renferme à son insu. On nous y enseigne l'exis-
e d'un évêque, Jean Hennuyer, qui joua à Lisieux,
de son diocèse, le rôle attribué à Cursay en
u. Ce rapprochement devait mettre en train de
uverte.
ı effet, on découvre d'abord que Sébastien
ier fit paraître un drame en trois actes et en
intitulé *Jean Hennuyer, évêque de Lisieux*. L'é-
pas mis en scène par la coterie philosophique
ouvait encore être agréé par la censure en 1772.
rame fut donc imprimé d'abord à Lausanne et
aire en fut estimé l'auteur. La pièce fut ensuite
imée à Londres en 1773 et enfin à Paris en 1775.
les échos littéraires célébrèrent dès lors la mé-
e de l'évêque de Lisieux.
emandera-t-on pourquoi Jean Hennuyer se trou-
it placé sans titre valable sous ce haut patro-
? Je demanderais alors pourquoi, sous nos yeux,
lon subit le même sort en plein frontispice du
héon, à quel titre il y figure coudoyé par Jean-
ues et Barnave? Ne serait-ce point parce que les
mes qui attaquent systématiquement l'Église fei-
t, dans ces amalgames bizarres, l'impartialité
ndépendance du jugement ? C'est une sorte de
ıution oratoire qui met ensuite l'hostilité plus à
et cette tactique, très variée dans ses strata-

gèmes, ne me paraît point encore à bout de ressources.

Quoi qu'il en soit, en 92, la *Société populaire* de Lisieux ne manqua pas de faire faire l'image de Jean Hennuyer, quittant son antique cathédrale, pour orner la salle du club. En 1835, M. le ministre de l'intérieur avait la bonté d'envoyer au conseil municipal un portrait de Jean Hennuyer peint par M. Cosse et représentant le prélat au moment où il calme la fureur des soldats contre les protestants. Voilà bien une inviolable possession d'état ou il n'en fut jamais au monde.

Mais, en 1840, le président de la Société des antiquaires de Normandie, M. de Formeville, conseiller à la Cour royale de Caen, entreprend l'histoire de l'évêché de Lisieux. Il détache de ce travail une brochure imprimée à Caen, chez Lesaulnier, rue Écuyère, et intitulée : *Les Huguenots et la Saint-Barthélemy à Lisieux*, et il s'inscrit en faux contre la légende.

La *Gallia christiana* avait contesté jadis, d'après des documents émanés du chapitre même de Lisieux, les divers récits faits à l'honneur de l'évêque Moréri [1] s'était rangé à l'opinion des Bénédictins et de savants ecclésiastiques, l'abbé Noël Deshaies, l'abbé Delarue, avaient secondé les Bénédictins et Moréri. Mais est-ce à de pareilles sources qu'on allait alors chercher la science historique ? Il fallait donc une nouvelle occasion de réviser cette contro-

1. Tome V, p. 583.

verse, et M. de Formeville, puisant aux archives de son propre pays, comme nous venons de puiser à celles de l'Anjou, établit que les protestants n'ont été arrachés par personne à la fureur des catholiques, attendu qu'à Lisieux il n'y eut point de fureur. La réaction s'était bornée à une lettre du sieur de Carouges, lieutenant général au gouvernement de Normandie, écrivant, le 25 août au matin, en l'absence du duc de Bouillon, que chacun eût à observer incontinent les édits de pacification et port d'armes, sous peine de la vie, défendant à toutes personnes de *s'offenser ni molester aucunement.* On voit aussi à Lisieux, comme à Angers, le capitaine de la ville, sieur de Purnichon, prendre ses dispositions pour que Robert de la Couyère, habile chirurgien, fût spécialement mis à l'abri de toute insulte ; et cette mesure protectrice, portant la date du 1er septembre, ne se fût, comme en Anjou, appliquée qu'à un cadavre, si les meurtriers n'eussent attendu, pour frapper, qu'un signal dans les ténèbres.

M. de Formeville établit ensuite que Jean Hennuyer était à Paris et non dans son diocèse durant la Saint-Barthélemy ; que sa signature manque sur tous les registres du chapitre dans les mois d'août, de septembre et d'octobre et reparaît seulement dans une délibération du 8 novembre 1572.

M. de Formeville, recherchant enfin toutes les traces de Jean Hennuyer dans les annales de l'évêché, reconnaît en lui l'un des plus fougueux catholiques de l'époque. Quand parut en Normandie l'édit de tolérance du 17 janvier 1561, Jean Hennuyer consi-

gna son opposition dans une délibération du chapitre, des 4 et 5 février 1561 :

« Jean Hennuyer... après avoir vu et lu certain édit touchant la religion, fait à Saint-Germain-en-Laie, le 10 janvier dernier, a déclaré et déclare qu'il s'oppose à la publication d'icelui en tant qu'il est contrevenant au devoir de la charge donnée de Dieu au dict évêque et pasteur pour le bien, le salut de son peuple, et duquel il faut qu'il réponde devant icelui, voire âme pour âme, et offre de déduire la raison de son opposition devant le roy en son conseil privé, toutefois et quantes qu'il y sera appelé. »

Aussi, deux mois après, la ville de Lisieux ne fut pas épargnée par les Calvinistes et la cathédrale devint, pendant trois jours, le théâtre des plus violents excès.

En 1564, Jean Hennuyer, ayant à constater l'état des reliques de Saint-Ursin et de Saint-Patrice, sauvées comme par miracle du pillage calviniste, s'exprimait en ces termes dans le préambule du procès-verbal dressé en latin :

« Quel reste de liberté pouvait, en effet, conserver à la France cette tourbe infâme d'hérétiques les plus cruels qui se soient rencontrés, portant en tous lieux le ravage, le meurtre et l'incendie! Je vous le demande, au nom de Dieu immortel, par quel moyen aurait-elle pu conserver une ombre de liberté, lorsque tout était rempli de voleurs, de parricides, de sacrilèges et d'incendiaires, auxquels non-seulement l'impunité du crime était offerte, mais encore des récompenses étaient prodiguées avec largesse pour le commettre ?.... »

Enfin Hennuyer exerçait déjà près de Henri II la charge de confesseur et en demeura possesseur sous les princes, ses fils, et près de la reine régente, jusqu'en l'année 1575.

Est-ce assez de mystification ? Les catholiques seuls seront-ils intéressés maintenant à dégager la vérité du mensonge, quand on voit une Société populaire de 92, sur la parole des voltairiens, inaugurer ses séances sous l'invocation... d'un aumônier de Catherine de Médicis ?

Qu'on fasse les mêmes recherches dans d'autres villes et nous garantissons que partout on parviendra au même résultat.

Ainsi, il serait aisé de démontrer que la lettre du vicomte d'Orthes ne fut pas, comme on le croit généralement, une réponse à des propositions antérieures au 24 août.

La réponse du vicomte d'Orthes ne se trouve point dans le président de Thou, quoiqu'un grand nombre d'écrivains prétendent à tort l'y avoir rencontrée, mais seulement dans le second volume de Théodore Agrippa d'Aubigné, intitulé : *Les histoires du sieur d'Aubigné*, édition de 1618, in-folio, p. 28.

D'Aubigné ne l'insère que dans le chapitre V, intitulé : *Suite de la Saint-Barthélemy*, et pour se convaincre qu'elle ne répondait qu'à une lettre de Paris postérieure au massacre, il suffit de faire précisément ce qu'omettent nos adversaires, c'est-à-dire de placer sous les yeux du public les termes mêmes de d'Aubigné :

« J'achèverai par Baionne où estant arrivé le cour-

rier qui venait de faire mettre en pièces les hommes, femmes et enfans de Dax, qui avaient cherché leur seureté en la prison, le vicomte de Orte, gouverneur de la frontière, répondit aux lettres du roy en ces termes :

« Sire, j'ai communiqué le commandement de Vostre Majesté à ses fidelles habitants et gens de guerre de la garnison ; je n'y ai trouvé que bons citoïens et braves soldats, mais pas un bourreau ; c'est pourquoi eux et moi supplions très humblement vostre ditte Majesté voulloir emploïer en choses possibles, quelque hasardeuses qu'elles soient, nos bras et nos vies, comme estans autant qu'elles dureront, Sire, vostres, etc....»

Cette lettre figure sans signature ni date dans l'ouvrage de d'Aubigné, ouvrage qui fut condamné à être brûlé par arrêt du parlement.

C'est cependant cette pièce qui a servi de modèle au dix-huitième siècle, car c'est au dix-huitième siècle seulement qu'apparaissent tout à coup, sur la lutte du protestantisme et du catholicisme, ces versions déclamatoires et falsifiées, ces anecdotes théâtrales, qui s'interposent désormais entre nous et la vérité comme un nuage épais qu'il faut courageusement percer avant de retrouver la lumière. Le roi de Prusse Frédéric, écrivant lui-même une préface de la *Henriade*, ne déguisait point le but de ce poème. « Comme le fanatisme et la superstition, dit-il, ont été de tout temps les ressorts de la politique détestable des grands et des ecclésiastiques, il fallait nécessairement y opposer une digue.... désarmer à perpé-

tuité les hommes du glaive saint qu'ils prennent sur l'autel. »

La légèreté avec laquelle Voltaire et ses amis accueillaient tout document qui flattait leur haine éveilla la vanité des familles. Toutes celles qui ne pouvaient produire un ancêtre égorgé dans quelque volume en vogue voulurent au moins rattacher à leur nom quelque maxime dans le goût du jour ; ceux qui ne furent pas admis à faire leurs preuves et présentation à la cour de Voltaire se rabattirent sur la province et tâchèrent de s'y dédommager.

Non contents de leurs propres productions, les écrivains de cette école s'emparent aussi des livres qui les ont précédés et les altèrent au gré de leur fantaisie. Ainsi il existe une édition des *Mémoires de Sully*, mis en ordre avec des remarques par M. L. D., année 1778, où ce commentateur anonyme parle de l'émotion qu'éprouva, en apprenant la Saint-Barthélemy... Pie V, mort depuis trois mois.

Mais revenons à une discussion sérieuse et plus digne de notre point de départ. N'essayons pas de rendre sarcasme pour sarcasme à des adversaires qui ont tant abusé de cette arme déloyale et tâchons, au contraire, de leur appliquer à tous une égale part de justice et d'indulgence, en rappelant, au terme de notre polémique, cette pensée généreuse de M. de Maistre : « La fausse monnaie est d'abord frappée par de grands coupables, puis mise en circulation par des gens qui perpétuent le crime sans le savoir. »

D'où provient l'inspiration de la Saint-Barthélemy? Elle provient *d'une pensée* toute politique et d'une

politique tout empreinte du détestable esprit de Catherine de Médicis. Non seulement la religion ne mit pas le poignard à la main des coupables, mais la religion eût détourné de tels coups si elle eût régné plus efficacement dans cette cour remplie d'adultères et d'intrigues. Catherine était préoccupée des risques de son pouvoir beaucoup plus que des périls de l'Église et dans cette préoccupation, tout lui portait ombrage, aussi bien le connétable de Montmorency et la maison de Lorraine que le prince de Condé et l'amiral de Coligny. Elle pesa certainement plus d'une fois, et à la veille de la Saint-Barthélemy peut-être, les avantages que son étroite et égoïste jalousie retirerait d'une Saint-Barthélemy catholique ou d'une Saint-Barthélemy protestante. L'imprudence des huguenots au mariage de Henri de Navarre et le murmure presque universel des catholiques contre l'influence nouvelle des sectaires déterminèrent brusquement son choix. L'amiral, voulant entraîner Charles IX dans la querelle des Pays-Bas, et visant ouvertement à supplanter le crédit de la reine-mère, accéléra la catastrophe.

L'assassinat de Coligny avertissait Catherine que les Guise, portés par le flot de l'opinion publique, pourraient, quand ils le voudraient, venger leurs injures par leurs propres mains. Cet attentat devint donc le véritable point de départ du sinistre projet dont l'exécution fut alors arrachée au jeune roi.

Voilà pour nous, et, nous ne craignons pas de le dire, voilà dans l'histoire froidement interrogée la véritable Saint-Barthélemy.

Et ne dites pas enfin qu'en vue de séparer la cause

religieuse et la cause politique, nous sacrifions à plaisir Catherine de Médicis et l'offrons en holocauste pour disculper un pape ou l'Église ; non. Nous ne calomnions pas cette déplorable reine quand nous affirmons qu'elle eût indifféremment tourné la pointe du glaive contre le catholique ou contre le huguenot, selon la crise du moment, et la meilleure preuve qu'elle le pouvait faire, c'est qu'elle l'a fait. Que voyez-vous donc au revers du feuillet sanglant de la Saint-Barthélemy ? N'est-ce pas le meurtre d'un prince de l'Église romaine et du héros des catholiques ?

Ainsi cette période des Médicis fut très logique et très conséquente. Elle s'ouvre, nous l'avons déjà dit, par une profession d'indifférence entre le calvinisme de Genève et le concile de Trente, louvoie d'édits en édits alternativement annulés, amasse toutes les méfiances, justifie toutes les représailles. Quand ce tortueux système se sent trop rudement pressé par l'un des réclamants, il essaye d'un violent effort et porte le coup de la Saint-Barthélemy ; retombant ensuite dans des perplexités opposées, il n'adopte pas davantage la réaction qui en devait être la suite, il isole de nouveau la royauté du mouvement général des esprits, brise ouvertement avec le Saint-Siège, et, bientôt réduit aux mêmes extrémités, recourt aux mêmes expédients. La Ligue était trop puissante dans ses membres et dans sa popularité pour qu'une seconde Saint-Barthélemy fût possible ; mais on tente pour abattre ses chefs tout ce qu'on ose tenter. Le Balafré, imprudent et hautain comme l'amiral, vient exposer

sa tête à Blois : l'embûche l'y attend ; le sang catholique ruisselle et l'onction sainte ne sauve pas même le front du cardinal de Guise.

Répétons-le donc une dernière fois, pour résumer notre loyale et sincère protestation : la préoccupation politique, la lutte de prince à sujet, de royauté à faction, se reconnaît à chaque page, s'atteste à chaque fait de cette lamentable histoire. La cause de l'Église non seulement abonde en moyens de défense, mais le procès peut se vider d'un seul mot : un incontestable *alibi*.

Enfin, pour terminer cette argumentation par une considération toute morale mais décisive : au lieu de Catherine de Médicis et de Charles IX, c'est-à-dire, au lieu d'un règne tout rempli de duplicité, de luxure et d'embûches, supposons saint Louis et Blanche de Castille, c'est-à-dire un règne tout plein du véritable esprit de l'Église, de la plus austère vertu et de la plus chrétienne loyauté : — la Saint-Barthélemy eût-elle été possible ?

ANTOINE PARMENTIER

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS

1844

MESSIEURS,

Le 17 août 1737, naissait en Picardie l'enfant obscur d'une des plus humbles familles de la petite ville de Montdidier. Cet enfant, devenu véritablement homme de bien, obtient aujourd'hui, sans l'avoir recherchée ni prévue, la reconnaissance de toutes les générations qui lui ont succédé : un monument s'élève à l'aide de deniers recueillis sans bruit, sans faste, au seul souvenir des travaux et des bienfaits de Parmentier [1]. J'ai pensé que notre Société ne voudrait pas demeurer étrangère à ce mouvement de sympathie et je lui demande du moins la permission d'en faire passer les titres sous ses yeux.

Antoine-Auguste Parmentier fut privé, dès ses premières années, de la direction et de l'appui pater-

1. Une souscription publique était ouverte par la ville de Montdidier pour l'érection d'une statue à Parmentier.

nels. Sa mère, femme d'un grand sens et de beaucoup d'instruction, envisageant avec fermeté l'avenir précaire de sa famille, redoubla de sollicitude envers son fils. Tous ses soins, toutes ses économies furent consacrés à son éducation. Un ecclésiastique voisin, touché de ces efforts, s'y associa et, sous cette double influence de la sollicitude maternelle et de la sollicitude religieuse, Parmentier contracta dès lors ce caractère ineffaçable de bonté et de dévouement qui devait marquer le reste de sa carrière.

M. Simonet, l'un des pharmaciens les plus honorables de Paris, voulut ensuite associer son parent à son art et à sa fortune. Dès que le jeune Parmentier eut achevé ses études classiques et un stage d'un an dans la meilleure officine de Montdidier, il accepta les offres de M. Simonet et se mit en mesure d'en profiter.

Dix-huit ans et une première apparition dans la capitale offriront dans tous les temps un écueil formidable pour les plus sages résolutions. On peut deviner quelles angoisses se mêlèrent aux adieux de la tendre mère et du pieux instituteur. Mais Parmentier comprit que l'âge appelé ordinairement l'âge des folies doit être au contraire l'époque d'une laborieuse préparation aux jouissances de l'âge mûr, comme le printemps est souvent la saison qui décide de la richesse de l'été et de l'abondance de l'automne. Aucun des détails pénibles de sa profession ne le rebuta. Aucune séduction ne l'entraîna hors de son laboratoire et à vingt ans il recevait le grade d'officier de *santé*.

C'était en l'année 1757. Cette année est mémorable dans notre histoire; elle fut importante dans la carrière de Parmentier. Il est donc impossible de ne pas s'y arrêter un instant, tout en évitant soigneusement des proportions historiques que la modestie de notre sujet ne comporte pas.

La minorité et le règne de Louis XV furent l'époque la plus funeste et au véritable intérêt de la monarchie et au véritable génie de la nation française. Jusqu'alors et à travers des vicissitudes diverses, l'un et l'autre s'étaient toujours combinés pour la gloire commune, la royauté accomplissant sa fonction de faire prévaloir par-dessus tous les obstacles intérieurs ou extérieurs l'unité et la nationalité françaises; le peuple maintenant avec une persistance presque toujours triomphante ses traditions de propre dignité: en sorte que la royauté et la nation, unies par les liens les plus étroits, demeurèrent le type et l'avant-garde de la civilisation européenne. Louis XIV, portant jusqu'à son extrême limite l'une des deux conditions de notre vitalité, léguait à son successeur une responsabilité qui ne peut se comparer à aucune autre peut-être dans les fastes d'aucune maison souveraine; le régent, dont j'omets ici volontairement de faire la part, et Louis XV ne comprirent pas leur mission; l'esprit français ne méconnut pas moins la sienne. La royauté, la cour et la philosophie se rencontrèrent dans une commune dérogation à leurs devoirs avant de se séparer dans une commune expiation. Toutefois ces grands rouages de notre ancienne splendeur *ne* s'arrêtèrent pas tout à coup

et le dix-huitième siècle, à la première moitié de son cours, conservait encore quelque fidélité à ses devanciers.

La guerre s'était faite brillamment en Allemagne; la paix, conclue à Vienne en 1735, avait assuré à la France les duchés de Lorraine et de Bar; la maison de Bourbon, inattaquable en Espagne, s'agrandissait et se consolidait en Italie; Avignon et la Corse allaient bientôt compléter cette agglomération de territoire qui compensa du moins, en avantages matériels, tout ce que nous devions perdre, sous le ministère d'Aiguillon, en prépondérance politique et morale. L'amour de la science et des lettres se révélait encore de distance en distance par de durables monuments. L'École militaire était instituée à côté de l'hôtel des Invalides. Le jardin des Plantes, fondé par Louis XIII, était restauré par Louis XV et passait de la direction exclusive du premier médecin de la cour dans le splendide domaine du ministère de la maison du roi. Les écoles de sculpture et de peinture recevaient en 1740 le premier encouragement d'une exposition publique au Louvre. Les fabriques de Sèvres étaient élevées au rang de manufactures royales. Cassini dressait ses admirables cartes topographiques. Enfin le roi achetait, sur sa cassette, du chirurgien Brassard le secret de l'agaric de chêne auquel la nature donne la propriété d'arrêter les hémorrhagies et rendait ainsi à la chirurgie militaire un service dont l'humanité devra demeurer reconnaissante.

Vous voyez, Messieurs, que je ne me suis pas trop *écarté de mon* sujet et que nous voici revenus tout

naturellement de Versailles dans le réduit de notre jeune officier de santé. Ces encouragements, tombés directement sur sa science favorite, ne le stimulèrent pas seuls : le patriotisme prit aussi un noble rôle dans ses préoccupations.

Dire que la France se maintenait encore dans ses antiques voies de prospérité et d'accroissement, c'est dire du même coup que son émule, l'Angleterre, épiait l'occasion favorable de l'en faire descendre. Le démêlé éclata en 1756 pour la possession lointaine de quelques terrains incultes dans l'Acadie, contestation en apparence insignifiante, derrière laquelle l'Angleterre déguisait mal la convoitise du Canada et l'hostilité permanente à notre agrandissement colonial. Le 9 juin, Louis XV déclara la guerre à Georges II et publia un manifeste dans lequel sont relevées les déprédations anglaises sur nos possessions américaines. Le maréchal de Richelieu part des îles d'Hyères avec douze mille hommes embarqués sur une escadre de douze vaisseaux de ligne, commandée par un amiral angevin, dont un descendant présidait les derniers états de noblesse à Angers, M. de la Galissonnière.

L'électorat de Hanovre était devenu, depuis la révolution de 1688, un des points vulnérables de la puissance anglaise ; en même temps que le maréchal de Richelieu s'emparait de Port-Mahon et que M. de la Galissonnière battait l'escadre anglaise sous les ordres de l'amiral Bing, une expédition continentale, commandée par le maréchal d'Estrées, força le duc de Cumberland à capituler devant les murs de

Closter-Seven. C'est à cette campagne, connue sous le nom d'expédition de Hanovre, que s'adjoignit avec enthousiasme Parmentier. Il s'attacha aux hôpitaux de l'armée. Son activité, son intelligence, son ardeur pour les devoirs de son état, attirèrent l'attention de plusieurs officiers et de Bayen, chef du service des ambulances. Cette première amitié lui valut la bienveillance de Chamousset, intendant général des hospices militaires. Parmentier devint promptement pharmacien en second du corps expéditionnaire de Hanovre. Une épidémie ravagea l'armée et révéla en lui, par d'admirables traits, cet ardent amour de l'humanité qui allait former désormais sa vertu distinctive. Cinq fois il tomba entre les mains de l'ennemi et cinq fois il rentra dans le camp où le rappelaient l'utilité publique et le cri du soldat. Ces intervalles d'inaction forcée n'étaient point perdus pour l'étude. La chimie était florissante dans les académies allemandes. Parmentier s'y adonna sous la direction de Meyer, célèbre chimiste de Francfort-sur-le-Mein. Bientôt ce savant s'attacha à lui comme à un compatriote parce qu'il lui reconnut les qualités de l'âme, qui n'ont point de patrie. Meyer offrit à Parmentier de devenir son successeur et son gendre. C'était lui tendre, d'une main, le bonheur de l'union la mieux assortie, et de l'autre, l'héritage d'une considération et d'une fortune justement acquises. Mais la condition de ces biens était de renoncer à la France et la patrie parla plus haut que toutes les séductions réunies.

Parmentier n'hésita pas davantage lorsque d'Alem-

ert voulut le désigner au roi de Prusse pour remlacer Margraff. C'était l'époque où les plus beaux prits de Paris avaient mis à la mode l'immolation ourdie de la fierté française aux faveurs d'un moarque prussien et de l'impératrice de Russie.

Parmentier donna, dans sa modestie, à ses illustres ontemporains une leçon dont nous devons d'autant lus le féliciter aujourd'hui que les hommes qui disensaient alors la renommée ne songeaient pas à lui n faire un mérite. Il refusa donc le traitement royal de Berlin comme les propositions amicales de Francfort et se mit à suivre assidûment les cours de l'abbé Nollet, de Rouelle et de Jussieu.

Jusqu'ici Parmentier n'a pas à se plaindre que justice ait été refusée à ses services. Il devint, sous le règne de Louis XVI, l'objet d'une faveur plus marquée. Le poste de pharmacien major de l'hôtel des Invalides lui fut confié. Mais le fondateur de cette maison, Louis XIV, avait assuré le privilège de l'infirmerie aux sœurs de la Charité; elles étaient en possession de leurs droits dès l'origine du royal établissement et, dans un conflit élevé entre elles et Parmentier, la volonté de Louis XVI s'inclina respectueusement devant celle de son aïeul. Ne voulant pas souffrir cependant que son protégé fût pour cela privé de la récompense qui lui avait été destinée, il lui conserva son logement dans la maison et y joignit un traitement particulier de 1,200 livres [1].

1. Notice sur Parmentier, par M. Émile Mouchon, pharmacien.

C'est à cette apparente sinécure que nous devons enfin la véritable vocation de Parmentier, mettre de se livrer pleinement aux inspirations de sa généreuse nature.

L'Académie de Besançon venait de proposer pour sujet de prix la recherche des substances alimentaires propres à atténuer les calamités d'une disette. Parmentier s'empara de cette question, remporta le prix et, une fois sur cette trace, ne la quitta plus. A force de recherches et d'études, il en vint à proclamer la supériorité des pommes de terre sur tous les végétaux analogues.

Cette plante si féconde, transplantée du Pérou en Europe dès le quinzième siècle, cultivée à grands frais en Italie dans le cours du seizième, introduite en France à travers la Flandre par Charles de l'Ecluse, disent certains historiens, par un missionnaire jésuite, disent les autres, y resta longtemps presque ignorée. Olivier de Serres ne laissa point échapper cette découverte sans lui prêter attention. Toutefois il avait assez à faire de planter les mûriers d'Henri IV aux Tuileries[1]. Turgot, durant ses fonctions d'intendant de province, favorisa la culture de la pomme de terre qui prit quelque développement dans le Limousin et dans l'Anjou. Mais l'homme qui sut en deviner toutes les propriétés et qui, une fois possesseur d'une découverte profondément utile, se dévoua sans relâche à sa propagation, cet homme fut Parmentier.

1. *Cours complet d'agriculture*, sur le plan de l'ancien dictionnaire de l'abbé Rozier, sous la direction de M. le baron de Morogues, pair de France, et de M. Vivien. Art. *Pommes de terre*, t. XVI.

Dans le quinzième siècle, on avait répandu le bruit que la pomme de terre engendrait la lèpre. Cette maladie ayant disparu, le dix-septième siècle se contenta de lui attribuer le don de la fièvre. Turgot, devenu contrôleur général, opposa aux préjugés accrédités une réfutation émanée de l'École de médecine. Parmentier résolut de recourir à une autre école non moins recommandable, celle de l'expérience, et il entreprit de placer sous l'œil même de la population parisienne, comme en observation devant la France entière, la culture de cette plante. Les passions sont ingénieuses et Parmentier était dévoré par l'une des plus nobles qui puissent dominer l'imagination humaine : la passion du bien public. Il n'y eut donc sorte de moyens qu'il ne mît en usage pour provoquer l'examen des corps savants ou des simples particuliers. Invitant chez lui plusieurs des notables habitants de Paris, choisis dans toutes les classes éclairées, il leur servait des repas où, depuis le pain jusqu'au café, tout était uniquement composé des produits de la pomme de terre[1]. Ensuite, il voulut produire des échantillons plus en grand. La plaine des Sablons, à la porte de Paris, semblait condamnée à la stérilité, et c'est là que Parmentier ambitionnait de tenter ses épreuves. Il lui fallait un protecteur assez intelligent pour le comprendre, assez puissant pour le seconder ; il le trouva. Il fallait en outre que ce protecteur consentît à braver les railleries toujours si promptes à déconcerter,

1. *Maison rustique du dix-neuvième siècle*, p. 425.

à décourager la candeur de l'homme de bien. Ce protecteur promet d'affronter le gros rire des badauds de la capitale et la dédaigneuse ironie des courtisans de Versailles; il pousse la hardiesse jusqu'à recevoir un bouquet des fleurs nouvelles et à les porter toute une journée à sa boutonnière, en présence de la Cour. Ce courageux protecteur, on le sait, était le Roi lui-même, qui, non content de cette démonstration significative, avait livré cinquante arpents des Sablons aux mains de Parmentier transporté de joie, de confiance et de gratitude. A partir de ce jour, la tige qui reposa sur le cœur de Louis XVI n'a cessé de germer et de fleurir pour le bien-être du peuple.

Les plus opiniâtres adversaires de la nouvelle plante constatèrent par eux-mêmes la merveilleuse abondance, la variété et la salubrité de ses produits. En même temps, Parmentier répandit en nombreuses éditions, d'un bout de la France à l'autre, les résultats d'un examen chimique de la pomme de terre. Il démontra qu'elle offrait à l'homme une substance délicate, tandis que les animaux y trouvaient une alimentation économique et que loin d'appauvrir le sol comme on l'en avait accusée, elle triomphait au contraire des terrains les plus ingrats et détruisait l'odieuse spéculation des accapareurs de grains qui avaient affamé et ensanglanté les environs de Paris, dans les premières années du règne de Louis XVI. L'expérience de la plaine des Sablons fut répétée dans la plaine de Grenelle : les principaux propriétaires de France sollicitèrent des semences pour leurs domaines et les provinces s'en enrichirent bientôt. Le

i, le premier, avait doté l'Europe de ce trésor
, l'Amérique, avait peine à reconnaître son
ruit, dont les propriétés semblaient se mul-
chaque jour comme autant de découvertes
es. Franklin vint aux Invalides demander à
tier la liste de ses espèces qu'il emporta avec
dans la mère-patrie, et ce fut en présence
assadeur de Washington que l'heureux no-
rançais réalisa pour la première fois l'admi-
océdé, à l'aide duquel se combinent ensem-
ulpe et l'amidon de la pomme de terre pour
ction d'un pain savoureux, et qui se repro-
is les jours dans l'une de nos pâtisseries les
ités, le biscuit de Savoie.
à tant d'efforts et de persévérance, la pomme
fut classée enfin sans contestation parmi nos
s agricoles. Plaçant les populations à l'abri
reurs de la famine en cas de guerre ou de
se prêtant à tous les raffinements de la table
e, elle pourvoit en même temps aux besoins
ses laborieuses et des plus humbles ménages.
t oublier aujourd'hui, par suite de progrès
ix dans la science, que Parmentier savait tirer
es liqueurs fines de cette racine prodigieuse;
se souviendra toujours qu'il a doté le peuple
lante qui peut nourrir la famille de l'artisan,
er le bétail et offrir, en outre, dans sa
n butin succulent au confiseur du pauvre,

.

it déjà son succès dépasser ses prévisions et
rances, Parmentier poursuivit avec un zèle

infatigable le cours de ses études populaires En 1784, l'Académie de Bordeaux l'engagea à entre prendre un travail complet sur le maïs et lui dé cerna le prix. Dans un autre ouvrage, il épuisa toute les notions qui concernent la châtaigne. L'année 178 ayant été marquée par la mortalité des bestiaux, l gouvernement s'occupa de l'amélioration des four rages, et fit rédiger, pour les autorités compétente de chaque province, des instructions dont la plupar furent dues à la science et à la plume de Parmentier Tous ses principes, enfin, furent résumés en plu sieurs volumes d'application spéciale, tels que : *l Parfait boulanger; Récréations physiques et chimi ques; Avis aux bonnes ménagères des villes et de campagnes; Dissertation sur la nature des eaux de l Seine; Précis d'expériences et d'observations sur le différentes espèces de lait; Mémoire sur le sang; Cod pharmaceutique*, etc., et tous ces ouvrages peuven être considérés comme des traités approfondis su chacune des matières qu'ils embrassent.

Quatre-vingt-neuf sonna. C'était l'heure de l'é chéance pour toutes les questions faussées ou ajour nées depuis le commencement du siècle. La monar chie y fut représentée par le plus pur des descendant de saint Louis; le peuple ne manqua pas d'éloquent interprètes; mais bientôt le mouvement dévia de soi impulsion première. L'impartialité qui juge, la modé ration qui édifie furent remplacées par la fureur qu se venge et qui détruit. L'un des témoignages les plu frappants de la distance qui sépare les terroristes de c *peuple même* dont ils se prétendaient la vivante réha

bilitation, c'est qu'un ami sincère et éprouvé de l'humanité était obligé de fuir devant eux. Parmentier eut peine à le comprendre. Il n'avait jamais voulu, préconisé et pratiqué que le bien général dans la plus légitime acception de ce mot; aucun préjugé de caste ou de parti ne pouvait l'atteindre; il fallut plus que l'évidence pour l'avertir du péril et le déterminer à prendre quelques précautions.

La bienveillance de Louis XVI envers Parmentier, qu'on aurait pu invoquer comme une sauvegarde pour tous les deux, ne servit point d'avocat au prince et rendit le sujet suspect. Lavoisier et vingt-huit de ses collègues venaient d'être condamnés; il est inutile de dire à quelle peine, on n'en connaissait qu'une alors. Lavoisier avait demandé quelques jours de sursis pour terminer paisiblement des expériences sur la transpiration et la respiration humaines. Tout délai fut refusé. Quant à Parmentier, on lui enleva sa modeste pension; on lui retira son logement. Comprenant alors sa propre situation, il céda aux instances de ses amis et se réfugia en lieu de sûreté.

Quand les décrets de la Providence furent accomplis, Bonaparte apparut, manifestant d'avance sa vocation impériale par son habile discernement des hommes. Ce ne fut plus à la persécution que Parmentier dut se dérober. Le gouvernement consulaire l'appela à la présidence du conseil de salubrité du département de la Seine. L'Institut lui ouvrit ses portes; François de Neufchâteau fit donner à la plante favorite du savant le nom de parmentière. Après la paix d'Amiens, Parmentier reçut la mission de se

rendre en Angleterre avec M. Huzard pour y renouer les communications scientifiques entre les deux pays. Les hostilités n'ayant été qu'un instant conjurées, le blocus continental suggéra de nombreuses expériences dont le but était de suppléer par les produits indigènes aux denrées coloniales. Parmentier, répondant à l'appel direct de l'Empereur, chercha dans la vigne un suc cristallisable et, de concert avec Chaptal, établit dans le midi de la France de nombreuses fabriques de sirop de raisin, dont les classes pauvres firent une abondante consommation jusqu'à l'apparition du sucre de betterave.

Enfin l'âge vint paralyser ses forces sans amoindrir son zèle. « Je voudrais, répétait-il souvent aux amis et aux disciples qui entouraient sa vieillesse, je voudrais du moins faire encore l'office de la pierre à aiguiser qui ne sert pas, mais qui dispose l'acier à servir. »

Ces premières pensées de la mort, ces premiers avertissements de la fin de toute chose me font apercevoir que, dans l'analyse des travaux du savant, j'ai laissé l'homme privé trop à l'écart. Lui-même, en quelque sorte, nous a commandé cette omission, tant il fut soigneux à s'effacer et à s'oublier pour le service public. L'amour désintéressé de ses semblables et la poursuite de ses vues philanthropiques occupèrent dans son âme la place des plus douces affections de famille. Il vécut et mourut célibataire. Une sœur, dont l'existence fut presque constamment confondue avec la sienne, lui fit connaître la douceur des épanchements intimes, et il reporta sur ses deux

neveux la tendresse et l'orgueil paternels. La brusquerie de ses manières contrastait avec la bienveillance de son caractère, aux yeux des gens qui ne savent pas lire la droiture et souvent même la délicatesse des sentiments dans la rudesse des expressions. En tout cas, si quelques personnes l'appelèrent bourru, chacune d'elles se hâta d'y joindre l'indispensable épithète de bienfaisant. La mort de sa sœur chérie, qui attrista ses dernières années, révéla la profondeur de sa sensibilité et prouva, une fois de plus, que le cœur qui s'est placé sous l'inspiration de la charité se prodigue comme elle, sans jamais s'épuiser.

Parmentier s'éteignit doucement le 17 décembre 1813, dans sa soixante-seizième année.

Ses nombreux écrits lui ont survécu et occupent une place importante dans la bibliothèque du chimiste et de l'agronome. Néanmoins, il ne peut prétendre à la qualité d'écrivain. Ses ouvrages manquent de style et le côté littéraire de sa physionomie demeure dominé par le côté pratique et populaire.

C'est aussi ce mérite que ses compatriotes ont voulu surtout honorer en lui, et c'est à ce titre que Montdidier peut convoquer à l'inauguration de son monument toutes les villes de France. Au moment où notre sol se pare avec une louable émulation des gloires anciennes ou récentes, Parmentier ne peut rester dans l'ombre et dans l'oubli.

A ceux qui sont tentés de se plaindre de la multiplicité de ces ovations nationales, nous rappellerons qu'entre le berceau et la tombe de Parmentier, la Révolution s'est opérée. La suprême puissance s'est

déplacée. Au lieu de la déléguer comme autrefois avec enthousiasme, nous l'exerçons nous-mêmes avec méfiance. N'oublions donc pas que l'un des plus précieux attributs du sceptre était le droit exclusif de décerner les récompenses au génie et au dévouement. Souveraineté oblige. Souvenons-nous de la nôtre, surtout lorsqu'il s'agit de proclamer le mérite modeste, consciencieux et utile. Dans l'état actuel de nos mœurs, tout ce qui touche au domaine de la reconnaissance ou de l'ingratitude publique acquiert une incontestable gravité. Attribuer aux nobles actions leur place, aux nobles sentiments leur prix, refouler les mauvaises passions, assurer enfin aux grands exemples la consécration, la popularité et la durée, voilà qui est véritablement régner, régner avec toute la majesté et toute la responsabilité de ce mot. Ce n'est pas ce fleuron de notre couronne pacifique, j'en suis convaincu, Messieurs, que votre générosité puisse abdiquer jamais.

MADAME DE PASTORET

1846

Toutes les théories ont besoin d'être jugées sur leur application et particulièrement les théories de charité. Nous ne croyons donc pas sortir du cadre des *Annales de la Charité* en présentant à nos lecteurs l'enseignement de l'exemple et en plaçant sous leurs yeux ces beaux modèles de l'existence chrétienne dont nous devons tous, selon nos forces et notre situation, réaliser le type en nous-mêmes. On parle souvent des compensations morales qui rétablissent l'équilibre entre le riche et le pauvre : il en existe une particulièrement frappante, c'est que le pauvre, pour mériter sa récompense, n'a qu'à faire une acceptation courageuse et volontaire de sa condition, tandis que le riche a besoin de sortir de la sienne pour chercher ingénieusement la voie du salut. Le pauvre, avec un signe de croix et un acte d'amour de Dieu, sanctifie toute une journée de travail; cela ne suffit pas pour sanctifier une journée de loisir. Les douze heures du pauvre s'écoulent dans la régularité monotone d'une fatigue rigoureusement imposée; les douze heures du riche appellent à leur aide les exigences de l'esprit et les

caprices de l'imagination; et c'est alors qu'il devient difficile de demeurer dans la vérité, dans la justice, dans le christianisme, de faire une part équitable à son rang, à sa famille, à sa carrière, sans trop accorder à l'égoïsme ou à l'ambition. Au pauvre, il suffit de ne pas haïr le riche; le riche a pour loi d'aller trouver le pauvre, de l'aimer, de le secourir et quelquefois même de l'envier.

Ce problème est un de ceux qui m'ont toujours paru le plus effrayants dans les destinées qu'on appelle heureuses, et ce n'est pas trop pour se fortifier et s'instruire que d'étudier ceux qui ont eu le bonheur de le résoudre. Cette solution, je ne le déguise pas, je l'ai cherchée dans la vie de madame la marquise de Pastoret, et c'est la certitude de l'avoir rencontrée qui m'encourage dans la tâche ingrate de parler incomplètement de ce qui fut complètement bien et beau.

Adélaïde-Anne-Louise Piscatory, marquise de Pastoret, naquit à Marseille, en 1765, sous les yeux d'une aïeule, madame de Rouillé, qui présida jusqu'à l'âge de 99 ans à l'intérieur de sa famille. Madame de Rouillé avait connu madame de Maintenon et en avait été distinguée, quoique protestante. Elle avait marié sa fille à M. Piscatory de Vaufreland, d'une ancienne famille de Provence, dont un membre, Fabien Piscatory, avait été conseiller du roi Louis XII. Madame de Rouillé retint longtemps sa fille dans une terre de Berry qu'elle affectionnait, Château-Rouge. C'est là qu'Adélaïde Piscatory reçut les premières directions de l'âme. Elle avait 22 ans, lorsqu'on lui fit quitter la vie méditative de la campagne et qu'elle

parut à Paris pour la première fois dans le courant de l'année 1787.

Son éducation n'avait subi aucun dommage de cette solitude. Le précepteur de ses frères, M. Fauveau, homme instruit et d'idées saines, avait rempli presque à lui seul tous les vides dont pouvait souffrir son élève. Il avait contrebalancé par la sagesse de ses leçons l'invasion des idées voltairiennes qui pénétrèrent dans la famille, à la mort de madame de Rouillé; l'heureux naturel de la jeune fille avait fait le reste. Elle avait tourné à profit les épreuves de l'isolement; elle sut tirer le même parti de celles du monde. Devenue orpheline, Adélaïde Piscatory reçut chez un oncle, M. de l'Étang, la plus affectueuse hospitalité. M. de l'Étang avait bâti sur la place Louis XV un magnifique hôtel, que possède encore aujourd'hui la famille de Pastoret et qui fait partie du groupe de bâtiments servant de pendant au ministère de la marine.

M. de l'Étang n'avait pas d'enfants. Sa nièce devait participer à son héritage. Elle avait tous les attraits de la jeunesse et d'une éclatante beauté; elle se trouvait naturellement liée avec les jeunes personnes ou les jeunes femmes que l'on pouvait appeler à la mode, telles que mademoiselle Necker, mademoiselle Cabarrus, madame de Condorcet; elle ne pouvait tarder à se marier que par la ferme résolution de mûrement choisir, et, deux ans après son arrivée à Paris, ce choix était fixé sur un de ses compatriotes de Provence, M. de Pastoret, alors maître des requêtes. M. de Pastoret, plus âgé de 9 ans que que celle à laquelle il allait s'unir, un peu moins bien

doué du côté de la richesse, lui apportait en retour toutes les convenances de nom, de cœur et de principes. Fier à juste titre des services de sa famille dans le quinzième siècle, sous l'orageuse minorité de Charles VI, il apercevait de nouveaux nuages à l'horizon de la vieille monarchie et il s'était préparé à un rôle important. L'amitié de Buffon, de Turgot, de Malesherbes, diverses couronnes remportées à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dont il fut membre à 28 ans, des travaux considérables de législation annonçaient déjà à la politique et à la science un homme éminent. Ces garanties assuraient aussi à mademoiselle Piscatory une union qui ne la détournerait d'aucun devoir, qui ne la gênerait dans l'exercice d'aucune vertu et dont l'influence, au contraire, se ferait heureusement sentir par un accroissement de zèle et d'expérience. Ces préliminaires souriants ne devaient pas être de longue durée. A peine le mariage projeté fut-il annoncé aux amis des deux familles que mademoiselle Piscatory fut atteinte d'une maladie tellement grave qu'on lui administra les derniers sacrements. Avant qu'elle parvînt à la plénitude et à l'indépendance de la vie, Dieu avait voulu lui faire voir les approches de la mort et marquer d'un sceau particulier de gravité son entrée dans le monde. Cette maladie cruelle, suivie d'une lente convalescence, avait fait ajourner la bénédiction nuptiale au 14 juillet 1789. Le mariage devait se célébrer avec une grande pompe à Saint-Germain-l'Auxerrois; mais la veille, M. de Pastoret, visiblement troublé par les plus tristes préoccupations, vint an-

noncer à sa jeune fiancée que le lendemain pouvait être marqué par de douloureux événements et que le prêtre les attendrait au pied de l'autel à 6 heures du matin. C'est à cette heure, en effet, et avec l'assistance d'un fort petit nombre de témoins, que fut consacrée leur union. A peine le soleil avait-il éclairé cette journée que l'assaut de la Bastille commençait et que madame de Pastoret éprouvait les premières angoisses que devaient lui coûter nos sanglantes commotions.

Mêlé aux divers événements dont le souvenir n'est effacé pour personne, lié avec les royalistes les plus sympathiques à la Révolution et avec les révolutionnaires les plus attachés à la monarchie, plaçant dans d'inévitables réformes la stabilité du trône et la prospérité du pays, M. de Pastoret fut investi de la confiance de ses concitoyens dès les premières opérations électorales. Les procureurs généraux syndics, à la nomination du peuple, avaient remplacé les intendants, à la nomination du roi. M. de Pastoret fut élu président des électeurs de son district et nommé par eux procureur général syndic en même temps que le duc de la Rochefoucauld était élu président du département et Bailly maire de Paris. Louis XVI l'appela bientôt au ministère de la justice. M. de Pastoret jugeait alors que le moment des concessions était passé, Louis XVI se refusait aux mesures de rigueur. La reine se joignit vainement au ministre d'un jour. M. de Pastoret remit, avec un redoublement de respect, sa démission entre les mains du roi. Louis XVI l'accepta, sans lui retirer sa confiance. A partir du 20 juin, M. de Pastoret et ses amis Vaublanc et Quatremère de Quincy,

ne pouvant plus maîtriser la violence des esprits, s'unirent dans une commune protestation et cessèrent de paraître à l'Assemblée. Le signal de leur retour fut le canon du 10 août.

M. de Pastoret logeait avec sa femme dans l'hôtel que nous avons déjà désigné. Rien ne leur échappait de ce qui se passait autour des Tuileries. M. et madame de Pastoret avaient suivi avec la dernière anxiété les mouvements populaires de cette fatale journée, ils avaient vu grossir d'heure en heure le flot tumultueux qui, après avoir envahi les appartements du château, débordait dans le jardin royal, sur la place Louis XV et enveloppait la salle des Feuillants. La décharge des Suisses se fait entendre, puis un lugubre silence lui succède, et l'on annonce que le roi, enfermé dans une tribune de journalistes, est à la merci de l'Assemblée. M. et madame de Pastoret touchaient alors à l'une de ces heures, à la fois redoutables et bénies, où le cri de la conscience est si impérieux qu'il ne reste qu'à l'écouter et à mourir. L'homme public devait courir à son poste, sa femme ne devait point l'en détourner. Madame de Pastoret, qui avait déjà pris l'habitude de faire mieux que son devoir, ne se contenta pas d'une muette douleur et d'une passive résignation; avec ce mélange de douceur résolue et d'énergie sereine qui devenaient de plus en plus le mérite et le charme distinctif de son caractère, elle prit le bras de son mari qu'un domestique refusait d'accompagner et, se flattant sans doute de lui servir de rempart, elle traversa cette haie de piques sanglantes, cette horde d'hommes et de femmes

vociférant le blasphème et l'insulte; elle conduisit M. de Pastoret jusqu'à la porte même de la salle et, lorsqu'elle s'en vit séparée, laissa échapper quelques larmes, non sur son péril, mais sur son impuissance.

M. de Pastoret, dans une lettre qui fut interceptée à son insu par un ami qu'on pouvait désirer mieux inspiré, avait demandé à défendre Louis XVI devant la Convention; il ne cachait point son horreur pour cette épouvantable procédure. Il n'en fallut pas davantage pour mettre sa propre tête en cause. Un arrêté de la Commune proclama : « Que l'arrestation de ce traître importait au salut public. » Il quitta d'abord Paris, puis la France et alla enfin errer sur les frontières de Savoie. Sa femme, devenue mère, n'avait pu le suivre immédiatement dans l'exil, et, avant qu'elle pût songer à le rejoindre, elle se vit arrêter elle-même, ainsi que son oncle M. de l'Étang.

On entrait en pleine terreur; les prisons regorgeaient de prisonniers; nulle place ne se trouvait vide pour recevoir les nouveaux détenus, et l'on fut obligé de recourir à un expédient de persécution qui sauva dans ce moment un certain nombre de victimes. On donna à quelques personnes leur propre maison pour geôle, et M. de l'Étang fut incarcéré dans son hôtel avec sa nièce, sous la garde de quatre municipaux, à la solde de six livres par jour en assignats, aux frais du prisonnier. M. de l'Étang passa les premiers jours de réclusion à étudier la physionomie de ses gardiens, puis, prenant à part celui dont il avait lieu d'attendre le plus de sympathie, il lui dit : « Voici en argent les six livres que je vous dois et les six livres de vos

compagnons. N'essayez pas de deviner comment je me procurerai cette somme, car vous n'en viendriez pas à bout sans en tarir aussitôt la source. Comptez seulement que chaque jour vous serez ainsi payé en belle monnaie, et arrangez-vous comme vous l'entendrez pour que je ne sois point enlevé à votre garde n conduit aux prisons publiques. » Soit cupidité, soi compassion, le marché fut conclu et fidèlement exécuté. La réclusion se prolongea longtemps, mais tou jours au même lieu et aux mêmes conditions.

Quelles conditions cependant! Ce quartier étai celui où venaient aboutir les scènes les plus violente de cette époque. Les cris de mort et l'émeute y trou blaient presque toutes les nuits. Chaque fois qu madame de Pastoret cherchait, à travers sa fenêtre quelque distraction à sa peine, à son inquiétude, à l mélancolie des sombres journées d'hiver, elle aper cevait quelque symptôme nouveau d'effervescence quelque menace pour elle ou pour ceux qu'elle aimait Un matin, elle poussa un cri d'effroi et recula d'hor reur. Elle venait d'apercevoir la guillotine, et c'étai le 21 janvier.

Pendant une année pleine d'angoisses et de larmes madame de Pastoret n'osa pas jeter un seul regard su cette place inondée de sang. C'était au dedans d'elle même, c'était au fond de son âme, que Dieu voulai qu'elle tournât et recueillît ses pensées. Qui s'étonnera de la voir, au premier jour de la liberté rendue, au premier pas sur ce pavé brûlant, diriger sa course ver l'hôpital, vers la prison, vers l'église, vers tous ceux qui souffrent et vers celui qui console!

Aux premiers signes de réorganisation sociale, madame de Pastoret avait repris son rang, et M. de Pastoret, rentré en France à la fin de 1795, était nommé, l'année suivante, député de Paris et du Var au conseil des Cinq-Cents. A peine avait-on passé du Directoire au Consulat, qu'une société pieuse, appelée la société de charité maternelle, fondée en 1788 par Marie-Antoinette, sortait de dessous les décombres, avec la religion, mère de la charité. On n'eut pas besoin d'adresser un appel à madame de Pastoret. Cette institution n'était qu'un moyen de régulariser et d'étendre les élans de sa générosité personnelle; elle y entra, pour ainsi dire, comme une seconde fondatrice. Madame de Fougeret, qui avait créé l'œuvre sous les auspices de la reine, reconnut dans madame de Pastoret une auxiliaire capable de répondre aux immenses besoins de cette époque. En même temps qu'elle reprenait la présidence du conseil de cette œuvre, elle désigna sa nouvelle amie comme secrétaire.

Bonaparte avait déjà fait sentir assez puissamment sa présence pour que la société eût repris quelques-unes de ses anciennes habitudes ; et la sécurité, jouissance si nouvelle qu'elle semblait tenir lieu de beaucoup d'autres, jetait sur la douleur du passé quelques lueurs de meilleur avenir. Madame de Pastoret avait retrouvé dans mademoiselle Necker, devenue madame de Staël, une relation pleine de charmes ; madame Cottin, dont les écrits étaient alors fort en vogue, professait pour madame de Pastoret une amitié surpassée par l'admiration.

Madame de Pastoret entrait dans sa trentième année; elle atteignait déjà tous les mérites de sa maturité, sans avoir rien perdu des grâces de sa jeunesse. Le mélange de la séduction et de la dignité se traduisait dans sa démarche, dans sa physionomie, en traits si puissants que nous ne pouvons en omettre ici un frappant témoignage.

Au 18 fructidor, M. de Pastoret avait encore attiré la proscription sur sa tête. Il devait fuir sans perdre un instant ou subir la déportation. Lors de son premier exil, il avait trouvé un refuge en Savoie, il voulut obtenir de nouveau un passeport pour ce pays. Le comte de Balbo, ambassadeur de Sardaigne, occupait un hôtel contigu à celui de M. de l'Étang. Madame de Pastoret, déjà mère, allait le devenir pour la seconde fois; elle se présente chez l'ambassadeur, se nomme sans hésitation et lui demande un passeport pour son mari. Le comte de Balbo, ouvrant un portefeuille, lui montre des instructions de son gouvernement qui lui interdisent positivement de se prêter à aucune tentative d'évasion. Madame de Pastoret lui remet la dépêche sans la lire : « Je savais cela, Monsieur le comte; c'est pour cela que je suis venue vous trouver, et vous ne me laisserez pas sortir d'ici sans emporter le salut de mon mari. » A ce simple langage, animé d'un accent et d'un regard pénétrants, le comte de Balbo se lève, signeun passeport et le remet à madame de Pastoret avec une respectueuse émotion.

La crise passée, M. de Pastoret, vint reprendre à Paris, pour toute fonction, une place dans le con-

seil général des hôpitaux où il entrait avec le duc Mathieu de Montmorency, Chaptal et M. de Préameneu. Ce n'est qu'en 1809 et après une double présentation, qu'il fut nommé sénateur.

Quant à l'œuvre à laquelle madame de Pastoret s'était tout d'abord consacrée, voici quelques-uns des articles de son règlement :

Article Ier

« La société de charité maternelle a pour objet d'assister les pauvres femmes en couches, de les encourager à nourrir elles-mêmes leurs enfants et d'empêcher ainsi l'exposition d'enfants légitimes à l'hôpital des Enfants trouvés.

« La société de charité maternelle a été formée par des femmes, parce que ce sont elles que la Providence a plus particulièrement appelées au secours de l'enfance et des mères indigentes.

« La société étend ses secours aux enfants nés de parents appartenant aux divers cultes.

Article 18

« La quotité de la part accordée à chaque enfant adopté est réglée d'après la recette de l'année écoulée; l'expérience a démontré qu'un secours trop faible ne remplit pas le but de la société, de même que des parts trop fortes, qui borneraient à un très petit nombre de familles les bienfaits de l'institution, seraient contraires

à l'esprit de justice et de charité qui la soutient et la conserve.

ARTICLE 19

« Chaque part se compose, d'après les dispositions qu'adopte le comité, d'une layette, de frais de couche et d'un petit secours pour l'habillement de l'enfant, enfin d'un secours mensuel en argent pendant l'allaitement.

ARTICLE 30

« Le caractère distinctif de la société maternelle ressort principalement des rapports qu'elle établit entre les mères de famille pauvres et les dames charitables qui veillent à leurs besoins, les consolent et cherchent à les rendre meilleures par leurs avis répétés. Pour remplir ce but, il est nécessaire qu'aucune dame ne puisse, en aucun cas, se faire remplacer dans ses fonctions, si ce n'est par une des dames du comité qui signera ses rapports ou par les sœurs de charité de son arrondissement. »

Cette dernière clause, condition indispensable de la charité qui ne doit point se faire par procuration, n'était pas de celles auxquelles madame de Pastoret songeait à se soustraire. C'est, au contraire, en accomplissant ses devoirs en ce genre qu'elle en comprit mieux la portée et qu'elle en vit grandir l'horizon. Le coin de terre qu'habite le pauvre est un pays plein de mystères et de beautés qu'il ne faut pas seulement connaître par la géographie et dont on ne

pénètre les profondeurs qu'en l'explorant soi-même.

Madame de Pastoret, qui, selon une expression de son mari, aimait à faire bien le bien qu'elle faisait, ne consacrait pas des minutes seulement, elle consacrait des heures aux moindres missions qui lui étaient confiées. Quoique vivant de la vie élégante et agitée du monde, elle voulait faire plus que ceux qui se contentent de prendre une institution sous le patronage de leur nom et qui, après un rapide examen deux ou trois fois renouvelé dans le cours d'une année, croient pouvoir affirmer que tout est parfaitement en ordre et que leur présence suffit à enfanter les miracles du dévouement ou de l'économie. Madame de Pastoret comptait moins sur sa fortune ou sur sa position que sur le constant exercice de son jugement. Elle recherchait avec déférence la conversation des hommes qui avaient traité avant elle les questions charitables; elle comparait les institutions modernes et se tenait en garde contre l'esprit de système autant que contre l'ostentation ou la précipitation. Du reste, nous allons maintenant juger la méthode par ses fruits.

Un jour que madame de Pastoret gravissait l'escalier d'un cinquième étage pour porter des secours à la mansarde d'une pauvre femme en couches, elle fut frappée des cris de détresse qui partaient d'une chambre voisine. Elle frappe à la porte : point de réponse. Elle redouble d'efforts pour ouvrir ou se faire entendre : rien que les cris déchirants et continus d'une pauvre petite créature évidemment abandonnée ! Madame de Pastoret entre alors chez la

femme qui l'attendait, et, pour la première fois peut-être, distraite en face de la douleur présente, elle interroge d'abord la malade sur la misère d'autrui. « Ne vous étonnez pas de si peu, Madame, répond la pauvre femme, c'est, hélas ! notre sort commun, quand nous avons mis des enfants au monde. Faut-il abandonner notre état? Alors, qui nourrira la famille? Faut-il travailler à domicile? Qui nous confiera de l'ouvrage? Sommes-nous logées de façon à recevoir des métiers? Travaillerions-nous assez, distraites sans cesse par le soin de nos enfants et par leurs caresses? » — « Vos enfants, reprit madame de Pastoret, sont donc laissés seuls et livrés à eux-mêmes, durant toute la journée? » — « Oh! pas absolument, Madame; souvent, nous les confions à des voisines ou bien à des enfants un peu plus âgés; mais la voisine peut se trouver malade, comme cela m'arrive en ce moment; quelquefois aussi les enfants aînés sont plutôt une occasion d'accident par leur turbulence qu'une sauvegarde pour les petits frères et sœurs qu'on leur donne à surveiller. » Madame de Pastoret n'eut pas besoin d'en entendre davantage. Elle se leva, remit à la pauvre femme le secours qui lui était destiné et sortit. Un ordre d'inquiétudes et de souffrances, auxquelles elle n'avait jamais songé, venait de lui être révélé.

Madame de Pastoret descendit précipitamment dans la rue, se fit indiquer la boutique d'un serrurier, remonta au cinquième étage, expliquant au brave artisan le service qu'elle attendait de lui, se fit ouvrir la

porte de la mansarde d'où partaient les cris et se trouva en face d'une petite fille de cinq ans blottie d'un air effrayé au fond de la chambre et d'une enfant de deux ans qui s'agitait convulsivement à ses pieds. Elle s'empressa de rassurer la plus âgée de ces deux enfants et en obtint doucement l'aveu de ce qui n'était désormais que trop facile à deviner. La petite fille de cinq ans avait laissé se hisser sur une commode la petite sœur remise à sa garde, et l'enfant, retombée de cette hauteur, s'était cassé le bras. Elles étaient enfermées, car la pauvre mère n'avait songé qu'à prévenir les accidents de l'escalier ou de la rue, et la jeune gardienne, plus épouvantée peut-être des reproches qu'elle redoutait que de l'accident dont elle ne comprenait guère la gravité, n'avait trouvé rien de mieux que de se tenir silencieuse dans un coin. Heureux hasard ou plutôt admirable Providence qui avait voulu placer cet avertissement sur le chemin d'une personne si digne de l'entendre. A partir de ce jour la salle d'asile était créée.

Nous nous trompons cependant : cette institution avait encore à faire un singulier noviciat.

Rentrée chez elle, madame de Pastoret n'hésita point dans la mise en œuvre des pensées qui étaient venues l'assaillir, et elle réalisa immédiatement ce que la fortune lui permettait de tenter. Une maison fut louée près de Saint-Philippe-du-Roule, à l'angle de la rue Verte, et douze enfants du quartier y furent reçus, sous la surveillance d'une sœur de charité, nommée sœur Françoise, qui demeura trente ans à

la tête de cette petite famille et contribua puissam ment à lui donner l'essor. Mais cet essai, renferm dans les limites de l'humble discrétion inhérente de telles entreprises, n'attira que quelques bénédic tions humbles et discrètes aussi. Il fallut, ce qui tro souvent a été nécessaire en France, il fallut qu l'idée mère, l'idée française nous revînt avec un nom et un costume étrangers pour être accueillie, étudié parmi nous, et l'on prit la peine de naturaliser comm une importation anglaise ce qui était né sous no yeux.

Dès que la paix d'Amiens eut ouvert le continen aux relations amicales des peuples entre eux, le étrangers se mêlèrent en foule aux hommes distin- gués qui formaient déjà le cercle de M. et madame de Pastoret. Richard Edgeworth, savant économiste, et sa fille, Maria Edgeworth, furent de ce nombre. Bientôt, la jeune Anglaise fut invitée à venir à Fleury, maison de campagne près de Meudon, où madame de Pastoret passait alors et passa depuis, presque sans interruption, les saisons d'été et d'au- tomne. Ce que miss Edgeworth y découvrit de qua- lités et de vertus lui parut au-dessus d'un fugitif sou- venir ou d'une vulgaire reconnaissance. Elle voulut leur consacrer un durable monument. Elle prit ma- dame de Pastoret pour l'héroïne de l'un de ses ro- mans, lui prêta le nom de madame de Fleury et publia, sous ce titre, un petit volume dans lequel se trouvent racontées les circonstances qui motivèrent et accom- pagnèrent la fondation de la salle d'asile. Malheu- *reusement* la littérature de cette époque n'était point

encore dégagée de l'habitude des fictions convenues. C'était le moment où madame Cottin déguisait, sous le visage emprunté d'Élisabeth, les traits si simples et si purs de Prascovie qui nous ont été rendus par le comte Xavier de Maistre. Miss Edgeworth nous priva, à son tour, d'un trésor que personne ne pourra désormais nous restituer, en surchargeant madame de Fleury de sentiments et d'aventures imaginaires, au lieu de nous confier naïvement les épanchements et les émotions d'une si rare intimité. Quoi qu'il en soit, une fois averti, on retrouve encore dans madame de Fleury plusieurs indications précieuses et un reflet de réalité que la distance n'a point fait évanouir. Ce récit et les tableaux qui l'accompagnent eurent un grand succès en Angleterre. Les philanthropes s'en emparèrent, et c'est alors que cette pensée charitable, semblable à tant d'autres pensées du cœur de l'homme, revint à son point de départ, après un regrettable détour et une longue perte de temps.

Ces nouveaux soins, loin d'absorber madame de Pastoret tout entière, ne faisaient que développer en elle son penchant dominant. Les dames de charité maternelle avaient été réorganisées par paroisse, et de cette réorganisation naquit bientôt l'œuvre de la visite des hôpitaux. Madame de Pastoret y apporta son zèle infatigable et son expérience déjà consommée. Elle travaillait aussi sans relâche au développement de l'œuvre de charité maternelle. Madame de Fougeret, madame Grivel et quelques autres de leurs coopératrices avaient essayé d'y intéresser madame Bonaparte. Joséphine leur *témoigna* une vive mais stérile bien-

veillance. Le moment n'était pas encore venu pour le pouvoir de patronner officiellement une création de Marie-Antoinette. Cependant l'empereur se souvint plus tard de ces premières tentatives. En 1810, il voulut que l'impératrice Marie-Louise prît le titre de présidente. Un décret de 1811 mit une somme considérable à la disposition des trésoriers. Madame de Pastoret fut nommée vice-présidente. Le cardinal Fesch, Cambacérès reçurent des titres pompeux dans l'œuvre et prirent part à plusieurs de ses séances. Un jour même, Napoléon fit venir ces dames à Saint-Cloud et voulut leur imposer un uniforme. Quelques objections firent ajourner cette idée emportée dans le tourbillon des derniers jours de l'Empire. Même à ces heures suprêmes, Napoléon conserva le souvenir de ses courtes relations avec madame de Pastoret. Au moment où Paris était plongé dans une morne stupeur par les désastres de Moscou, madame de Pastoret était plus triste et plus émue que personne, son fils Amédée remplissant alors au fond de la Russie blanche les fonctions de gouverneur. Tout à coup, à l'heure de se mettre à table, un messager impérial se présente chez elle : « Madame, dit-il, l'Empereur est arrivé aux Tuileries ce matin et vous fait savoir qu'il a laissé votre fils en excellente santé. L'Empereur a voulu être le premier à vous rassurer. »

Celui qui fut l'objet de ce procédé touchant en de pareilles circonstances ne l'ignora point ; il ne l'oublia pas non plus et, de retour en France, fut le dernier à déposer les armes sous les murs de Paris. Cette *heureuse* mère ne savoura pas longtemps sans mé-

;e les jouissances que lui donnaient ses deux fils : lus jeune lui fut enlevé, en 1818, par une fièvre ıoïde, qui déjoua cruellement tous les soins de , et de la tendresse réunis.

a Restauration représente la plus brillante période a fortune du marquis de Pastoret. Nommé pair de nce en 1814, il fut élu cinq fois de suite secrétaire a Chambre, vice-président en 1820, et en 1829 nommé chancelier. Sa femme avait reçu, depuis sieurs années et par exception, les honneurs du ouret et du Louvre. Un privilège plus person- encore lui était réservé, c'était le témoignage la confiance de madame la Dauphine, faveur s prix pour une âme telle que celle de ma- ne de Pastoret. La fille de Louis XVI passait en ères tous les anniversaires du 21 janvier. Elle ne :aissait à aucune des solennités consacrées à ce ır, mais elle se renfermait dans son oratoire et ad- ıttait près d'elle un très petit nombre de personnes. ıdame de Pastoret fut souvent appelée à cette reli- ɔuse distinction, et cette noble femme qui, soit dans puissance, soit dans la disgrâce, ne parlait qu'avec lme des vicissitudes politiques, maîtrisait à peine ın émotion quand elle consentait à parler de ces ɔuloureuses audiences et de tout ce qui s'y ratta- hait.

Madame la Dauphine accepta avec empressement, ès les premiers jours de la Restauration, le titre de présidente de l'œuvre de Charité maternelle et con- irma celui de vice-présidente à madame de Pastoret. e procès-verbal du 9 janvier 1815 constate le ver-

sement d'une somme de 5,000 francs, remise p
madame la marquise de Pastoret à M. Grivel, t
sorier, de la part de S. A. R. Madame, pour con
bution des quatre premiers mois de l'année. Le 20
vrier de la même année, la même main apport
une lettre du ministre de l'intérieur et le douziè
de la somme de 40,000 francs pour laquelle le m
nistre s'engageait annuellement. Il suffirait d'ouv
les registres des œuvres de cette époque pour y sui
par la progression des dons obtenus les progrès
crédit de madame de Pastoret.

On trouve aussi, dans ces registres, ce que m
dame de Pastoret n'y a déposé qu'à son insu, c'est-à-di
son portrait écrit par elle-même, quand elle croy
seulement tracer celui de ses coopératrices. L'œuv
de la maternité fit, durant les quinze années de sa vic
présidence, deux pertes particulièrement cruelles
celle de madame Carré et celle de madame la d
chesse de Damas. On juge sûrement quelqu'un p
la nature de ses jugements sur autrui ; les objets
la délicatesse de notre louange trahissent nos propr
inclinations. A ce titre, nous reproduisons ici, da
leur intégrité, deux pages enfermées sous l'humb
couverture d'un registre de charité :

« 9 OCTOBRE 1826.

« Nous venons de perdre l'un de nos plus précieu
exemples, l'une de nos dames les plus capables d
concilier à notre société la confiance et la bienveillanc
publiques. Madame Carré, lorsqu'elle voulut bie

:unir à nous, il y a déjà beaucoup d'années, nous rtait une longue expérience dans l'art de faire le , un zèle plein de discernement et de lumières, à une exactitude, je dirais presque scrupuleuse. iqu'elle eût pu donner bien des leçons dans la ıce de la charité, madame Carré soumettait jus- la bonté de son cœur, jusqu'à sa pitié même au iment si modeste d'elle-même qui la distinguait iculièrement. La vie de madame Carré s'est pas- je devrais dire s'est épuisée, à faire le bien. Je saierai pas d'exprimer combien elle était chérie a famille, et je respecterai des douleurs trop pro- les pour être mesurées; mais je crois pouvoir ırer que nous nous rappellerons souvent notre able et pieuse collègue; que, dans le secret de pensées, nous nous la proposerons pour modèle, ue nous espérerons ensemble que du ciel, où elle û trouver le prix de ses efforts, elle jette encore nous, sur notre œuvre et sur nos pauvres, des ards d'encouragement et de bienveillance. »

L'année suivante, madame de Pastoret peignait un re modèle sous les traits de madame de Damas.

« Mars 1827.

« Le désir unanimement témoigné par le comité de société maternelle pouvait seul me donner la force ntreprendre cette tâche difficile, difficile surtout ur moi qui, depuis quarante ans, honorée de son itié, ai pu connaître toute la noblesse de son âme,

toute l'élévation de son caractère et l'ine
bonté de son cœur. J'oserai le dire ici, mada
mas n'avait pas encore trouvé, dans ses fo
présidente du comité, l'occasion de faire
toutes ses qualités. Nous la voyions parmi
jours exacte à remplir les devoirs de dame
trante, rendre un fidèle compte des misères
avait été témoin; mais elle ne nous disait
qu'où se portaient les consolations qu'elle s
prodiguer. Madame de Damas écoutait les lo
des pauvres, pleurait avec eux, s'occupait
vertus, de leurs sentiments intimes; après
comblés de bienfaits, elle songeait à eux p
cher si elle ne pouvait pas y ajouter encore
qui l'a bien connue se réunit à dire que,
variété de ses connaissances, l'éclat et la j
brité de son esprit, la véritable supériorit
dame de Damas était dans son cœur. Que c
me pardonnent d'avoir tardé, d'avoir hésité
leur parler d'une personne dont le souv
profond me laisse peu de moyens d'en pa
calme. Vous avez, Mesdames, honoré madan
mas; vos cœurs avaient su deviner une parti
mais, si la Providence l'eût conservée plus l
parmi nous, vous l'auriez bien davantag
appréciée et aimée, et vous auriez trouvé
de Damas presque simple dans l'expression
timents qu'elle éprouvait réellement avec
profondeur et d'énergie que toute autre. J
demander de me croire, Mesdames. J'ai tro
trop respecté madame de Damas, pour

vérité sur elle, et d'ailleurs la vérité seule peut l'honorer comme elle a mérité de l'être. »

Quelle admirable parole que celle-ci : j'ai trop aimé madame de Damas pour altérer la vérité sur elle! Quelle juste mesure, en effet, de toutes les véritables affections que de considérer comme une sérieuse infidélité la moindre infraction à la sincérité du langage! Veut-on savoir aussi comment madame de Pastoret avait le droit de parler de l'intimité avec les pauvres? En voici la justification prise entre dix autres que les plus respectables témoignages nous attestent. Une des femmes les plus familières aujourd'hui aux œuvres de Paris, mademoiselle Adèle P..., était chargée par les sœurs de sa paroisse de visiter une de leurs protégées à l'Hôtel-Dieu. Une dame l'avait devancée dans la longue file du dortoir et, assise près d'un lit, remuait doucement un berceau. Les deux visiteuses s'apercevaient de loin, mais à trop longue distance pour se reconnaître. Cependant mademoiselle P..... était frappée de la constance de l'inconnue à bercer l'enfant, à causer avec la malade et de cette dextérité de soins qui trahit la longue habitude. Enfin, à force d'épier les mouvements de cette petite scène, elle s'imagina reconnaître madame de Pastoret et interrogea la sœur de service : « Assurément oui, c'est madame la marquise, répondit la sœur ; la malade que vous voyez là-bas a le col du fémur cassé; les médecins lui ont défendu de suspendre la nourriture de son enfant, pour éviter la fièvre, et lui interdisent tout mouvement pour ne point déranger le

pansement ; il faut donc quelqu'un qui veille sans cesse auprès d'elle, tantôt pour endormir le petit nourrisson, tantôt pour le présenter au sein. Madame de Pastoret ayant remarqué que la pauvre femme était forcément négligée à certaines heures, choisit ce moment pour la visiter ; tous les jours elle vient s'asseoir où vous la voyez là et y remplit son office de berceuse. »

Il ne faut pas croire que la charité se produise seulement par la compassion envers les misères qu'on nomme, à juste titre, criantes. Tout ce qui participe de la bonté, c'est-à-dire la bienveillance, l'aménité de caractère, appartient à son domaine et relevait par conséquent, de celui de madame de Pastoret. La communauté de bonnes œuvres amène parmi celles qui s'y sont vouées le rapprochement de toutes les conditions sociales. Quelques personnes y entrent avec susceptibilité, d'autres avec prévention, d'autres avec embarras. Il importe donc grandement de neutraliser ce reste de nos mauvais instincts du monde et d'encourager les bons. C'était encore là une des sollicitudes de madame de Pastoret. Dans les comités, dans les réunions charitables, elle ne se hâtait jamais d'émettre son avis ; elle allait au-devant de toutes ses collègues, prévenait les plus modestes et avait toujours l'oreille tendue pour les voix timides. Les femmes les ecclésiastiques qui ont partagé avec elle de pieuses collaborations, n'ont qu'un témoignage à cet égard et, pour peu que l'on se soit occupé de faire le bien en commun, on en appréciera la valeur.

La révolution de 1830 fit rentrer M. et madame

de Pastoret dans la vie privée. Quand on destitua M. de Pastoret de la place de conseiller des hôpitaux de Paris, il laissa échapper un murmure que ne lui avait point arraché sa retraite volontaire de la chancellerie. Madame de Pastoret se démit de la vice-présidence de la Société maternelle, mais sans laisser ralentir le zèle qu'elle y apportait.

Dans l'œuvre des hôpitaux, elle garda la présidence qui lui avait été déférée à la mort de madame de Damas. La fraîcheur de ses inspirations charitables, si l'on ose s'exprimer ainsi, demeura la même jusqu'à son dernier jour. Jamais les ravages de la vieillesse ne pénétrèrent dans cette partie d'elle-même et la sensibilité, qui s'émousse à force de plaindre et de consoler, ne perdit jamais rien, dans madame de Pastoret, de ses premiers élans.

Ceux qui l'ont connue dans ses dernières années l'ont connue tout entière, avec beaucoup de dignité de plus et pas une grâce de moins. C'est ici le lieu sans doute de réparer une omission involontaire qui rendrait cette courte esquisse trop évidemment incomplète. Le cœur de madame de Pastoret occupa une si grande place dans toutes ses actions que je n'ai point assez fait la part de l'élévation et du caractère spécial de son esprit. L'éminence de la bonté implique les autres genres de supériorité, et l'on ne s'étonnera pas de cette assertion qui heurte un des préjugés du monde, si l'on réfléchit à ce qu'il faut de discernement et de délicatesse pour ôter à l'aumône l'humiliation, pour joindre la consolation à l'aumône et l'enseignement à la consolation, combien, en un mot,

il faut s'élever au-dessus de toutes les médiocrités pour arriver à la hauteur d'un dévouement.

Madame de Pastoret avait conservé dans tous ses traits l'empreinte de leur régularité première; ses longs cheveux blancs, ses vêtements habituellement noirs, sa taille haute et mince, sans raideur, donnaient à son extérieur une apparence particulièrement vénérable. Le son de sa voix, d'une douceur exquise, était en même temps plein d'autorité, et sa vieillesse avait un sourire que la jeunesse pouvait envier. Cette candeur sereine qui régnait dans toute sa personne, dans sa démarche, dans son geste, dans son accent, régnait plus encore dans sa parole. On connaît déjà son amour de la sincérité, elle le poussait jusqu'au scrupule dans le choix de ses expressions, ce qui donnait à sa conversation une précision, une justesse irréprochables. L'emphase dans les mots lui était aussi étrangère que l'exagération dans les idées. Miss Edgeworth nous a conservé sur elle le jugement de Marmontel : « Elle a le secret, disait-il, de faire paraître neuves les idées les plus communes et de faire paraître simples les plus élevées. »

Fille de deux siècles séparés par un abîme, elle les représentait l'un et l'autre dans ce qu'ils avaient de meilleur. Elle avait les sensations et l'intelligence active de notre temps avec les formes et l'attitude du temps passé. Elle aimait les arts et les lettres et se tenait au courant de toute nouveauté, non sans gémir des excès de l'école moderne. Sa mémoire accordait une place d'honneur à l'abbé Delille, dont elle répétait les vers avec un charme infini. Cependant,

accessible dans ses jugements comme dans son accueil, elle s'appliquait non seulement à ne rien méconnaître, mais surtout à ne rien exclure.

Dans un petit billet du matin, nous trouvons rapprochés M. de Balzac et Grégoire de Tours, et, par quelques lignes de ce genre de correspondance qui ressemble tant à de la causerie, l'on pourra juger avec quelle facilité cette femme, déjà plus que septuagénaire, parcourait tous les degrés de l'étude.

Après avoir rendu compte du *Curé de village* de M. de Balzac, elle écrivait à M. Briffaut, de l'Académie française :

« Je lis dans ce moment Grégoire de Tours, et je suis frappée de l'ascendant qu'exercent la conviction sincère et la simplicité. La légende de Grégoire est remplie de miracles; il ne cherche point à expliquer ces faits qu'il raconte. Peut-être même se trompe-t-il quelquefois, mais il est toujours convaincu et vous fait assister à l'imposant spectacle d'une nature barbare qui commence à se civiliser tout en tuant ceux qui la civilisent. Ces commencements de l'histoire des sociétés m'ont toujours semblé dignes du plus grand intérêt. »

Sa raillerie même avait quelque chose d'ingénieux et, sans jamais blesser, rencontrait aisément le trait piquant. A la veille d'une élection, elle écrivait à un membre de l'Académie :

« Je suis effrayée pour vous et vos confrères de la quantité d'immortels que vous allez avoir à fournir à notre admiration. Ne serait-ce pas le cas d'imiter ces galeries de tableaux choisis dans lesquelles on met

des cadres avec des taffetas verts aux places pour lesquelles on n'a pas encore de chefs-d'œuvre. »

Mais nous devons la voir surtout au milieu de ses amis, dans cet intérieur de Fleury où elle se plaisait tant à réunir ses jouissances de prédilection. Elle y avait fait construire une cabane rustique sur le modèle de la cabane de Châteaurouge qui abrita son enfance. Elle y était entourée d'un cercle empressé, celui de la place Louis XV, avec plus de choix et moins de bruit.

Voici en quels termes on y était invité :

« J'envie madame de N... qui a pu rester près de vous, écrit-elle à M. Briffaut, et je suis sûre qu'elle tient beaucoup à son office de garde-malade. Mais pourquoi n'essaieriez-vous pas de venir à Fleury, doucement, sur la terre, ce qui est possible, en venant par le bois de Boulogne? Vous trouverez une chambre au rez-de-chaussée, tout près de la bibliothèque, vous iriez vous asseoir au jardin, en faisant deux pas, et enfin vous verriez, à n'en pouvoir douter, tout le plaisir que j'aurais à vous posséder. Combien j'aimerais Fleury, si son air pur pouvait vous faire du bien et vous rendre la faculté d'aller, de venir, de retourner même à Paris, mais pour revenir ici. Voyez, Monsieur, et pesez dans votre sagesse si vous ne devriez pas prendre cette résolution désespérée plutôt que de permettre au découragement de vous atteindre, vous dont le courage est si doux, et par conséquent si ferme et si réel. Nous ne manquerions de rien de tout ce qui est bon et commode. Les mauvais notaires n'ont pu m'ôter d'ailleurs ce que j'ap-

précie le plus, la faculté de sentir ce qui fait le bonheur ou la consolation de la vie. »

Peu de jours après, elle redoublait ainsi ses instances :

« Pourquoi ne vous tenons-nous pas à Fleury? Je ne vous demanderais pas de vos nouvelles, je les verrais, nous ferions de ces bonnes causeries qui font du bien et qui laissent toujours d'heureuses traces, quoiqu'on semble n'avoir échangé que des idées pareilles. Mais c'est que le cœur et le fond de l'âme n'ont besoin de rien de nouveau, c'est l'esprit seul qui a de la coquetterie. »

C'est ainsi que madame de Pastoret voyait se multiplier les années et touchait au déclin de la vie. Ce déclin était triste, mais il n'était pas sombre; la nuit qui vient à travers un ciel pur n'a pas la même teinte que le crépuscule d'un jour orageux ; Dieu place ses nuances, même dans les ténèbres.

Madame de Pastoret était douce envers les années, comme elle devait l'être envers la mort. Elle avait assisté trop de douleurs, elle en avait trop ressenti elle-même pour se faire illusion sur aucune chose de la terre. Les revers de fortune ne pouvaient plus la troubler, et nous venons de lui voir faire tout à l'heure une allusion à une catastrophe bien connue qui fit ressortir une fois de plus sa force d'âme.

Le jour où l'on apprit dans Paris la faillite de M. Lehon, le conseil de l'œuvre des hôpitaux se réunissait chez madame la comtesse de Saisseval. Chaque dame s'entretenait de cet événement. Madame de

Pastoret manquait seule à la réunion. Dès qu'elle parut, on cessa la conversation pour commencer la séance. Madame de Pastoret présenta ses excuses, sans s'expliquer sur le motif de son inexactitude, s'occupa immédiatement de l'objet de la réunion et y porta sa présence d'esprit, sa lucidité ordinaires. La séance levée, on revint au premier sujet de l'entretien général et l'on demanda à madame de Pastoret si elle en savait quelque chose. Madame de Pastoret répondit avec calme qu'elle perdait une partie considérable de sa fortune et commença aussitôt à défendre M. Lebon contre les accusations qui s'élevaient avec une grande véhémence et que l'évidence seule plus tard put lui faire admettre. En son nom et au nom de quelques amis qui partageaient sa confiance, elle avait offert la garantie d'un million, et sa générosité dans cette déplorable affaire fut un des derniers et assurément un des plus mémorables exemples qu'elle nous ait laissés.

Un affaiblissement graduel conduisit M. de Pastoret au tombeau. La vie de cet homme de bien s'éteignit pieusement le 28 septembre 1839. Il avait atteint sa quatre-vingt-troisième année. Madame de Pastoret n'eut plus d'autre consolation que les soins si assidus et si tendres de son fils et de sa petite-fille, la marquise du Plessis-Bellière. Cette double piété filiale voulait en vain lui imposer des ménagements qui pouvaient prolonger encore une si précieuse existence : madame de Pastoret ne cessa pas un instant ses relations avec ses pieuses coopératrices, tout en *prévoyant* elle-même qu'elle aurait bientôt besoin

d'être suppléée et voulant parer d'avance au vide de son absence.

Ce billet, adressé à mademoiselle P..., secrétaire de l'œuvre des hôpitaux, est un des derniers que sa main ait tracés :

« Me voici bien embarrassée, Mademoiselle. Ne prévoyant pas le changement des heures, j'ai pris l'engagement d'être à une heure, demain, au conseil supérieur des asiles pour y solliciter des réparations urgentes à notre asile particulier. Il faut que vous ayez, Mademoiselle, la bonté de m'excuser auprès de M. l'abbé de Brézé et de madame de Saisseval.

« Je crois, d'ailleurs, que je n'aurais à répéter qu'une seule chose : c'est que mon âge et ma santé me rendent presque inutile. Il faut, pour l'amour du bien, m'oublier et ne pas perdre un concours actif, éclairé et plein de zèle. Qui mieux que vous, Mademoiselle, sait que, lorsqu'il s'agit du bien des pauvres, la vanité n'est point à ménager, car elle n'existe même pas.

« Mille grâces pour les comptes si clairs et si bien faits.

« Vous ne doutez pas, j'espère, de tous les sentiments que je vous ai voués. »

Au mois de juin 1843, elle se rendit à Fleury, comme à l'ordinaire. Ses forces avaient visiblement diminué. Au premier froid de l'automne, elle fut atteinte d'une fluxion de poitrine et, en quelques heures, on reconnut que sa fin était proche. Il fallut lui apprendre cette cruelle vérité, mais on n'eut pas besoin de l'y préparer. L'une des plus vénérables

sœurs de l'Hôtel-Dieu, mère Saint-Benoît, représentait la charité à ce lit de mort. Le vicaire de Meudon accourut à son appel.

Les Sacrements furent administrés à madame de Pastoret, en présence de sa famille et de sa maison, le 27 septembre, veille de l'anniversaire de la mort de M. de Pastoret. Ses dernières paroles, ses dernières volontés firent encore l'édification et la consolation de ceux qui l'avaient attachée à la terre. Elle était mûre pour les récompenses du ciel.

LA SŒUR ROSALIE

1857

l y a deux années à peine, une guerre, dont on ne vait prévoir la durée ni les limites, succédait à paix universelle et qu'on se plaisait à croire inéalable. Tous les arsenaux de l'Europe étaient à ıvre, tous les canons en mouvement ; le commerce ait ses vaisseaux à la marine militaire ; d'innomples soldats traversaient la Méditerranée, et tout ire, qui n'était pas chargé d'armes, portait l'aliment l'abri à une triple armée, luttant à mille lieues a patrie contre l'ennemi, la maladie et le climat. ant un long hiver qui demeurera mémorable, ; les yeux et toutes les pensées étaient tournés vers seul point de l'horizon. Enfin un cri s'échappe a bout du monde à l'autre. La guerre a prononcé, utte est terminée ! Le vainqueur et le vaincu se nent la main sur un monceau de ruines. Les diplotes reparaissent, les tentes se replient, les camps se ent, les vaisseaux reviennent sur leurs traces ; les rits recouvrent leur sérénité et la paix reprend le rs de ses prospérités à peine interrompu.

es événements, à la fois si émouvants et si rapi-

des, ne nous ont-ils donc rien légué? Il serait injuste de le dire. Un grand empire a été sévèrement averti, plus d'une haute ambition a été déçue, et c'est beaucoup, car tout résultat moral a son efficacité sur la destinée des nations.

Cependant, si l'on voulait ne tenir compte que des garanties positives, que des gages matériels, on pourrait soutenir que la paix n'a pas valu la guerre. Ceux qui, dans toute entreprise d'Orient, rêvent encore quelque chose des croisades, ceux qui s'informent de ce qu'a gagné le christianisme, ceux qui promènent leurs regards sur les tristesses non consolées des Lieux-Saints, sur les vices non corrigés de Constantinople, pourraient se plaindre que le sang chrétien ait été versé avec une prodigalité, en apparence, inutile. Un fait pourtant, et un fait considérable, demeure acquis : en même temps que nous avons constaté une fois de plus la supériorité de nos armes, la constance comme l'audace de notre génie militaire, l'abondance de nos ressources, les sœurs de charité ont été, dans le plein exercice de leur vertu, montrées à l'Orient; l'islamisme s'en est ému; vaincues par le respect et la reconnaissance, les communions chrétiennes dissidentes, protestantes ou grecques, ont changé loyalement leur secrète jalousie en émulation généreuse. La fille de Saint-Vincent de Paul, acceptée depuis longtemps parmi nous comme symbole du dévouement et de la réconciliation sociale, est devenue au dehors le type exquis de la civilisation catholique.

Ce n'est donc pas seulement une satisfaction pieuse, c'est un orgueil national, c'est un intérêt politique,

dans leur acception la plus pure et la plus élevée, qui s'attachent à l'étude de la charité, sous ce titre : *Vie de la sœur Rosalie*[1]. En effet nous ne trouvons pas seulement ici la biographie d'une femme secourable et dévouée par un biographe compétent, nous pouvons saluer la sœur de charité elle-même, l'inépuisable famille de saint Vincent de Paul présentée sous ses traits caractéristiques.

Qu'est-ce, en réalité, qu'une sœur de charité ? D'où lui viennent son courage et sa force, son inspiration et sa puissance ? Quels sont ses moyens d'action sur elle-même et sur autrui ? Voilà ce que doit révéler la vie de la sœur Rosalie et ce que démontre sans ostentation, sans polémique, sans une ombre d'exagération ou d'esprit de système, le livre de M. de Melun.

Jeanne-Marie Rendu, en religion sœur Rosalie, naquit le 10 septembre 1787 au pays de Gex, aujourd'hui département de l'Ain.

« Sa famille appartenait, dit l'auteur, à cette ancienne bourgeoisie qui avait acquis par une longue suite d'utiles travaux un bien-être également éloigné du luxe et de la gêne, et dont la position, plus honorable qu'éclatante, attirait le respect sans exciter l'envie. Ses premières années furent à l'abri de tout souffle malfaisant ; elle puisa à l'école maternelle cette éducation forte, religieuse, qui s'inspire plus qu'elle ne s'apprend et vient surtout de l'exemple. »

Jeanne-Marie avait sept ans, quand les décrets de la Convention pénétrèrent avec la Terreur dans le pai-

1. Par le vicomte de Melun.

sible pays de Gex. La famille Rendu fut une de celle qui, par leurs belles actions, rachetèrent devant Dieu les crimes de leurs concitoyens. Elle offrit un asile à l'évêque d'Annecy, proscrit et poursuivi. Jeanne Rendu fit sa première communion dans une cave; mais, dit M. de Melun, « au sein de cette pauvre et silencieuse obscurité, il y avait devant l'autel un prêtre qui se préparait au martyre, une vierge qui jurait au Dieu qu'elle recevait pour la première fois de l'aimer, de le servir toute sa vie dans la personne des petits et des pauvres; c'étaient les mystères, les dangers, mais aussi les vertus des catacombes. »

Lorsque la France et la famille redevinrent libres, Jeanne fut envoyée à Gex dans un pensionnat tenu par d'anciennes Ursulines. L'âge, les temps cruels qu'elle venait de traverser avaient mûri sa raison et tempéré sa vivacité native. Le curé de Gex, M. de Varicourt, depuis évêque d'Orléans, reçut bientôt de saintes confidences. Une compagne, plus âgée qu'elle de quinze ans, mademoiselle Jacquinot, prit la résolution d'entrer dans la communauté des filles de Saint-Vincent de Paul, récemment rétablie à Paris par le premier consul; cette résolution acheva d'éclairer Jeanne sur sa propre vocation. Elle obtint ou plutôt elle arracha le consentement de sa mère, et, le 25 mai 1802, les deux amies, sans autre patronage qu'une lettre pour l'abbé Émery, venaient directement, rue du Vieux-Colombier, frapper à l'humble porte d'une communauté à peine renaissante.

Jeanne Rendu ne resta pas longtemps à la maison *mère*, sa complexion délicate la soumit à de pénibles

épreuves. Chacun des devoirs qu'elle embrassait avec tant d'ardeur lui coûtait un effort et une lutte. Sa santé s'altéra visiblement; on essaya de la fortifier par un changement de résidence. Elle fut, dans cette intention, envoyée au faubourg Saint-Marceau qu'elle ne devait plus quitter. En face de ce peuple tel que la révolution l'avait fait, la sœur Rosalie, c'est désormais le seul nom de Jeanne Rendu, loin de se sentir épouvantée, ne vit qu'un monde à reconquérir et à régénérer.

Devenue aussitôt l'instigatrice et l'âme de ses compagnes et bientôt supérieure de la maison de la rue de l'Épée-de-Bois, elle entreprit une guerre incessante contre la misère et les désordres de son quartier; elle la poursuivit cinquante années sans un moment d'arrêt, sans un mouvement en arrière, jamais découragée, jamais vaincue, se reposant d'une fatigue par une autre, d'une œuvre accomplie par une œuvre nouvelle.

Elle répondit sans réserve à l'appel du bureau de bienfaisance, repoussant la pensée « d'élever deux drapeaux sur la maison des pauvres », s'efforçant d'associer à l'aptitude administrative et à la science des affaires, la puissance du désintéressement et l'excellence du sacrifice. Elle s'appliquait à connaître individuellement chacun de ses pauvres. Accueillir ceux que le monde repousse, donner le pain du jour à ceux auxquels on refuse crédit, intercéder auprès du patron, du propriétaire ou du commissaire de police, décider le fils indocile à demander son pardon, ramener au foyer maternel la jeune fille qui l'avait

abandonné, employer ceux qu'elle avait faits ses amis au profit de ceux qui ne l'étaient pas encore, leur confier des lettres à porter, leur demander des courses lointaines, amener un père et une mère au baptême, à la première communion, au mariage; apprendre aux petits enfants le catéchisme, préparer l'aïeule à la mort : voilà désormais l'emploi de chaque jour. C'était en multipliant les services qu'elle parvenait à triompher des plus mauvaises volontés.

Une des premières, elle comprit l'utilité et l'opportunité de la crèche et de la salle d'asile au milieu d'une population presque exclusivement ouvrière. La jeunesse n'excitait pas moins que l'enfance sa sollicitude. Elle voulait à tout prix la préserver des périls de l'apprentissage. Elle redoutait dans l'internat « l'ennui conspirant contre l'innocence avec les passions que la délicatesse des sentiments déguise plus qu'elle ne les calme. » Craignant d'éveiller des besoins nouveaux sans fournir les ressources propres à les satisfaire, elle chercha longtemps le moyen de ne pas enlever les jeunes gens à la vie pénible mais salutaire de la famille et de l'atelier, de placer le bien à côté du mal, d'opposer la prière aux paroles corruptrices, les bons conseils aux mauvais exemples.

L'œuvre du patronage fut la réalisation de sa pensée, elle l'accueillit et l'appliqua immédiatement; en une semaine, elle avait achevé ses préparatifs, rue de l'Épée-de-Bois. Elle avait fait comprendre aux mères que le patronage serait d'un grand secours pour leurs enfants; aux patrons, qu'il développerait chez l'apprenti la docilité et l'amour du travail; aux visi-

teuses chrétiennes et aux protecteurs, quel puissant auxiliaire il allait devenir pour les sœurs.

En même temps qu'elle se livrait à tous ces soins, elle ne perdait pas de vue la maladie et la vieillesse. La maladie, pesante épreuve pour toute créature humaine, mais la plus terrible des calamités, nous dit justement M. de Melun, pour celui qui n'est séparé de la misère que par le travail ; la vieillesse, digne de ce redoublement de pitié que méritent les maux qui ne peuvent plus guérir.

Bientôt les hospices, trop étroits pour tous ceux que la sœur Rosalie voulait y introduire ou trop lents à les admettre, ne répondirent plus aux impatiences de sa compassion. Elle ne goûta aucun repos qu'elle n'eût fondé une maison de refuge. Elle y recueillit, rue Pascal, des vieillards et des infirmes, les installa dans leur propre mobilier, leur fournit les instruments de leur métier, leur prêtant ainsi le moyen de gagner eux-mêmes une amélioration dans leur nourriture ou dans leurs vêtements, et surtout les défendant contre les pièges de l'oisiveté, contre les tentations du cabaret.

Lorsqu'en 1832, le choléra, fantôme alors inconnu, s'élança des confins de l'Asie, traversa l'Europe, semant partout les funérailles, s'avança vers la France et l'envahit, suivi d'un indicible cortège d'épouvante et de soupçons, la sœur Rosalie ne put se défendre elle-même de l'appréhension commune ; mais le jour où le fléau eut frappé à Paris sa première victime, toute timidité s'évanouit. Devant l'activité et le courage de la sœur Rosalie, personne n'osa plus s'avouer

faible, ni découragé ; chacun, au contraire, se s
passa parce qu'elle s'élevait au-dessus de tout
monde, et lorsque la science et les soins furent i
puissants à écarter le deuil d'une maison, elle
éloigna le désespoir.

Le choléra de 1849 fit moins de bruit et moins
peur que celui de 1832, il fut peut-être plus me
trier, notamment au faubourg Saint-Marceau. M
cette seconde invasion était accompagnée d'un aut
fléau, la guerre civile, qui n'exigea des filles de Sai
Vincent de Paul ni moins de présence d'esprit
moins d'intrépidité.

Ici, je ne puis écarter un rapprochement qui
me fera quitter ni mon sujet ni M. de Melun.

« En 1652, la ville d'Angers, qui, dans les troub
de la Fronde, avait pris parti pour les princes cont
la Régente, fut assiégée par le maréchal d'Hocqui
court. Pendant un passage de troupes à trav
Baugé, une querelle s'éleva entre les habitants et
soldats. Un soldat fut tué, et, suivant l'usage im
toyable de ce temps, la ville fut condamnée au p
lage et l'ordre fut donné de la prendre d'assa
Toute résistance était impossible; le feu avait d
été mis à l'un des faubourgs, chacun n'attend
plus que la ruine et la mort.

« Mademoiselle de Melun, fille du prince d'
pinoy, cachée alors sous l'habit de sœur hospitalièr
résidait à l'hôpital de Baugé, qu'elle venait de fond
dans des proportions magnifiques. Elle balança
instant entre la crainte de se faire connaître et l'esp
rance de sauver la vie à tant de victimes. Son comb

intérieur ne fut pas long : elle ne put résister aux lamentations qui s'élevaient de toutes parts, sa charité imposa silence à son humilité. Elle sort secrètement de l'hôpital, va trouver l'officier qui commande, se nomme et sollicite, au nom de Dieu, la grâce de la ville. Cette princesse, sous la robe d'une hospitalière, son air si plein de douleur et de majesté, sa parole qui semblait inspirée, firent tomber les armes des mains.

« Et le soir même, au grand étonnement de la foule assemblée, le corps d'armée défila tout entier devant les sœurs hospitalières de Baugé, les soldats présentant les armes et les officiers saluant de l'épée. »

En 1848, le petit-neveu de mademoiselle de Melun est conduit à nous raconter une semblable victoire, et cette victoire ressort plus éclatante encore par la différence même des lieux et des temps. Il ne s'agit plus des grands noms de la cour de Louis XIV, du prestige de la naissance et des traditions. Nous voici au milieu des commotions démagogiques, en présence d'une multitude qui, rejetant ses vieilles affections, ses vieux respects, ne reconnaît d'autre gouvernement que celui des clubs.

« Enivrée de déclamation et de sophisme, — dit M. de Melun, qui unit sans effort au touchant accent de l'hagiographe le ton mâle de l'historien, — l'intelligence de l'homme chancelle, et, sous l'impression de discours qui troublent ses idées, font bouillonner ses passions et lui donnent le vertige, sa personnalité s'efface et disparaît, il n'est plus qu'un atome de cette

foule aveugle qui s'émeut et s'irrite sans avoir la conscience de son émotion et la raison de sa colère. Ces voix confuses, dont chacune isolée était pacifique, poussent ensemble un rugissement.....

« L'ambition de quelques-uns sait donner une passion à cette force immense, et chacun, absorbé dans l'ensemble, devient, entre les mains des agitateurs, l'élément d'une émeute, le pavé d'une barricade, la machine d'une révolution. »

Le faubourg Saint-Marceau n'échappa point à cette fatale ivresse. Les journées de juin trouvèrent là un de leurs principaux théâtres. Une barricade fut dressée à l'entrée même de la rue de l'Épée-de-Bois.

Un officier, séparé de ses soldats, est poursuivi par les insurgés. Il se précipite chez les sœurs. La maison est enveloppée de toutes parts; la sœur Rosalie se présente aux assaillants pour leur disputer cette proie. « Vous avez raison, ma sœur, s'écrie l'un d'eux, le sang ne doit pas couler dans votre maison. Nous emmènerons l'officier, nous le fusillerons dans la rue! » La sœur Rosalie rejette avec horreur une telle capitulation; la foule grossit, s'exaspère, avance toujours; déjà les canons des fusils s'appuient jusque sur l'épaule des sœurs, les doigts sont sur la détente, le coup mortel va partir, lorsque la sœur Rosalie se jette à genoux : « Voilà cinquante ans, s'écrie-t-elle, que je vous ai consacré ma vie, vous ne me refuserez pas aujourd'hui celle de cet homme. »

« A ce spectacle, dit M. de Melun, à ce cri, les armes se relèvent, la troupe recule comme frappée de repentir, un hourra d'admiration s'échappe

de ces lèvres noires de poudre, des larmes d'attendrissement coulent de ces yeux tout à l'heure impitoyables, le prisonnier est sauvé. »

Scène digne de méditation, spectacle consolant et encourageant pour le cœur humain ! Il y a deux siècles, une grande dame se fait volontairement la servante des pauvres ; elle rencontre des fureurs et des vengeances aveugles, elle les affronte et les désarme ! De nos jours la médiatrice est moins illustre, la violence semble plus farouche, mais la vertu est la même et son ascendant est égal. Lorsque tout empire régulier a disparu, cette influence seule reste debout comme un rempart ; elle abrite la vie d'un homme ; elle abriterait une société tout entière, si la société y consentait.

La sœur Rosalie habitait Paris depuis l'âge de seize ans ; presque septuagénaire, elle ne connaissait ni les promenades ni les monuments, et, selon son expression, ne sortait jamais du fourreau de son épée de bois. Elle voulut couronner sa vieillesse par un acte de suprême charité. Le P. de Ravignan fut atteint, en 1854, d'une maladie que l'on crut mortelle :

« L'Église de France levait au ciel des mains suppliantes pour obtenir la vie de son missionnaire..... La sœur Rosalie se souvint que plusieurs fois une santé précieuse avait été rachetée par le sacrifice d'une autre vie. Elle n'hésita pas à offrir la sienne à Dieu pour celle du P. de Ravignan. Dieu ne l'accepta pas alors ; il rendit, sans cette précieuse rançon, son pieux et éloquent serviteur aux vœux et aux prières universelles. »

Une épreuve plus cruelle que la mort était destinée à la sœur Rosalie. Elle devint aveugle. On tenta l'opération de la cataracte qui ne réussit qu'imparfaitement. La sœur Rosalie ne proféra d'autre plainte que celle-ci : « J'avais trop de plaisir à voir mes pauvres ! »

Malgré tant de résignation, sa santé déclina prématurément ; l'heure de la récompense était venue.

Dans la nuit du 4 février 1856, elle se sentit saisie d'un grand froid. Elle ne voulut pas appeler la sœur qui couchait auprès d'elle pour ne pas troubler un sommeil acheté par les longues courses de la journée. Le matin, une fluxion de poitrine se déclara ; bientôt ses filles éplorées comprirent que tout espoir était évanoui ; le curé de Saint-Médard fut appelé sur-le-champ. La sœur Rosalie reçut l'extrême-onction, murmura deux ou trois mots que l'on n'entendit pas et qui semblaient l'écho d'une prière intérieure, puis tomba dans une léthargie qui ne se termina que par le dernier soupir.

Son image fut immédiatement reproduite par la gravure et multipliée en innombrables exemplaires. Les acheteurs les plus pauvres étaient précisément ceux qui demandaient l'édition la plus belle. Un vieillard, qui gagnait péniblement le pain de chaque jour, répondit à une objection bienveillante : « Je puis bien rester un jour sans manger pour avoir le portrait de celle qui m'a nourri si longtemps. »

Aussitôt que la nouvelle de sa mort fut répandue, un religieux silence régna dans tout le faubourg *Saint*-Marceau d'ordinaire si bruyant. Il n'y avait

plus, pour tous, qu'une pensée qui faisait oublier toutes les autres.

« Et pendant deux journées, dans cette foule innombrable qui se rendit à la maison des sœurs, personne ne songea à demander un secours. »

L'archevêque de Rouen, l'un de ses plus anciens amis, touchait de sa croix pectorale le corps de la sœur, comme on touche les reliques d'une sainte. Lorsque la douloureuse obligation d'enlever le cercueil fut venue, on le plaça dans le corbillard des pauvres, comme la sœur Rosalie l'avait demandé.

« Au lieu de prendre la route directe de l'église, dit M. de Melun, le convoi fit un long détour dans le quartier appelé autrefois son diocèse, comme pour lui faire faire un dernier adieu à ces rues qu'elle avait si souvent parcourues. A la vue des boutiques fermées, de la suspension des travaux, de la foule dans les rues, sur les portes, aux fenêtres, de l'attention fixée sur un seul point, le petit nombre de ceux qui n'en connaissaient pas la cause se demandaient quelle fête, quel grand événement, quelle magnifique cérémonie agitait ce faubourg et tenait tout ce peuple en émoi. Étaient-ce les funérailles d'un prince ou l'entrée d'un triomphateur? Seul, le corbillard des pauvres leur annonçait qu'il ne s'agissait pas d'une gloire humaine, d'un triomphe de la terre, et qu'il se passait là quelque chose que les idées de ce monde n'expliquent pas. »

Et, en effet, n'est-ce pas ici le lieu de se demander d'où vient cette merveille? N'est-ce pas au terme d'une vie si uniforme, si dépourvue d'événements,

de puissance, d'instruments selon le monde et pourtant si riche en œuvres, si abondante en popularité, qu'il est utile de rechercher l'origine de ce prodige?

La sœur de charité force l'hommage de ceux-là mêmes qui le refusent à l'Église catholique, et pourtant cette Église seule produit la sœur de charité. La philanthropie suggère quelques heureuses tentatives; le protestantisme s'honore de quelques imitations méritoires; mais, hors de nous, la persévérance, la fécondité, la perfection ne se rencontrent pas.

Comment expliquer ce mystère? C'est que la sœur de charité provient elle-même précisément de ce que l'on conteste et de ce que l'on repousse chez les catholiques, d'une Église qui exclut le doute, d'un sacerdoce voué à la chasteté, d'une foi ardente en la révélation divine et en la transmission directe de la vérité par Jésus-Christ à Pierre, par Pierre à ses successeurs, divinement assistés jusqu'à la consommation des siècles. Otez un anneau à cet enchaînement, tout est rompu; troublez la foi, rejetez le dogme, les œuvres disparaissent; parvenez à convaincre une sœur de charité que Dieu n'est pas mort en croix pour le salut du genre humain, que la sainte Vierge n'a pas baigné cette croix de larmes maternelles, que le sacrifice divin ne se renouvelle pas sur nos autels à toute heure et en tout lieu, le lit du mourant et du pauvre sera promptement délaissé. Persuadez aux enfants de Saint-Vincent-de-Paul que le célibat religieux n'est pas un holocauste agréé par la céleste victime, ils briseront leurs liens, ils redemanderont les joies du monde, et, le dernier grain du rosaire une fois foulé

aux pieds, dites adieu pour toujours à cette abnégation, à ces ineffables piétés que vous aimez à célébrer. Sans doute, la plus humble sœur est une touchante apologie de l'Église; mais comment lui fait-elle tant d'honneur, sinon parce qu'elle en est le perpétuel et vivant ouvrage? Ah! ne croyez pas que vous réussirez jamais à séparer la foi et la charité. D'autres l'ont tenté. Regardez et jugez.... Non! soyez cruels jusqu'au bout envers la douleur et la souffrance ou soyez conséquents vis-à-vis de vous-mêmes. Reniez saint Vincent de Paul, repoussez la main du frère de saint Jean-de-Dieu, du fils de saint François, ou vénérez en eux ce qui seul les fait naître et les perpétue. Tout est un et indivisible dans l'Église, tout y est inébranlablement et indissolublement combiné pour l'enseignement et le soulagement des hommes; le prêtre et la religieuse y procèdent de la même grâce, se nourrissent du même pain, se désaltèrent aux mêmes sources.

Examinez en détail ces cinquante années d'une si sainte monotonie; quels en ont été le mobile unique, les voies de perfection intérieure, les moyens d'action et de persuasion? Tout se résume en un seul fait, en un seul mot : la piété, l'anéantissement sincère de toute vue personnelle, le désir brûlant de rapprocher l'humanité de Dieu et de conduire jusqu'à lui les âmes qui l'ignorent ou qui le méconnaissent.

Le biographe de la sœur Rosalie nous dit :

« Sa vie était conforme à la doctrine de saint François de Sales; la forme en était douce, aimable, le fond sévère; la sérénité, l'égalité de son humeur ca-

chaient la pratique de la plus austère mortification. La sainte communion était sa nourriture. »

Au milieu de la foule, dans ses courses, dans ses visites, son cœur priait. Un jour elle dit à une sœur qu'elle envoyait au dehors : « Jamais je ne fais aussi bien l'oraison que dans la rue ; les passants ne sont pas plus pour moi que les arbres dans une forêt. »

Sa vocation ne fut pas l'offrande d'une bienveillance naturellement banale ou facile ; son enfance avait été mutine et capricieuse. Son caractère eût été impérieux et passionné, s'il se fût livré au monde. Lorsqu'elle s'arracha des bras de sa mère, une large blessure s'ouvrit au fond de son cœur.

« Sa charité ne prit la place d'aucune de ses affections, elle ne fit qu'augmenter sa puissance d'aimer et par conséquent de souffrir dans ceux qu'elle aimait. »

A son entrée au faubourg Saint-Marceau, elle prit pour la sœur Tardy une telle affection, qu'elle se montra inconsolable lorsque celle-ci quitta leur communauté pour l'hospice des Ménages. La supérieure, voulant combattre ce trop vif attachement, fit disparaître ce qui pouvait rappeler la sœur Tardy. La sœur Rosalie, au désespoir de n'avoir pu sauver de la proscription qu'un soulier qui avait appartenu à celle qu'elle regrettait tant, le cacha pour qu'il ne lui fût pas ravi.

Oui, le monde connaît et pratique à sa manière l'affection et la générosité, mais, dans ses meilleurs mouvements, il entre inévitablement certaine exigence de retour, certain calcul de réciprocité. L'âme *chrétienne*, au contraire, et l'âme chrétienne seule,

place sa joie à donner sans recevoir. Des ingrats! hélas! de quel droit nous en plaindre? Dieu a-t-il craint d'en faire? Pensait-il, en s'immolant pour les hommes, que l'humanité resterait à genoux, immuablement attentive et reconnaissante; qu'elle payerait d'un intarissable amour son adorable tendresse? Non, non, cette illusion, qui n'était point entrée au Jardin des Olives, ne monta point au Calvaire, et les infidélités de l'avenir étaient miséricordieusement envisagées à l'heure même où les fautes du passé étaient rachetées.

La sœur Rosalie se régla sur ce modèle. Elle disait à ses compagnes : « Aimez les pauvres, ne les accusez jamais. Si nous avions passé par les épreuves de ces pauvres gens, nous ne les vaudrions peut-être pas. Le pauvre est encore plus sensible aux bons procédés qu'aux secours. Le mépris, dont on est si prodigue, est le sentiment le plus opposé à l'esprit chrétien. » C'est avec de telles paroles qu'elle abordait les puissants et les princes. Aussi, d'accord avec elle, Madame la Dauphine lui disait-elle à propos d'un abus de confiance qui lui était signalé : « Ma sœur, continuons de payer la pension de cet homme. Il faut faire du bien aux bons pour qu'ils persévèrent, aux méchants pour qu'ils deviennent bons. » C'est ainsi qu'elle noua avec l'un des derniers ambassadeurs d'Espagne, Donoso Cortès, et avec le général Cavaignac des relations qui forment quelques-unes des pages les plus attrayantes de son histoire.

La vertu même la plus haute s'abandonne quelquefois à une faiblesse qu'elle prend pour le dernier degré du zèle. Cette faiblesse est le penchant à l'exclusion.

Souvent un esprit étroit trahit la cause qu'il prétend servir; ce qu'il ne préfère pas, il le dénigre et considère comme un tribut à ce qu'il aime l'aversion ou le dédain de tout ce qui pourrait n'y pas ressembler. La sœur Rosalie ne se laissa jamais prendre à ce piège: Individus, œuvres, paroisses, ordres religieux, Église, État, société, tout le monde s'adressait à elle et tout le monde fut accueilli, écouté. Jamais un refus volontaire ne s'échappa de sa bouche. Son humilité était égale à sa charité; la révélation d'une de ses bonnes actions, son nom dans un journal, lui causaient un chagrin profond. Elle disait à ses sœurs : « Mes enfants, soyons extraordinaires à force d'être ordinaires; passons en ce monde comme l'eau pure qui coule sans saveur et sans couleur. » Quand elle reçut la croix d'honneur en 1852, elle ne pouvait se consoler de l'attention qu'on avait attirée sur elle. Il fallut lui démontrer que son refus ferait encore plus de bruit, et qu'ainsi le public parlerait d'elle deux fois au lieu d'une. « Un grain d'amour-propre, répétait-elle souvent, suffit pour perdre un océan de bonnes œuvres. » « Il sera bien difficile d'écrire sa vie, disait une de ses sœurs, car elle a toujours eu soin de faire disparaître tout ce qui pouvait indiquer ou rappeler ses œuvres. »

En effet, cette vie n'eût pas été seulement difficile, elle eût été impossible à retracer, s'il ne se fût rencontré un biographe initié lui-même aux mystères de son humilité et aux profondeurs de son dévouement, ayant de longue date réfléchi sur les intimes corré*lations qui existent* entre la misère, telle que notre

la subit, et son soulagement, tel qu'il le permet;
s devoirs réciproques du riche et du pauvre
mme on dit aujourd'hui, sur le paupérisme et
omie politique.
ı d'une famille dont la charité éleva des monu-
ı magnifiques, M. de Melun, à son tour, com-
a, au nom de la charité, une lutte sans bruit,
incessante, contre les préjugés et les routines
aralysent, même chez les intelligences élevées,
ıns naturels de la bienfaisance. Plus d'une fois,
it réussi à dissiper, par quelques rayons de lu-
ı évangélique, les préventions les plus opiniâtres.
)t avec le secours du pouvoir, tantôt sans lui ou
ré lui, il était parvenu à fonder plusieurs des
utions secourables qui font le plus d'honneur à
. Quand il ne fondait pas, il stimulait; quand il
ouvait pas à améliorer les fondations d'autrui,
servait. Il s'était tenu et on l'avait laissé vo-
ers à l'écart des régions officielles; mais il savait
une si touchante persuasion éveiller les sympa-
et les inspirations généreuses, qu'il devint en
l'années le centre d'un vaste mouvement de cha-
Lorsqu'en 1848, la politique eut fait entrer
son domaine des questions auxquelles jusque-là
ı'avait pas accordé assez d'attention, les catho-
s voulurent opposer une pratique large et éclai-
ı des déclamations sans portée et quelquefois
sincérité, ils jetèrent les yeux sur M. de Melun.
retagne étonnée qu'il ne fût pas un de ses en-
l'adopta et l'envoya à l'Assemblée législative.
de Melun ne trouva pas dans ce mandat une

transformation de sa vie, mais une heureuse occas
de l'agrandir. Ne contractant d'alliance politique a
aucune fraction de l'Assemblée, nouant avec chac
d'elles une alliance charitable, il chercha sur tous
bancs les secrètes affinités au bien, comme il les a
cherchées jusqu'à ce jour à tous les étages et d
toutes les classes de la société.

La division indéfinie de la propriété, la conc
rence illimitée dans l'industrie ont de séduisa
avantages; toutefois ces avantages ne peuvent ê
exempts d'inconvénients. Les hommes de gouver
ment et les hommes religieux doivent veiller a
une égale ardeur à diminuer ces inconvénients.
pauvre, ignoré ou surmené, a le droit d'attendre
regard affectueux et prévoyant de ceux qui sont pla
au-dessus de lui. La révolution crut n'atteindre que
prêtre en frappant le clergé, ne détruire que des ab
en abolissant les corporations, coutumes et privilèg
mais plus tard, mais à mesure que les décombres
déblayèrent, à mesure que la société moderne
construisit, on découvrit des lacunes à côté des pr
grès. On s'aperçut que l'indigent ne touchait pas
terme de sa misère parce qu'on avait proclamé l'ég
lité, et qu'il ne se trouvait pas plus vêtu parce qu
d'autres avaient été dépouillés.

Les guerres de la Révolution et de l'Empire étou
fèrent beaucoup de plaintes et prévinrent, par la d
population, beaucoup de griefs ; mais quand des temp
plus doux rendirent aux hommes la faculté de vivre
de jouir, les malentendus grossirent et les illusion
diminuèrent: La société française, si anciennemen

rétienne et si généralement aumônière, se scinda. s uns créèrent des caisses d'épargne, des salles ile, des sociétés de patronage, des conférences de int-Vincent de Paul; les autres se laissèrent égarer r des passions que nous appelions mortes, il y a elques années, et que nous voyons ressusciter parmi us. Ces passions font assez de bruit pour empêcher m des hommes de discerner à temps le faux du ii. Au dix-huitième siècle, la charité avait lutté ntre la légèreté et la corruption; elle se heurta, de tre temps, contre des frayeurs mesquines et des écautions ombrageuses. Au siècle dernier, les esits clairvoyants ne distinguaient rien au delà de la alité de la Noblesse et du Tiers. Le duel terminé, it devait être fini; mais ces sortes de représailles s'arrêtent pas au point précis qu'on leur assigne; est dans leur nature de se prolonger de classe en sse, longtemps après qu'elles ont dépassé leur prelier objet. N'entend-on pas répéter de nos jours e le peuple a un compte à régler avec le bourgeois mme le bourgeois a réglé le sien avec le gentilmme? Il fallait donc renouveler et adoucir tous les ntacts, rétablir ou rajuster tous les rouages. C'est euvre préliminaire de toute pacification et de toute stauration sociale vraiment digne de ce nom. Nul s'y est employé avec plus de dévouement et avec us de succès que M. de Melun.

Rentré depuis 1852, non dans l'oisiveté, mais dans vie d'initiative personnelle, M. de Melun se mit à chercher, dans les souvenirs d'un autre temps, ce ui pouvait donner de l'émulation au nôtre. La re-

connaissance de l'Anjou pour les bienfaits de sa famille lui inspira le premier sujet qu'il ait traité, la *Vie de mademoiselle de Melun;* un sentiment analogue vient de lui dicter la *Vie de la sœur Rosalie.* Chaque page offre en même temps une peinture attendrissante et une étude approfondie de la charité pratique. La raison y parle avec autant d'autorité que le cœur. Pas une question n'est négligée, pas un détail n'est oublié, pas une nuance n'est omise. Les mêmes traits qui se reproduisent toujours ne se répètent jamais, tant l'auteur sait donner à chaque fait sa portée juste, son sens propre, sa définition exacte.

Le style a toutes les qualités de la pensée ; il est dans une parfaite mesure, concis, lucide, éloquent. M. de Melun, en publiant ce bel ouvrage, a rendu un triple service à la religion, à la société et aux lettres : à la religion, en la présentant sous la forme la plus universellement comprise et dans un de ses types les plus accomplis; à la société, en lui donnant les leçons et les encouragements auxquels son avenir est attaché ; aux lettres, en montrant une fois de plus combien l'habitude des nobles actions engendre ou fortifie naturellement l'art de bien dire.

ACADÉMIE FRANÇAISE

DISCOURS DE RÉCEPTION

1857

MESSIEURS,

Lorsque j'eus l'honneur de solliciter vos suffrages, je vous rappelai, pour excuser mon ambition, la bienveillance affectueuse dont m'honorait celui que vous regrettez. Permettez-moi de me placer encore sous les mêmes auspices. Je ne chercherai à vous remercier qu'en m'efforçant de parler selon vos souvenirs de mon noble prédécesseur. Comme il occupe seul votre pensée en ce moment, il remplira seul ce discours. Sa mémoire m'est aussi précieuse et aussi chère qu'à ceux d'entre vous qui l'ont le mieux connu et le plus aimé. Dans les phases inattendues de ma courte carrière politique, j'ai toujours rencontré plus d'indulgence que je ne pouvais offrir de services. Il en a été de même le jour où vous m'avez ouvert vos rangs; mais, du moins, le devoir de louer n'aura jamais été confié à quelqu'un qui fût animé d'un plus

vif désir de répondre à sa mission, non pour obéir froidement à vos usages, non pour essayer de paraître quelques instants moins indigne de votre choix, mais pour ne pas se sentir infidèle et ingrat.

Chez M. le comte Molé, qui a réuni tant de distinctions, la première de toutes, c'était lui-même. Son esprit possédait, dans un parfait équilibre, l'étendue, l'élévation et l'activité; toutes ces qualités brillaient, au premier coup d'œil, dans l'harmonie exquise de ses manières et de son langage, dans sa physionomie attrayante et sévère. Il porta avec dignité un nom historique, avec grâce les plus hautes fonctions.

M. Molé, qui n'eut pas la tentation d'être jeune, eut à peine le temps d'être enfant. L'aspect néfaste des scènes révolutionnaires devait glacer d'effroi son âme ou l'élever au-dessus des conditions ordinaires. A l'âge de l'insouciance et des innocentes joies, il affrontait la Terreur et ses meurtriers. Son père, le président Molé de Champlâtreux, avait protesté, pour ses ancêtres et pour lui-même, contre la destruction des parlements; l'échafaud l'en punit. Sa mère, fille des Lamoignon, abrita bientôt, dans un monastère de Bretagne, une douleur qui ne voulut plus d'autre consolation que la solitude, la prière et la charité.

Le jeune Louis-Mathieu Molé, presque livré à lui-même, s'instruisant, se développant par l'essor de sa propre nature, par l'étude assidue des grands exemples de sa famille, marqua ses premiers pas dans le monde d'une gravité qu'on appela dès lors consulaire. Marié à dix-huit ans, il se défendait contre le piège d'une oisiveté facile et brillante. Laborieux avant d'être

utile, il songea à se créer de mâles et puissantes facultés, avant de se demander quel en serait un jour l'emploi ; il travailla sur lui-même avant de travailler pour son pays, courage difficile qui mérite d'être signalé en des temps où les révolutions le mettent souvent à l'épreuve. Avec le goût des fortes études marche de pair le penchant aux nobles amitiés. La jeunesse frivole ne met en commun que des plaisirs ; l'amitié sérieuse place au premier rang de ses jouissances les exemples et les leçons, et, quand elle se donne des frères, choisit surtout des frères aînés. C'est ainsi que grandit le jeune Molé. Il ne s'annonça pas, il se révéla. Ses premiers amis, M. de Fontanes, M. de Chateaubriand, M. Joubert, furent ses premiers guides. M. Joubert, l'observateur vigilant, l'esprit analytique par excellence, écrivait à madame de la Briche, belle-mère de M. Molé : « Ce jeune homme est pour moi un beau spectacle, et je dirais un beau modèle, si j'étais sûr de n'en être pas entendu. Son caractère réunit en lui deux saisons. On aperçoit dans son être l'homme fait et l'adolescent. On sent dans tous ses sentiments, comme dans toutes ses idées, la solidité et le feu. Enfin, très distingué de tous les autres, son mérite offre à ses amis ce qu'il y a de plus séduisant au monde : une grande espérance, de grandes réalités. » Bientôt après, il écrivait à M. Molé lui-même : « Je n'ai pas trouvé dans la vie de meilleur conseiller que vous. » Ce conseiller avait vingt-trois ans.

L'héritage paternel, Champlâtreux, quoique dévasté, avait échappé à la spoliation. Le vieux château, qui avait reçu deux fois Louis XIV, avait été recons-

truit par le troisième aïeul de M. Molé, dans les plus magnifiques proportions du style de Mansard. M. Molé portait à cette demeure un attachement plein de respect; il résolut de la restaurer, et, visitant l'Angleterre, étudia l'art des jardins et des parcs presque autant que les secrets du gouvernement. Au retour, il n'abdiqua point le goût français, il le rajeunit; ses vieux arbres ne furent point abattus, mais seulement rendus à leur végétation naturelle. Sans bouleverser le sol, sans violenter la nature, il dessina de nouveaux contours, élargit les horizons, ouvrit des perspectives; sa main s'exerçait d'avance à innover et à corriger, sans détruire.

Dans la plénitude de cette existence déjà féconde, M. Molé ne se contenta plus de lire et de planter, il écrivit.

Plein d'ardeur et de timidité, comme quiconque a foi en son œuvre plutôt qu'en lui-même, impatient de confier son manuscrit et embarrassé de la confidence, il s'ouvrit enfin à M. Joubert. Un homme ne se trahit jamais plus sûrement que par la manière dont il consulte; une sincérité docile n'est pas seulement la mesure de la modestie, elle est aussi celle du caractère et du talent.

M. Molé s'était formé sur ce point une doctrine rigoureuse, et, chose rare, il ne chercha point à s'y dérober en la professant.

L'ouvrage parut sous le titre d'*Essais de Morale et de Politique*. M. de Fontanes et M. de Chateaubriand se plurent tous les deux à l'annoncer au public. M. de Fontanes, dans le *Journal des Débats*, compa-

rait à Vauvenargues le jeune écrivain qui ne s'était pas nommé; M. de Chateaubriand, dans le *Mercure de France*, lui appliquait le mot du poète grec : « Il « sied bien à un homme armé de jouer de la lyre. »

Les *Essais* se partagent entre les observations du moraliste, les études du politique et du philosophe. Tout en luttant contre le sensualisme du dix-huitième siècle, tout en platonisant, comme l'en félicitaient ses doctes amis, tout en consacrant ses plus belles pages à Dieu et à la religion, le jeune métaphysicien subissait encore le joug inaperçu de ses devanciers. Le politique était emporté dans la réaction générale, qui faisait maudire la liberté, par la juste horreur des crimes qu'on venait de commettre en son nom. Cependant le pouvoir arbitraire et l'anarchie sont frappés du même anathème. « L'un et l'autre, dit-il, ont des résultats semblables; le despote et le démagogue travaillent par le même moyen à la désorganisation du corps social. »

Les pages qu'on pourra toujours relire dans ce petit volume sont celles du moraliste. Le mérite littéraire en est incontestable, bien qu'il ait disparu dans la carrière politique de M. Molé. Qui a mieux dépeint et démasqué le rôle de l'erreur dans le monde? « Les passions s'usent, dit-il; il faut bien qu'elles se reposent; l'erreur ne se fatigue jamais... L'erreur conduit avec méthode, conseille avec prudence; elle n'ôte pas la connaissance et laisse éviter les dangers; elle éclaire le crime et s'entend avec l'orgueil. »

Qui de vous, Messieurs, ne consentirait à signer cette définition et cette condamnation de l'égoïsme :

« C'est un amour de soi, perverti et dénaturé, que celui par lequel on s'aime en soi-même ; on s'y cultive uniquement. Tous les goûts de l'homme lui insinuent et toutes les expériences lui disent de se porter en les autres et de porter les autres en lui... Belle nature d'un être qui ne s'aime jamais tant que lorsqu'il s'oublie ! »

Que d'applications ne pourrait-on pas faire de ce portrait de l'imagination secouant le frein et la règle salutaires : « Avide d'impressions, l'imagination veut toujours sentir et s'embarrasse peu de connaître. Ses favoris sont ses victimes. »

« Eh ! que nous importe, s'écrie-t-il ailleurs, tout le détail de nous-même? Le temps et la connaissance manqueront encore au dernier homme pour l'achever. En attendant que le ciel soit notre patrie, nous devons honorer notre exil, ne fût-il que d'un moment. »

Ce livre fixa l'attention publique. On y salua l'indice d'une vocation littéraire de premier ordre. Un des lecteurs alla plus loin. Son habitude était de chercher dans un livre l'écrivain, dans l'écrivain le politique. Il caressait la jeunesse, parce qu'elle représente l'avenir, et le talent, parce qu'il est toujours une puissance. Ce lecteur venait de changer le titre de premier consul en celui d'empereur. Un matin, au retour de Tilsitt, il dit à M. de Fontanes : Amenez-moi votre jeune ami.

A partir de ce jour, l'homme de lettres était effacé; l'homme d'État était pressenti et allait être préparé.

Napoléon n'hésita plus ni dans son estime ni dans

la ferme volonté d'attacher M. Molé à son règne. Il le fit entrer d'abord à cette forte école du conseil d'État où lui-même apportait souvent ses grandes vues et ses foudroyantes harangues.

Le jeune auditeur devint promptement maître des requêtes, puis fut placé à la tête de l'un de nos principaux départements. C'est à Dijon que M. Molé publia une seconde édition des *Essais*, en y joignant une vie de son aïeul Mathieu Molé. Son salon fit bientôt envie aux salons les plus enviés de Paris. On l'appelait la cour de Dijon et les états du nouveau duc de Bourgogne.

L'Empire atteignait son apogée. Un décret, daté de Schœnbrunn, nomma le préfet de Dijon directeur général des ponts et chaussées. Ce poste était l'occasion de rapports journaliers et familiers avec l'empereur qui prisait si haut un esprit lumineux et droit, une intégrité délicate. Par goût et par calcul, Napoléon aimait les hommes distingués. Il n'oubliait pas cette maxime du contemporain des Médicis, du compatriote de sa famille, Machiavel : « La première conjecture qui se forme d'un prince se tire de ceux qui l'entourent. » Organisateur de la Révolution au dedans, Napoléon en était le propagateur au dehors ; une route méditée dans son cabinet, en dépit des montagnes et des fleuves, traçait le sillon de sa pensée à travers le monde : c'était la domination accomplie ou la conquête en marche.

La direction des ponts et chaussées constituait donc, en 1809, un des principaux éléments de la stratégie de l'Empire *vis-à-vis de* l'Europe ; elle exigeait une con-

ception rapide, une exécution soudaine, une surveillance infatigable. M. Molé y déploya tous ces dons, et vous l'avez vu, quarante ans après, dans une de ses dernières apparitions à la tribune, défendre avec une vivacité juvénile le corps des ponts et chaussées attaqué.

En 1813, il succéda au duc de Massa, grand juge, ce qui le plaçait, on est tenté de dire ce qui le replaçait à la tête de la magistrature française. Il avait alors trente-deux ans.

Le génie de Napoléon, capable de violence et d'injustice, ignorait le dédain. Son instinctive sagacité se complétait par une enquête continuelle; il causait beaucoup, autant pour s'instruire que pour se distraire; il éveillait, stimulait les facultés d'autrui, en même temps que les siennes. Ceux qui furent admis à l'intimité de ces entretiens fameux se retiraient toujours émerveillés de son éloquence, souvent étonnés de la leur. En déployant ses ressources, il avait fait jaillir chez ses interlocuteurs ce qu'ils n'y soupçonnaient pas eux-mêmes, ce qui peut-être ne serait pas né sans lui, car l'homme, créature haletante, va rarement jusqu'au bout de lui-même, sans y être contraint ou aidé. M. Molé fut constamment l'un des causeurs de Napoléon les plus goûtés; et quand l'empereur s'éloignait de Paris, le grand juge avait ordre de prolonger, pour ainsi dire, l'entretien, en lui écrivant tous les jours. Une telle faveur d'un tel maître, alors entouré d'un tel prestige, pouvait-elle laisser le caractère, l'esprit, quelle que fût leur trempe naturelle, *toujours fermes*, toujours sûrs? Le jugement de

M. Molé put être quelquefois entraîné, il ne fut jamais complice.

On voit d'ordinaire autour des pouvoirs nouveaux et heureux deux sortes d'hommes, ceux qui reçoivent et ceux qui apportent. M. Molé fut du nombre de ces derniers; et ne faisait-il pas involontairement songer à lui-même, lorsque, dans cette enceinte, il vous disait un jour : « Messieurs, Napoléon n'était pas entouré uniquement de serviteurs, mais bien de ceux qui, en l'aidant à réparer tant de maux, à faire oublier tant de crimes, à détrôner tant d'orgueilleux mensonges, à réhabiliter tant d'éternelles vérités, croyaient embrasser une sainte et généreuse croisade[1]. »

Quand les soucis et les revers s'appesantirent sur la destinée impériale, Napoléon s'attacha de plus en plus à M. Molé. M. Molé ne se détacha pas de l'empereur. Ni dévouement ni conseils ne furent épargnés, tant qu'ils furent utiles en même temps à l'empereur et à la France. Quand ces deux causes se séparèrent, M. Molé s'en affligea, sans rien perdre de son attachement personnel envers Napoléon, hésita et enfin donna la préférence à la patrie. L'Empire tomba, reparut, tomba encore, après une entreprise désastreuse qui amassa derrière elle plus de calamités qu'elle ne compta de jours. Je n'ai point, grâce à Dieu, à retracer les derniers drames de l'Empire; ses témoins et ses juges sont partout, ses historiens sont ici.

M. Molé ne prit aucune part aux premiers actes

1. Discours de réception de M. de Tocqueville.

qui ramenèrent la maison de Bourbon en France; son patriotisme y applaudit.

Les peuples ne s'identifient à une dynastie que pour leur gloire et pour leur intérêt propres. « C'est un grand bien, dit Bossuet dans sa langue incomparable, que le gouvernement devienne aisé; qu'il se perpétue par les mêmes lois qui perpétuent le genre humain, et qu'il aille, pour ainsi dire, avec la nature. » C'est par son intelligente fidélité à ces grandes lois, Messieurs, que, durant un long cours de siècles, la France a conquis sa place au premier rang des nations modernes. Aucune famille royale à son tour n'acquitta sa dette envers un peuple dans des circonstances plus solennelles et plus mémorables.

La scène du monde changea subitement; un vaste camp redevint une société politique et régulièrement maîtresse d'elle-même. L'aigle de la guerre replia ses ailes; le génie de la liberté déploya les siennes. Contenir les passions, les ressentiments et quelquefois même le zèle; résister aux exigences impétueuses et contradictoires; dissiper les préjugés; traiter avec les souverains, ennemis encore sous le nom d'alliés : telle fut l'œuvre de princes qui n'avaient que leur antique prestige pour bouclier et pour épée; telle fut la tâche d'un pouvoir pour lequel l'heure des adversités hâte l'heure de la justice.

Mais la France est prompte et fière sur tous les champs de bataille. Les combats de la pensée la séduisirent et l'enivrèrent. L'indépendance et la sécurité enfantèrent bientôt les dissentiments. Était-ce le malheur ou la faute d'un seul parti? Non, c'est le tribut

trop ordinaire de notre infirmité. Les plus forts n'y échappent qu'à grand'peine, et ceux auxquels rien ne pourrait nuire se nuisent à eux-mêmes. Cependant les sociétés vivent, marchent et souvent même se fortifient à travers ces vicissitudes. C'est que la raison, toujours contrariée, n'est jamais qu'incomplètement et momentanément vaincue. C'est que deux mouvements existent en politique comme en astronomie : l'un s'accomplit dans le cycle des jours, l'autre dans le cycle des années. L'homme d'État ne les prend pas l'un pour l'autre ; il ne confond pas les accidents éphémères et les faits à longue portée ; il démêle promptement et sûrement ce qui est passager de ce qui est durable, ce qui est praticable de ce qui est impossible ; il subit les obstacles et il les combat comme des entraves, non comme des ennemis ; calme, même envers ceux qui ne le sont pas, il garde son ardeur pour sa cause, et rougirait de la dépenser pour sa personne.

Tel fut l'un des premiers et l'un des plus nobles conseillers de la Restauration, le duc de Richelieu, en qui « l'honnête homme, selon l'heureuse expression de M. Villemain, soutenait et agrandissait l'homme d'État[1]. » Les amertumes ne furent point épargnées à ce vrai citoyen ; mais ce sera un honneur insigne devant la postérité d'avoir été l'auxiliaire de l'homme qui comprit le mieux et fit le mieux comprendre la mission élevée et réconciliatrice de la Restauration. M. Molé appartenait déjà à la chambre

1. Réponse à M. Dacier.

des Pairs. Une ordonnance du 12 septembre 1817 l'appela au ministère de la marine. Son langage public devint promptement, comme tout ce qui émanait de lui, ferme, noble et précis.

Que dans la confusion et l'essai de tant de nouveautés, dans le conflit de tant de préoccupations diverses, M. de Richelieu, M. Molé ne se soient jamais trompés, nul ne voudra le prétendre; mais ce qu'on peut affirmer, c'est que plusieurs de leurs vues eussent conjuré de déplorables malentendus et tenu, aussi large qu'il devait l'être, le cercle des hommes à la fois dévoués et utiles. M. Molé dit un jour à la chambre des Pairs : « Je tiens que le passé ne suffit jamais au présent. Personne n'est plus disposé que moi à profiter de ses leçons ; mais en même temps, je le demande, le présent ne fournit-il pas toujours les indications qui lui sont propres? Par cela seul qu'il succède au passé, il réclame des procédés différents. » Celui qui prononçait ces paroles s'y peignait. Elles résument une carrière vouée dès lors, sans partage, à la défense d'institutions, qui garantissaient à la France la liberté et assuraient à la liberté elle-même le solide appui de l'autorité et de la justice.

M. Molé avait quitté le ministère au bout d'un an. Le duc de Richelieu, traversant avec un égal désintéressement la fortune et la disgrâce, mourut trop tôt pour son pays. Bientôt il fut remplacé par un ministère dans lequel le rapprochement de deux caractères incompatibles enfanta, malgré des combinaisons *financières* habiles et durables, malgré des négocia-

tions diplomatiques d'une incontestable grandeur, des divisions plus funestes à la monarchie que les entreprises de ses ennemis déclarés.

Sans subir le mot d'ordre d'une opposition systématique, sans s'associer aux vivacités extrêmes de la presse ou de la tribune, M. Molé se trouva rarement d'accord avec cette administration. Moins effrayé que le ministère des allures de la société moderne, il aurait souhaité, comme M. de Serres, comme M. Laisné et M. Royer-Collard, ses amis, qu'on fût plus attentif à ne point l'alarmer légèrement.

Le jour où M. de la Ferronnays fut appelé aux affaires étrangères et M. de Martignac à l'intérieur, M. Molé se retrouvant en plein accord avec le roi et son gouvernement fut admis, en qualité de ministre d'État, à plusieurs des conseils importants de cette époque.

La mémoire encore émue des résistances populaires de l'Espagne contre Napoléon, il avait cru aux difficultés plus qu'au succès de l'expédition de 1823. Jugeant plus favorablement de l'expédition de Morée, il s'unit aux éloquents amis de la Grèce. Enfin, il prit part à l'élaboration de la loi départementale et communale; date douloureuse, Messieurs! car là remonte pour tous les partis l'occasion, le prétexte, et, en tous cas, l'origine de la crise ministérielle d'où, après une année inquiète au dedans, glorieuse au dehors, sortit la révolution de Juillet.

Ici, Messieurs, deux convenances également impérieuses, quoiqu'en apparence contraires, me sont imposées : la réserve et la franchise. L'Académie,

jalouse de l'honneur de tous ses membres, ne consentirait à me voir oublier ni l'une ni l'autre. Il ne me coûte pas de croire à la sincérité des convictions que je ne puis partager et de respecter le mobile des conduites que je n'aurais pas tenues. Je ne doute pas que le patriotisme n'ait déterminé, à cette époque, la résolution de beaucoup d'hommes éminents; mais vous me permettrez de déplorer qu'en présence de l'abdication de Charles X, de l'abnégation du Dauphin, son fils, et de la fille de Louis XVI; qu'à l'aspect d'un prince de dix ans, que ne pouvait atteindre une animosité ou un reproche, la France n'ait pas eu le prévoyant courage de consacrer, dans ces journées décisives, le principe de l'inviolabilité royale, en même temps que celui de la responsabilité ministérielle. On eût dit alors : La royauté est sauvée; il eût fallu ajouter : La liberté l'est aussi. La liberté se serait affermie par sa modération, autant que par sa victoire. En sacrifiant le droit héréditaire, on crut qu'elle échappait à son dernier danger et triomphait sans retour. Cela était vrai dans les intentions et dans les espérances, mais non pas dans les chances de l'avenir qui s'ouvrait pour notre pays. Les résultats qui, depuis quarante ans, à force de souffrance et de fautes communes, avaient été acceptés, de part et d'autre, comme une pacification irrévocable, furent livrés encore une fois aux anciens et aux nouveaux agitateurs; la violence était rentrée dans cette arène que ne ferment jamais ceux qui l'ont ouverte; aucune sagesse ne s'est trouvée assez forte pour l'empêcher d'y éclater de nouveau.

Parmi les hommes qui s'associèrent au mouvement pour le contenir et le diriger, on comptait l'ancien collègue du duc de Richelieu. Le portefeuille des affaires étrangères lui fut confié, c'était un gage offert en même temps à la France et à l'Europe. L'attente publique fut justifiée. Tout d'abord M. Molé proclama et fit prévaloir le principe de non-intervention, protégeant ainsi les traités et la paix du monde contre les entraînements de la première heure. Mais, plus on s'étudiait à déjouer la révolution au delà des frontières, plus irritée on la retrouvait au dedans. Le ministère, issu d'un mouvement en lutte secrète avec lui-même, manquait d'unité. Il céda bientôt la place à un second cabinet où l'opposition obtenait la prépondérance. Bientôt aussi, l'exagération des prétentions dans le conseil, la fréquence des perturbations dans la rue, amenèrent une réaction. Elle arbora franchement le nom de résistance. M. Casimir Périer en devint l'énergique personnification et, frappé à mort sur la brèche dont il venait de se rendre maître, il légua sa victoire à ses amis.

Ce legs périlleux fut diversement interprété et accepté. L'opinion ralliée sous ces auspices ne perdit plus la majorité dans les Chambres, mais elle ne conquit pas le repos intérieur et la stabilité. Le parti radical fut mis momentanément hors de cause; mais restait la difficulté, toujours grande, de poser les limites de la résistance, de fixer l'étendue ou l'à-propos des concessions.

Rentré au pouvoir en 1836, M. Molé ne tarda pas à se trouver séparé de ses plus éminents collabora-

teurs et forma un ministère dans lequel il assumait la plus forte part de responsabilité. Ce cabinet prit à tâche de donner le caractère de la conciliation à sa politique; une amnistie l'inaugura.

La guerre d'Afrique recevait en même temps une vive impulsion; guerre patiente et féconde, où les soldats, les généraux et les princes s'entretenaient dans une mutuelle et cordiale émulation; où la conquête ne s'élançait qu'inspirée et contenue par la civilisation; où notre intrépidité native s'aguerrissait contre tous les climats, contre toutes les saisons, et grandissant de jour en jour l'acception de ces deux mots dont l'alliance est si ancienne chez nous : vertu militaire[1], préludait à cette héroïque épopée qui ravissait naguère l'admiration du monde.

L'éclatante revanche de Constantine rejaillit légitimement sur le ministère. Après Lamoricière, Bedeau, Combe et Changarnier, après Damrémont et Vallée, deux noms qui semblent inscrits sur le même bâton de maréchal, l'expédition dut encore quelque chose au chef du cabinet qui l'avait souhaitée et préparée avec une active sollicitude.

La dissidence latente qui n'avait cessé d'exister entre le ministère et une fraction considérable du parti conservateur s'aggrava en se prolongeant et finit par donner naissance à ce grand mouvement parlementaire qu'on nomma la coalition. Je ne m'arrêterai point, vous ne l'attendez pas de moi, aux motifs qui, dans cette grave circonstance, rappro-

1. Voir le discours du duc de Noailles dans la séance du 15 août 1855.

chèrent, un moment, d'anciens adversaires et séparèrent d'anciens amis; mais je puis et je dois dire que le petit-fils de Mathieu Molé envisagea cette situation formidable avec le regard intrépide et le mâle sang-froid de son aïeul. Les plus illustres de ceux qui le combattirent alors m'entendent aujourd'hui; leur présence ne me cause point de trouble, mon langage ne leur causera point de déplaisir.

Combien je souhaiterais, au contraire, que les lois de votre Compagnie me permissent de faire appel à leur puissante voix! Ils aimeraient à vous redire et vous rediraient bien mieux que tout autre quelle urbanité, quelle lucidité d'argumentation, quelle noble et habile persévérance de réplique furent déployées dans cette mémorable lutte par un antagoniste renversé plutôt que vaincu.

Ses collègues, — votre affliction m'autorise à nommer l'un d'entre eux, M. de Salvandy, — l'avaient chaleureusement secondé; une majorité douteuse ne leur parut pas une sanction suffisante. Le ministère, qui pouvait continuer à se défendre devant une assemblée nouvelle, préféra se retirer. M. Molé aimait le pouvoir et par cela même il le respectait. Il alla reprendre son siège à la chambre des pairs et n'aggrava point les difficultés que ses successeurs allaient rencontrer à leur tour.

C'est alors, Messieurs, que lui fut ouvert l'accès de votre paisible tribune. Vous étiez en cela fidèles à vos coutumes. L'Académie ne laissa jamais hors de son sein les maîtres de la parole; quelquefois même elle accueille les simples disciples.

En France, c'est notre honneur! les forces intellectuelles ont toujours joué un rôle plus grand que dans aucun pays du monde et se sont toujours prêté un mutuel appui. Seule, la France a fondé et honore, depuis deux siècles, une institution dans laquelle se groupent, par une élection indépendante, les lettres, la politique, le clergé. C'est ce qu'attestait autrefois le triple hommage rendu, dans chacune de vos solennités, au cardinal de Richelieu, au chancelier Séguier, à Louis XIV. Au commencement de notre siècle, M. Arnault, recevant M. le comte Daru, lui rappelait que Racine avait siégé entre un ministre d'État et un premier président [1].

Enveloppée de tant de ruines, l'Académie est restée intacte dans ses conditions essentielles. Une pareille vitalité ne s'acquiert point par la vanité et le caprice; elle s'explique par la parfaite harmonie qui exista dès l'origine, qui subsiste encore, entre l'Académie et le génie français. Chez nous, en effet, les hommes d'État, les monarques, dignes de mémoire, se sont signalés par le talent ou par le goût des lettres. Chez nous aussi, plus souvent qu'ailleurs, les lettres se retrempent dans la pensée sociale; jadis même elles devançaient ou suppléaient la politique. Chez nous, enfin, l'Église a toujours participé au mouvement des esprits, comme à la direction des âmes, et produit quelquefois simultanément le politique, l'orateur, l'apôtre. Vous ne me démentirez point, Messieurs, en vous souvenant du vénérable

1. Colbert et M. de Novion.

prédécesseur de M. le comte Molé parmi vous.

M. de Quélen fut le premier de ces pontifes victimes, chez lesquels la vertu s'élève à la hauteur du sacrifice. L'un a fléchi la calomnie, l'autre la guerre civile, le troisième n'a pu désarmer l'orgueil! Puissent-ils du moins faire monter jusqu'à Dieu le deuil de la France!

M. de Quélen, qui joignait tant de dignité personnelle à la dignité épiscopale, avait été bruyamment accusé de sacrifier l'esprit du sacerdoce à l'esprit de parti; M. Molé, avec lequel il s'était plus d'une fois trouvé en contradiction, se complut à le venger. « Les caractères de cette trempe, vous dit-il, refusent de s'expliquer tant qu'on les menace : M. de Quélen ne fit rien alors pour se justifier de ce dont personne ne l'accuse aujourd'hui. »

M. Molé se sentait près de vous en pays ami. Assidu à vos travaux, plusieurs fois il eut l'honneur de vous présider et de parler en votre nom. Ses discours, du ton et de l'accent du grand siècle, variés d'aperçus, mirent de nouveau en relief ses qualités littéraires. L'esprit a ses devoirs, comme le cœur, comme la conscience; votre nouveau confrère, qui les connaissait, aimait à les proclamer dans cette enceinte. « Je voudrais, disait-il en recevant le digne petit-fils de Malesherbes [1], je voudrais que le progrès des lumières ne permît plus d'enthousiasme sans estime et que nos futurs grands hommes ne dédaignassent plus d'être hommes de bien. » L'ex-

1. M. de Tocqueville.

périence politique l'avait rendu attentif aux penchants et aux directions du goût, en achevant de lui démontrer que là était, pour la société, le germe trop souvent négligé par elle de l'amélioration ou de la décadence morale. Croyant rencontrer, dans le personnage fictif d'un roman célèbre, le dénigrement de l'admiration, il s'en plaignait en ces termes : « C'est par l'admiration que l'homme se console de ne pas égaler ce qui le surpasse. Elle le porte à imiter tout ce que, sans elle, peut-être, il n'aurait su qu'envier [1]. »

Naturellement conduit, en accueillant l'un d'entre vous [2], à prononcer les noms les plus illustres de l'art, il s'écriait : « C'est une source abondante d'inspirations que l'honnêteté du cœur, que le désintéressement de la vie. L'artiste ou l'écrivain n'ont, après tout, qu'eux-mêmes à confier à leur pinceau ou à leur plume. On ne puise qu'en soi-même, quoi qu'on fasse, et l'on ne met que son âme ou sa vie sur la toile ou dans ses écrits. »

Peu d'années s'écoulèrent et M. Molé fut hâtivement appelé à reprendre le gouvernail des affaires. Mais c'était l'heure des tempêtes et le gouvernail n'appartenait plus à personne.

La catastrophe du 24 février conserva cependant un caractère qui fit le salut de la France et qui sera signalé dans l'histoire : les opinions et les personnes demeurèrent libres. A côté d'un vif désir d'intimider, apparut et prévalut le respect de la loi. Dès les pre-

1. Discours de réception de M. le comte de Vigny.
2. M. Vitet.

miers jours de son existence, l'Assemblée constituante fut assaillie ; mais elle fut victorieusement défendue. Tout n'était pas évanoui de nos trente dernières années; il en était resté des points d'appui et des sauvegardes pour la conscience publique. A peine cette situation fut-elle clairement dessinée et comprise, que le nom de M. Molé fut instinctivement prononcé.

Représentant de Bordeaux à l'Assemblée constituante, rarement il prenait part à des discussions presque constamment tumultueuses. Dépouillé de titres, de fonctions, jamais pourtant il n'avait exercé une autorité plus directe et plus universelle. Un ascendant incontesté fut la vraie récompense d'une carrière politique sincèrement dévouée à la patrie. On l'eût dit encore président du conseil et premier ministre au département de l'opinion publique. Son abnégation croissait en même temps que son influence. Sans rien déguiser de ses convictions, sans cesser un seul jour de les professer hautement, il provoqua et facilita tous les rapprochements opportuns. Prêt à céder les rôles qui paraissent, pour ne se vouer qu'aux résultats qui servent, il gardait de son âge la prudence, il empruntait encore à la jeunesse ce qu'elle a d'activité et ce qu'elle devrait avoir de condescendance. Pas une grande question intérieure ou extérieure ne lui demeura indifférente; chacune d'elles reçut de lui, à propos et avec mesure, sa part de modération ou d'élan.

Les dernières résolutions d'une longue existence en sont la condamnation ou la couronne. Elles jettent

en arrière et sur tout ce qui les précède une vive clarté; plus sûrement que les commentaires et les conjectures des contemporains, elles donnent l'interprétation juste, le sens intime de ce qui fut jadis controversé ou critiqué. Cette épreuve fut le triomphe de M. le comte Molé.

A l'Assemblée constituante succéda l'Assemblée législative. C'était, en apparence, le jeu naturel de la constitution républicaine; c'était, en réalité, la royauté qui perçait dans les préoccupations générales. Le pays élut en foule les hommes monarchiques et leur indiqua clairement qu'il attendait de leur union un dénouement légal et définitif.

M. Molé n'hésita point sur la marche qu'il croyait en harmonie avec le vœu public. Il assistait depuis de longues années à nos espérances et à nos mécomptes. Il avait vu de près nos tentatives infructueuses. Il avait partagé les enthousiasmes, les désenchantements et les lassitudes de son pays. Il avait entendu les partis placer la vérité et la sagesse tantôt dans l'absolu et les extrêmes, tantôt dans les accommodements et le milieu. Attristé, non découragé, il avait reconnu, j'emploie ici ses propres expressions que la vérité se prête plus difficilement qu'on ne croit aux prescriptions accidentelles; qu'elle est là où elle est, en vertu d'elle-même; que l'exagération ou la défaillance lui enlève également son essence et son nom.

Espérant tout de la monarchie pour réparer les malheurs publics, il la voulut dans la plénitude de *son principe*. Tant que cette délibération nationale

fut ouverte, avec l'assentiment du pays, M. Molé maintint son opinion, sans relâche et sans détour; du jour où cet immense débat fut interdit, M. Molé protesta, s'éloigna et acheva dans la retraite ces années silencieuses et méditatives qui précèdent si convenablement la mort.

Ne pouvant plus faire de sa vie une grande lutte, il en fit un grand exemple. Nous le retrouvons alors, comme au début de sa jeunesse, à Champlâtreux, entouré des images de ses ancêtres, qui pouvaient le regarder avec orgueil et sur lesquels il avait le droit de lever les yeux avec assurance; à Champlâtreux qu'il n'avait cessé, à travers toutes les vicissitudes de sa carrière, d'aimer et d'embellir; où son cœur goûtait à la fois et avec abandon toutes les jouissances du sentiment filial et du sentiment paternel. Ceux qui agissent d'après un calcul ou une ambition ne peuvent se tromper que sous peine d'amers et d'incurables regrets; ceux qui règlent leur vie sur un devoir peuvent se passer de réussir; le devoir leur a réservé des consolations et des charmes qui savent tenir lieu du succès.

Né sous le règne de la philosophie du dix-huitième siècle, M. Molé apprécia trop bien ses œuvres pour pactiser avec ses doctrines. Le christianisme n'était pas pour lui l'objet d'une admiration spéculative ou le bienfait épuisé des âges disparus, c'était le libérateur et le père des siècles futurs. Il pensait que les continuateurs de Voltaire seraient plus coupables que Voltaire lui-même; car nous avons l'expérience de plus et les abus de moins. Le monde ne lui faisait

pas illusion; la mort avait frappé sur son cœur des coups répétés et cruels. Il était chrétien fervent; il le disait avec modestie et sévérité pour lui-même; il l'attestait avec énergie par le témoignage de ses actes. Les intérêts de la religion, les émotions de la patrie, les affections de la famille remplissaient son âme. Sa persévérance politique ne se démentit pas un seul jour. Elle inspira ses dernières pensées et dicta sa dernière démarche. Jamais M. Molé ne parut plus animé et plus jeune que dans cette sphère épurée. Après la vieillesse exempte de caducité, Dieu lui envoya la mort exempte de souffrance, entre les bras de ses plus proches et de ses plus chers, le lendemain du jour où il s'était agenouillé devant le prêtre, ministre et garant de la suprême miséricorde.

Cette nouvelle, imprévue, soudaine, vous consterna tous, Messieurs, et fut suivie des démonstrations de la douleur publique. La société française, indifférente à la surface, est pourtant encore soigneuse et avare de son estime. Quand elle honore le cercueil d'un homme, c'est que cet homme a représenté des idées élevées et justes, et qu'il laisse derrière lui un vide.

La France aussi porte un vieux nom; elle a ses portraits de famille; elle aime à les contempler et à les montrer. Que nul ne la trouble dans ce culte pieux! Tout pouvoir qui existe est le premier intéressé à une respectueuse gratitude envers les pouvoirs qui ne sont plus. Les grandeurs prospères n'ont jamais meilleure grâce que lorsqu'elles se recueillent ou s'inclinent devant les majestés tombées.

La France a été souvent malheureuse depuis

soixante ans, Messieurs; elle a poursuivi des réformes trop ajournées; elle a voulu des lois appropriées à de nouveaux besoins et à de nouvelles mœurs. On l'accuse de légèreté et d'inconstance! et pourtant, depuis ces soixante années, à travers tant d'événements qui tour à tour ont excité et confondu tant de chimères, s'est-elle jamais lassée dans son opiniâtre labeur, a-t-elle jamais cessé de se précipiter à la défense du côté où elle entrevoyait la menace? Quand elle a changé d'attitude, c'est qu'elle avait changé de péril. A tous ses gouvernements improvisés et brisés à si peu d'intervalle, elle n'a demandé que la même chose; elle les a vus successivement, avertis, suppliés, s'égarer et s'obstiner loin du but. Toujours aussi elle a vu l'esprit révolutionnaire, serviteur perfide, maître fatal, épiant toutes les faiblesses, poussant à toutes les fautes, usurper la place des idées saines, des progrès sûrs. Cette longue série d'épreuves a mûri son discernement, elle ne croit plus qu'une société lentement décomposée se reconstruise par artifice ou par des utopies; elle n'ignore plus que les séditions populaires suivent de près les séditions morales; elle n'aspire qu'à mettre en harmonie l'œuvre du temps et l'œuvre de l'homme et à marcher avec toutes ses forces vers un avenir digne du passé.

Cette France, Messieurs, comprit qu'elle avait perdu en M. le comte Molé un homme qui lui appartenait tout entier; elle le regretta, et ce regret demeurera son véritable éloge.

LE COMTE DE RESSÉGUIER

1863

Le comte de Rességuier (Bernard-Marie-Jules) naquit à Toulouse le 28 janvier 1788; il était fils d'Emmanuel de Rességuier, marquis de Miremont, procureur général au parlement de Toulouse et d'Angélique-Louise de Chastenet de Puységur, arrière-petite-nièce du maréchal de Puységur et nièce du comte de Puységur, ministre de la guerre sous Louis XVI. Il était, du côté paternel, petit-neveu du bailli de Rességuier et fut reçu chevalier de Malte au berceau. Une courageuse protestation contre la suppression des parlements attira sur le procureur général de Toulouse les premières sévérités révolutionnaires. Il n'échappa à l'échafaud sur lequel allaient monter cinquante-trois membres de ce même parlement, qu'en émigrant en Espagne où la marquise de Rességuier, menacée à son tour, ne tarda pas à le rejoindre. Leur fils, confié à sa grand'mère, madame la présidente de Rességuier, fut enfermé avec elle dans les prisons de la Terreur. Il avait alors à peine cinq ans. Délivré par la mort de Robespierre, il eut pour maître un ami de sa

famille fidèle au culte des lettres. A 16 ans, Jules de Rességuier entra à l'école militaire de Fontainebleau, en sortit en 1806 et, à peine officier dans un régiment de cavalerie, fit les campagnes d'Italie, d'Espagne et de Pologne. Sa santé, mise de si bonne heure à de si rudes épreuves, en fut gravement altérée et bientôt le força de quitter le service. Il rentra au pays natal en 1811, épousa Christine-Charlotte-Terentia de Mac Mahon et continua de vivre en Languedoc au milieu des siens, se livrant aux premières inspirations de sa verve poétique. Il ne chercha pas d'abord d'autres applaudissements que ceux de ses compatriotes; ses premiers essais littéraires lui ouvrirent les portes de l'Académie des jeux floraux en 1816. Cependant Paris ne pouvait manquer de l'attirer; Paris, dont il a dit lui-même : « cet insolent seigneur suzerain, ce grand accapareur de toute distinction », s'empara de lui et le fixa à partir de l'année 1822. Cette date était celle d'un grand mouvement littéraire; Jules de Rességuier y trouva tout naturellement sa place marquée dans les premiers rangs. Il fonda avec Alfred de Vigny, Victor Hugo, Émile Deschamps, Charles Nodier[1], la *Muse française*, recueil périodique, fort en vogue à cette époque et qui prit une part active à la lutte entre les classiques et les romantiques. Jules de Rességuier inclinait vers les romantiques, mais sans partager aucune de leurs exagérations; il en était préservé par deux qualités qu'il possédait au

1. Juillet 1823.

uprême degré: le bon goût et le bon sens. Lui-même tracé sa ligne et donné sa mesure dans les vers uivants, utiles à rappeler en tout temps:

Oui, je ne puis souffrir ces vers, fils de l'orgie;
Mais je n'aime pas beaucoup mieux
Ces vers, petits-enfants de la mythologie
Et qui, tout jeunes, semblent vieux.

. . . . . .

En copiant un dieu du temple d'Olympie,
Ou bien de Raphaël un tableau virginal,
On ne reproduit plus, de copie en copie,
Un seul trait de l'original.

Que dans la vérité le poète demeure,
Qu'il marche au même but par un nouveau chemin;
Qu'il soit bien de son temps, de son jour, de son heure,
Et moins d'hier que de demain.

Des deux écoles donc quelle est la différence?
Ce sont d'aimables sœurs; leur âge n'y fait rien.
L'une est le souvenir et l'autre l'espérance,
Leur intérêt commun est de s'entendre bien.

Qu'entre jeunes et vieux la guerre soit finie;
Tout système devient très bon par le talent;
Pour que le plus mauvais soit le plus excellent,
Une chose suffit..... c'est un peu de génie.

La gloire est à Bouvine ainsi qu'à Marengo:
Immortalisez-vous par une ode superbe.
N'importe, après cela, qu'on se nomme Malherbe,
Jean-Baptiste ou Victor Hugo.

Quoique l'imagination fût la qualité dominante dans Jules de Rességuier, son esprit n'en avait pas moins reçu une culture sérieuse, et tout en lui le

portait à offrir son concours au gouvernement de la Restauration. Il entra au Conseil d'État en 1823. Il écrivit, sans y attacher son nom, plusieurs articles qui furent remarqués dans les journaux royalistes, à l'époque où y écrivaient aussi MM. de Châteaubriand, de Castelbajac, de Peyronnet, de Marcellus, ses amis. Il apporta dans la lutte des partis la même modération que dans la guerre des lettres. M. de Villèle, originaire comme lui de Toulouse, l'appréciait à sa juste valeur. M. de Rességuier, beaucoup plus jeune que le président du Conseil, ne pouvait manquer d'être sensible à ces témoignages d'estime, mais ne laissa jamais ses sentiments de gratitude s'égarer jusqu'à l'illusion : « Que M. de Villèle y prenne garde, disait-il un jour, et qu'il n'entreprenne pas de conduire le char de l'État avec les bœufs de Mourville. » Mourville était le domaine de M. de Villèle en Languedoc et le mot était dit à l'époque où les amis les plus clairvoyants de la Restauration souhaitaient que le ministère Villèle, sans cesser d'être conservateur, accordât plus au mouvement de l'esprit français et aux exigences de l'opinion publique. Néanmoins le stimulant essentiel des hautes carrières politiques, l'ambition, manquait absolument à Jules de Rességuier : sans cesser d'être assidu aux travaux du Conseil d'État, il garda toujours sa préférence pour la causerie intime et pour le culte de la poésie. En 1827, il publia un volume de pièces choisies sous ce titre : *Tableaux poétiques*, et le succès fut de nature à marquer définitivement sa vocation littéraire. Bientôt la révolution de 1830

achevait de le séparer de la politique et il refusa, sans hésiter, le serment que lui demandait le nouveau pouvoir. Ces loisirs profitèrent aux lettres et valurent aux divers recueils qui se fondèrent à cette époque un grand nombre de vers et de nouvelles en prose où le souffle poétique n'est pas moins sensible que dans ses vers. En 1836, il publia *Almaria*, roman ; en 1838, les *Prismes poétiques*. La vie brillante des salons de Paris, les amitiés enthousiastes et fidèles ne faisaient point oublier à Jules de Rességuier son cher Languedoc et la vie de famille à laquelle il consacrait, même à Paris, une part de prédilection. En 1840, il regagna Toulouse et Sauveterre, l'élégante habitation qu'il avait créée en regard des Pyrénées. Il promettait à ses amis qu'on le reverrait bientôt; mais le charme du Midi et la puissance des affections qui le ressaisissaient étendirent d'année en année leur empire, et cette absence de quelques mois dura vingt-deux ans. A partir de 1840, ce fut donc à sa première famille littéraire, l'académie de Clémence Isaure, qu'il réserva les confidences d'un talent poétique qui, en mûrissant, n'avait rien perdu de sa jeunesse ni de sa fraîcheur. Le sol natal et le foyer domestique devinrent alors son inspiration habituelle, sa voix, toujours harmonieuse et noble, devint, non pas plus religieuse, elle l'avait toujours été, mais plus pieuse, dans toutes les douces acceptions de ce mot, et plus émue. On jugera facilement de cette phase de son talent par quelques vers empruntés aux productions de ses dernières années :

De mon père, en pleurant, je reçus l'héritage,
Le château séculaire entra dans mon partage.
Il appuyait là-haut, dans les flancs du rocher,
Son imprenable base au niveau du clocher,
Et de ses quatre tours, quand j'ai vu la dernière
S'incliner de vieillesse et tomber pierre à pierre,
J'ai choisi, pour bâtir ma nouvelle maison,
Ce coteau d'où l'on voit comme un double horizon.

. . . . . .

L'architecte n'a pas interrogé son art
Pour élever ses murs légers ; c'est le hasard,
Le caprice, le goût, l'instinct, la fantaisie.
Tout y manque au dedans, hormis la poésie,
La voix y sait chanter, le cœur y sait gémir,
L'on y peut mieux rêver que l'on n'y peut dormir.

Isolée, à la foule elle semble interdite,
Car, bien qu'hospitalière, on sait qu'elle est petite,
Que nul indifférent n'a place en ce séjour
Et qu'il est tout rempli de prière et d'amour.

Près du même foyer et de la même coupe,
Avec les mêmes vœux la famille s'y groupe.
Chacun se réunit là, pour se compléter,
Et d'un souffle pareil, tous ont l'air d'exister.

. . . . . .

Eh ! que peut-on vouloir qu'ici Dieu ne vous donne :
Les rois n'ont pas au front de plus riche couronne ;
Dans leurs palais, ils ont l'éclat du diamant,
Nous, libres dans notre air, les feux du firmament.
A leur porte rugit la clameur politique ;
A la nôtre, on n'entend qu'un pauvre et son cantique.
Ils ont bien, comme nous, des serviteurs soumis,
Mais ils disent : sujets, et nous disons : amis.

Dieu récompensait par un rare bonheur domestique ses rares qualités privées et il fut accordé à Jules *de* Rességuier de célébrer le cinquantième anniver-

saire de son mariage. Cette fête étant avant tout une fête de famille, la poésie n'y pouvait manquer et Jules de Rességuier consacra cette touchante journée par des vers remplis tout à la fois de gaieté et de sensibilité.

.....Pour couronner ces cinquante ans bénis,
Si la mort vient ! elle a, dans ses rigueurs amères,
D'ineffables douceurs, lorsqu'on laisse après soi
Deux anges ravissants qui valent leurs grand'mères
Et trois excellents fils qui valent.... mieux que moi.

Il arriva au terme de sa carrière, sans connaître la décadence de l'esprit ni la défaillance du cœur. Une éloquence chrétienne, qui surprit ceux mêmes qui étaient le plus accoutumés à l'aimer en l'admirant, inspira ses derniers jours. Il reçut la mort avec une énergique sérénité et trouva de nouveaux accents de tendresse pour bénir tous les siens réunis autour de lui. Il s'éteignit dans sa soixante-quinzième année, le 7 septembre 1862. Jules de Rességuier n'entreprit aucune œuvre de longue haleine, mais chacune de ses pages eut son charme et sa portée. La poésie semble avoir deux procédés absolument opposés : l'un emprunte ses inspirations aux plus grandes scènes du ciel ou de la terre, au risque de demeurer au-dessous de son entreprise ; l'autre ne cherche que des sujets circonscrits et sait en tirer des pensées supérieures au sujet lui-même ; ce second procédé fut celui de Jules de Rességuier. Il parla de toutes les nobles affections du cœur, sans viser à la peinture des passions désordonnées. Il s'attacha surtout à peindre la vie telle que lui-même la connaissait et la pratiquait,

c'est-à-dire la vie du monde, l'entretien des salon
les émotions du foyer domestique et ses modest
compositions, toujours ingénieuses, emportent so
vent l'âme aux plus hautes régions ; on pourrait pe
être le caractériser d'un mot en le nommant
Millevoye aristocratique. Mais on ne le connaîtr
pas tout entier si, à côté de ses écrits, nous ne rap
lions sa conversation. Comme il avait été, en poés
l'émule des plus distingués parmi ses contemporai
il fut, pour les traits spontanés de repartie, de fi
raillerie ou de piquante observation, l'égal des maît
en ce genre. A ce titre, son nom pourrait se place
côté de celui de Rivarol ou du chevalier de Pan
Dans sa famille la vivacité d'esprit était héréditai
Le bailli de Rességuier en avait été un modèle.
jeune chevalier de Malte, prétentieux et desœuv
disait un jour devant lui qu'il s'ennuyait beauc
dans l'île où il arrivait à peine : « Quoi ! vous v
ennuyez vous-même, répondit le bailli de Re
guier, ah ! c'est bien juste ! » Ce trait pourrait
attribué au neveu aussi bien qu'à l'oncle. Les sail
de Jules de Rességuier étaient vraiment origin
et inattendues, mais elles s'arrêtaient toujours là
aurait commencé la malignité. Son esprit n'éloi
jamais ceux qu'avait attirés son cœur ; son comme
intime avait un agrément et une sûreté qui rappela
le dix-septième siècle. Il fut et demeurera comme
type accompli de l'alliance des meilleures tradit
de l'ancienne société et des plus brillantes qualité
la société nouvelle.

DIX ANS D'AGRICULTURE

1863

Une récompense officielle venant d'être accordée à es travaux agricoles, j'en laisse le juste orgueil au opérateur qui m'aida à l'obtenir; mais je crois y ›uver le droit de parler de mon entreprise avec as de confiance que je ne l'aurais fait avant d'avoir bi un contrôle authentique. Tant que j'ai été mon ıl juge et mon seul témoin, j'aurais craint d'être cusé de complaisante illusion. Aujourd'hui, non ılement mon travail, mais son résultat, non seu-nent mes dépenses, mais aussi mes recettes, ont ė l'objet d'un examen minutieux de la part d'un ry. Ce jury se composait d'hommes à la fois compé-ıts et désintéressés, dont l'unique mission était de ononcer avec impartialité entre une vingtaine de ncurrents qui leur étaient également étrangers. Je de donc à la tentation de dire à mes amis : Je ne me is pas trompé et je ne vous trompe pas; la voie que ı suivie est bonne et sûre; vous pouvez vous y en-ger à votre tour et profiter de l'expérience faite à es risques et périls. Plus j'ai vécu de la vie agricole, us j'en ai goûté le charme et le bienfait. J'éprouve

donc à cette heure-ci beaucoup plus que le plaisir de raconter, j'éprouve le désir de persuader. Je voudrais avoir mieux que des lecteurs, je voudrais avoir des imitateurs, et, si je parvenais à susciter quelque bon agriculteur de plus, je croirais avoir rendu à mon pays un noble et utile service.

Mon ambition hautement avouée, voici comment je me flatte de la justifier et de la satisfaire; je me propose d'établir ici les trois points suivants :

1° Je n'ai pas débuté dans des conditions favorables, et tout ce que j'ai fait, chacun peut le faire;

2° Tous mes déboursés m'ont été promptement rendus par le terrain auquel je les avais confiés, et j'ai fait une affaire supérieure à la plupart des placements industriels;

3° En paraissant se désintéresser des grandes luttes politiques ou sociales, l'agriculture place cependant ceux qui s'en occupent au premier rang des serviteurs et même des restaurateurs d'une société ébranlée. Peut-être ne m'a-t-il fallu rien moins que cette dernière considération pour me déterminer à parler ce que quelques-uns nommeront une langue morte, à l'heure où tant d'événements, tant de périls, tant de turpitudes sollicitent ce qu'il pourrait y avoir de plus vivant dans la parole humaine.

I

Personne ne fut jamais moins que moi préparé à la vie agricole, aucune étude préalable ne m'y avait *conduit; mon* enfance, sous la Restauration, s'était

rcée de rêves politiques; la révolution de Juillet avait fermé la carrière avant que j'y eusse mis le ed, et je cherchai dans les voyages multipliés et ntains l'occupation qui m'avait fui sous une autre me. Quelques études historiques m'ouvrirent, en 46, la Chambre des députés. Dès lors, l'agitation rlementaire, comme on dit aujourd'hui, s'empara moi jusqu'au coup d'État de 1851, et ce fut dans fort du mont Valérien, où j'avais été jeté avec certain nombre de mes collègues de l'Assemblée islative, que je pris mes résolutions de vie cham- re. De tout temps la campagne m'avait plu, mais tait uniquement pour le charme de ses paysages, ır la facilité d'y poursuivre, un livre à la main, pensées qui lui sont étrangères. Ce ne fut donc en face d'une nouvelle révolution et pour occuper soudains loisirs, que je songeai, pour la première , à devenir cultivateur.

a terre sur laquelle j'allais m'exercer était-elle ns novice que moi? nullement. Je n'y rencontrais plus de préparation que je n'en apportais. Mon père t revenu de l'émigration dépouillé des trois quarts a fortune et s'était mis à vivre dans la commune Bourg-d'Iré, où se trouvait réuni le reste de son imoine. Plus tard, un héritage collatéral avait menté son aisance, mais ses habitudes étaient es : il ne replia point la modeste tente qui l'avait té et sous laquelle ses enfants avaient grandi. Il onçait souvent le dessein de créer un établissement considérable sur une propriété voisine qui lui t échue en partage, mais ce dessein ne s'exécutait

jamais; et lorsque sa mort, coïncidant avec ma re
politique, me mit en demeure de fixer mon c
mes affections l'emportèrent sur mes intérêts, e
lieu de me transplanter à mon tour là où j'eusse t
les avantages d'une plus grande propriété, je dem
inébranlablement attaché au petit horizon que
regard avait toujours caressé, à l'étroite habi
qu'embellissaient mes souvenirs de jeunesse,
champs morcelés qui semblaient m'interdire
entreprise un peu étendue, mais au milieu des
je n'avais jamais connu que des visages amis.

L'inconvénient et presque le ridicule d'entr
le public de ces détails personnels ne m'écha
point, mais je n'ai pas su découvrir le moyen d'
cet écueil, ces détails, comme on va le voir, étant
rents à mon sujet et indispensables pour la dé
tration de ma première thèse, à savoir, que tous le
res d'obstacles qui peuvent éprouver, au début, l
et la patience de l'agriculteur m'avaient été ré

Ces détails mêmes sont prescrits par le fond
du prix de ferme. Voici dans quels termes M. l
nistre de l'agriculture trace au préfet de chaq
partement les conditions du concours : « Les
qui m'ont dicté l'institution de cette prime indi
assez quelle est la nature des services et le ge
mérite qu'il s'agit de récompenser. Les prim
culture s'adressent aux exploitations les mieux
gées et qui auront réalisé les améliorations le
utiles : c'est assez dire qu'il ne s'agit point ici d
vations hasardeuses et de tentatives incertaine
l'expérience n'aurait point encore constaté le s

« La lice n'est sérieusement et réellement ouverte qu'aux propriétaires ou fermiers de domaines soumis à une culture sagement dirigée, en rapport parfait avec les circonstances locales où elle se trouve placée, bien réglée dans ses dépenses et productive dans ses résultats. Le jury, en un mot, n'a point à décerner une prime d'encouragement, mais à récompenser des résultats acquis, d'une authenticité incontestable, et dont l'exemple puisse être sûrement invoqué pour démontrer comment l'économie dans les dépenses, l'ordre dans le travail, le perfectionnement raisonné des méthodes culturales, et enfin une juste subordination de la culture aux circonstances qui la dominent, créent la prospérité présente et assurent l'avenir des exploitations rurales.

« Les agriculteurs qui voudront concourir pour la prime d'honneur devront adresser à la préfecture, avant le 1er mars de chaque année, une demande spéciale, conforme à l'instruction qui suit la présente circulaire.

« Il importe, en effet, que la tâche du jury, déjà difficile par elle-même, se simplifie autant que possible et s'accomplisse en même temps dans les conditions les plus parfaites d'exactitude et de précision ; c'est pour atteindre ce résultat qu'il m'a paru nécessaire d'imposer aux concurrents l'obligation de retracer succinctement, dans un mémoire qui tiendra lieu de déclaration, la description de leur domaine et l'historique de leur culture et un aperçu des progrès qu'ils ont réalisés dans la direction de leur faire-valoir. Initiés par la lecture de ce travail à la connaissance

des exploitations qu'ils auront à visiter, les membres du jury éviteront les tâtonnements inséparables d'un premier coup d'œil et pourront déterminer à l'avance les points auxquels leur examen devra plus particulièrement s'attacher. La notion exacte de l'ensemble, qu'ils auront préalablement puisée dans une lecture attentive, leur permettra de pénétrer plus avant dans les détails et d'asseoir ainsi leur jugement sur des bases plus solides et plus étendues. »

Dans le document exigé sur le domaine du Bourg-d'Iré, les difficultés vaincues ne pouvaient être omises, et les voici en résumé telles que le jury les a constatées en 1862 :

Mon père avait consacré les vingt dernières années de son existence à l'étude du progrès agricole, mais ce n'était point au Bourg-d'Iré qu'il en faisait l'application : c'était à quatre lieues de là qu'il avait transporté toutes ses opérations, et il les dirigeait à distance. En 1845, il avait placé là un taureau durham et deux vaches de cette race alors à peine connue de nom en Anjou. En 1848, il avait mis à la tête de ce faire-valoir un jeune homme, Baptiste Lemanceau, élève de la ferme-école de la Mayenne ; et je me reprocherais de ne pas associer ici son nom au mien, comme je l'ai fait dans le mémoire placé sous les yeux du jury. Sans son intelligence, son activité, un rare dévouement à tous ses devoirs, j'aurais certainement reculé devant l'entreprise. Cependant, en 1850, ce collaborateur n'avait pas encore vingt-deux ans, et tout le monde conviendra qu'il est aisé de réunir sur une seule tête la *somme d'expérience* qui se partageait entre nous deux.

La part de la direction ainsi faite, voici maintenant la description du terrain. L'Anjou est formé de collines peu élevées; les vallées sont généralement étroites et peu profondes. Une portion de la province s'appelle le Bocage, non qu'on y voie de vastes forêts, mais les champs, les prairies sont entourés d'une haie vive qui s'appuie sur des arbres plantés irrégulièrement et fort rapprochés [1]. La terre que j'avais à transformer était morcelée en très petites parcelles; un cours d'eau la traversait; des chemins, impraticables pendant six ou huit mois de l'année, desservaient très désavantageusement deux fermes coupées d'une foule d'enclaves et qui ne communiquaient avec le bourg, dont elles semblent si rapprochées aujourd'hui, que par des détours longs et fort incommodes. L'état précis du terrain, tel qu'il existait alors, a été relevé sur le cadastre, et ce plan est joint au mémoire remis au jury. Le domaine et la réserve du château renferment aujourd'hui un espace qui se décomposait, il y a dix ans, en deux cent six parcelles. Il me fallut acquérir un premier hameau situé à deux cents pas de l'habitation même, puis un second qui fermait toute issue vers le bourg, des jardins attenant à ces hameaux, une closerie et une soixantaine de morceaux détachés. Une fois acquéreur de ce qui me manquait et maître de mes mouvements, je supprimai la multitude de petits chemins creux qui sillonnaient le terrain situé entre l'habitation et la rivière; ensuite tout fut disposé pour

1. Voir, pour plus ample description, le cinquième chapitre des *Mémoires de madame la marquise de la Rochejaquelein*, rédigé par M. de Barante.

mettre en prairie les terres qui descendaient vers l'eau, réservant les parties supérieures pour le bois taillis et le labour. Ce bouleversement radical sur une étendue de soixante hectares présente d'abord l'idée d'une première mise de fonds déraisonnable. Les procédés suivis et les moyens employés pour atténuer ou pour compenser la dépense me disculperont. D'abord, furent curés avec soin tous les fossés ; furent utilisées toutes les terres de jardins, toutes les feuilles amassées et consommées de vieille date dans les carrefours, terrains vagues et lieux bas. On en forma des provisions considérables de terreau ou engrais qui venaient fertiliser la nouvelle création au fur et à mesure qu'elle sortait de son chaos. Les haies étaient chargées d'arbres soit de haute futaie, soit d'émonde ; je réservai seulement, de distance en distance, les arbres qui pouvaient servir à l'ornement du parc sans nuire à l'aménagement de la prairie, et le reste fut réduit soit en bois de charpente, soit en bois de chauffage. Le bois de charpente entra pour une majeure partie dans la reconstruction du château ; le bois de chauffage, vendu hiver par hiver, offrit une ressource importante.

Cela posé, une compensation doit se recommander à mes confrères : c'est le plaisir et le bénéfice d'une charité bien faite. Il est peu de budgets qui ne comptent l'aumône dans leurs colonnes. Les travaux de terrassement s'éxécutant en hiver sont par excellence ceux qui soulagent ou même font disparaître la pauvreté. Tout habitant de la campagne y devient apte en quelques heures d'exercice. J'aurais certainement économisé du temps et de l'argent, si j'avais confié ma

besogne à des ouvriers à la tâche; ce fut cependant ce dont je me gardai, et je m'en suis félicité. Je refusai d'abord d'appeler pour les terrassements des ouvriers étrangers au pays, sauf de rares exceptions; et j'achevai mon entreprise avec des ouvriers à la journée, appelant sans distinction les vieux et les jeunes, les vigoureux et les infirmes, annonçant que le chantier était ouvert à quiconque, dans la commune ou dans quelques-unes des communes voisines, souffrait d'un chômage ou n'avait aucun état. Un ancien soldat amputé d'une jambe s'y employa sans interruption, et une portion notable de nivellement a été menée à fin par un ouvrier cordonnier sans ouvrage. Cette petite armée de journaliers de tout âge et de toute allure s'élevait souvent jusqu'au nombre de trente; elle ne descendait jamais au-dessous de quinze. J'appelai d'abord, pour les conduire, un employé des agents voyers de Segré; au bout de peu de temps, l'intelligence de quelques-uns des journaliers de la commune rendit sa présence inutile. En trois années, la transformation du terrain était complète. En même temps, à ma grande satisfaction, le bourg lui-même changeait d'aspect. Les pauvres masures rasées étaient basses, humides, insalubres : des maisons à chaux et à sable, bien aérées, bien accessibles au soleil, les remplacèrent. Les prix d'achat, le salaire de ces trois années, les profits accessoires, avaient ou créé ou complété de petites fortunes. La santé et l'aisance avaient pris un même mouvement ascendant, et, si d'une main j'avais eu à payer des journées bien employées, de l'autre je n'avais plus à entretenir des

fainéantises volontaires ou forcées, des détresses maladives. Quand on est sollicité pour accorder un ouvrage utile, on ne l'est plus pour payer de petits loyers, des mémoires chez le boulanger, chez le boucher qui ne profitent à personne et qui ne suffisent pas pour tirer de peine ceux à qui on accorde ces dons gratuits.

On peut voir déjà combien j'ai été redevable à la bonne grâce de mes voisins, puisque aucun, riche ou pauvre, n'a refusé de me vendre ce que j'avais besoin d'acheter et qu'aucun n'a voulu abuser de ce besoin même. Un dernier acte de cette bonne grâce doit encore être signalé ici : une petite ferme avait été donnée autrefois par ma famille à la commune du Bourg-d'Iré pour augmenter ses ressources. L'administration touchait de longue date ce revenu, sans l'augmenter par des améliorations ou des constructions, et ces terres étaient graduellement devenues les plus maigres de la commune. Le conseil municipal m'offrit spontanément de les reprendre moyennant un légitime dédommagement; j'acceptai l'offre avec empressement, en joignant ce motif de vive reconnaissance à tous les autres. Aussitôt après, les bâtiments délabrés et croulants disparurent, et cette propriété fut adjointe aux terres du domaine.

La suppression de tant de fossés, de tant de chemins creux, qui présentaient l'aspect de profonds ruisseaux durant tous les hivers, m'avait rendu le drainage plus précieux et plus indispensable qu'à personne; il marcha concurremment avec les opérations de terrassement et de nivellement. Ce drainage fut exécuté sur *un plan* qui comprend une étendue de huit mille cinq

cent vingt-trois mètres, soit dans la prairie, soit dans les terres labourables. Il a été exécuté tantôt au moyen de tuyaux, tantôt à l'aide de pierres provenant des nombreuses démolitions qui jonchaient le sol. L'évaluation précise du drainage en pierres ne saurait être relevée en chiffres rigoureusement exacts; je puis néanmoins affirmer que le déboursé est moindre et la solidité plus grande que dans le drainage à l'aide de tuyaux. Il est vrai que les circonstances étaient favorables, puisque les matériaux se trouvaient sur place, que dans la plupart des cas le cours des anciens fossés s'utilisait, et qu'il eût coûté plus cher ou d'employer autrement ou de transporter au loin ces pierres amoncelées.

L'assainissement des terres ayant été immédiat, j'aurais voulu couronner ce travail par un système aussi complet d'irrigation. Malheureusement la configuration du sol s'y refusait absolument. La prairie, qui commence au bord d'une petite rivière, va en s'élevant toujours jusqu'au sommet d'un plateau où je n'eus pas le bonheur de rencontrer de source jaillissante. Il me fallut donc recourir à une irrigation artificielle; elle se fait par prise et reprise d'eau dans des réservoirs creusés à cet effet, vers lesquels se dirigent à longue distance les eaux qui s'écoulent du fossé des chemins, et qui se répandent ensuite sur la prairie par des rigoles. Pour l'entretien de ces réservoirs, les métayers sont astreints au nivellement et au curage assidu de leurs fossés; de l'écoulement de toute eau stagnante résulte au loin l'assainissement de toutes les terres.

Pendant que le chantier était en pleine activité, la ferme s'élevait sur la hauteur à proximité du château, sans que ce voisinage pût nuire ni à l'un ni à l'autre. C'était en même temps le point de jonction entre les terres en culture et la prairie. La maison de ferme, habitation de M. Lemanceau, fut placée au centre des bâtiments d'exploitation. Rien ne fut refusé à l'ampleur des dimensions, et je conseillerai toujours de ne rien ménager du côté de l'espace lorsqu'on entreprend une construction rurale. Les besoins que chaque jour révèle sont innombrables. D'année en année, on se reproche un oubli, on se repent d'une distribution trop parcimonieuse, et il n'y a pas de comparaison, pour la dépense, entre un plan largement conçu une fois pour toutes et des adjonctions tardives successivement ordonnées. Il en est tout autrement du luxe ou d'une élégance qui viserait à l'art architectural. La régularité des bâtiments facilite le bon ordre des travaux ; un bon goût simple invite à la propreté ; le luxe n'est que le signe du gaspillage et le dénonciateur du mauvais emploi de l'argent. J'ai adopté, il est vrai, les toits à la façon suisse, non pas parce qu'ils ont un aspect plus pittoresque, mais seulement parce que, éloignant du mur la chute des eaux pluviales, ils préservent les bâtiments de l'humidité et des ravages du salpêtre.

La maison d'habitation est située entre deux ailes à égale distance, longues de cinquante mètres chacune et hautes de six mètres en maçonnerie. L'aile droite contient la boulangerie, le pressoir, le cellier, les *écuries*, les porcs, les moutons, et, dans toute sa lon-

gueur, le grenier des céréales. L'aile gauche est uniquement consacrée à l'espèce bovine, et elle a été aménagée pour contenir soixante têtes de bétail, quoique ce nombre excédât d'un grand tiers la proportion considérée comme la plus élevée dans le pays. Le grenier de l'aile gauche est destiné à recevoir quatre-vingt mille kilos de foin. Un corridor d'un mètre quarante-cinq centimètres de large, pavé en briques sur champ, traverse l'étable dans toute sa longueur. Ce corridor est bordé, à droite et à gauche, par la crèche des animaux, ce qui permet de les inspecter sans aucun inconvénient pour la propreté. Sous ce corps de bâtiment, comme sous la maison d'habitation, sous la fosse à fumier et sous les autres servitudes, ont été pratiqués des canaux qui font aboutir sur la prairie les eaux grasses et fertilisantes.

Cependant il restait encore un bâtiment à élever; c'était un hangar pour les charrettes, charrues, instruments aratoires et machine à battre. Cette construction s'éleva naturellement entre l'aire et les paliers : par la même occasion, on fit droit à un besoin qu'avait révélé l'expérience. Les fermiers des environs avaient pris rapidement l'habitude de venir visiter les travaux du domaine, d'en constater les résultats, d'abord avec simple curiosité ou méfiance, bientôt avec un intérêt sérieux et l'intention de s'approprier ce qu'ils jugeaient à leur portée. Ces visites étaient estimées à haut prix, et, loin d'être considérées comme importunes ou comme une perte de temps, elles constituaient ma meilleure récompense, en me prouvant que la contrée tout entière ne tar-

derait pas à entrer dans le même mouvement. L'étable ne fut donc jamais fermée à personne ; les palefreniers mirent une infatigable complaisance à répondre à toutes les questions, à expliquer et à communiquer tous leurs procédés ; enfin un taureau durham pur fut toujours, pour la propagation de l'espèce, tenu à la disposition des métayers, quels qu'ils fussent. Il résulte de ce régime hospitalier, pratiqué sans interruption, que les animaux, souvent visités, palpés, forcés de se lever, souffrent lorsqu'on les destine à un engraissement spécial. Pour concilier deux intérêts qui ne devaient être sacrifiés ni l'un ni l'autre, une petite étable, pouvant se fermer à clef, fut construite dans le bâtiment de hangar ; les animaux destinés à plus de soins ou préparés pour les concours de boucherie y furent logés. On ne refuse pas de faire connaître leur régime, qui n'a rien de mystérieux ni d'exceptionnel, mais du moins les visites sont réglées de façon à n'être ni trop fréquentes ni absolument superflues.

La dépense totale de la ferme et de ses dépendances, en dehors des matériaux fournis par la terre elle-même, c'est-à-dire en dehors de la pierre et du bois, approximativement évalués à six mille francs, s'élève à seize mille six cents francs ; les pièces justificatives ont été présentées au jury, ainsi que tous les registres de la comptabilité dans ses plus minutieux détails.

Voici donc, en résumé, ma base d'opérations : tout à bâtir par le pied ; quelques terres de bonne qualité, perdues dans un ensemble de terres sans direction

commune, sans culture ancienne ou savante; des prairies improvisées sur une pente assez raide, point d'eaux vives à distribuer en irrigations, point de débouchés commerciaux, aucune grande ville à proximité, nul chemin de fer. Ainsi, pour être condamné aux dépenses premières qui m'ont été imposées, il faudrait participer aussi aux mêmes difficultés d'origine, c'est-à-dire affectionner le sol avant de le posséder et prendre une initiative complète sur tous les points et dans toutes les acceptions du mot. Quiconque aura une de ces difficultés de moins aura, dans la même mesure, une évidente supériorité sur moi et de plus une notable chance de réussite.

Maintenant je dois expliquer quels ont été, malgré cette série d'obstacles, mes bénéfices et leur source principale.

II

Il serait singulier et bien malheureux que l'art qui nourrit les hommes ne pût faire un pas sans devenir l'occasion habituelle et presque inévitable de leur ruine. Il doit donc exister dans la mauvaise réputation financière des agriculteurs un injuste malentendu, et il importe de le discuter.

L'école de l'agriculture est comme toutes les écoles de ce monde, elle peut faire de mauvais écoliers; elle est responsable de ses enseignements, mais elle ne peut pas demeurer indéfiniment solidaire de l'imprudence ou de l'inaptitude de ses disciples. C'est l'imprudence ou l'inaptitude en effet qui, si l'on y re-

gardait attentivement, se découvrirait au fond de toutes les mésaventures objectées du premier coup à la propagande agricole, et l'on s'apercevrait que les mêmes fautes commises dans toute autre carrière auraient abouti aux mêmes déconvenues. On disait un jour devant le chevalier de Boufflers, en parlant de je ne sais lequel de ses contemporains : « Il court après l'esprit ». « Je parie pour l'esprit, » répondit M. de Boufflers. Souvent cette gageure peut se renouveler, et lorsqu'on entend dire de quelqu'un : Il court après son argent, on peut répliquer aussi : Je parie pour l'argent. Car rien, sauf le temps, ne court plus vite et n'est plus difficile à rattraper.

Au début de toute entreprise, au début d'une exploitation rurale aussi bien qu'au début d'une compagnie de chemin de fer, de canaux ou de quelque opération financière que ce soit, l'essentiel est donc de calculer juste la proportion entre les premières mises de fonds et les chances de recouvrement. Si la ferme veut singer le château, si l'on veut mener de front l'existence de Paris et celle de la campagne, si le commandement est irréfléchi et capricieux, si l'obéissance n'est point guidée ou point surveillée, la ruine est la conséquence du désordre et non le fruit nécessaire de la carrière que l'on a choisie. Cela est vrai en agriculture comme ailleurs, mais pas plus qu'ailleurs.

Pour mon compte, m'étant assuré que les qualités qui me manquaient ne manquaient point à mon auxiliaire, je m'appliquai surtout à ménager la première émission de mon capital. Un taureau et deux vaches

durham se trouvant dans mon héritage, je me contentai de ce point de départ et me résignai à grossir mon troupeau, non en achetant précipitamment à des prix de fantaisie des animaux cherchés au loin, mais en accumulant paisiblement d'année en année les produits nés dans l'étable. De cette façon, quelques ventes avantageuses furent refusées et la réalisation de quelques bénéfices immédiats fut ajournée ; mais en cinq ou six ans, sans avoir compromis un écu, je me trouvai en position d'affronter les concours, et soit par vente, soit par échange, l'étable du Bourg-d'Iré était devenue dans le *Herd-Book* français l'émule des étables les mieux notées. Au Bourg-d'Iré, comme dans plusieurs domaines qui ont obtenu le prix de ferme dans d'autres départements, la production du bétail et des céréales forme, sans aucune industrie annexée, le pivot de toute l'exploitation, et c'est la race durham qui est le type normal du bétail. Chez certains propriétaires, une distillerie, une raffinerie, la sylviculture s'ajoutent quelquefois très utilement à l'agriculture. Dans l'Ouest, cette abondance de richesses est encore rare et, en tout cas, n'est point à mon usage. Quant à la race durham elle-même, est-ce par engouement ou seulement pour l'élégance de ses formes qu'on lui accorde aujourd'hui la préférence ? Je ne le pense pas, et voici mes motifs.

La plupart de nos races bovines et nos races de l'Ouest en particulier, la Bretagne exceptée, ont le même genre de conformation : les jambes et les cornes longues, la poitrine étroite, les côtes terminées en pointe, la peau dure. La race durham a la con-

formation absolument opposée : les jambes et les cornes très courtes, la poitrine très large, la peau souple, les côtes non en style ogival, mais en forme presque cylindrique. Son aptitude à l'engraissement provient donc uniquement de ces conditions constitutives ; elle n'est ni factice ni passagère et ne s'emprunte ni à une éducation spéciale ni à une nourriture délicate. Cette aptitude à l'engraissement appartient à la race, se transporte et se transmet avec elle et modifie par le croisement toutes les races auxquelles elle s'unit. Ces qualités sont tellement inhérentes à la conformation, qu'elles se retrouvent au même degré dans le mouton et dans le porc anglais, taillés sur le même modèle. Le mouton *south-down*, le porc *new-leicester*, courts et carrés dans leur espèce comme le bœuf durham dans la sienne, présentent exactement les mêmes phénomènes de précocité et de rapidité dans l'engraissement. Ces races aussi ont la même facilité à s'assimiler en l'améliorant toute race française, et leur estomac large et profond accepte sans aucune répugnance des foins grossiers, des tubercules malades que j'ai vu rejeter par des porcs du Craonnais, par des vaches bretonnes ou des bœufs manceaux.

Les faits étant ainsi posés, il y avait intérêt évident à augmenter les qualités de boucherie des races françaises et toute probabilité d'y réussir. Prenons par exemple le bœuf de race mancelle, qui était principalement en usage dans le Maine et l'Anjou avant l'apparition de la race durham. Il ne faut rien moins que six années pour conduire un bœuf manceau à

son entier développement, quatre années pour sa croissance, deux années pour son engraissement. Trois années suffisent au bœuf durham. En deux ans, sa croissance est complète ; en un an, il a conquis tout son embonpoint. Conséquemment, le même espace de temps et la même quantité de fourrage étant donnés, le propriétaire du bœuf durham produit deux animaux où le propriétaire du bœuf manceau n'en produit qu'un ; encore le premier produit-il deux animaux supérieurs, tandis que le second n'arrive jamais qu'à produire un animal inférieur. Ainsi, l'un réalise un bénéfice double à tous les titres, tandis que l'autre ne réalise qu'à grand'peine un bénéfice simple. A un point de vue plus élevé, l'avantage est corrélatif : l'alimentation nationale progresse dans la même proportion que la fortune du propriétaire et du fermier, et la viande, dont la quantité se double, entre enfin dans le repas de ceux à qui elle est le plus nécessaire, c'est-à-dire dans le repas des classes laborieuses. Voilà l'un des principaux avantages de la naturalisation des durham en France, et cet avantage suffirait pour la justifier. Mais il n'est pas le seul : en même temps que se double la viande, se double le pain, et voici comment.

Propriétaire et fermier ne peuvent s'appliquer à l'élevage des animaux de boucherie sans s'appliquer au même degré à la multiplication des céréales. L'animal de boucherie exige une abondante nourriture d'hiver ; cette nourriture se compose du chou, de la betterave, de la pomme de terre, des carottes, et de ce qu'on nomme en un mot les plantes sarclées. Ces

plantes impliquent forcément l'ameublissement et le nettoyage de la terre ; l'ameublissement et le nettoyage de la terre sont les meilleures conditions pour la récolte des céréales. Ce n'est pas tout. L'abondance du blé produit l'abondance de la paille, la paille fait la litière, la litière fait le fumier, le fumier fait l'engrais, l'engrais répare les déperditions du sol et lui rend ses qualités fertilisantes à mesure qu'elles s'épuisent : en sorte que toutes ces améliorations se tiennent, s'enchaînent, se commandent et s'engendrent mutuellement. Sans faire à l'habitant de la campagne un cours scientifique et séparé sur chacune des améliorations que comporterait son terroir, vous les lui inculquez et les lui imposez toutes à la fois ; vous le mettez non seulement à la meilleure école théorique, mais vous lui donnez le maître praticien par excellence, l'intérêt personnel, qui ne peut plus, une fois entré dans la bonne voie, s'arrêter à mi-chemin. Vous lui apprenez du même coup à tirer parti de la terre et à tirer parti de lui-même. Avec le durham, grand profit par les animaux de boucherie ; avec les animaux de boucherie, point de chômage dans le travail, point d'inactivité dans l'homme, plus de terres sans culture, plus de morte saison. Le paysan, tel que je l'ai connu, avait un profond respect pour le sol en jachère ; il était profondément convaincu qu'on ne pouvait donner au sol qu'une culture alternative, et il se condamnait à ne tirer parti chaque année que des deux tiers ou quelquefois même de la moitié du terrain qui lui était confié. Il faut que la terre se repose, disait-il imper-

turbablement, et il refusait de s'apercevoir que cette terre, qu'il appelait au repos, se mettait à produire d'elle-même non plus un simple tubercule ou un mince tuyau de paille surmonté d'un épi léger, mais d'épais ajoncs et même un arbrisseau tel que le genêt qui, dans la Vendée, l'Anjou et le Poitou, s'élève communément à cinq ou six pieds de hauteur. Car l'oisiveté est tellement contre nature, que partout où elle règne, elle nuit. Les champs, pas plus que l'homme, ne sont faits pour elle. Dans l'homme, elle produit les pensées stériles; dans la terre, les plantes sauvages ou malsaines. Rien n'est plus agité qu'un homme oisif, et la terre livrée à elle-même se couvre d'une végétation désordonnée, plus fatigante à enfanter que des moissons bienfaisantes. La culture activée, perfectionnée, a donc amené deux découvertes : d'abord c'est que dans l'ancien système, c'est le laboureur qui se repose et non le sol; ensuite, c'est qu'en variant sa culture on peut impunément la rendre continue. Chaque culture appelle le suc qui lui est propre. Un bon assolement est le véritable repos de la terre, parce qu'il ménage les efforts, parce qu'il ne met que successivement en jeu les forces productives et, par l'administration régulière d'un engrais bien approprié, les répare au fur et à mesure qu'il les emploie. Tout n'était pas erreur dans le vieux préjugé de l'ancien paysan. La terre, telle qu'il la gouvernait autrefois, c'est-à-dire en jetant la même semence toujours dans le même sol, sans amendement et sans engrais, finissait par s'appauvrir. Ce n'était pas la terre qui refusait la richesse au laboureur, mais

c'était le laboureur qui ne s'employait pas assez activement ou assez habilement à l'exploitation de la richesse naturelle. L'appauvrissement venait de sa méthode, et c'est ce qu'il fallait lui apprendre. Le cerveau humain s'épuiserait au même régime, une intelligence que rien ne fortifie ni ne renouvelle finit aussi par succomber; retrempée au contraire et vivifiée dans une juste mesure, sa puissance est illimitée.

Ces assertions, je ne les puise pas seulement dans l'expérience de mon administration personnelle, je les emprunte également à l'expérience de toutes les cultures que j'ai sous les yeux. Les terres de l'Ouest s'administrent d'après deux modes principaux : les fermes à moitié et les fermes à prix fixe. La ferme à moitié ou métayage associe complètement le propriétaire et le métayer; ils dirigent à frais communs toutes les opérations et partagent tous les produits, qu'ils revendent ensuite à leur guise, chacun de leur côté. Rien n'est plus paternel que ce mode d'administration, puisque le propriétaire et le fermier traversent ensemble les bonnes et les mauvaises fortunes et n'ont point l'évaluation préalable de la terre à débattre, avant de fixer un prix de fermage irrévocablement convenu pour un bail de neuf ans. Seulement ce mode exige deux conditions indispensables : une grande probité dans la population et la présence continuelle du propriétaire ou de son représentant à portée du métayer. Le fermage à prix débattu et fixé d'avance par un bail s'emploie par les propriétaires *qui redoutent* les soucis d'une gestion en détail et

préfèrent une moyenne de revenus déterminés aux chances d'un revenu supérieur mais variable, selon la hausse ou la baisse dans la vente du bétail et du blé. J'ai pu juger des deux méthodes, parce que je les pratique toutes deux, exploitant à moitié les fermes situées dans la commune du Bourg-d'Iré, exploitant par fermage fixe les fermes situées à plus longue distance. Aux unes comme aux autres je m'efforce d'imprimer la même direction, et toutes ont répondu par une marche rapidement ascendante. Il y a douze ou quinze ans, pas une ferme dans le pays ne rapportait au delà de trente à quarante francs l'hectare; peu de terres aujourd'hui sont affermées au-dessous de soixante francs; plusieurs se disputent au prix de quatre-vingts francs l'hectare. Les mêmes fermes à moitié dans le Bourg-d'Iré, c'est-à-dire sous l'impulsion directe des principes émis plus haut, rapportent cent francs l'hectare. Quant au domaine du Bourg-d'Iré proprement dit, son revenu est un minimum de cent dix-sept à cent vingt francs l'hectare [1].

Posant en principe que l'élevage intelligent des animaux de boucherie implique et résume une amélioration générale de toute la culture, je dois répondre aux objections qui se sont élevées contre la race durham prise comme régénératrice de nos races françaises.

Les animaux durham qui se présentent aux concours de boucherie sont, dit-on, le produit monstrueux d'un engraissement acheté au prix d'efforts

1. Voir *le Moniteur* du lundi 8 septembre 1862. — Voir aussi, dans le *Journal d'agriculture pratique*, n° du 20 octobre 1862, l'article de M. Bonnemère sur la prime d'honneur, Maine-et-Loire.

exceptionnels; de tels soins et de tels résultats ne pourraient se généraliser. Ce succès, en outre, tromperait l'attente du petit agriculteur; en parvenant à doubler son commerce du côté de la viande, il détruirait dans ses bestiaux toute aptitude au travail, il ne se procurerait un gain qu'au détriment d'un autre, en perdant la faculté d'employer ses bœufs en attelage et d'exécuter gratuitement ses labours avec l'animal qu'il doit plus tard présenter à l'abattoir.

L'objection est très fondée en ce qui concerne les concours; assurément, les spécimens qui paraissent aux grands jours de Poissy ne sont point destinés à servir de type à tous ceux qui cultivent la moyenne ou la petite propriété. Les concours ont un but tout différent, et ils n'en rendent pas moins un service de premier ordre. On ne peut disconvenir que la race française, dans la plupart de nos provinces, ne soit susceptible de grande amélioration au point de vue de l'engraissement. On ne peut disconvenir qu'avant de préconiser en France la race régénératrice, il importe de la mettre à l'essai et de la juger, si faire se peut, en poussant jusqu'à ses extrêmes limites l'épreuve et par conséquent le développement de ses qualités spéciales. C'est là ce qu'on cherche dans les concours de boucherie. C'est là ce qui leur assigne un intérêt majeur. Là, toutes les races sont admises, en concurrence les unes et les autres, à déployer leurs aptitudes. Tous les éleveurs ont mis en œuvre leur habileté pour faire briller la race indigène, et si, dans cette lutte à armes égales, la race durham pré*sente toujours* les sujets les plus parfaits et remporte,

soit par les durham purs, soit par des croisements bien combinés, les prix d'honneur, c'est qu'elle contient en elle-même les conditions de son succès et qu'elle possède tous les titres voulus pour remplir l'office qu'on lui destine. Les animaux couronnés sont exceptionnels, cela est incontestable; mais le service qu'ils rendent est universel, parce qu'il est une indication, un enseignement, une démonstration, et qu'il ne s'agit plus que d'en faire une application raisonnée sur tous les points du territoire.

L'objection, en ce qui concerne le travail, est plus grave, mais elle a déjà trouvé sa solution dans l'expérience. La vache de race durham est aussi laitière et aussi féconde que toute vache de race française, elle remplit donc sans réserve les meilleures conditions d'un fermage quelconque. Une vache inscrite dans le *Herd-Book*, n° 633, sous le nom de *Sarah*, était l'une des deux vaches qui ont fondé l'étable du Bourg-d'Iré. Dans l'espace de treize ans, elle a rapporté vingt-sept mille francs par la vente de ses produits et les primes remportées par eux aux concours. Elle a donné deux jumelles élevées sans difficulté, fécondes toutes deux, et souvent son lait a monté jusqu'à vingt-neuf litres par jour. En douze ans, les vaches durham, variant du nombre huit au nombre seize, ont donné en totalité cent cinquante-trois naissances, régulièrement inscrites sur un registre paraphé par le maire. Le bœuf durham pur est trop délicat pour soutenir tous les travaux du labourage, mais le bœuf croisé les supporte avec autant d'énergie et autant d'opiniâtreté que le bœuf auvergnat ou gascon. La présence

d'un certain nombre de vaches et de taureaux purs est indispensable pour garder et vulgariser la race; c'est là le rôle du propriétaire aisé et des comices de cantons. Le bœuf croisé devient l'instrument du petit cultivateur et du fermier; le croisement modifie la conformation et assouplit la peau dans la proportion qu'exige le développement de la viande, sans rien ôter à l'énergie des muscles et de toutes les facultés laborieuses. On obtient le bénéfice sans l'inconvénient, on améliore les races indigènes sans les dénaturer, comme il est arrivé quelquefois dans l'espèce chevaline. En un mot, on atteint le but de toute entreprise bien conçue, on réalise un progrès sans faire une révolution. Je sais que plusieurs théoriciens vont plus loin. M. Jamet, par exemple, qui a été, par l'ardeur de ses convictions et la clarté populaire de ses écrits, le promoteur de la race durham dans l'Ouest, souhaite la spécialisation absolue des animaux, c'est-à-dire que les bœufs destinés à la boucherie soient exclus du travail et que le labour s'exécute à l'aide de chevaux. Cela peut être, en effet, le terme final de l'agriculture perfectionnée; quelques départements en sont là ; les autres n'y arriveront que fort lentement, s'ils y arrivent. Je n'oserais, pour mon compte, affirmer que ce résultat fût sans aucun péril, et je soumets à mon tour mon objection à mes maîtres.

Si tous les cultivateurs avaient exclusivement en vue de former l'animal de boucherie, je craindrais que l'éleveur, visant naturellement au bénéfice le plus prompt, n'abusât de la précocité de la race

durham et ne finît par couvrir le sol d'animaux lymphatiques, d'une viande assurément plus abondante mais en même temps moins nutritive. Une singulière analogie me confirme dans cette appréhension, après m'avoir confirmé dans mes premières préférences.

A l'époque où l'on s'appliquait à diminuer, par l'introduction du sang anglais dans le bœuf, le mouton et le porc, le superflu des parties osseuses, un éminent professeur d'arboriculture, M. Dubreuil, était amené aux mêmes conclusions pour l'éducation des arbres fruitiers. Ce qu'on nomme aujourd'hui le système Dubreuil supprime les trois quarts du bois au profit du fruit, comme le système durham supprime, autant qu'il peut, les pattes et les cornes au profit de la viande. Le hasard me donnant en même temps à former une étable et à planter un potager, cette analogie de doctrine, si j'ose m'exprimer ainsi, me frappa extrêmement et me conduisit à tenter tout ensemble ces expériences si diverses. Les résultats du potager sont demeurés, en effet, identiques à ceux de l'étable, et la nature a suivi dans l'une et dans l'autre les mêmes voies. La sève du pêcher ou du pommier, ayant à nourrir une tige beaucoup moins développée, se porte avec plus d'abondance et de complaisance sur la pêche et sur la pomme. Les arbres, il est vrai, durent moins longtemps, mais aussi, comme l'animal perfectionné, ils sont infiniment plus précoces, plus riches dans la qualité et dans l'embonpoint du fruit. Mais si, non content de ce résultat, l'on arrive à outrer l'économie du bois, en taillant *les branches trop* près du tronc ou en plantant

chaque tronc trop près de son voisin, la nature se révolte, la sève fait éclater l'écorce, s'épanche en gomme, et le progrès forcé n'aboutit plus qu'à une maladie [1]. Ici, encore une fois, l'hygiène du monde naturel ressemble beaucoup à l'hygiène du monde moral; on y sent un seul et même législateur; l'homme ne doit donc abuser de rien, pas même de ses découvertes. Il ne crée jamais, il invente peu, mais il lui est permis de perfectionner beaucoup. Un inventeur, dans la vraie acception de ce mot, apparaît de siècle en siècle; rien n'est plus rare qu'une idée radicalement neuve. Mais les progrès graduels qui naissent de l'expérience, qui grandissent avec le temps, sont notre vrai partage et méritent vraiment confiance. Cette loi ne doit être nulle part plus souveraine qu'en agriculture. Je laisse donc de plus hardis et de plus érudits professer des théories absolues sur la spécialisation des races. Je me contente, jusqu'à plus ample informé, de leur amélioration, et, dans cette voie sagement modeste, j'ose garantir le succès sans aucune chance de déperdition pour notre richesse nationale.

III

J'ai essayé de plaider, dans la cause de l'agriculture, la cause de l'intérêt privé; voyons maintenant ce que doit attendre l'intérêt public.

1. L'Orphelinat de Clermont, en Auvergne, est confié aux frères de la Doctrine chrétienne, qui ont eu l'heureuse idée d'y fonder une école de jeunes jardiniers. Cet établissement a fourni déjà des élèves distingués à presque tous nos départements, et on peut y voir, sur toutes *les variétés du* système Dubreuil, les expériences les plus curieuses.

Henri IV mit le jardin des Tuileries à la disposition d'Olivier de Serres; Sully prononça sur *labourage* et *pâturage* des paroles mille fois répétées; Louis XVI comprit et accueillit mieux que personne la découverte de Parmentier. Pour témoigner de sa sympathie, devant la France entière, le roi porta durant plusieurs jours des fleurs de pomme de terre à la boutonnière de son habit. L'époque qui suivit fut surtout l'époque du pompeux langage; depuis la Révolution, les phrases n'ont manqué sur aucun sujet. L'agriculture a donc été fort en honneur en France, mais cependant plus en honneur qu'en crédit, plus célébrée que servie. En relisant les mémoires des anciens intendants de province, en parcourant la France du dix-huitième siècle à la suite d'Arthur Young, en étudiant, dans les livres plus spirituels et plus complets de M. Léonce de Lavergne, l'agriculture française au dix-neuvième siècle, on retrouve toujours ce mélange singulier de faveurs et de négligences, de promesses nombreuses et d'effets plus rares [1]. A cet égard, tout n'est pas changé. Si l'agriculture prétend marcher du même pas que tant d'autres choses dans ce siècle, c'est en elle-même surtout qu'elle doit puiser ses inspirations, ses forces et sa confiance.

Il serait injuste pourtant de nier que l'agriculture occupe aujourd'hui dans les régions officielles une place haute et considérable. On lui a voué un ministère spécial en partage avec le commerce et les tra-

1. M. de Lavergne vient d'ajouter un titre de plus à la reconnaissance des agriculteurs par la publication d'un curieux et très intéressant volume intitulé *Économie rurale de la France depuis* 1789.

vaux publics, contact naturel, voisinage dans leq chacun des trois voisins peut trouver d'utiles relati et de bons conseils. Des hommes éminents figur soit dans cette administration, soit parmi les insp teurs généraux. Mais si, la totalité du budget à main, on voulait apprécier, au point de vue de l'a culture, la répartition de toutes les allocations facu tives, on pourrait sans ingratitude taxer l'État plus de tiédeur dans les actes qu'il n'en montre d les discours. Récemment, certains organes de l'o nion publique se sont livrés aux émotions d'un enthousiasme, lorsque vingt-cinq millions en c ans ont été affectés au développement de nos c mins vicinaux. Assurément, ce chiffre est imposa cependant, divisé entre quatre-vingt-neuf dépar ments, il représente pour chaque année une som infiniment au-dessous des besoins et se fera à pe sentir sur l'état général des communications vicina l'une des premières conditions de la prospérité ag cole. En tout cas, ce n'est point encore cette large qui classera le laboureur parmi les privilégiés l'État.

On pourrait appliquer des observations du mê genre au montant des primes distribuées dans concours, si l'on devait considérer ces primes com dédommagement rémunérateur du travail. Les co cours sont d'institution assez récente, et sembl déjà vieux, tant ils ont pénétré dans nos mœu Comme stimulant, comme occasion de rapproch ment des hommes et des choses, comme mise présence des instruments et de ceux qui les doive

employer, les concours régionaux ont merveilleusement réussi ; d'année en année, leurs succès s'enracinent et leur influence s'étend. Mais entrez dans le calcul d'un simple fermier ou d'un petit propriétaire, pour qui le moindre déplacement est un sacrifice, vous avouerez qu'ils doivent se sentir peu provoqués à délaisser leurs maisons pendant dix ou douze jours, à lancer leurs domestiques et leurs animaux sur un parcours qui varie de vingt à soixante lieues, pour la chance fort douteuse de remporter une prime en argent dont le minimum est de cent et le maximum de sept ou huit cents francs. Les comices cantonaux reçoivent aussi une part de subvention, mais elle est, pécuniairement parlant, plus insignifiante encore. Le prix de ferme, qui compte à peine quatre ou cinq années d'existence, a été conçu sur des données plus larges, et je me hâte d'en rendre hommage à qui de droit. La coupe, symbole du prix d'honneur, est accompagnée d'une somme de cinq mille francs ; la coupe est un véritable objet d'art digne à tous les titres d'être conservé dans une famille, la somme est généreusement proportionnée à son objet, elle doit devenir et elle est devenue le moyen de nouveaux efforts. Si elle échoit à un propriétaire aisé, elle se distribue en tout ou en partie parmi les serviteurs de la ferme, quelquefois même elle a servi de germe à la fondation d'une œuvre pour les invalides de la campagne; ce noble exemple a été donné par M. le comte du Buat, dans le département de la Mayenne. Cette somme est-elle décernée à un simple cultivateur triomphant à la sueur de son front, elle n'est pas

seulement une distinction honorifique, elle est un capital supérieur quelquefois au premier enjeu de son début. Cependant cette institution opportune et féconde n'est pas exempte d'un vice d'origine qui pourrait la dénaturer tôt ou tard, s'il n'était signalé avec autant de calme que de bonne foi. La politique, jalouse de tout en France, n'a pu voir une dotation si ronde, disputée chaque année dans une douzaine de départements, sans s'informer si les anciens partis ne pourraient pas se glisser là en blouse ou en sabots et empoisonner la coupe naïvement offerte par une main officielle. Cette éclatante récompense pourrait venir bien à propos confirmer une situation qu'on protège ou tomber malencontreusement sur telle autre que l'on écarte. Dès lors le jury est assailli d'avertissements officieux, quelquefois même il a eu à soutenir un combat direct. Ces conflits pénibles et toujours dangereux eussent été évités, si le jury, composé, comme il l'est en grande majorité, d'hommes compétents, était entièrement laissé à ses fonctions et moins subordonné à l'action administrative. En France, et surtout depuis qu'on parle beaucoup de décentralisation dans les circulaires ministérielles, on peut dire à coup sûr :

Aimez-vous *les préfets?* On en a mis partout.

Effectivement, le devinerait-on ? c'est le préfet qui, dans chaque département, préside le jury au moment où il va rendre son verdict. Les jurés ont consacré un an à examiner sur place et sur pièces écrites chacune des exploitations concurrentes. Le préfet n'en a

visité aucune, on ne doit pas présumer qu'il possède sur ces questions des notions très nettes ou très réfléchies ; cependant il apparaît et il intervient à l'heure décisive ; il peut apporter et il apporte quelquefois la prétention d'émettre un avis ; quand il en émet un, il s'obstine à le faire prévaloir. On en pourrait citer d'amusants exemples. Jusqu'à ce jour, l'indépendance des jurés a tenu bon ; mais pourquoi rendre gratuitement leur mission, déjà fort délicate, plus délicate encore ? Ici le ministère de l'intérieur se montre moins réservé que le ministère de l'agriculture. A Poissy, M. Rouher couronne les lauréats, mais demeure étranger au jury et ne franchit pas le seuil de ses délibérations. Cette fâcheuse anomalie se trahit encore le lendemain de la distribution des prix : on a vu des journaux de préfecture, refusant de se modeler sur l'équitable *Moniteur*, traiter fort lestement les décisions promulguées et s'ériger arbitrairement en conseil de revision. Dans cette branche de l'activité nationale, comme dans beaucoup d'autres, on ne saurait donc trop recommander au citoyen la fermeté, au Gouvernement la discrétion.

Toutefois, ce sont là des abus faciles à corriger, et l'agriculture serait heureuse si elle n'avait d'autres plaintes à porter. Malheureusement, elle compte d'autres ennemis. Si le propriétaire veut remplir tout son devoir, s'il veut combattre les abus, s'il veut réagir contre de fausses tendances, dont quelques-unes tiennent à l'essence même de notre législation, il jugera bientôt la gravité de sa mission et l'étendue de sa responsabilité.

Un des dangers unanimement reconnus de l'époque actuelle, c'est la dépopulation des campagnes au profit des villes. La sagesse consisterait à modérer ce mouvement, et, tout au contraire, le Gouvernement semble se plaire à l'accélérer. Aussi, est-ce là surtout que brille de nos jours l'office social et réparateur de l'agriculture. Ce mouvement de dépopulation a plusieurs motifs principaux : la conscription, la direction des travaux publics, le relâchement du frein moral, l'envahissement du luxe et de son cortège.

La conscription creuse chaque année un vide énorme dans la population des campagnes et enlève la fleur de la jeunesse laborieuse, mais le service militaire est le plus noble tribut que l'on puisse payer à la patrie. Là du moins, la consolation est en regard du mal et l'irritation ne s'ajoute point à la douleur. Bornons-nous donc à souhaiter que l'impôt des hommes soit plus ménagé encore que l'impôt des deniers ; que l'armée, toujours prête et toujours prompte pour la défense ou pour l'honneur du drapeau, ne soit pas démesurément grossie pour des guerres que n'avouerait point la justice ou pour des expéditions que ne comprendrait point la sagacité publique. Quand l'appel du contingent n'est pas exagéré, quand, au bout de peu d'années, le soldat peut revoir le pays natal, il y revient dans la vigueur de l'âge et, tout joyeux, échange le sabre contre l'outil paternel. Il en est tout autrement de l'émigration que provoque et fomente chaque jour davantage, dans la classe *ouvrière*, le développement exorbitant des travaux

publics. Quelques grandes villes absorbent de plus en plus la population au détriment des campagnes, et Paris au détriment de toutes les autres villes. C'est un recrutement égal, si ce n'est supérieur, au recrutement de l'armée, avec cette aggravation que celui-ci est sans règle, sans discipline, sans esprit de retour. La concurrence va toujours croissant, son ardeur dévore nos fabriques et nos usines. Plusieurs chefs de grandes maisons industrielles déploient un zèle admirable pour conjurer les conséquences les plus tristes de cette fiévreuse situation, mais la plupart du temps leurs soins échouent. Là encore se révèlent les ombrages administratifs, et enfin la violence du courant emporte les digues. La santé de l'ouvrier est usée par la fatigue et par la dissipation; il mène de front ces deux excès, il passe brusquement de l'assujettissement à la licence, et finit par préférer à toute autre satisfaction l'assouvissement de ses passions incessamment excitées. Un courage presque surhumain peut seul lui conserver le désir et la possibilité d'un ménage paisible, d'une famille régulière; s'il revient au foyer paternel, c'est à force de mécomptes et encore sous le joug de funestes habitudes qu'il cherche à implanter là où il ne les retrouve pas.

En 1846, c'est-à-dire à une époque de pleine sécurité gouvernementale, un bureau de la Chambre des députés avait à nommer son représentant dans la commission du budget. La discussion allait se fermer sur quelques banalités politiques, lorsqu'un député, d'un visage *imposant* et d'un accent convaincu, dé-

clara qu'il avait une recommandation expresse à faire au commissaire qu'on allait élire : c'était d'insister de toutes ses forces contre l'affluence de plus en plus effrayante de la population ouvrière de tous les points de la France sur Paris. « Depuis longtemps, dit-il, membre du conseil municipal parisien, je vois le flot monter, le péril grossir; nous nous endormons au sein d'une tranquillité trompeuse et nous serons réveillés quelque matin par une formidable catastrophe. » Quel député parlait ainsi? Était-ce un conservateur effaré, un rétrograde sans entrailles et sans lumières? Non, c'était un homme que sa prédiction accomplie allait porter bientôt au pouvoir, c'était François Arago. Sa patriotique doléance avait surtout en vue la soudaine agglomération ouvrière occasionnée par l'exécution des fortifications de Paris. Depuis, nous avons assisté à la révolution de Février, nous avons vu la république escalader le palais Bourbon, M. Louis Blanc s'emparer du Luxembourg; nous avons subi les terribles et douloureuses journées de Juin, et toutes ces leçons ont été perdues. Quel langage s'échapperait donc aujourd'hui des lèvres de François Arago, s'il était toléré dans le conseil municipal de Paris et si, discutant encore le budget, il jetait son coup d'œil d'ancien libéral sur les dix années qui viennent de s'écouler! L'agriculture est donc menacée, paralysée en France par la partialité de l'administration en faveur des villes aux dépens des campagnes; mais, du moins, l'agriculteur chez lui, sur son propre terrain, dans les étroites limites *de la commune*, trouve-t-il l'appui sympathique au-

quel il a droit? La réponse affirmative n'est pas toujours permise. L'état d'un certain nombre de communes présenterait un sujet de curieuse étude, exigerait l'énumération de singuliers griefs, quelquefois même offrirait le spectacle d'une sorte d'iniquité systématique, et je n'aurais pas à chercher mes exemples bien loin. Mais cette description trop fidèle m'entraînerait au delà de mon but, et je veux me maintenir dans le cadre plus humble d'une courte esquisse de mœurs champêtres.

A la campagne, le cabaret est l'adversaire né du travail, de l'économie, de la régularité dans la vie de famille. Sauf deux ou trois maisons par bourgade, auberge pour le commis voyageur, abri hospitalier pour la conclusion des affaires courantes, centre pour l'approvisionnement des petites caves, sauf ces maisons dont l'existence est fort inoffensive et dont la tenue est souvent confiée à des gens fort honorables, le cabaret de village tourne très promptement au mauvais lieu clandestin. Dès qu'il se multiplie au delà d'un besoin normal, il spécule nécessairement sur le vice, l'appelle, le favorise et l'initie aux raffinements les plus dangereux. Le valet de ferme, l'ouvrier compagnon s'y glissent d'abord furtivement, se plaisent dans leur rencontre, s'enhardissent, puis s'installent au grand jour, finissant par braver les réprimandes privées en même temps que le blâme de l'opinion locale. Les dés et les cartes se joignent au vin; on joue d'abord l'argent qu'on a, ensuite celui qu'on n'a pas, on finit enfin par engager celui qu'on dérobe, et *plus d'une* liaison, commencée au cabaret

sans mauvaise intention, sans perversité, se dénoue honteusement, irréparablement, devant un tribunal ou une cour d'assises. Ce fléau allait subir, il y a trente ans, un échec inattendu et qui permettait d'espérer une notable décroissance dans ses ravages, ce fut l'invention des voies ferrées. Je ne parle pas du chemin de fer dans ses rapports généraux avec la locomotion universelle ni de la fièvre de déplacement qu'il peut faire naître dans les générations à venir; mais uniquement envisagé au point de vue de son existence à la campagne et du sillon qu'il trace à travers champs, le rail est infiniment plus moralisateur que les anciennes routes. Le grand chemin d'autrefois était bordé, à courts intervalles, d'une double haie de chaumières qui n'avaient d'autre mission que d'héberger le roulier, d'étancher sa soif, de présenter au conducteur de diligence et au postillon un verre de vin toujours indispensable, en hiver pour se réchauffer, en été pour se rafraîchir. Le colporteur, le vagabond se mettaient de la partie, et quand la contrée était avenante, ils devenaient des visiteurs familiers. Le chemin de fer est doué d'un tempérament absolument opposé, il ne souffre jamais dans le manger ni dans le boire l'ombre du superflu. Son personnel, toujours tenu en haleine, campe sur le sol plutôt qu'il n'y habite, n'entre dans aucune des habitudes de la population ; c'est plus qu'un soldat en garnison, c'est une sentinelle dans une place de guerre. Sa vigilance répond de nos jours, la moindre distraction dans sa consigne, le moindre écart de sa sobriété seraient punis comme homicide; et, après les

institutions monastiques, rien ne saurait mieux enseigner l'austérité cénobitique qu'un gardien de barrières et un transmetteur de signaux. Les vendeurs et les buveurs de vin devaient donc se croire condamnés à un régime plus sévère, lorsqu'un auxiliaire opiniâtre et puissant se déclara hautement en leur faveur : ce fut le trésor public.

Au lendemain du 2 décembre, dans l'intervalle qui s'écoula entre la dictature saisie et l'empire en perspective, à l'époque où le gouvernement prenait son point d'appui ailleurs qu'il le cherche aujourd'hui, un décret de M. de Morny, ministre de l'intérieur, prescrivit des mesures rigoureuses pour la fermeture de toute auberge, de tout cabaret ou café qui deviendrait l'objet d'une plainte ; il exigeait des enquêtes et imposait un frein à la prodigalité des patentes. Le bon sens applaudit, mais le fisc s'alarma ; la patente était productive, et son intérêt se trouvait en opposition directe avec celui de la morale. Le duel entre ces deux adversaires demeura un instant indécis, mais peu à peu la morale dut s'avouer vaincue, et le triomphe du fisc fut assuré. Aujourd'hui, il est peu de communes où la quotité de la population serve de règle à la quantité des débits de boissons ; on inflige à de petites bourgades jusqu'à douze ou quinze cabarets. Je connais dans le département d'Ille-et-Vilaine un bourg qui ne compte pas moins de trente auberges, cafés ou cabarets, et la population totale de la commune n'est pas de huit cents âmes. Il arriva un jour que le département interdit la mendicité. A quelques semaines de là, un des cabaretiers avait

plié bagage; on lui demanda ce qui l'avait subitement ruiné : « La disparition subite des mendiants, » répondit-il, tristement. Ainsi, l'aumône à peine reçue d'une compassion charitable allait se dépenser dans la taverne. Voilà le genre d'industrie que le ministère des finances a repris sous sa protection.

Une autre preuve, dans des circonstances inverses, peut être alléguée, avec non moins de certitude. Un bourg mieux partagé que le précédent ne possédait que trois auberges. Des trois une seule donnait lieu à des accusations. L'aubergiste, excellent homme, se désolait de gagner son pain à pareil métier. Un propriétaire vint le trouver, et lui dit : « Je vous donne 2,000 francs si vous voulez les consacrer à une industrie honnête. » Le brave homme accepta, acheta un fonds de mercerie, et la mauvaise porte fut close. Ce même propriétaire comprit cependant que son zèle pour la tempérance allait devenir onéreux et qu'il ne pourrait soutenir longtemps la lutte, si l'administration continuait de délivrer des patentes. Il fit observer à l'autorité que cette commune n'occupait jamais la police ni la gendarmerie, suppliant qu'on la laissât tranquille et qu'on n'y prêtât plus la main à aucun élément de dépravation; cette supplique fut agréée. Quelque temps après, le propriétaire s'absenta. A son retour, un nouveau débit de boissons était autorisé et installé. Le remède efficace serait un remaniement considérable dans notre législation, partant des principes de la liberté communale; mais en attendant cette réforme, qui peut tarder à venir comme plusieurs autres, les citoyens ont à remplir

avec d'autant plus de soin leurs devoirs privés.

L'intention sincère de tenir la balance égale entre toutes ces vérités oblige à dire que l'esprit de propriété a aussi, comme l'esprit de centralisation administrative, son aveuglement, son égoïsme et sa routine. Au premier rang des devoirs du propriétaire, on doit donc placer l'attentive gestion de sa propriété. Si le capitaliste perd son capital, c'est un grand malheur privé, mais charge d'âmes n'y était point attachée. Si, au contraire, celui qui voit entrer dans son existence celle d'une portion notable de la population d'une commune, si celui qui vit constamment en évidence et fait, qu'il le veuille ou non, de ses exemples, bons ou mauvais, une sorte de sphère vers laquelle gravitent ceux qui l'entourent; si celui-là manque à comprendre ou à remplir sa mission, c'est plus qu'un malheur privé, c'est une banqueroute publique. La possession de la terre est donc une des plus hautes fonctions de ce monde; si chacun de nous y réfléchissait bien, l'état général de notre pays serait modifié en cinquante ans, et dans cette restauration sociale, l'agriculture jouerait le premier rôle.

L'agriculture ne corrompt point ceux qu'elle enrichit, seul genre de fortune qui mérite ce compliment. Ses délassements comme ses travaux répugnent à dépraver les masses. C'est la carrière où la créature demeure le plus constamment en rapports avec le Créateur. Ses instruments principaux lui viennent directement de Dieu ; le soleil et le nuage, la chaleur et la rosée sont ses premiers ouvriers. Le regard du laboureur est, avec le regard de l'astronome,

celui qui se lève le plus habituellement vers le ciel. C'est aussi la carrière qui porte le moins d'atteintes au caractère primordial et patriarcal de la famille. Les générations se groupent derrière leur chef et se réunissent chaque soir autour du même foyer. Le mécanicien et l'artisan, dans la plupart des villes, ont à peine la place d'un ménage. L'apprentissage les décharge trop souvent du souci paternel, aussitôt que l'enfant peut aller chercher subsistance n'importe où et n'importe à quel prix. Pour le travail des champs, l'air et l'espace ne manquent jamais ; la famille y est toujours une richesse, et l'éloignement d'un fils ou d'une fille une calamité autant qu'une affliction. C'est à la campagne que se réalise naturellement le vœu si touchant et si juste de saint Augustin : *Delectatio ordinet animam*, que les plaisirs contribuent au bon ordre de l'âme. La ville change trop souvent les distractions en piège, la camaraderie en danger. Dans une vaste agglomération d'hommes, il est bien difficile que la vivacité de la jeunesse ne dégénère pas en licence. Par une corrélation fatale, à mesure qu'on attire l'ouvrier en plus grand nombre dans les villes, on apporte la même légèreté à multiplier pour lui les faciles dissipations et les occasions de débauche. Procurer à l'homme de labeur le repos de ses membres et l'épanouissement de son âme est sacré ; jeter partout sous ses yeux l'appât de l'orgie grossière est impie. Quand on descend dans ces abîmes, quand on contemple de près ces désespoirs navrants et ces consolations hébétées, ces bons instincts comprimés, ces brutalités assouvies, le cœur est saisi d'effroi pour

la société et de remords pour la civilisation. Dans la vie des champs, les distractions participent à toute la simplicité de la vie commune et publique. L'œil du maître ou du père ne cesse jamais de les apercevoir, et quand un désordre s'est glissé dans une liaison, il est bien rare qu'un mariage heureux et honnête ne répare pas, sous l'aiguillon de la conscience, une faute d'entraînement.

Que faut-il pour que ce tableau, tracé de ma fenêtre d'après nature, ne soit pas ailleurs une églogue imaginaire? Il faut que le propriétaire ait lui-même quelques-unes des vertus qu'il se propose de conserver au sein de la population qui l'environne. Il faut qu'il réside souvent au milieu d'elle ou ne s'y fasse représenter que par des délégués pénétrés du même esprit que lui. Telle classe supérieure, telle classe inférieure; quand la souffrance et l'immoralité sont en bas, la responsabilité est en haut. Quand on se plaint des sentiments de la commune qu'on habite, de ses dispositions hostiles, de ses tendances anarchiques, on peut entamer son examen de conscience; et si l'on a hérité d'un domaine séculaire, on arrive à découvrir qu'on subit la peine soit de ses propres torts, soit des torts de quelque grand-père. La classe agricole, quelque heureusement douée qu'elle soit, n'est pas, il faut bien qu'on le sache, née à part, en dehors du péché originel et à l'abri de toute inoculation vicieuse; comme toute autre, elle a besoin d'être préservée et guidée; pour n'avoir jamais à s'en plaindre, il faut commencer par ne pas s'en séparer. Si la vie de famille à la campagne est plus aisée et plus digne

pour la classe laborieuse, la vie de campagne est aussi, pour une famille riche, la plus digne et la mieux remplie.

Ceux qui ont connu les anciennes prépondérances en retrouvent encore là quelques vestiges. Ceux qui, sans ambition et sans traditions, ne cherchent le bien que pour le bien lui-même, ne trouvent nulle part une carrière plus libre et plus vaste. Il faut seulement que chacun consente, de bonne grâce, au sacrifice plutôt apparent que réel qui correspond à son âge ; il faut que la jeunesse ne répugne pas trop à la simplicité des goûts et sache résolûment choisir entre les plaisirs animés, variés, en plein air, et l'agitation énervante de toutes les fêtes monotones du grand monde ; il faut que l'âge mûr encourage cette préférence, aplanisse les chemins et ne considère pas comme une abdication anticipée le moindre partage d'autorité, la moindre ingérence dans le maniement de la maison ou des terres. On ne peut exiger des jeunes gens qu'ils se plaisent au séjour de la campagne, si l'on en réserve pour soi seul les jouissances. On doit mettre du moins tous les plaisirs de la vie qu'on leur impose à la place des regrets que peut inspirer la vie qu'on leur fait quitter.

Cette harmonie des âges et des classes est la vraie harmonie sociale et par conséquent la vraie garantie d'ordre. Dans le paysan, elle prépare le soldat le plus robuste, l'électeur le plus sensé, le contribuable le plus docile ; dans le propriétaire, elle donne l'éligible le plus éclairé, le gardien le plus vigilant des prin*cipes conser*vateurs et des deniers publics, le juge le

plus compétent des problèmes intérieurs, parce qu'il y est le plus intéressé, et des problèmes de la politique étrangère, parce qu'il est le plus initié aux vieilles annales de la patrie. Une nation a, comme un budget, sa masse consolidée et sa masse flottante, ses problèmes passagers et ses intérêts permanents. La classe industrielle, la population citadine représentent les uns, la population agricole représente les autres. Il ne s'agit point ici d'immoler l'intérêt industriel à l'intérêt agricole, mais de les bien comprendre tous les deux, de leur imposer à chacun leurs limites et d'empêcher les usurpations qui, là comme ailleurs, se traduisent bien vite en malaise.

Depuis quatre-vingts ans, la France est remuée, bouleversée de fond en comble par des agitations incessantes. Toutes les classes de la société ont pu se juger à l'œuvre ; chacune a marqué de son empreinte spéciale quelques pages de l'histoire contemporaine. Quand a-t-on vu la classe agricole prendre l'initiative de la révolte ou refuser son concours à des événements réparateurs? Les guerres de la Vendée ont jeté sur les paysans de l'Ouest une splendeur de renommée qui avait attiré l'hommage de Napoléon et qui inspire le respect à quiconque se respecte soi-même. Eh bien, sans méconnaître aucune des inspirations héroïques qui soulevèrent en un clin d'œil un peuple pour ainsi dire tout entier, on peut affirmer qu'à part la foi religieuse, premier mobile de tous les grands dévouements humains, l'histoire de la Vendée ne s'explique bien que par la connaissance des rapports antiques et ininterrompus du propriétaire et du fermier. La

Bretagne, l'Anjou, le Poitou étaient les provinces où le gentilhomme résidait le plus habituellement sur ses terres, où l'on briguait le moins les charges de cour, où l'on avait le plus de hâte, en quittant l'armée, la magistrature ou l'administration, de revenir mourir au foyer modeste du manoir paternel. Dans les temps de prospérité monarchique, cela donnait des caractères fièrement trempés, des probités rigides, des fidélités respectueuses mais indépendantes. Au jour de la détresse et de l'épreuve, cela donna, dans l'élan spontané d'une unanimité sans exemple, l'union de toutes les classes, le sacrifice en commun de la fortune et du sang, cela mit du même côté, sur le même champ de bataille, le seigneur et le garde-chasse, Bonchamp et Stofflet, la Rochejaquelein et et Cathelineau. La grandeur historique naît aisément de la pureté des mœurs ; cette filiation est si vraie, si indépendante de toute théorie préconçue, de tout drapeau politique, que les mêmes causes produisent les mêmes effets dans une république ou dans une monarchie. Les Suisses du quatorzième siècle n'auraient pas renié les Suisses du 10 Août, et le lion de Lucerne pleure sur sa glorieuse blessure à deux pas du monument de Guillaume Tell ; la république helvétique elle-même n'a vécu au centre de l'Europe, n'a duré et ne durera que parce qu'elle est une agrégation de peuples pasteurs conservant dans les montagnes leur mâle et primitive simplicité. Les aristocraties européennes les plus solides sont celles qui ont su le mieux résoudre le problème de la vie politique *unie à la vie* populaire. Il y a vingt ans, le prince Es-

terhazy, ambassadeur d'Autriche à Londres, consacra quelques journées d'hiver à une visite chez le duc de D... Le grand seigneur anglais et le magnat hongrois passèrent en revue les écuries, les étables et les bergeries, puis le duc de D... se mit à demander si les troupeaux de Hongrie étaient comparables aux troupeaux d'Angleterre. Le prince Esterhazy se sentit touché au vif, et, avec le sourire d'une fierté un peu blessée, il répondit : — J'ai à peu près autant de bergers que vous avez de moutons. — Si beaucoup de gentilshommes français au dix-huitième siècle avaient été en mesure de se permettre une telle réplique, peut-être le cours de notre histoire eût-il été changé, peut-être eussions-nous connu la liberté sans les folies qui la compromettent, sans les crimes qui la déshonorent.

Contraste singulier ! ce sont quelquefois les hommes qui croient avoir le plus à se plaindre du temps actuel qui se préoccupent le moins de modérer ou de corriger son mouvement. Ce sont ceux qui gémissent le plus du poids accablant des fardeaux modernes qui se refusent à y toucher, même du bout du doigt.

Assurément ils ne sont pas rares, les hommes qui s'imaginent qu'on pourrait, de nos jours, combler bien des lacunes ou rectifier bien des déviations. A leur sens, la paix intérieure ne repose point sur des bases inébranlables et les complications extérieures ont été plutôt aggravées qu'atténuées par l'intervention de nos armes. Nos généraux et nos soldats taillent un magnifique canevas à nos diplomates, mais ceux-ci le brodent à la façon de Pénélope ; en sorte que la France, *à sa profonde* surprise, gagne tous les coups

et perd toutes les parties. Si ces maux existent en réalité, qui voudrait en demeurer simple spectateur, qui s'attribuerait le privilège de rester plongé dans l'inertie du fatalisme musulman et de se croiser les bras comme les Turcs se croisent les jambes?

Quand on accuse un mal, on est tenu de chercher le remède. Quel est aujourd'hui le remède universel, la panacée des souverains aussi bien que des peuples? C'est le suffrage universel. Les vieux droits et les jeunes traités ont même destin. Tout ce que le peuple décide sur un bulletin devient non seulement licite, mais juste. Le général Bonaparte, touchant pour la première fois aux démêlés de l'Italie, disait au commencement de ce siècle : « Je fais plus de cas de l'avis d'un Brignole que de celui de cent bateliers génois. » Désormais les Brignole sont frappés d'ostracisme et les bateliers dominent le Sénat. Nous avons vu, il y a moins de quinze ans, la propriété et la famille votées par oui et par non dans les clubs; maintenant ce sont les plus hautes questions religieuses, éteintes alors, rallumées aujourd'hui, qui d'un moment à l'autre peuvent passer par ce creuset. D'où viendrait l'indifférence? Serait-ce faute de prévision? Mais les sinistres prophètes abondent. Serait-ce découragement? Mais de quel côté se rangeraient les gros bataillons, si tous les intéressés s'étaient, de longue main, préparés à la lutte et y entraient de tout leur cœur, avec toutes leurs forces? Les indifférents aujourd'hui seraient forcément les neutres demain, et qui peut calculer la portée d'une telle impuissance ou d'une telle neutralité?

Ce langage signifie-t-il que l'agriculture doit être seule régulatrice des combinaisons politiques, et vise-t-il, par enthousiasme pour une carrière de prédilection, à la désertion de tous les emplois, à l'abandon de nos assemblées délibérantes? Cette prétention serait insensée, et je serais humilié qu'on me la prêtât. L'agriculture doit être puissante dans une grande nation, mais non pas seule puissante. Le char de l'État risquerait de devenir une charrette, et j'en serais aussi désolé que personne. La pensée de ce travail ne s'adresse donc qu'aux propriétaires exilés, volontaires ou involontaires, de la hiérarchie officielle, et qui de là pourraient conclure qu'aucune fonction publique n'existe plus pour eux. A ceux-là, je le crois, on ne saurait trop le répéter : les jouissances de la vie agricole s'appuient sur des devoirs, et ces devoirs y revêtent une forme moins troublée, moins douteuse que sur d'autres théâtres. Bien téméraire serait celui qui attribuerait à une condition quelconque de la vie une somme plus forte ou plus certaine de ce qu'ici-bas on nomme le bonheur. Notre sérénité tient plus à notre caractère qu'à notre état. Envier le sort d'autrui, c'est juger sur une illusion et poursuivre une chimère. Cependant, si l'on osait former un choix en matière de destinée, c'est probablement la vie des champs qui tromperait le moins d'espérances. Le vrai campagnard est en même temps actif et sédentaire; sensible à l'honneur, inaccessible à l'ambition, il sert son pays sans quitter son foyer. Son corps est robuste parce que son âme est paisible. Jette-t-il son regard en arrière, il retrouve

assurément des soucis ou des peines, mais point regrets. Quand ses jours sont comblés, il laisse aut de sa tombe un honnête souvenir de deux ou t lieues de circonférence et cette devise à ses suc seurs : Vivre en travaillant, mourir en priant.

LA MUSIQUE

DISTRIBUTION DES PRIX AU COLLÈGE DE COMBRÉE

1865

MESSEIGNEURS [1],
MESSIEURS,

Un grand saint, qui avait aimé toutes les illusions de la terre avant de s'attacher à toutes les vérités du ciel, dont la parole fait autorité pour tous les genres d'intelligence, parce qu'il avait appris de nos passions mêmes à les juger et à les combattre, saint Augustin a dit : « Il faut que nos plaisirs contribuent au bon ordre de l'âme, *delectatio ordinet animam ;* ce qu'on pourrait encore traduire de cette façon : Il ne faut pas que le désordre de deux mois de vacances contredise et compromette l'ordre de dix mois d'études; il ne faut pas briser l'alliance étroite des grands travaux et des nobles plaisirs, alliance qui doit de-

1. Mgr Angebault, évêque d'Angers; Mgr Sohier, évêque de Hué en Cochinchine.

meurer indissoluble et que personne n'a jamais brisée impunément.

Mais quels sont donc ces plaisirs que j'oserai me permettre de vous conseiller? Pour moi, mon choix est déjà fait d'ancienne date et je m'y suis confirmé chaque fois que j'ai entendu vos chants et votre orchestre. Ce que je vous apporte donc, Messieurs, c'est une apologie ardente et convaincue, l'apologie de la musique, de la musique, non seulement comme l'un de nos délassements les plus doux, mais comme un moyen efficace et puissant de moralisation pour l'individu, de civilisation pour les peuples. Peut-être cependant aurais-je hésité devant cette thèse, peut-être aurais-je craint qu'elle ne parût pas conforme à l'imposante gravité de cette assemblée, si je n'avais mémoire d'un mandement de notre Évêque vénéré, dans lequel, avec une rare intelligence des besoins de notre esprit et un zèle inépuisable pour la consolation de nos cœurs, il trace à grands traits l'histoire de la musique à travers toutes les phases de la destinée humaine [1]. Il nous apprend que le premier accord des instruments fut contemporain de Jubal, le petit-fils de Caïn, que j'aime mieux en cette occasion nommer le petit-neveu d'Abel. Il nous montre l'inspiration musicale s'unissant à l'inspiration divine dans les solennités de Moïse, dans les Psaumes du roi David, dans les prophéties de Joad accompagnées par les harpes d'Israël avant d'être répétées sur la lyre de Racine. Il nous montre ensuite la musique, s'introdui-

1. Lettre pastorale de l'évêque d'Angers sur le chant religieux, 10 avril 1858.

sant dans les institutions nationales, protégée par Charlemagne, consacrée par saint Grégoire et par saint Ambroise, faisant couler de salutaires larmes des yeux du futur évêque d'Hippone, prenant place dans les délibérations du concile de Trente, occupant la sollicitude du grand évêque de Meaux et devenant enfin populaire dans notre siècle, grâce aux ingénieuses méthodes et à l'admirable dévouement de M. Choron.

En effet, Messieurs, l'Église ne s'est pas plus trompée sur la musique que sur les autres auxiliaires appelés par elle à concourir au culte chrétien. La musique est bien réellement la langue spiritualiste par excellence, la langue qui éveille et qui résume nos instincts les plus élevés, et dont l'action propre est de faire prévaloir les penchants délicats sur les penchants vulgaires. Bossuet, qui a tout dit, a dit un jour : « Je sens mon cœur plus grand que le monde. » Eh bien ! Messieurs, le plus humble d'entre nous a pu dire aussi, à certaines heures de sa vie : Je sens mon imagination, ma pensée plus grande que toutes les langues humaines, et cela est vrai. Quelle que soit la puissance du langage, sa précision même lui sert de limite, et les règles fixes auxquelles il est assujetti lui tracent d'infranchissables frontières. Mais où commence le domaine de l'indéfini et de l'infini, là commence le règne, le charme, la magie de cette langue des sons qu'on appelle la musique. Ces élans de l'enthousiasme et ces abattements de la douleur, ces troubles intimes, ces cris inarticulés du cœur quand la passion surabonde, ces extrêmes joies *et ces suprêmes gémissements*, qui tour à tour dilatent

l'âme, l'oppressent, la soulèvent et menacent de la faire éclater si elle ne les répand au dehors, trouvent dans la musique une issue, une expansion, une sphère sans bornes pour les recevoir et leur ouvrir libre carrière, un organe idéal pour les interpréter, en deviner jusqu'aux moindres nuances, et nous les restituer ensuite épurés, calmés, transformés. Telle lutte intérieure, qui n'attendait qu'un dernier effort de courage, s'est terminée dans cette région intermédiaire entre la terre et le ciel, et, là où on ne cherchait que le plaisir de l'esprit, la conscience, brisant ses liens, s'est sentie tout à coup victorieuse et libre.

La musique a particulièrement deux privilèges qui lui appartiennent en propre.

Elle est d'abord la seule langue véritablement universelle. Universelle dans le temps : l'antiquité et les âges modernes lui ont payé le même tribut. Le paganisme lui assignait un rang illustre dans l'Olympe. Orphée apaisant les Enfers, Amphion soumettant les pierres à sa voix, n'étaient autre chose que la fiction se mêlant à la réalité et la fable prêtant ses symboles à l'histoire. Universelle dans l'espace : la même mélodie est comprise à la fois par un public d'élite et par une foule réunie au hasard ; comprise à la fois à Paris, à Saint-Pétersbourg, à Londres ; comprise, goûtée, émouvant au même degré, quelquefois à un degré plus haut encore sous la cahute des Esquimaux et chez les peuplades sauvages. Personne n'a oublié le rôle de la musique dans cette république, trop rapidement évanouie du Paraguay, et M. de Chateaubriand, *décrivant* l'apparition du christianisme en

Amérique, a dit : « L'Iroquois, qui n'avait point cédé à ses dogmes, a cédé à ses concerts [1]. »

Le second privilège exclusif dont je fais honneur à ma cause est plus important encore, le voici : la musique est la seule langue dans laquelle on ne puisse pas écrire de mauvais livres, et qui ne laisse jamais dans la mémoire une image dangereuse. Dieu me garde de vouloir immoler les autres arts à un seul! Assurément la peinture et la sculpture ont rendu dans le passé et rendent encore d'incalculables services à l'amour du beau et du bien. L'Église et la foi leur doivent une éternelle reconnaissance et je serais fort heureux de pressentir parmi vous des Michel-Ange et des Raphaël. Mais cependant, il faut bien l'avouer, le peintre et le sculpteur peuvent par eux-

1. Mgr Sohier a bien voulu, après ce discours, me citer sa propre expérience en Cochinchine. Ses instruments de musique ayant disparu dans un incendie, Précigné, sa ville natale, les lui rendit par une souscription spontanée, comprenant quelle était pour sa mission auprès des naturels du pays l'importance de cette perte.

Un bénédictin de Solesmes, ancien professeur à Combrée, voulut bien me rappeler aussi que dans les *Lettres édifiantes* on voit les missionnaires demander à leurs compatriotes de l'Europe l'envoi de morceaux des plus grands maîtres, comme étant les mieux appréciés par les peuplades sauvages qu'ils commencent à catéchiser.

Je dois ajouter au souvenir de Mgr Sohier le trait suivant que je tiens de l'amiral Roze lui-même.

Lorsque l'amiral commandait la division navale des mers de Chine et du Japon, il alla rendre visite au Taïcoun, alors souverain du Japon, à Osaka. Il s'était fait accompagner par la musique de son bâtiment et, pendant le dîner qui lui fut offert, il donna l'ordre à la musique de jouer. Ce fut une surprise pour le Taïcoun, dont l'amiral observait les impressions à mesure qu'elles se reflétaient sur son visage. Le concert terminé, comme son hôte avait paru y prendre grand plaisir, l'amiral lui demanda s'il désirait réentendre un des morceaux. Il réfléchit un instant, compta sur ses doigts et demanda le troisième morceau : *c'était le Barbier de Séville.*

mêmes, sans aucun agent étranger, provoquer et graver dans notre souvenir des émotions licencieuses aussi bien que faire revivre les scènes les plus pures de la Bible et de l'Évangile; ils peuvent ou fortifier l'âme ou accélérer sa dépravation. Le pinceau et le ciseau se prêteront avec une égale docilité aux intentions les plus contraires, tandis que l'archet, livré à lui-même, à lui seul, répugne et se refuse à toute inspiration matérialiste. Il ne s'adresse qu'à l'âme ou il se tait.

Quelques-uns m'arrêteront peut-être pour me dire: Prenez garde, vous touchez à l'exagération; nous vous accorderons que la musique peut faire quelquefois du bien, accordez-nous qu'elle fera très souvent du mal. Eh bien! non, Messieurs, je ne l'accorde pas. Je sais que Boileau, le sage Boileau, l'oracle du bon sens et du bon goût, a signalé ces lieux communs d'immoralité

Que Lulli réchauffa des sons de sa musique.

Mais on ne remarque pas assez que la condamnation de Boileau porte sur les ballets et les intermèdes de son temps et qu'alors la musique doit cesser d'être responsable de tout le cortège qui l'accompagne. J'insiste sur cette distinction, parce qu'elle est capitale au point de vue de la vérité et de l'équité. Je vous demande même, à ce sujet, la permission de vous raconter une anecdote, et, si vous souriez en remarquant que je ne vous ai jamais adressé un discours sans y mêler un apologue, je m'en vais vous confier *un secret* qui pourra vous être utile à vous-mêmes et

plus d'une occasion. Une anecdote est une grande ressource pour un improvisateur embarrassé. Elle fait l'office d'un banc placé au milieu d'une longue avenue, qui permet de se reposer un peu et de jeter un coup d'œil plus calme sur l'espace qui reste encore à parcourir. En outre, une anecdote sert à dessiner plus nettement ce que l'on veut dire. Un jour donc, deux voyageurs se rencontrèrent dans un désert brûlant. L'un était bien monté, bien équipé et bien pourvu; l'autre, à pied, épuisé par la fatigue, la faim et la soif. Il implora secours et l'obtint. Puis, une fois rassasié, il dit à son bienfaiteur : « Je veux, à mon tour, vous rendre un service. Je suis la Peste, je me rends à Smyrne, je vais y exercer de grands ravages. Y avez-vous des parents ou des amis ? Je vous promets de les épargner ».—« Grand merci, répond le voyageur bienfaisant. Je suis né à Smyrne ; toute ma famille y habite; mes amis y sont nombreux. » Et il les lui recommanda tous nominativement. A quelque temps de là, les deux voyageurs se rencontrent encore, et le bienfaiteur s'écrie : « Ah! misérable Peste, combien tu m'as trompé! J'ai revu Smyrne dans le deuil, et ma désolation est au comble. Pas un seul de ceux que j'aimais n'a survécu. » Mais la Peste, sans se troubler et avec l'accent de la plus véridique innocence, répliqua : « Tu m'accuses bien injustement; j'ai tenu parole avec une scrupuleuse fidélité. Sur les dix mille personnes qui viennent de disparaître, j'en ai tué mille; la Peur a tué le reste. »

Je dis, à mon tour, à ceux qui accusent la musique : *Regardez-y de plus près*; c'est elle qui conseille le

bien, c'est le drame ou la danse qui conseille le mal. Et cette distinction, on a maintes fois l'occasion de la renouveler dans le monde. Maintes fois il arrive que là où nous n'apercevons qu'un mobile, il en existe deux; maintes fois il arrive que derrière le coupable apparent se trouvent des compagnons invisibles plus pernicieux et plus actifs.

Quant à la musique, prenez-la dans son acception exacte, dans son unité absolue, c'est-à-dire sans paroles provocatrices, sans accessoires habilement calculés pour séduire. Prenez la *Création* de Haydn, la *Symphonie pastorale* de Beethoven, l'ouverture de *Sémiramis*, ou confiez à des instruments seuls les plus belles scènes d'opéra depuis Lulli jusqu'à Meyerbeer et vous obtiendrez sur l'âme des impressions, des émotions aussi salutaires, aussi vivifiantes qu'avec les morceaux les plus religieux de Palestrina, de Pergolèse ou de Mozart.

L'humanité tout entière est là pour rendre témoignage, et il n'existe pas un grand sentiment, je serais tenté de dire une grande fonction, que les hommes ne confient à la musique.

L'amour de la patrie est assurément au premier rang des nobles passions qui font battre notre cœur, et tout peuple qui porte un nom se personnifie dans un hymne national. Le patriotisme reconnaît et salue ce chant partout où il peut l'entendre : c'est le drapeau parlant et faisant vibrer dans l'air, à côté de ses couleurs, une éloquence irrésistible. Qui n'a été attendri à cet admirable cantique des Hébreux : *Super flumina Babylonis ?* Que de scènes touchantes quand

un écho lointain de la Suisse ou du Tyrol venait surprendre tout à coup le montagnard enrôlé sur la terre étrangère! En France, les Anglais fidèles aux Stuart fondaient en larmes, lorsque, dans la chapelle de Saint-Germain ou à une représentation de Saint-Cyr, le *God save the king* accueillait leur monarque proscrit. Un air de *Richard Cœur de Lion* est devenu un événement historique; l'exaltation, qu'avaient soulevée à Versailles quelques notes de Grétry, allumant la fureur dans Paris, servit de cause ou de prétexte aux journées d'octobre, et l'on a trop connu durant la Terreur la puissance de chants héroïques usurpée par des bourreaux.

Comment la musique ne serait-elle pas une langue supérieure à toutes les autres? N'est-elle pas l'expression préférée et l'interprète naturel de tous les élans supérieurs à la nature humaine? S'il y a quelque chose d'inexplicable en ce monde, l'égoïsme habituel de l'homme étant donné, c'est le dévouement du soldat acceptant résolûment une mission qu'il n'a pas choisie, immolant sa volonté avant de sacrifier sa vie, et n'admettant ni une réserve ni un refus, quand on lui dit: L'honneur le veut! Et ce langage de l'honneur, cet appel souverain du patriotisme, qui le fait entendre à l'heure décisive? La musique. C'est elle qui lui dit: La mort est là; il faut la donner ou la recevoir. Il faut marcher, il faut courir. C'est elle qui l'entraîne au plus épais de la mitraille, c'est à ses accents qu'il est vainqueur sans colère ou qu'il tombe sans murmure.

A côté de la patrie et du soldat, il y a quelque chose

de plus imposant, de plus dominateur encore, c'est la religion et le prêtre. La musique atteint ces hauteurs comme toutes les autres. Là encore, l'homme l'appelle à l'heure de ses plus profondes émotions. Elle lui répond, elle le soutient, elle le console, elle l'élève au-dessus de lui-même. Lorsque l'homme veut adresser à Dieu les plus belles paroles qui puissent se poser sur ses lèvres : *Gloria in excelsis; De profundis clamavi ad te, Domine; Domine, exaudi vocem meam*, il confie ces paroles à la musique. Et quand l'Église à son tour veut faire entendre au chrétien prosterné les sévérités de la justice céleste ou l'associer aux plus saintes douleurs, elle entonne à pleine voix et fait résonner sur l'orgue le chant redoutable du *Dies iræ* ou l'incomparable lamentation du *Stabat mater dolorosa.* Le marbre est sous nos yeux, mais le marbre est scellé à la terre et semble y enchaîner nos regards. La peinture est fixée sur la muraille et elle ne peut s'élever tout au plus que jusqu'à la voûte du temple. La musique seule a des ailes, la musique seule peut prendre le cœur de l'homme tout entier, et, dans un essor que rien n'arrête, le porter jusqu'au trône de Dieu avec ses douleurs ou ses joies, ses supplications ou ses actions de grâce.

Enfin, Messieurs, et j'ai fini, un dernier hommage attend la musique et n'appartient qu'à elle. L'homme se plaît à placer dans le ciel et à y faire revivre toutes ses affections. Il a besoin d'espérer qu'il y trouvera ceux qu'il pleure et qu'une réunion sans fin le récompensera de la fidélité du regret. Mais, pour ses *plaisirs, il est* plus timide et il doit l'être. Il n'ose en

:ier aucun à ses visions les plus imparfaites de la itude future. La musique est donc plus et mieux n plaisir, car l'homme a le droit de croire qu'il :trouvera dans le ciel. Le langage le plus autorisé, ›lus austère, nous entretient, au pied même de tel, de l'éternel chœur des Anges et de l'ineffable ;ique des Séraphins. Vos jeux à vous-mêmes, Mes- rs, sont bien innocents et bien purs. Pourtant, de vous aurait la hardiesse de transporter dans ›aradis la cour des récréations ? Vous croiriez ımettre une coupable irrévérence et, sans nul te, vous auriez raison. Cependant j'ose vous l'af- ıer, il y a un jeu dont vous pouvez commencer prentissage à Combrée, que vous pourrez conti- :r légitimement durant tout le cours de votre vie et : vous achèverez dans le ciel, c'est le jeu sublime : vous enseigne ici votre excellent professeur, Collmann.

En exposant de mon mieux aux élèves de Combrée thèse sur la musique ; en l'appuyant de raisons, utorités et d'exemples qui me semblent concluants, béissais non à une fantaisie paradoxale, mais à une ıviction profonde. C'est ce qui me fit demander au *rrespondant* l'insertion de mon discours.

Un lecteur ami l'accueillit avec une grande bien- illance personnelle, mais sans y souscrire, et peu de nps après il me réfutait à son tour dans le *Corres- ndant*. Ce contradicteur ami n'était rien moins que

M. de Laprade, et c'est alors que je sentis combien la musique avait en moi un apologiste opiniâtre. Si une voix pouvait m'inspirer le désir de l'écouter, au lieu de lui répondre, si un caractère pouvait, avant toute démonstration, m'imposer le respect et la confiance, c'étaient la voix et le caractère de M. de Laprade. Je résistai cependant, je lus et je relus ses objections sans pouvoir me soumettre. J'adoptai, puis j'ajournai la résolution de répliquer ; aujourd'hui, je cède enfin à la tentation [1]. La poésie éloquente de son langage, la portée métaphysique de son argumentation m'entraîneraient trop loin, si je voulais citer complètement mon adversaire : je vais essayer du moins de le résumer avec fidélité.

Loin de trouver un agent spiritualiste dans la musique, M. de Laprade l'accuse au contraire de n'être qu'un élément tout extérieur, « elle nous envahit, dit-il, et nous émeut dans le domaine des sensations, elle ne nous soutient ni ne nous élève dans l'ordre des sentiments : il y a en elle un élément tout physique, une sorte d'électricité qui s'adresse au fluide nerveux, indépendamment de toute action sur l'intelligence et sur le cœur. La signification d'une peinture est évidente, et les esprits les plus impropres à décider de son mérite comme œuvre d'art ne sauraient se tromper sur l'action qu'elle représente, sur le sentiment qu'elle éveille, en un mot sur la direction qu'elle imprime à la volonté. »

Le compositeur, selon M. de Laprade, n'a pas même

1. *Correspondant* du 10 août 1863.

conscience de son œuvre. « C'est, ajoute-t-il, d'après la symphonie qu'on doit juger la valeur morale de la musique. Aussi nous apparaît-elle dans le grand Beethoven simplement désignée par le ton qu'elle affecte : symphonie en *la*, symphonie en *ut mineur*. Toutes les fois que plusieurs hommes réunis en viendront à s'interroger sur leur impression commune à l'audition du même morceau, ils ne pourront jamais la déterminer nettement que par ceci : Je jouis ou je souffre, je souris ou je pleure. A quoi quelques-uns pourront ajouter : Je demande la bataille, et quelques autres : Je rêve. Mais quelle bataille et quel rêve? Sera-ce le combat du bien contre le mal ou celui du mal contre le bien? La musique toute seule ne vous le dira jamais. Si votre rêve va quelque part où l'intelligence et la volonté puissent le suivre, s'il est plein d'autre chose que du fluide invisible et impondérable, s'il n'est rien de plus qu'une sorte d'ivresse, d'extase indescriptible, de sublime hébétement, pareil à l'effet de l'opium et du haschisch, si ce rêve, sans objet sur la terre, sans but précis dans le monde social et dans la sphère de la volonté et de l'action, s'élance au moins dans ce vague infini au bout duquel on peut rencontrer l'idée de Dieu ; si ce rêve enfin aboutit à un sentiment bien déterminé, à une idée, à une intention précise, c'est qu'en dehors de la musique elle-même, vous aurez trouvé le sentiment, l'idée et l'intention : c'est que dans vos croyances déjà formées, dans votre cœur déjà dressé aux nobles mouvements, dans votre imagination déjà peuplée par les autres arts de glorieux modèles, vous aurez puisé le

seul enseignement qui soit capable de se traduire en actes. C'est que la poésie, c'est que les autres arts, truchements plus fidèles et plus clairs de la religion ou de la philosophie, auront déposé dans votre âme le germe sacré. La musique vous a communiqué la douce chaleur qui le fait éclore; mais, comme la chaleur, elle ignore ce qu'elle produit, et, des mêmes rayons, elle féconde l'œuf du cygne et celui de la vipère. »

Incriminant ainsi la musique dans son principe, dans son essence, M. de Laprade ne recule devant aucune des conséquences de sa mise en accusation; il prend nettement la musique à partie, comme complice de toutes les décadences sociales et de tous les abus politiques. « L'histoire est là, dit-il, pour démontrer l'action morale de la musique par ses alliances; les despotes grands et petits l'ont instinctivement protégée. C'est l'art de prédilection des peuples asservis; elle s'est développée dans la somnolence de l'Allemagne et dans la corruption de l'Italie. Le pays du monde le moins musical, c'est à coup sûr la libre Angleterre. L'empire romain a fait le Colisée, notre siècle bâtit l'Opéra, lieu de dévotion pour ces pèlerins de la volupté qui affluent dans Paris des quatre points du monde. Ce monument, dont la France avait un si pressant besoin, c'est la cathédrale du matérialisme. »

Le débat, élevé à cette hauteur par M. de Laprade, ne porte plus seulement sur une question de goût ou de préférence artistique, mais sur une question morale de premier ordre. Si l'accusateur a raison, l'humanité presque tout entière s'est trompée, la civili-

sation s'est laissé prendre à un piège. L'Église a fait fausse route. Saint Augustin et Charlemagne, les conciles et les papes sont tombés dans l'erreur où la Grèce les avait précédés. J'espère donc que la gravité d'une question ainsi posée servira d'excuse à ma résistance.

Et d'abord, établissons bien les points de départ qui nous sont communs.

Sans doute la musique n'est point une langue, dans le sens rigoureux de ce mot, et j'avais cru le dire en l'appelant surtout le langage de l'infini et de l'indéfini; les musiciens eux-mêmes n'élèvent aucune contestation à cet égard, et j'en ai pour garant une autorité irrécusable dont je ne crains pas d'armer M. de Laprade.

Grétry avait tout le cœur qui respire dans *Richard* et tout l'esprit qui pétille dans le *Tableau parlant* ou dans *Zémire et Azor;* encouragé et applaudi sous l'ancienne monarchie, il s'en souvenait. Napoléon le savait bien et voulut lui en témoigner quelque rancune. Lorsqu'il reçut l'Institut pour la première fois : « Comment vous nommez-vous? dit-il à son confrère, en s'arrêtant devant lui avec une feinte surprise. — Grétry, » répondit celui-ci modestement. Puis Napoléon passa outre, fit le tour du cercle, et, se retrouvant en face du vieux royaliste, voulut une seconde fois lui témoigner le même dédain, par la même question. « Comment vous nommez-vous donc? répéta-t-il. — Toujours Grétry, Sire. » Eh bien, ce même Grétry, aussi spirituel avec les importuns qu'avec les superbes, était poursuivi par un *dilettante*, M. de M., qui

avait écrit un livre pour démontrer que tout pouv
s'expliquer et s'exprimer en musique. Il voulait fai
accepter la dédicace de cette merveilleuse démo
tration à l'illustre *maestro* qui bientôt n'eut d'au
ressource que de fermer sa porte. Mais M. de M. l'
tendait dans la rue et il le poursuivit un jour sur
boulevard. « Monsieur, lui dit Grétry, en lui in
quant du doigt un restaurant, entrez dans cette m
son, commandez votre dîner en musique, et, si vo
en sortez avec un appétit satisfait, j'accepterai vo
dédicace. » Je ne sais si l'importun fut converti; po
moi je le suis pleinement, et c'est précisément par
que la musique se refuse net à traduire nos pe
chants vulgaires et matériels que je lui en sais un g
infini; mais je ne puis admettre que ce soit ne ri
exprimer que d'être seulement l'organe privilégié
la partie spiritualiste de nous-mêmes. Aimer, pleur
sourire, rêver, ne constituent point un domaine do
on puisse faire fi, car la poésie n'en a pas d'autre,
je ne pense pas que M. de Laprade m'oppose comm
une objection suffisante la *Gastronomie de Berchou*

Non, la musique n'est point une langue techniqu
elle n'est assurément pas non plus un enseigneme
théologique, historique ou moral dans le sens abso
du mot. Mais les autres arts partagent la même infi
mité ou plutôt sont renfermés dans les mêmes limite

Lorsque M. de Laprade dit : « Si le rêve éveillé e
vous par la musique aboutit à un sentiment détermin
c'est que votre imagination est déjà remplie, par le
autres arts, de glorieux modèles; c'est que la poésie
c'est que les autres arts, truchements plus fidèles e

plus clairs de la religion et de la philosophie, auront déposé dans votre âme le germe sacré », M. de Laprade ne va pas assez loin. Aucun art, pas plus la peinture que la musique, pas plus la sculpture que la peinture, n'est par lui-même un enseignement complet de philosophie, d'histoire ou de religion; tous impliquent une éducation première, des notions antérieures, des convictions arrêtées, ou bien ils demeurent également inintelligibles et impuissants. M. de Laprade affirme que la signification d'une peinture est toujours évidente et que les esprits les plus impropres à décider de son mérite comme œuvre d'art ne sauraient se tromper sur l'action qu'elle représente ni sur la direction qu'elle imprime à la volonté. Ici encore, je le crois, M. de Laprade est dans l'erreur, et après avoir trop relevé, au point de vue moral, les arts qui ne sont point la musique, il les loue trop aussi au point de vue de la clarté.

Quoique la peinture et la sculpture parlent plus manifestement aux yeux et aux sens, elles laissent encore le plus souvent la foule indécise sur leur signification. Le peintre et le sculpteur ont peut-être même plus besoin d'une préface que le musicien. On vend l'indispensable livret à la porte de nos musées; il n'en est pas besoin et l'on n'y songe pas à la porte du Conservatoire. Le moindre orchestre groupera tout de suite auprès de lui un attroupement populaire; plus rares sont les tableaux qui attirent la multitude. En fait de tableaux, il faut rayer d'abord d'un trait de plume tout ce qui concerne la mythologie, lettre close pour le gros du public moderne. Entrer

dans un musée sans une certaine provision historique et littéraire, c'est pénétrer dans un labyrinthe sans le fil d'Ariane. L'Hercule Farnèse, l'Apollon du Belvédère, la Vénus de Médicis seront compris à première vue parce qu'ils représentent uniquement les types de la vigueur et de la beauté physiques ; le *Laocoon* jouira de la même popularité, parce que tout le monde se rend compte, sans effort d'érudition, de la lutte entre un homme et un serpent ; mais nul n'appréciera à sa juste valeur la statue du *Rémouleur* ou celle de Spartacus, s'il est étranger aux annales romaines : nul ne comprendra le geste du grand Condé par David, s'il ne connaît d'avance le siège de Philippsbourg. Quelques grandes scènes de l'Ancien ou du Nouveau Testament seront comprises là seulement où le christianisme sera profondément entré dans le cœur et dans l'intelligence des populations : la *Transfiguration*, la *Communion de saint Jérôme* pénétreront de respect et d'émotion tout contemplateur chrétien. L'effet ne se produira déjà plus aussi généralement ni aussi rapidement devant la *Dispute du Saint-Sacrement* ou devant l'*École d'Athènes;* et mettez un homme illettré devant le tableau de la *Mort de Socrate*, il ne se doutera certainement pas que c'est un philosophe qui va boire la ciguë : peut-être vous demandera-t-il quelle excellente liqueur renferme cette coupe tenue d'une main si ferme. Donnez à deviner au même spectateur le *Marcus Sextus* de Guérin, l'*Hippocrate* de Girodet ou tant d'autres belles toiles du Luxembourg ou du Louvre, et votre homme, livré à sa simple intuition, demeu-

rera dans un ébahissement sans issue. Les critiques brevetés ont souvent eux-mêmes de la peine à se mettre d'accord sur une œuvre d'art, et, à l'apparition du *Cromwell devant le cercueil de Charles I^er^* par Paul Delaroche, M. Théophile Gautier, si mon souvenir ne me trompe, écrivit dans sa revue du Salon : « Ce n'est point là le Protecteur de la république anglaise devant le cadavre d'un Stuart, c'est tout bonnement quelque Paganini qui ouvre sa boîte à violon. » Dans les siècles qui possédaient encore la naïveté que nous avons perdue et qui n'avaient pas les journaux pour mettre en circulation des renseignements et des jugements quotidiens, les peintres, les sculpteurs, les graveurs sentaient la nécessité de placer dans leurs œuvres, sur la muraille des basiliques et jusque dans les vitraux, de petites banderoles qui s'échappaient de la bouche ou des mains des principaux personnages. Sur ces banderoles on écrivait franchement soit un dialogue, soit une légende ou toute autre explication tant on s'en rapportait peu à la sagacité publique.

Oserai-je le dire à M. de Laprade, la poésie, la poésie elle-même, la poésie la plus pure et la plus élevée, encourt aux yeux de beaucoup de gens le reproche de frivolité pernicieuse, et tout le monde sait le mot du mathématicien, au sortir de la représentation d'*Andromaque :* « Qu'est-ce que cela prouve? » Gardons-nous donc, nous qui aimons sincèrement les arts, de les faire trop grands ou trop petits : il y a péril des deux côtés. Trop grands, on en fait des usurpateurs et des intrus *dans une sphère où ils* se trouvent dépaysés et incom-

pétents; trop petits, on leur enlève le sentiment de leur dignité et de leur responsabilité; à leur place et dans leur condition vraie, ils parlent aux meilleures facultés de l'âme, ils l'épurent, ils l'occupent, ils la retiennent dans de hautes et salutaires contemplations. Là, sans doute, le musicien n'a le droit de dédaigner ou d'exclure ni le peintre, ni le sculpteur, ni le poète, mais il a certainement aussi son rang et son rôle au milieu d'eux.

Ces principes une fois posés, essayons de déterminer ce rôle précis et spécial. Non, la musique n'est faite ni pour tenir lieu de catéchisme ni pour remplacer un cours d'histoire ni pour détrôner Praxitèle ou Michel-Ange, Homère, Virgile ou Descartes. Mais est-elle pour cela un vain son, sans intention morale et sans aucune efficacité sur les inspirations du cœur ou sur les résolutions de la volonté? Les grands maîtres de l'harmonie ne sont-ils que des harpes éoliennes vibrant au hasard sous le premier souffle venu, sans la participation de leur intelligence et de leur conscience? Interrogeons les pièces authentiques du procès.

Sans doute Beethoven a intitulé plusieurs de ses symphonies : symphonie en *ut*, symphonie en *la*. Mais il en a nommé d'autres symphonie *pastorale*, symphonie *héroïque*, et ces chefs-d'œuvre sont aussi distincts pour l'auditeur qu'ils ont été voulus et prémédités par le compositeur, j'allais dire par l'écrivain. Une belle page musicale est si bien le glorieux labeur d'une volonté réfléchie, elle porte si bien le cachet, *l'empreinte* indélébile d'une personnalité, que chaque

grand compositeur a sa nationalité, son caractère et son style, comme tout grand prosateur ou tout grand poète. A première audition, un auditeur exercé dira : Voilà de la musique italienne, de la musique allemande ou de la musique française ; — comme tout esprit un peu littéraire dira : Voilà du Corneille ou du Dante, voilà du Shakespeare ou du Gœthe, du Lafontaine ou du Labruyère. — Il est même remarquable à quel point les grands génies en musique correspondent aux grands génies en poésie. Corneille et Racine, si parfaits dans le tragique, excellent aussi en verve malicieuse et comique ; ils ont fait *Polyeucte* et le *Menteur*, *Athalie* et les *Plaideurs*. D'autres n'ont que la verve tragique ou la verve comique ; Crébillon n'a jamais eu le plus petit mot pour rire, et Molière n'a jamais essayé de sortir de la comédie, à quelque hauteur qu'il l'ait portée. Tous ces types se reproduisent dans le monde musical. Mozart et Rossini gardent le premier rang dans le style pathétique et dans le genre bouffe : l'un écrit l'*Enlèvement du sérail* à côté de *Don Juan*, l'autre le *Barbier de Séville* et la *Cenerentola* à côté d'*Othello*, de *Sémiramis* et de *Guillaume Tell*. Méhul nous a légué deux chefs-d'œuvre absolument contraires, *Joseph* et l'*Irato ;* Gluck, Meyerbeer et Beethoven, toujours savamment magnifiques, n'ont jamais, que je sache, écrit une scène bouffe, et Bellini n'a pour ainsi dire produit, sous des titres divers, qu'une élégie touchante comme celle de Millevoye, et toujours la même.

M. de Laprade fait remarquer que les animaux, incapables de comprendre la beauté d'une strophe

ou d'une statue, subissent au contraire facilement l'ascendant de la musique, qu'un serpent même se montrera sensible à la mélodie, et il en déduit que la musique est le plus sensualiste des arts, puisque c'est le seul qui ait prise sur les natures secondaires.

Je ne sais si cette sensibilité des animaux à la musique est parfaitement démontrée, elle n'est, en tous cas, ni très répandue parmi eux ni très étendue, et il y a certainement dans l'espèce animale tout entière plusieurs instincts très élevés et infiniment plus développés que celui qui m'est objecté ici. Quelle est l'origine, la nature, la mesure de ces instincts? Je ne me charge pas de le définir doctoralement; je me contenterai de rappeler que ces instincts existent avec un caractère bien autrement irrécusable que le goût de la musique chez les quadrupèdes ou chez les reptiles. Nous avons, M. de Laprade et moi, un illustre ami, M. de Montalembert, qui, dans un accès de misanthropie passagère, s'écriait : « Ne me parlez pas des chiens, ils font trop grande honte aux hommes. » Le chien, en effet, n'a-t-il pas été maintes fois célébré en prose et en vers? Qu'on me permette de citer un seul exemple entre mille :

Ton silence nous plaint, ton regard nous soulage;
Fidèle, intelligent, tu traduis nos discours;
Ta patte a de l'esprit et ta queue un langage!
Grondé, battu, chassé; mais revenant toujours.
Tu devines l'ami, tu dénonces le traître!
Tu vis pour caresser, suivre et servir ton maître,
Et tu meurs, au besoin, pour défendre ses jours!

Faut-il en conclure que le sentiment de l'affection

et de la fidélité est un pur sensualisme, puisque nous le partageons avec les chiens? Les hommes vont souvent aussi chercher dans le règne animal l'emblème de l'amour maternel; le hibou est plein d'illusions sur ses petits, le renard consacre ses meilleurs tours à la conservation de sa progéniture, le pélican ouvrant son sein nourricier figure, dans le symbolisme chrétien, l'Église elle-même et il se retrouve encore aujourd'hui dans nombre d'armoiries épiscopales ou monastiques. L'amour maternel doit-il alors être frappé de déchéance? Le perroquet, le sansonnet, le corbeau arrivent à prononcer des phrases distinctes et complètes. La parole ne sera-t-elle plus, en vertu de cela, qu'un simple mécanisme? Quel homme sensé voudrait aller jusque-là? Convenons donc à l'amiable que si, en de rares occasions, quelques animaux se montrent sensibles à un accord mélodieux, cela leur fait beaucoup d'honneur sans faire aucun tort à la musique.

Entraîné par ses habitudes logiques, M. de Laprade arrive nécessairement d'un point de départ exagéré à des applications exagérées dans l'ordre politique et historique.

Non, la musique n'est pas la complice naturelle du despotisme, le délassement corrupteur des peuples asservis.

Deux grandes divisions séparent encore malheureusement les diverses parties du globe : il y a d'un côté le monde européen, c'est-à-dire le monde chrétien et civilisé; il y a de l'autre le monde asiatique, *c'est-à-dire les nations* languissantes et énervées sous

le double empire du despotisme et de la volupté. Si la musique est ce qu'on nous disait tout à l'heure, elle sera les délices et le triomphe de l'Orient, l'objet de mépris et de l'inaptitude du monde civilisé : eh bien ! c'est précisément le contraire qui arrive, et M. de Laprade nous en donne lui-même une preuve piquante. « Un pacha d'Égypte ou un sultan de Constantinople, interrogé sur l'effet d'une symphonie, répondit : C'est très bien, mais c'était mieux auparavant. Auparavant c'était le tintamarre des instruments que l'on accordait dans l'orchestre. »

Comment se ferait-il donc que le pays des houris et des janissaires ne fût pas le paradis des musiciens, et comment se ferait-il que la terre de l'Évangile et de la liberté fût en même temps la patrie de la musique sacrée et de la musique héroïque, si l'instinct de la mélodie n'était pas en relation directe avec le cœur de l'homme plutôt qu'avec ses sens? et, pour ne parler que de l'Europe, comment ne pas faire remarquer à M. de Laprade qu'il est aussi injuste pour l'Allemagne et pour l'Italie que pour la musique? Non, ce n'est point la partie somnolente des pays germains qui est le mieux douée pour la musique, c'est en particulier la Suisse et le Tyrol, c'est-à-dire les deux portions de l'Allemagne les plus libres, les plus énergiques et les plus pures. Non, ce n'est point la corruption de l'Italie qui est la cause ou l'effet de sa supériorité musicale ; il y aurait d'abord matière à contestation sur l'état vrai de l'Italie, la décadence y est certaine à quelques égards, mais c'est relativement à la splendeur de son passé ; les *Fiancés* ne révèlent assurément

pas une littérature avilie ; les *Espérances de l'Italie* résumaient un noble programme qui eût sauvé la patrie de Manzoni, du comte Balbo et de César Cantù, si la France..... Mais à quoi bon ce débat? il ne serait opportun que dans le cas où la musique italienne daterait uniquement du dix-neuvième siècle ; or, nul ne voudrait le prétendre. Quelque juste éclat que jette son nom sur la musique italienne, Rossini n'était lui-même que le successeur de Pergolèse et de Cimarosa, qui comptaient à leur tour d'illustres ancêtres en remontant jusqu'à Palestrina ; et, au temps de Palestrina, l'Italie, fertile en héros comme en libertés, confédérait ses républiques sous le drapeau d'un pape et sauvait l'Europe à Lépante de l'invasion et de la barbarie musulmanes. Quant à l'Angleterre, je crois qu'il y a lieu de la récuser d'une façon générale en cette matière. Ce noble pays brille par l'éloquence politique, par le génie des lettres et des sciences, par la hardiesse, par la persévérance qui ont mené à bien les grandes entreprises et portent haut la renommée d'une nation ; mais les arts proprement dits n'ont jamais trouvé là leur sol ou leur climat de prédilection. La musique n'y est pas seule en médiocrité ou en disgrâce, et la peinture, la sculpture n'y sont pas plus florissantes ni plus fécondes que la musique ; sauf l'architecture, qui participe du caractère sérieux et religieux des Anglais, presque tout ce qu'on admire dans les galeries ou les théâtres lyriques de l'Angleterre est d'importation étrangère ; galeries et théâtres attestent la *richesse de son* aristocratie et la supériorité

de ses enchères plutôt que sa vocation artistique.

Ce n'est pas moi qui ai voulu faire ainsi de la musique le corollaire inséparable du développement historique ou politique des nations; mais si nous devions vider le débat sur ce terrain et poursuivre parallèlement l'histoire de la musique et l'histoire de la civilisation, je ne craindrais pas le défi. Aisément on découvrirait que les peuples, les gouvernements, les institutions les plus fidèles au christianisme se montrent en même temps les plus favorables à la musique religieuse et populaire.

Est-ce qu'une suite si antique d'hommages rendus, une si longue série de titres accumulés peuvent être pur effet du hasard, pur fluide électrique, pure nervosité? Non, mille fois non.

Cette puissance, cette force sont-elles dans la musique, comme j'ai osé l'avancer, plus exclusivement morales que dans la peinture, dans la sculpture et même dans la poésie?

Ici je pourrais me réfugier derrière d'imposantes et, ce me semble, d'irrécusables autorités. Comment croire que si la musique était cet art sensuel, pervers et corrupteur, dont M. de Laprade évoque le spectre, elle fût en même temps contemporaine des premières prières et interprète des premières adorations du genre humain?

« Le très dévot roi David, dit le livre de l'*Imitation*, fit faire diverses sortes d'instruments de musique; il composa des psaumes et ordonna qu'ils fussent chantés avec allégresse, et, comblé de la grâce de l'Esprit-Saint, il les chanta aussi lui-même sur la harpe; il

apprit aux enfants d'Israël à louer Dieu de tout leur cœur et à faire chaque jour un saint concert de leurs voix pour les bénir et pour publier les merveilles du Seigneur. »

Et, si j'ouvre le livre des Psaumes, j'y trouve cet admirable récit et cette incomparable lamentation, incomparable témoignage anssi en faveur de la musique :

« Assis, mornes et immobiles, sur les bords du fleuve de Babylone, nous ne pouvons retenir nos larmes au souvenir de Sion !

« Et nous suspendons nos lyres aux branches des saules ;

« C'est en vain que ceux qui nous gardent captifs veulent nous faire répéter nos cantiques sacrés ;

« C'est en vain que ceux qui nous ont arrachés à notre patrie nous disent : Chantez-nous quelques-uns des cantiques de Sion !

« Comment pourrions-nous entonner le cantique du Seigneur sur une terre étrangère ? »

Je pourrais peut-être m'arrêter là et demander avec une certaine confiance au chrétien s'il récuse l'austère cénobite caché sous l'immortel anonyme de l'*Imitation de Jésus-Christ;* au poète s'il veut entrer en lutte avec le roi David et les sublimes concerts d'Israël. Mais je veux m'adresser aussi au prosateur et au père de famille. Voici donc les questions plus humbles que je me permets de lui soumettre.

Une mère entre dans une bibliothèque et elle dit à sa fille : « Vous pouvez disposer de tels ou tels rayons ; mais vous ne toucherez pas sans moi à tels ou tels

volumes, qui vous seraient nuisibles. » M. de Laprade s'en étonnera-t-il? Lui-même conduira-t-il indifféremment ses jeunes fils dans tel ou tel musée de peinture ou de sculpture? Mais M. de Laprade comprendrait-il qu'on dît à la jeune fille ou au jeune homme le plus rigidement élevé : Voici des sonates et des symphonies, vous ouvrirez les unes, vous vous garderez de toucher aux autres : celles-ci contiennent des œufs de cygne et celles-là des œufs de vipère. — On interdira à de jeunes spectatrices un opéra à cause du drame ou du ballet. Mais que la partition soit transcrite tout entière pour le piano ou pour un orchestre, c'est-à-dire rendue à l'état de pure musique, qui songera jamais à la proscrire? Il y a une littérature, une peinture, une sculpture clandestines et qu'on est obligé quelquefois de déférer aux tribunaux. Imagine-t-on une symphonie prohibée qui ne s'exécuterait qu'à huis clos et qu'on devrait traîner devant la justice? Tout n'est-il pas jugé à cette seule pierre de touche?

Je ferai même à ce propos une dernière concession à M. de Laprade. La musique a une faiblesse, et, s'il l'exige, je dirai un défaut : comme beaucoup d'autres personnages de ce monde et des plus distingués, la musique n'est pas assez sévère dans le choix de ses compagnons, elle accepte avec trop peu de réserve des camaraderies compromettantes. Sans cette facilité de caractère, elle ne rencontrerait pas, j'en suis convaincu, les préjugés que je combats en ce moment; personne n'aurait jamais songé à la faire descendre du piédestal où les âges reculés l'avaient

élevée et l'honoraient sans partage, si elle n'en était descendue elle-même pour parcourir nos promenades et hanter nos lieux publics en compagnie suspecte. C'est un tort, je le confesse sans hésitation, c'est une faute de conduite, mais ce n'est point un vice de nature.

Lorsque M. de Laprade, relevant avec raison les sommes immenses, on pourrait se servir d'un terme plus sévère, que l'on consacre au nouvel Opéra, appelle cet édifice le sanctuaire de la volupté et la cathédrale du matérialisme, il confond le délit des yeux avec le plaisir des oreilles, la danse et toute sa responsabilité avec la musique sans auxiliaire ni cortège. Le nouvel Opéra, je le crains, sera le temple de ceux qui n'en ont pas d'autres; il sera, d'abord, si l'on en juge par sa façade, le temple du mauvais goût; mais ce qu'il ne sera pas, c'est le temple exclusif de la musique telle que M. de Laprade lui-même l'envisage et la discute, la musique des grands maîtres sous leur seule inspiration, la musique des grands orchestres dans leur sublime langage.

L'éloquent accusateur constate que la vogue excessive des cafés chantants, des concerts en plein vent date du second empire, et il en tire une preuve flagrante de mutuelle sympathie. On dit en droit : *post hoc, non propter hoc*, quand, d'accord sur un fait, on n'est pas d'accord sur son origine. C'est aussi la fin de non-recevoir que je crois pouvoir opposer ici. La profusion des cafés chantants coïncide, il est vrai, avec la suppression des libertés; mais, comme la profusion des kiosques pour la vente des journaux,

comme la multiplication des cabinets de lecture, des photographies, des vêtements tout faits, des voitures à tout prix et à toute vitesse, c'est le développement d'un mouvement antérieur au second empire et même au premier, d'un mouvement qui résulte de la rencontre d'un certain nombre de découvertes mécaniques avec l'avènement de toutes les classes à l'éducation et à l'aisance, par conséquent avec la participation de tout le monde aux goûts de l'imagination et du bien-être. C'est là un mouvement légitime, vraiment progressif, qui ne s'est pas arrêté depuis plusieurs siècles et qui ne s'arrêtera sans doute pas d'ici à longtemps.

L'application de la vapeur à l'industrie, l'intervention des peuples dans leurs propres affaires, le suffrage universel, tout y a concouru pêle-mêle ; la musique n'y figure ni plus ni moins que tout le reste. Le régime actuel cependant n'échappe pas pour cela, selon moi, aux reproches que lui adresse M. de Laprade. La captation des masses entrant dans tout césarisme préoccupe tout césarien infiniment plus que la morale, et qui dit captation dit bassesse dans les moyens. Sous le règne de la liberté, les hommes nourriraient de plus mâles ambitions et donneraient à leurs pensées de plus mâles reflets. Mais la liberté se garderait de détruire ces instruments divers, si multipliés et si commodes, de la vie plus facile, à meilleur marché, et des jouissances honnêtes mises à la portée de tous ; un peu de superflu est pour tout le monde chose fort nécessaire. La presse, la gravure, le théâtre, la chanson, seraient plus noblement ins-

pirés, mais n'en continueraient pas moins leur propagation croissante. La liberté ferait avec désintéressement ce qui se fait sous le despotisme avec un calcul pervers; elle ferait par un amour sincère du bien public ce qui se fait sans elle dans le but d'une exploitation froidement égoïste; pleine de respect pour elle-même, elle tâcherait d'imposer le respect de soi à toutes les heures et dans tous les actes de la vie, mais elle n'aurait pas besoin pour cela de détruire l'atelier de Nadar, la salle de Pasdeloup et la machine à coudre.

Toute chance de malentendu étant ainsi conjurée, examinons enfin si la musique est bien cet instrument sans conscience de lui-même, cet organe inerte et stupide, incapable de prendre parti dans aucun combat de la volonté.

Si la musique ne rendait à l'homme d'autre service que de le porter à la rêverie, je croirais encore qu'il faut la ranger parmi les agents et les conseillers d'un ordre élevé. Rêver n'accomplit et ne termine rien, mais commence beaucoup de choses; rêver, ce n'est pas encore le bien, mais ce n'est déjà plus le mal dans son action impérieuse et grossière; rêver, c'est le premier acte de l'imagination en conflit avec de vulgaires réalités. C'est l'état intermédiaire entre l'attrait et le dégoût. C'est le déclin de l'orgie et l'aurore de l'amour. Rêve-t-il, celui qui ne connaît encore que les aiguillons de la chair? Rêve-t-il, celui qui se précipite dans toutes les frénésies du jeu et dans toutes les ivresses de la sensualité? Non, et vous soulèveriez son dédain, probablement sa colère,

si vous lui parliez de ces horizons indécis qui ne sont plus la terre et qui ne sont pas encore le ciel, de ces pensées incertaines et flottantes qu'on peut nommer lassitude ou regret, mais pas encore remords ou repentir. Combien de temps saint Augustin a-t-il rêvé avant de croire, avant de s'incliner et de prier? Demandez-le aux larmes de sainte Monique! elles seules pourraient vous répondre. Mais si, par malheur, vous enleviez au pauvre cœur humain cette halte passagère entre le mal et le bien, qui s'appelle la rêverie, vous auriez rompu le pont entre les deux mondes invisibles que presque tout homme doit traverser pour arriver à sa propre valeur et s'établir dans son état définitif. Bénie soit donc la musique, car elle ne peut nous faire rêver sans nous détacher de nous-mêmes, sans nous entraîner dans cette sphère de l'idéal qui, pour beaucoup d'âmes ou faibles ou délaissées, n'est point encore le sanctuaire, mais en est au moins le parvis.

Cependant l'expérience, et l'expérience la plus générale, nous apprend que la musique ne se borne pas à plonger l'homme dans de poétiques extases : elle sait aussi prendre énergiquement parti dans les luttes humaines, et c'est alors dans le sens spiritualiste qu'elle exerce toujours son influence. Il suffit de rappeler à cet égard la musique nationale, la musique militaire, la musique religieuse.

La musique nationale ou populaire ne mérite et ne justifie pas seulement ce beau titre lorsqu'elle rappelle un de ces chants qui personnifient la patrie, comme en Angleterre, en France, en Suisse,

pour ne citer que trois peuples absolument divers de caractère, de mœurs et d'institutions. Elle est aussi nationale et populaire parce qu'elle est, dans toute l'acception de ce mot, un efficace moyen de civilisation, et elle est un moyen de civilisation parce qu'elle est un ingénieux ennemi de l'oisiveté. La musique est, en effet, à la fois un délassement et une science, un travail et un repos, et la jouissance ne vient qu'après l'étude. « La musique, dit équitablement M. de Laprade, confine aux mathématiques et se rattache à la géométrie. » Oui, elle peut paraître le jeu frivole des esprits sérieux, mais elle est aussi l'occupation sérieuse et utile des esprits qui sans elle seraient pires que frivoles. La musique peut sembler du temps perdu si elle détourne du barreau, de la médecine, de l'industrie; mais quel temps bien employé que celui des orphéons de ville ou de village, si vous mettez en regard tout ce qui ne manquerait pas d'envahir la place restée vide! La musique civilise l'individu et les masses, non seulement par tout ce qu'elle retranche, mais par tout ce qu'elle impose, par des habitudes et des qualités qui sont presque des vertus, par l'exactitude, par l'esprit d'association, par la politesse, par l'obligation de se tenir en grand nombre sous la surveillance de tous les regards, sous la direction d'un maître, avec l'indispensable lien du concours commun. Sans entrer absolument dans la rhétorique des professeurs de M. Jourdain, on peut remarquer que les mots empruntés à la musique sont synonymes d'un bienfait, lorsqu'on les transporte dans l'ordre

politique ou social. Le monde n'est jamais plus heureux que quand le concert existe entre les peuples, l'harmonie entre les rois ; et, pour employer un argument qui ressemble moins à un jeu de mots, la statistique morale donne la même réponse que la philosophie du langage. Partout où une véritable organisation musicale est entrée dans le tempérament des classes laborieuses, on est sûr de rencontrer les mœurs les plus douces, les plus graves et relativement les plus pures.

La musique militaire est autre chose qu'une suite incohérente de fanfares accélérées et sonores; elle occupe une place réfléchie dans la pensée des chefs et dans la disposition d'un plan de défense ou d'attaque. Assurément, elle n'intervient pas dans un litige entre deux armées qui vont en venir aux mains ou dans une délimitation de frontières; elle ne se prononce pas sur la justice ou l'injustice d'une cause qui va faire couler des flots de sang. Mais, dans ces heures pénibles que tout le monde a connues, lorsque le cœur hésite entre la mollesse et l'énergie, entre l'égoïsme et le dévouement, que le clairon vienne à retentir, que l'hymne de la patrie ou le refrain favori du soldat vienne à se faire entendre, toute délibération cesse : la mollesse est vaincue, l'égoïsme et la prudence s'évanouissent, le soldat s'élance à la suite du drapeau redevenu tout-puissant, et aucune voix, si éloquente qu'on la suppose, n'aurait exercé une action si universelle, si persuasive et si rapide. M. de Laprade assure que les hommes qui entendent la même musique ne lui

accordent jamais la même signification : eh bien! voilà des hommes par milliers nonchalamment étendus sur le sol, murmurant contre le général, contre la guerre, regrettant le foyer natal, la liberté ravie, le bonheur entrevu ; la musique parle : nul ne s'y trompe, tous ont compris ce qu'ils viennent d'entendre, au même instant et de la même façon : tous se lèvent, non seulement pour obéir à la discipline, mais avec la même émotion dans l'âme, le même feu dans les yeux, le même cri dans la bouche : Aux armes! Est-ce là manquer de clarté pour les esprits et d'empire sur les volontés?

Des phénomènes, moins visibles mais aussi réels, se produisent avec la musique religieuse ; un homme hésite entre le doute et la foi, entre la révolte et la soumission ; un grand sacrifice lui est demandé, tout son être gémit ou s'indigne ; il prend un livre, son esprit reste distrait ; il interroge un ami, sa raison ou sa passion sont intarissables en allégations spécieuses ou en paroles enflammées ; il entre dans une église, il veut prier, ses lèvres restent muettes ; mais bientôt des sons mystérieux, tantôt suaves, tantôt foudroyants, s'emparent de sa pensée, la détendent, la dominent : il pleure, il se prosterne, il sanglote. Il était entré froid ou rebelle, il sort un des héros du sacrifice ou de l'abnégation ; le trésor de force, dont il n'avait jamais soupçonné l'existence en lui-même, s'est tout à coup révélé à ses propres yeux ; c'est la musique qui a opéré ce prodige : n'est-ce pas là encore agir sur la volonté?

La musique ne suffira pas, j'en conviens, pour

soutenir les sublimes résolutions du premier mouvement; mais elle les a éveillées, elle en a fait goûter les premiers charmes, la première fierté, la première consolation. Ceux qui viendront après elle n'auront plus qu'à continuer son œuvre, et cette œuvre a fait des prêtres comme des soldats.

Il n'est pas de jour où ce drame du cœur humain ne se renouvelle dans nos églises. Puis, contemplez-y la foule dans son ensemble, chaque assistant apporte les préoccupations et les tendances les plus diverses; mais, aux heures solennelles du culte, toutes les âmes se pénètrent du même sentiment, comme tous les corps fléchissent dans la même attitude. La musique n'emploie pas pour chacun le même mot, mais pourtant elle présente à tous la même idée, foi, détachement, courage, et c'est avec ce peu de mots que le christianisme a transformé le monde. N'opposons donc pas les arts les uns aux autres, et n'imputons à aucun d'être l'allié nécessaire ou le complice des bas instincts et des mauvais gouvernements.

Les arts sont, avec des caractères différents, des forces de même nature et des puissances de droit divin; tous par conséquent portent ombrage au matérialisme et à la tyrannie; la peinture et la sculpture s'adressent surtout à l'intelligence et à la raison, la musique s'adresse à l'imagination et au cœur; toutes les trois rejettent également les jougs trop durs et les freins trop étroits; la peinture et la sculpture se meuvent dans une sphère illimitée, mais ne nous entretiennent que du sujet déterminé sur lequel il leur a plu de se fixer, la musique

nous parle de nous-mêmes, elle pénètre au fond de nos âmes et, comme l'ami le plus intime, s'unit à nos souvenirs ou à nos angoisses secrètes; la peinture et la sculpture impliquent l'étude de l'anatomie et sont surtout pratiquées par les hommes; la musique, qui n'exige que l'anatomie des sons, est l'étude favorite des femmes; la peinture et la sculpture sont proches parentes de l'histoire, la musique est sœur de la poésie. Toutes les relations des arts entre eux et des arts avec le cœur humain appartiennent essentiellement aux sentiments indépendants et délicats : les peuples en sont avec raison fiers et jaloux. Tout despote le sait, et, quand il ne peut étouffer ni les arts ni les lettres, il s'applique à les corrompre pour les énerver. Assurément, il serait à souhaiter que l'homme pût atteindre d'un seul vol les sommets voisins du ciel et y demeurer. Mais puisqu'il ne s'élève que de degré en degré, pas à pas, avec d'indispensables haltes et de fréquentes chutes, ne lui disputons rien de ce qui l'aide à gravir les hauteurs et à s'y maintenir. Que mon cher contradicteur y refléchisse encore, il ne lui siérait pas de couper les ailes à des muses qui peuvent quelquefois devenir des anges gardiens.

L'AGRICULTURE ET LA POLITIQUE

1866

I

On ne sera pas étonné, je l'espère, du double titre donné à ce travail. Tous les grands intérêts d'une nation sont étroitement unis et solidaires; on n'en blesse jamais un isolément, ni dans l'ordre matériel ni dans l'ordre moral, et le mot célèbre du baron Louis : « Faites-moi de bonne politique, je vous ferai de bonnes finances, » demeure universellement et perpétuellement vrai. Ce n'est donc ni pour un vain plaisir ni par une secrète amertume que je veux entremêler ici et tenir constamment en regard les souffrances de l'agriculture et les griefs de la politique. C'est la nature même des choses qui crée ce rapprochement, et il faudrait bien plus d'efforts pour s'y soustraire que pour s'y livrer.

Je ne me placerai pas non plus à un point de vue rétrograde. Les esprits sensés ne demandent ni ne souhaitent le retour d'aucun ancien régime; ils croient fermement, sincèrement, à l'avenir de toutes les libertés : de la liberté religieuse comme de la *liberté politique*, de la liberté des échanges commer-

ciaux comme de la liberté des idées. Si j'en ju toutes les délibérations qui me sont connue agriculteurs ne réclament pas plus le rétabliss de l'échelle mobile qu'on ne réclame la résur des parlements ou des intendances provinciale que ces institutions fussent mauvaises en elles-m mais parce qu'elles ne sont plus appropriées à temps. Ce n'est donc pas l'aspiration vers l échange qui sera combattue ou condamnée n'est même pas son introduction par l'emploi et arbitraire de l'autorité, quoique je le blâm jours. Il y a des cas où un gouvernement, apr examen, peut ne pas se laisser trop longten trop docilement entraver par l'égoïsme ou l'a ment des intérêts privés. Si Louis XVI, qui a bien compris Turgot, l'avait soutenu contre l tance de traditions surannées, la Révolution être eût été conjurée, et la France aurait d d'un siècle des sécurités et des prospérités qu' connaît pas même aujourd'hui [1]. Mais, si Lou avait mis tout son pouvoir au service des ré économiques, il aurait dû y mettre aussi to prévoyance, toute sa sollicitude, et, à côté de la dre destruction, préparer ou assurer un équ réparateur. On peut donc accepter en prin libre échange ; on peut même, si l'on part conviction des libre-échangistes, accorder u d'indemnité aux procédés brusques et somm

1. Voir les papiers inédits de Turgot, récemment publié très curieux travail de M. le baron de Larcy (*Correspon 25 août 1866*).

quels le libre échange nous a été imposé.
ɹui donne lieu aux plus justes doléances,
près avoir fait ces deux énormes conces-
cherche vainement autour de soi les com-
s, les adoucissements, les mesures transi-
i, dans l'intérêt même de la liberté du
ɜ, auraient dû accompagner son intronisa-
i nous.
ɪnt tant de légèreté ou tant de dédain a-t-il
l'accomplissement de mesures d'une si
ɔrtée? Déjà je retrouve ici la politique, et
itique seule qui peut nous donner la réponse.
vernement a traité l'agriculture comme il
lheureusement l'habitude de traiter beau-
faires d'une autre nature. Aujourd'hui on
as assez le contrôle des corps réguliers et
ɪts; on ne recherche pas assez le contact et
l des hommes à la fois compétents et indé-
. S'il s'agit de l'Allemagne et du Danemark,
ɜ de la parole de M. Thiers et on étouffe sa
ɪnd une discussion devient trop pressante,
ne argumentation embarrasse, on aime à
vrer en faisant jouer dans le lointain la
ve d'un plébisciste. Aujourd'hui, d'un bout
ɹpe à l'autre, on trouve habile et peut-être
ɜ, de faire appel au suffrage universel qui,
oup de matières, prononce à peu près au
'est ainsi qu'on peut s'expliquer la conduite
e qui a été tenue depuis quinze ans à l'égard
ɔulture. Dès le début du second Empire, on
, *aux vifs applaudissements du public agri-*

cole, un grand conseil de l'agriculture; les membres de ce grand conseil furent généralement bien choisis. Il n'a manqué à cette excellente conception qu'une seule chose : la vie. Jamais les hommes éclairés et sages que l'on venait de former en corps délibérant n'ont été admis à délibérer. Quand le Corps législatif a essayé de revendiquer quelques-unes des attributions tombées en si prompte désuétude, le gouvernement en a témoigné de l'humeur, et il a préféré chercher une autre juridiction dans la convocation d'assises extraordinaires sous le nom d'enquête agricole.

Assurément, mieux vaut cela que rien; mieux vaut une consultation qui risque de se perdre par son étendue même qu'un refus dédaigneux ou une impitoyable surdité. Mais enfin l'enquête agricole n'a été résolue qu'à la suite d'innombrables doléances; n'aurait-il pas mieux valu conjurer ces plaintes? Elle va constater des fautes graves et des souffrances douloureuses; n'aurait-il pas mieux valu ne pas commettre ces fautes et prévenir la ruine momentanée d'une partie de la fortune publique? Il y a donc là un vice d'habitude, on serait tenté de dire un vice de tempérament; trop d'insouciance, quand il s'agit d'appeler la lumière, et plus d'apparence que de réalité dans la façon d'interroger, quand, tardivement et de guerre lasse, on interroge. Et en effet, si quelqu'un avait l'arrière-pensée, le parti pris de faire avorter les réponses par la complication et par l'abondance des questions et de noyer les gens, sous *prétexte de* les tirer de l'eau, je le mettrais au

bli de trouver un procédé plus sûr pour arri-
r à son but que les soixante-dix-neuf pages in-
arto du Questionnaire, premier élément et point
départ de l'enquête agricole. La statistique y est
haque instant confondue avec l'agriculture, et le
uvernement nous demande, dans une foule de cas,
que lui seul pourrait nous apprendre. Qui de
us sait aussi bien que lui quel est l'état hypothé-
ire de la propriété en France, puisque lui seul a,
un bout de la France à l'autre, tous les registres
s hypothèques sous la main? A quoi bon nous in-
roger sur les tarifs de transports par canaux ou par
emins de fer, quand lui seul peut vérifier tous les
rifs, tous les cahiers de charges, tous les tableaux
ne le simple cultivateur et même le riche propriété-
ire ne connaissent pas ou ne connaissent que dans
s rapports très restreints et dans une sphère très
roite?

La première réponse à l'enquête doit donc, ce me
mble, être celle-ci : Nous regrettons que l'agricul-
re n'ait pas une représentation normale, perma-
ente et compétente; nous regretterions qu'elle n'eût
autre avenir que des enquêtes à longs intervalles,
rovoquées seulement par le mal accompli et diri-
ées, même involontairement, de façon à les faire
vorter dans la multiplicité et la confusion des ré-
onses[1].

1. Je viens de voir fonctionner à Segré le questionnaire ambulant, c'est-à-dire l'enquête orale : j'ai assisté là et j'ai pris part à des scènes d'un comique indescriptible. Cependant le sujet est trop triste pour qu'on s'y égaye, et je veux relever seulement ce qu'il est permis d'appeler le caractère administratif français et l'intrusion de la politique.

II

Il est un principe qu'il faut admettre au bénéfi du ministre de l'agriculture : c'est qu'il y a d

Je commence par rendre pleinement hommage à M. ***, conseiller d'É qui présidait la séance. Il m'a paru fort versé dans la science adm nistrative, mais préoccupé au suprême degré de donner à son attitu la forme et l'importance judiciaires, au lieu de provoquer familièreme et de faciliter les explications au milieu d'une population peu accou tumée à des séances aussi solennelles. On va en juger.

M. le conseiller d'État ayant offert la parole à qui désirerait l prendre, tout le monde garda le silence. Un des assistants finit alo par dire : — Nous nous en rapporterions volontiers à ce que dirait M. Falloux. M. *** protesta contre l'idée d'une déposition collective et d clara qu'il ne pourrait l'admettre. Je me hâtai de dire à mon tour que ne me reconnaissais nullement le droit de parler pour autrui, et qu je demanderais seulement la parole sur les points qui me sembleraie le comporter. Ceci était encore trop simple pour être admis. M. ** m'annonça qu'il ne pouvait tolérer aucun dialogue ; que, si j'avais quel que chose à dire, je le dise tout de suite, et puis qu'on passerait un autre, et ainsi de suite. Je présentai quelques objections à ce mod de procéder, puis je me soumis, et je commençai par ces mots : « Le questionnaire ayant le tort... » M. *** m'interrompit aussitôt et me déclara qu'il ne souffrirait point qu'on critiquât le questionnaire. Je répondis que je pourrais placer mon observation sous forme d'éloge, si cela lui convenait mieux. — Je ne souffrirai pas davantage que vous en fassiez l'éloge, me fut-il répondu. Vous n'avez rien à critiquer ni à louer dans ce qu'a fait ici l'administration. Parlez sur l'agriculture. — Je me soumis de nouveau, et je parlai du prix des céréales. M. *** dicta lui-même ensuite ma déposition avec une parfaite exactitude au secré taire de la sous-préfecture. Cependant un des assistants remarqua qu'il se glissait une légère erreur dans la rédaction et me le fit observer. M. *** considéra cette interruption comme un manquement à l'ordre et répéta avec beaucoup d'autorité que chacun ne devait parler qu'à son tour. Je perdis alors un peu patience; je recueillis malgré lui l'observation utile qui m'était faite, et elle fut insérée sans autre difficulté dans ma déposition. M. *** reconnut lui-même que cette réglementation était par trop étroite. Il finit par s'en relâcher, mais à condition que les observations s'échangeraient uniquement par son intermédiaire comme cela se pratique dans les Cours d'assises. On comprendra, et ceci est mon seul but, quel embarras et même quelle intimidation un tel mode d'enquête doit inspirer à des campagnards

is générales de la nature sur lesquelles il ne ut absolument rien et dont il serait puéril de le ndre responsable, comme le font quelquefois des sses injustement exaspérées. Quelles que soient vigilance et l'activité d'un gouvernement, il n'emchera jamais certains résultats fâcheux provenant ne disette ou d'un excès de production ; mais ce sont là que des accidents éphémères, et, ce qu'on a droit d'exiger, c'est qu'on ne se fonde pas sur l'exption comme si elle était la règle. Nous n'imputons s au gouvernement la stérilité de nos épis, mais us demandons qu'à son tour il veuille bien ne pas us reprocher leur fécondité ; nous demandons que utes les mesures soient prises, que toute la législan soit combinée en vue de la prospérité et pour faire cette prospérité notre état normal. Est-ce là notre uation ? je ne le pense pas.

En même temps que l'on décrétait le libre échange,

i voient chaque parole devenir l'objet d'une véritable lutte. A Segré plupart des assistants se sont retirés sans avoir osé dire un mot ce qu'ils voulaient faire entendre.

Quant à la politique, j'ai le droit de dire qu'elle s'est montrée beauap trop à découvert dans mon exclusion personnelle. Le gouvernent m'a donné, il y a quatre ans, le prix de ferme dans le départent de Maine-et-Loire ; je suis président du Comice agricole de Segré. n'ai été appelé, pour l'enquête de Maine-et-Loire, dans aucune commission, et, pour que mon exclusion fût plus directe et de meilleur t, on avait appelé dans la commission le vice-président de mon mice ; je n'avais pas été averti non plus de la présence de cette mmission à Segré, c'est un journal qui m'en a informé. Et cependnt sept ou huit personnes avaient reçu des lettres de convocation. le duc de Fitz-James, qui n'avait pas été averti plus que moi, s'en t plaint dans sa déposition. M. *** a répondu que les personnes qui aient reçu une convocation l'avaient sollicitée. M. *** a commis là une reur involontaire, et plusieurs personnes convoquées l'avaient été par choix spontané de l'administration.

l'on devait savoir et l'on savait qu'on allait plac brusquement l'agriculture française en face d'u concurrence formidable. Puisqu'on l'appelait au co bat, il fallait lui donner des armes, et des ar égales à celles de ses concurrents. Les orateurs o ciels et les écrivains officieux parlent souvent, mê à propos de l'agriculture, de la vaillance française prétendent que l'on fait injure à la nation, quand o doute de sa supériorité partout où elle se présente Cela est vrai, mais dans une certaine mesure que l bon sens indique aisément et que l'on ne peut oublie sans courir de grands risques. Fait-on une injure l'armée française quand on modèle ses instrument de combat sur ceux de l'étranger et qu'on épie soi gneusement tous les perfectionnements adoptés pa l'ennemi possible, afin d'en armer à la même heur et au même degré le fantassin, le cavalier ou l'artil leur français? En agriculture, l'arme de combat c'est la production abondante et à bon marché. L libre échange devait donc se présenter au pays escort d'un certain nombre de mesures qui s'offrent d'elles mêmes à la pensée : diminution des charges qu pèsent sur le sol, facilité de la main-d'œuvre, déve loppement des moyens de circulation. Qu'a-t-on fai dans cette voie, soit avant la promulgation du libr échange, soit depuis? Rien ou trop peu, et c'est là qu'on en soit bien convaincu, ce qui a créé tant d'hos tilité contre le libre échange lui-même. On a imput à la liberté du commerce, pensée généreuse, sédui sante, des torts qui ne lui appartiennent pas en pro pre et dont le reproche aurait pu lui être épargné par

des amis plus attentifs. Passons donc rapidement en revue les précautions qu'on aurait dû prendre et qu'on n'a pas prises, en nous renfermant soigneusement dans la sphère où le gouvernement de la Providence n'est pour rien et où le gouvernement des hommes est pour tout.

III

La propriété foncière, c'est-à-dire l'agriculture, porte à elle seule presque tout le poids des impôts. J'en emprunte le tableau à un journal qui n'est pas suspect d'opposition systématique, l'*Opinion nationale*. Elle dit : « Le mal est dans une législation vicieuse qui accable l'agriculture de charges exorbitantes et la livre en proie à une fiscalité ruineuse.

« Elle paye : 1° les impôts de l'État; 2° les impôts départementaux, qui dépassent souvent le quart de l'impôt de l'État; 3° les impôts communaux, qui équivalent au quart; 4° l'impôt des prestations qui est du cinquième; l'enregistrement des baux; le tarif exorbitant des officiers publics; l'entretien des chemins vicinaux; les octrois, car c'est l'agriculture qui paye l'entrée des bestiaux dans les villes. On a calculé que sur 160 millions d'octrois, l'agriculture payait 100 millions.

« Dans beaucoup de communes, les prestations ne suffisent pas pour l'entretien des chemins vicinaux; si la commune n'a pas de ressources, on met un nouvel impôt pour combler le déficit.

« D'ailleurs cet impôt des prestations pour l'entre-

tien des chemins devrait être départemental ou frapper l'habitant des villes comme l'habitant des campagnes, puisque les chemins servent aux villes comme aux campagnes.

« A toutes ces charges ajoutez les droits de mutation et de succession, et vous aurez une idée de ce que le fisc prend à l'agriculture. Il faut d'ailleurs remarquer que, dans le droit de succession, on ne tient pas compte des charges qui pèsent sur la propriété. Ainsi, une terre valant 100,000 francs est grevée d'une hypothèque de 50,000 francs : le fisc réclame les droits sur le taux de 100,000 francs.

« Mais l'avidité du fisc ne se borne pas là ; il sait tirer parti aussi de la créance hypothécaire. Ainsi un père lègue à ses enfants la propriété de 100,000 francs grevée d'une hypothèque de 50,000 francs, et les droits de mutation portent sur 100,000. En même temps, le créancier de 50,000 francs lègue cette créance à son fils ; les droits de mutation frappent cette créance. De sorte que le fisc perçoit les droits de mutation sur 150,000 francs pour une propriété qui n'en vaut que 100,000.

« Supposez maintenant cette propriété de 100,000 francs grevée d'une hypothèque de 90,000 francs et transmise à des collatéraux ; les 10,000 francs d'actif restant ne suffisent pas à satisfaire le trésor [1]. »

1. *Opinion nationale* du vendredi 19 octobre 1866. — Dans une remarquable brochure intitulée : *Une déposition à l'enquête agricole*, par le vicomte de Meaux, je lis : « Le taux exorbitant de nos droits de mutation n'est autre chose qu'une lutte barbare entre l'exaction et la fraude, il provoque manifestement la fraude et ne peut s'excuser qu'en la supposant

D'autres aperçus du même genre pourraient être signalés à l'attention publique. Après une longue attente et d'incessantes pétitions, le sel, objet de première nécessité pour l'amendement de la terre comme pour le ménage du pauvre, avait été dégrevé; l'impôt sur le sel a été rétabli et reste toujours dans des proportions exorbitantes. La facilité des échanges entre terrains contigus est aussi d'un intérêt quotidien pour l'agriculture. Des parcelles de terre appartenant à des propriétaires différents créent des difficultés d'exploitation, exigent des clôtures, des fossés qui demeurent autant de terrains improductifs. Une loi de 1824 dégrevait sensiblement des droits de mutation tout échange de terrains contigus; cette loi a été abolie, et le fisc a repris ses rigueurs. Les maisons qui n'ont que cinq ouvertures supportent un impôt de portes et fenêtres très modéré; on a souvent demandé que cette faveur s'étendît aux maisons de ferme ayant dix ouvertures. Pourquoi, dans l'enseignement primaire, ne pas donner aux enfants quelques notions simples et claires sur l'agriculture? Pourquoi ne pas laisser plus de liberté au père de famille pour retenir ses enfants près de lui durant les travaux de la récolte? Bien longue serait la liste des mesures à prendre, peu importantes au premier coup d'œil, mais dont l'ensemble formerait,

toujours. Le trésor ne perdrait rien à un abaissement considérable de ces droits. Il arriverait ce qui est arrivé à la suite de la réforme postale, ce qui arrive toutes les fois que le législateur abaisse des droits excessifs pesant sur des actes à peu près inévitables. La fraude diminuerait peu à peu, à mesure que la sincérité des déclarations deviendrait moins onéreuse. »

dans une législation sympathique aux campagnes, une suite d'améliorations pratiques et efficaces. Le remaniement des impôts, leur diminution, leur meilleure application, ce sont là des questions qui impliquent éminemment la responsabilité du pouvoir, et c'est un des premiers points sur lesquels il importe d'insister.

En agriculture comme en politique, il peut y avoir deux motifs de doléances : la loi elle-même ou la façon dont on l'applique. En politique, une fraction notable de l'opposition critiquait radicalement la constitution de 1852. Un sénatus-consulte vient d'interdire de discuter la constitution. Beaucoup d'hommes parlementaires déplorent cette interdiction, convaincus qu'on n'arriverait jamais à rien perfectionner, si l'on était mis d'avance dans l'impossibilité de rien critiquer. Mais enfin, le sénatus-consulte une fois promulgué, il aura force de loi jusqu'à sénatus-consulte nouveau. D'ici là l'opposition ne se trouvera pas réduite au silence. Elle se renfermera plus étroitement dans le cadre légal de la constitution, mais elle dira : La constitution étant donnée, vous en abusez ou vous en usez mal; vous n'appliquez pas avec sincérité les dispositions libérales qu'elle peut contenir; vous exagérez les dispositions restrictives; vous faussez les ressorts au risque de les briser. L'opposition, passant en revue la politique étrangère, dira : Vous avez eu raison d'aller en Orient, mais il fallait y laisser d'autres traces de votre passage. Vous avez eu raison d'invoquer la politique séculaire de la *France* en Italie, mais vous avez eu tort de ne pas

la suivre. Il était bon de combattre au delà des Alpes la prépondérance autrichienne, mais il ne fallait pas pour cela sacrifier les intérêts de la France elle-même et créer de vos propres mains une situation beaucoup plus périlleuse pour nous que la situation antérieure. Vous avez eu raison de ne pas laisser relever à Vienne l'empire d'Allemagne, à supposer que cette prétention y existât, mais il ne fallait pas accorder à Berlin ce que vous refusiez à Vienne, en rapprochant, c'est-à-dire en doublant le péril.

Je souhaiterais que les agriculteurs tinssent, proportions gardées, un langage analogue : Le libre échange, diraient-ils, résulte désormais de traités internationaux, c'est un fait légal et accompli. Vous avez donc raison de nous préparer et de nous conduire à l'acceptation de la plus large concurrence; c'est là le progrès naturel et légitime du temps. On a d'abord détruit les entraves de province à province, on a multiplié ensuite les rapports de royaume à royaume. La vapeur a été merveilleusement utilisée; les chemins de fer en sont nés. Aujourd'hui, les cinq parties du monde se visitent et s'exploitent plus rapidement, plus fructueusement que ne se visitaient et ne s'exploitaient, il y a cent ans, les contrées les plus rapprochées. Vous ne pouvez donc trop nous avertir, vous, nos guides et nos maîtres, vous ne pouvez trop nous stimuler dans cette voie; mais vous avez tort lorsque, en nous annonçant et en nous imposant toutes les libertés commerciales, vous maintenez et souvent vous aggravez toutes les anciennes charges fiscales. Que le blé français lutte sur le marché euro-

péen avec le blé d'Odessa et le blé de New-York, soit ; nous nous chargeons de la lutte pour ce qui regarde la qualité du blé ; mais vous, hommes du pouvoir, informez-vous de ce que coûte sa production en Russie et en Amérique, et calculez notre part des charges publiques de manière à nous permettre de produire au même taux. Ainsi, votre système admis, ce que nous vous reprochons, c'est la façon incomplète et inconséquente dont vous le pratiquez. La liberté, la concurrence, nous l'acceptons parfaitement, mais avec l'économie dans les finances et l'allègement dans les impôts.

IV

Une autre condition principale de la production et par conséquent de la prospérité agricole, c'est la faculté de se procurer les bras nécessaires et en temps utile, c'est l'équilibre bien gardé entre le prix de ces bras et la somme de leur travail. L'attention du gouvernement doit donc s'appliquer à ce que cet équilibre ne soit pas rompu, et il exerce dans cette question, comme dans beaucoup d'autres, une influence décisive. Là aussi, comme ailleurs, il y a un mouvement général des faits, une sorte de courant du siècle que les uns appellent purement et simplement le progrès, que les autres nomment une loi providentielle, mais qu'en tout cas nous sommes forcés de subir comme on subit l'état de l'atmosphère. Ainsi, les conditions actuelles de la société moderne tendent et tendront *chaque jour* davantage à l'agglomération des ouvriers

dans les villes. L'égalité devant la loi amène naturellement l'égalité dans les habitudes. L'uniformité relative des classes a pour corollaire l'uniformité relative des logements et des vêtements. Ainsi, les ouvriers employés à la décoration de nos demeures, les ouvriers employés à l'élégance de nos vêtements, iront en se multipliant de jour en jour, et ils ne peuvent se multiplier qu'au détriment des travaux agricoles. L'amélioration du vêtement et du logement est un bienfait, et, quand elle est renfermée dans une juste mesure, un gage de bien-être. L'effort du gouvernement ne doit donc pas tendre à contrarier le mouvement naturel et à perpétuer les masures insalubres ou les haillons, sous prétexte de protéger les saines mœurs ; mais il ne doit pas non plus prendre à tâche de propager et d'accélérer un mouvement factice qui aura pour résultat de ruiner la campagne tout en corrompant la ville. Le valet de ferme est aujourd'hui aussi difficile à trouver qu'à satisfaire, et j'emprunte le tableau suivant à un ancien représentant de la Lorraine, qui constate dans l'Est ce que je vois dans l'Ouest : « Le domestique, qui recevait autrefois 150 francs, trouve aujourd'hui que ce n'est pas assez de 300 ; il buvait du vin deux fois par jour, et aujourd'hui il en exige quatre fois ; le vin coûtait alors 10 francs l'hectolitre, et il coûte aujourd'hui 25 francs. Dans ce temps-là on faisait un traité de louage avec un domestique et on était à peu près certain de le conserver toute l'année ; aujourd'hui on fait encore des traités, mais le domestique s'en moque et son maître n'est jamais cer-

tain de le conserver trois jours. Le maître a bien pour lui le droit, mais le nouveau *droit* se réduit au *fait* [1]. »

Toute société européenne, et par conséquent tout gouvernement européen, a deux grandes voies toutes tracées de moralisation et d'ordre : la religion et l'agriculture. Quand un gouvernement ferme ces deux voies ou s'en éloigne, il faut nécessairement qu'il soit dominé par quelque intérêt mal compris ou par quelque système mal conçu. C'est, je le crains, ce qui est arrivé depuis quelques années dans la direction de nos travaux publics. Des hommes politiques et des publicistes ont cru, à tort ou à raison, que les influences religieuses et les influences bourgeoises n'étaient pas suffisamment à leur discrétion, et que leur vrai point d'appui était dans les classes populaires. De là une préoccupation hâtive et irréfléchie de la captation des masses ; de là un essor soudain et immodéré des travaux particulièrement agréables à la classe ouvrière, sans s'apercevoir assez qu'en caressant les villes on courait le risque de s'aliéner tôt ou tard les campagnes. Ajoutez à cela que l'ouvrier, par le fait même des excitations de toute nature qu'il rencontre dans la ville, échappe très vite à la main du pouvoir, tandis que la campagne n'a pas encore secoué la pression administrative. Mais le jour où ces deux forces se réuniraient dans une même action, tout ce système prétendu habile s'engloutirait dans une immense

1. Discours prononcé par M. Paulin Gillon, président de la Société d'agriculture de Bar-le-Duc.

ruine. On a plusieurs fois déjà rappelé la correspondance de l'échevin Myron et du roi Henri IV. Il faut la citer encore, car la citation est toujours opportune. On a soutenu au Sénat et dans le *Moniteur* que ces lettres étaient apocryphes ; d'autres en maintiennent l'authenticité. Je n'ai point à prendre parti dans cette contestation ; histoire ou apologue, je m'empare seulement ici d'utiles leçons résumées dans un très piquant langage :

Du Parlouer des Bourgeois, le 20 d'août 1594.

CHER SYRE,

Vous m'avez dit : Compère, j'aulneray vostre affection aux véritez que vous oserez me signaler. Mon doux seigneur et bon maistre, mon affection de subject va être chose provée, car j'ay des reprosches à vous faire...

Où donc avez-vous la teste, cher syre, que vous appelliez à son de trompe tant d'ouvriers étrangers à Paris? Faictes de nos villes secondaires des citez commerçantes et artisannes, c'est bien pensé; mais Paris, votre cappitalle, cité ouvrière et ruche d'artisans, c'est poser vostre couronne sur un tonnelet de poudre pour y mettre le feu vous-mesme.

17 octobre.

CHER SYRE,

Permettez que je me retire. En jurant fidélité au roy, j'ai promis soubtenir la royauté. Or Vostre Majesté me commande un acte pernicieux à la royauté... je refuse! je le répète à mon cher maistre et souverain bien-aimé : c'est une malheureuse idée de bastir des quartiers à usage exclusif d'artisans et d'ouvriers. Dans une cappitalle où trosne le souverain, il ne faut pas que les petits soient d'un costé et les gros et dodus de l'aultre : c'est beaucoup mieux et sûrement meslangé. Vos quartiers *povres deviendraient* des citadelles qui bloqueroient

vos quartiers riches : or comme le Louvre est la partye belle, il pourrait se faire que les balles vinssent ricocher sur vostre couronne... Je ne veux pas, syre, estre le complice de ceste mesure.

FRANÇOIS MYRON,
Prévost des Marchands.

Henri IV répondait le même jour :

COMPÈRE,

Vous êtes vif comme un hanneton, mais à fin de compte un brave et loyal subject.

Soyez content, on fera vos vollontés, et le roy de France ira longtemps à vostre belle école de sagesse et de prud'homie. Je vous attend à souper et vous embrasse.

Ce langage n'est pas seulement un langage monarchique; naguère il se trouvait dans la bouche des républicains éclairés, et j'ai entendu François Arago s'élever contre l'exagération des travaux de Paris, exactement comme le faisait deux siècles auparavant François Myron. Mais aujourd'hui ce n'est pas seulement de Paris qu'il s'agit, c'est de toute la France; ce n'est pas seulement un tonnelet de poudre qui nous menace, c'est un volcan. Les villes de province ont été entraînées, bon gré mal gré, aux mêmes excès; partout le travail de luxe, c'est-à-dire le travail relativement improductif, devient l'objet des préférences et des impulsions du gouvernement. Notre cadeau de joyeux avènement à Chambéry a été une préfecture monumentale : les magnificences administratives de Vannes ont occupé le Corps législatif dans la dernière discussion du budget tout aussi bien que les splen*dides folies* de Marseille. Il y a donc là pour la pre-

mière des industries françaises, l'agriculture, deux sources inépuisables de plaintes : l'exagération des travaux publics et la direction très impolitique de la plupart de ces travaux.

Pour n'être pas accusé de me tenir dans la région des déclamations banales, je citerai, comme échantillon, ce qui se passe sous mes yeux et ce qui, sauf les variétés de forme, se reproduit d'un bout du territoire à l'autre.

Segré est une petite ville de dix-sept cents âmes; son marché, purement agricole, est abondamment fourni en bestiaux et en blé, mais les prix s'y maintiennent toujours plus bas que dans les petites villes ses voisines, parce que Segré n'a, pour correspondre par eau avec Angers ou Nantes, qu'une navigation interrompue durant presque toute l'année. La canalisation de sa rivière est l'ambition de tout le pays, et cette canalisation s'obtiendrait au prix de trois écluses. En 1847, les trois écluses furent accordées par M. Dumon, ministre des travaux publics; mais les deux premières seulement ont été exécutées; la troisième est vainement attendue depuis seize ans, et cette lacune rend les deux autres à peu près inutiles. Segré avait alors une sous-préfecture mesquine et les sous-préfets s'en plaignaient, non sans motif. On marchanda les deux plus jolies maisons de Segré, mais bientôt elles ne furent pas jugées à la hauteur des constructions officielles telles qu'on les exige aujourd'hui. On pouvait avoir une sous-préfecture toute bâtie et un jardin spacieux pour 34,000 francs; on rompit ce marché à peu près conclu, et l'on acheta de

vastes terrains hors de la ville pour y construire u charmant petit château : devis total, 120 ou 130,00 francs! Pendant ce temps, il n'est plus question d'écluse, ni de canalisation, ni de transport des bl et des bestiaux, source unique de la richesse du pay Est-ce là l'emploi intelligent de la fortune publique Pour 100,000 francs, avec la combinaison des fond de l'État et des fonds départementaux, on aurait eu la fois une sous-préfecture très convenable et une ca nalisation parfaitement achevée, on aurait satisfai une convenance officielle très légitime et pourvu à u besoin public très impérieux : la convenance a été poussée jusqu'au luxe et l'intérêt public indéfiniment ajourné.

V

L'agriculture ne voit pas sa population mise en coupes réglées seulement par le ministre des travaux publics. Le ministre de la guerre, à l'envi de son collègue, lui fait chaque année une large blessure. Non seulement le chiffre du contingent demeure toujours très élevé, mais le taux de l'exonération, fixé désormais par le gouvernement seul, place l'agriculteur entre le sacrifice de ses enfants, à l'âge où ils lui sont le plus utiles, et le sacrifice de son épargne, au moment où elle pourrait améliorer sa terre, doubler ses instruments de travail et donner quelque aisance à sa vieillesse. Aujourd'hui, cette législation même ne suffit plus ; d'autres plans sont à l'étude. On prétend que l'exonération en argent sera abolie ; mais ce serait pour augmenter

le nombre des années de service et faire que qui que ce soit, à aucun prix, ne pût y échapper. Singulière ironie des événements se jouant de nos espérances et de nos illusions! Au dix-huitième siècle, de Voltaire à Rousseau, de Rousseau à l'abbé de Saint-Pierre, on ne parlait que de la barbarie des anciennes guerres, de l'imminence de la paix universelle sous l'égide de la philosophie et de la philanthropie. L'armée se recrutait par des engagés volontaires et par la noblesse qui, à cette condition, était exempte de l'impôt territorial. La milice était alors de 60,000 hommes et le service de six ans.

M. Necker, nous apprend Benjamin Constant, appelait cela une effrayante loterie [1]. Cependant la conscription universelle et forcée parut plus conforme aux idées modernes, et la conscription fut décrétée; néanmoins le droit de rachat demeurait à la disposition de tout le monde. Bientôt les peuples étrangers, se voyant aux prises avec Napoléon, voulurent nous emprunter du moins ce qui n'appartenait pas exclusivement au génie du capitaine, et les lois de recrutement redoublèrent d'énergie dans toute l'Europe par rivalité envers la France. La Prusse vaincue à Iéna dut à Tilsitt promettre de ne point élever son contingent au-dessus de quarante-deux mille hommes. Frédéric-Guillaume éluda cette dure clause par l'habile organisation de la Landwehr. On ne sait encore ce que Sadowa et Nikolsburg suggéreront à l'Autriche ; mais, en attendant, le second empereur Napoléon, oubliant

1. *De l'esprit de conquête et de l'usurpation*, par Benjamain Constant. — Paris, *1814*.

bien des griefs, a favorisé la Prusse; il a laissé nouer sous ses yeux, dans sa capitale, l'alliance autrefois redoutée des Italiens et des Allemands; il a prêté la main aux succès militaires et diplomatiques d'ambitieux voisins; et maintenant, nous voici les vaincus d'une guerre que nous n'avons pas faite, nous subissons le contre-coup des revers, sans avoir couru la chance des victoires, et nous lisons partout que c'est à nous à reconquérir sur la Prusse notre supériorité compromise en nous modelant sur ses institutions militaires. C'est ainsi que depuis quatre-vingts ans, de faute en faute et de mécompte en mécompte, les armées permanentes vont toujours en grossissant. C'est à notre tour aujourd'hui d'apporter une nouvelle enchère. Où donc cela s'arrêtera-t-il? Les projets à l'ordre du jour sont discutés par des maréchaux de France, des ministres et des conseillers d'État; rien n'est plus juste. Mais ne serait-il pas juste aussi d'appeler des représentants de l'agriculture? Sensibles autant que personne à la gloire de la France et à la grandeur de son rôle dans le monde, ils feraient entendre en même temps une voix qu'on interpelle trop rarement. La charrue, qui a ses soldats comme le drapeau, ne doit-elle pas avoir, elle aussi, son recrutement assuré? Nourrir une nation, c'est travailler à sa vaillance et à son autorité. Épuiser l'agriculture, décimer les fils de l'agriculteur, c'est affaiblir la France au lieu de la fortifier, et si, en cette circonstance comme en quelques autres, on isole l'intérêt que l'on veut servir de l'ensemble des intérêts généraux, on marche directement contre son but.

Les partisans de la Prusse et des doctrines prussiennes en matière de service militaire reprennent, il est vrai, le langage du dix-huitième siècle sur la paix prochaine et universelle. Les promesses du siècle dernier ont été immédiatement suivies des guerres de la République et de l'Empire, c'est-à-dire de vingt ans d'une épouvantable boucherie. Je crains bien que les promesses qui ont cours depuis quelques mois ne soient aussi fallacieuses et aussi cruellement trompées. Comment, nous dit-on, les hommes pourraient-ils se battre encore lorsqu'ils auront reçu, de Paris à Pétersbourg, nos recettes et nos procédés gouvernementaux? Je prends la thèse comme on nous la donne, et je réponds : Le langage très récent de M. le marquis de la Valette n'est pas nouveau; nous l'avons tous entendu, en 1848 et en 1849, dans la bouche de M. Ledru-Rollin, de M. Pierre Leroux et de M. Considérant. Moi-même j'ai eu l'honneur de répondre à la tribune à ces honorables représentants des idées républicaines qui nous garantissaient la paix, quand l'Europe entière serait en république, et je me permettais la simple objection que voici : L'Europe a été tout entière féodale au moyen âge, et le sang coulait à flots; l'Europe contemporaine de Louis XIV a été monarchique, et le règne de Louis XIV n'a certainement pas été le règne de la paix en Europe. En 1849, ma réponse avait la chaleureuse adhésion de M. Drouin de Lhuys, de M. Rouher, de M. Baroche et de leurs amis. Je crois donc qu'elle était bonne et qu'elle subsiste avec un argument de plus : l'Amérique. Là, il ne s'agit point de peuples élevés dans le

sentiment d'une hostilité réciproque; il ne s'agit point des restes de la barbarie féodale, monarchique ou cléricale. Là, nous sommes en plein protestantisme, en pleine démocratie, en pleine république et le peuple s'est donné à lui-même le glorieux nom d'États-Unis. Là, nous venons de voir la guerre la plus acharnée, la plus meurtrière qui fut jamais dans aucun temps; nous avons vu le nom de démocrate arboré comme un signe de haine irréconciliable contre le nom de républicain, en attendant que quelque autre dénomination se lève à son tour contre le nom de démocrate. Lincoln est assassiné comme un roi ou comme un ministre du pape, et Johnson est traité par ses frères et amis de la veille comme le plus impitoyable et le plus détesté des tyrans. Ce lamentable spectacle est-il un fait anormal, dont on ne devrait pas arguer et qu'on ne reverra jamais? Hélas! non; ce fait n'est que trop naturel, et on le reverra souvent : c'est que les hommes s'arment et s'égorgent presque toujours pour des intérêts, très rarement pour des idées. Prenez au hasard la première famille venue : deux parents ont les opinions politiques les plus opposées; s'ils n'ont point à partager un héritage, ils vivront en paix et ne songeront nullement à plaider l'un contre l'autre. Prenez, au contraire, deux parents d'opinions parfaitement semblables; supposez que l'un des deux se croie lésé par l'autre dans une succession ou dans une entreprise commerciale, aussitôt les avocats seront appelés et l'on épuisera tous les degrés de juridiction avant de mettre bas les *armes.* Il en est de même des nations et je retrouve

ici mes arguments de 1849 unanimement applaudis par la majorité. Supposez deux nations en dissidence politique et en harmonie parfaite d'intérêts territoriaux et commerciaux, la paix ne sera jamais troublée. Supposez, au contraire, deux républiques ou deux monarchies, se disputant un fleuve, un débouché commercial, une chaîne de montagnes ou convoitant en commun l'absorption d'un petit voisin ; aussitôt la bonne harmonie politique s'évanouit, l'hostilité éclate, le canon gronde et le sang coule jusqu'à ce que le plus fort ait fait triompher son ambition aux dépens du plus faible. Les guerres de religion elles-mêmes ne s'allument que quand de graves intérêts sociaux entrent en conflit. Dieu me garde de conclure de là que l'espèce humaine est fatalement vouée à un égorgement sans trêve ni merci ! Je crois, au contraire, à l'adoucissement des mœurs par le progrès d'une civilisation sérieuse, et j'aurais horreur d'un pessimisme qui découragerait de la poursuite d'un tel but. Mais ce progrès ne se réalisera point avec les utopies et les chimères d'un jour. On ne l'obtiendra qu'à deux conditions immuables contre lesquelles notre époque se débat vainement : des garanties dans la conscience privée, c'est-à-dire un dogme, une foi et des principes qui en découlent; des garanties dans la constitution nationale, qui est la conscience publique d'un peuple, c'est-à-dire des libertés, des contrôles, des droits.

Que l'agriculture ne se hâte donc pas trop de croire aux garanties pacifiques qu'elle puiserait dans le système de l'unité politique et des grandes nationalités.

Les grands empires exigent de grandes armées ; les grandes armées amènent les grandes dépopulations et généralement les grandes servitudes. « Nous dépeignons ce nouvel état de l'Europe, dit à l'instant même un publiciste aussi sagace que courageux, comme l'inauguration d'une sorte d'âge d'or ; c'est véritablement l'entrée d'un nouvel Éden, où il est cependant expressément convenu que chaque Européen doit devenir soldat et dormir désormais le fusil sous la main [1]. » L'unité politique est un mirage non moins trompeur, et je crains bien que M. de la Valette lui-même ne lui accorde qu'une foi très passagère. Il avait à faire face à une situation très difficile, et certaines phrases de sa circulaire rappellent l'anecdote du Gascon qu'on avait jeté par une fenêtre, et qui, en se relevant tout moulu, s'écriait d'un ton gaillard : « Aussi bien je voulais descendre ! » Le tort d'un ministre, en pareil cas, c'est de vouloir parler. La rédaction de M. de la Valette est d'un homme d'esprit ; son silence eût été d'un homme d'État.

VI

L'accroissement de la population est ralenti en France depuis un certain nombre d'années. C'est là un malheur désormais incontesté ; il provient surtout de la démoralisation. Ici encore je commence par faire une large part à la force des choses pour en exonérer tout gouvernement passé, présent ou futur. Si

1. *Quelques pages d'histoire contemporaine*, par M. Prévost-Paradol. — Préface, p. 32.

l'on compare l'état de nos mœurs avec les mœurs des temps reculés où les communications étaient très difficiles, où chacun vivait forcément dans un rayon restreint, sous l'œil de la famille, on comprend qu'il y eût alors une préservation forcée, préservation peut-être plus apparente que réelle, car les passions ayant leur premier foyer en nous-mêmes n'ont jamais cessé d'exercer leur empire. Néanmoins, l'occasion et l'excitation devront toujours être comptées pour beaucoup dans la vie de chacun de nous. Il est évident que de nos jours, avec le perpétuel rapprochement de la campagne et de la ville, avec le développement des relations commerciales, avec la facilité de tous les plaisirs et le continuel appât des mauvais exemples, les mœurs deviennent de plus en plus difficiles à maintenir. Le gouvernement ne peut donc pas être responsable de tout dans cette tendance universelle. Ce qui lui incombe au premier chef, c'est de ne rien fomenter, de ne rien surexciter par sa propre action soit irréfléchie, soit égoïstement spéculatrice. C'est à ce dernier point de vue que je veux examiner l'influence de l'administration dans les campagnes.

Il y a, d'abord, sa direction générale qui tient à l'extrême susceptibilité de ses ombrages politiques, à sa méfiance instinctive, systématiquement affichée de l'usine, du presbytère, du château et de toute autorité matérielle ou morale qui ne lui présente pas l'idée d'une docilité sans réserve et à toute épreuve. On dit aux commerçants et aux propriétaires : Formez nous de bons ouvriers, formez nous de bonnes

populations agricoles. Puis, le préfet dit au sous-préfet et le sous-préfet dit au maire : Ayez toujours l'œil et la main sur ces hommes indépendants, qui s'avisent de temps en temps d'avoir un autre avis que le nôtre ; tenez les à l'écart du conseil municipal ; combattez-les partout où ils se présenteront et ne manquez jamais de faire sentir aux masses que nous voyons dans ces hommes des ennemis ou des suspects. Cette habitude administrative a certainement de graves inconvénients, et pour le pouvoir qui s'aliène ainsi une portion considérable de l'estime publique, et pour les forces sociales que l'on mine activement, à la veille du jour où l'on en aura peut-être le plus besoin. Cependant, à ce genre d'attaque on peut encore résister en ne se rebutant pas et en pratiquant le bien, comme on obéit au devoir en dépit des difficultés. Mais il y a un mal plus direct, saisissant plus immédiatement la population de nos campagnes et contre lequel le propriétaire et l'industriel sont complètement désarmés, c'est la fabrication incessante et opiniâtre des cabarets et des cabaretiers par voie d'autorité administrative.

Le cabaret est devenu dans nos campagnes, depuis une dizaine d'années, un rouage administratif de premier ordre. En même temps que le ministre des finances s'apercevait qu'il pourrait battre monnaie en multipliant les débits de boissons, ce qui entraîne l'augmentation du nombre des patentes, de son côté le ministre de l'intérieur découvrait que des hommes chez qui l'on a librement l'habitude de se réunir, de *causer*, et qui tiennent leur privilège de l'autorité

seule, peuvent et doivent être d'excellents instruments de police en temps ordinaire, de puissants auxiliaires en temps d'élections. La double découverte une fois faite, quelle vertu il eût fallu pour ne pas agir en conséquence ! et la vertu a succombé. Je veux placer immédiatement de telles assertions sous la protection de documents irréfutables, et je reproduis ici la circulaire de M. le sous-préfet de Falaise adressée, pour le dernier renouvellement du Corps législatif, aux cabaretiers de son arrondissement :

Falaise, 23 mai 1863.

MONSIEUR LE DÉBITANT,

Les fréquents rapports que vous avez nécessairement avec l'administration m'autorisent à penser que vous êtes tout disposé à appuyer, dans les élections qui vont avoir lieu dimanche et lundi prochain, le candidat recommandé par le gouvernement de l'Empereur.

Je viens donc vous engager, comme votre conscience l'a certainement déjà fait, *à vous servir de votre position pour faire voter le plus grand nombre possible d'électeurs* et pour assurer ainsi, dans la limite de vos moyens, un éclatant succès à la candidature de M. Bertrand, maire de Caen, officier de la Légion d'honneur et membre du conseil général.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le sous-préfet de Falaise,
GOURBINE.

Dans la dernière discussion de l'Adresse, M. Rouher a tracé un tableau fort éloquent de la corruption et de la pression électorales au sein de la bourgeoisie, du temps des électeurs censitaires. Ne pensait-il pas aussi aux innombrables abus qui doivent lui être perpétuellement signalés, à la pression et à la démo-

ralisation pratiquées au sein des masses populaires depuis la promulgation du suffrage universel? On n'est jamais si bon historien d'autrui que quand on est secrètement l'historien de soi-même. Assurément, ce serait un fort grand malheur, en tout pays et en tout temps, que l'abaissement systématique du niveau moral des classes moyennes; mais conçoit-on bien quels seraient, par un temps démocratique comme le nôtre, l'imprudence, le danger, la folie d'une démoralisation systématique des masses? Et voilà cependant où l'on marche avec une effrayante rapidité, quand l'intérêt fiscal et la passion politique se donnent la main pour tendre, commune par commune, un appât grossier mais irrésistible à la corruption de nos campagnes. Qu'on y prenne donc garde.

Cette multiplication exorbitante du cabaret entraîne nécessairement bien d'autres excès que ceux du vin. Le cabaretier ne s'interdit rien pour attirer le chaland. Le jeu et la débauche sont ses premiers auxiliaires. Quand le père et la mère, épouvantés du changement moral de leurs enfants, venaient porter plainte au maire contre son défaut de surveillance, celui-ci gardait le silence. Aujourd'hui, il montrera une circulaire très explicite et très franche du ministre de l'intérieur qui veut voir surtout dans les rapports présentés contre les cabarets au nom de l'ordre public la jalousie des intérêts privés et qui se résume en ces mots : « C'est sur le terrain de la liberté de l'industrie et de la confiance qu'il faut se placer. » Combien il est à souhaiter que tous les ministres *adressent une* circulaire semblable à leurs subor-

donnés, déclarant qu'à partir de ce jour ils veulent, pour les associations politiques et religieuses, pour la décentralisation, pour la presse, se placer, comme pour les cabarets, sur le terrain de la confiance et de la liberté! Espérons-le; espérons même que M. le ministre de l'intérieur, aussi logique que sincère, supprimera bientôt autorisation et patente; car la France se trouve avoir aujourd'hui les inconvénients de la liberté illimitée comme en Amérique, puisque le chiffre des cabarets dépasse toute mesure, sans avoir le correctif du système répressif si sévèrement appliqué par les Américains.

VII

Je viens de passer en revue, très brièvement par rapport à l'importance et à l'étendue d'un tel sujet, les actes par lesquels on paralyse l'agriculture, les actes par lesquels on pourrait lui rendre l'essor. Mais ma tâche, quelque sommaire que je veuille la rendre, ne serait cependant pas remplie si je ne répondais quelques mots au langage généralement tenu depuis un an par des orateurs et par des écrivains du gouvernement. Les souffrances de l'agriculture, disent-ils, ne viennent que de l'abondance de ses récoltes. Faites autre chose que du blé, et tenez-nous quittes de vos doléances. Voyez l'année 1866! la récolte du blé a été très inférieure à celle des années précédentes, et voilà les prix qui se relèvent; vous n'avez donc plus rien à dire.

On est *étonné tout* d'abord d'entendre aujourd'hui

traiter comme un fléau ce qui avait passé jusqu'à présent pour le but de nos efforts, pour le signe certain de nos progrès, pour le gage le plus authentique de la prospérité nationale et de la bénédiction divine, c'est-à-dire l'abondance. L'abondance jusqu'ici avait été considérée comme la joie du riche et la récompense du pauvre, comme l'instrument le plus assuré d'améliorations nouvelles. Faut-il croire désormais que tous les esprits et tous les cœurs s'étaient trompés à cet égard? Faut-il croire que la cherté des prix provenant de la disette peut réparer les prétendus maux de l'abondance et en indemniser le cultivateur? Mais ce bizarre raisonnement est aussi faux en chiffres qu'en principe. Un fermier, par exemple, récolte mille boisseaux de blé. Il les a vendus, depuis 1861, 3 francs en moyenne; il a donc touché 3,000 francs par an : son blé lui coûtait un peu plus à produire, et il estime qu'il perdait environ 500 francs par année. Aujourd'hui, il vend son boisseau de blé 5 francs, mais, s'il n'en a récolté que la moitié des années précédentes, 500 boisseaux à 5 francs lui donneront 2,500 francs au lieu de 3,000 francs qu'il avait touchés précédemment, et, comme les frais de culture ont été les mêmes, son déficit ne sera plus de 500 francs, il sera de 1,000 francs. Voilà de quoi les écrivains officiels nous félicitent! L'erreur est toute simple : ils prennent pour prix de vente le chiffre de la disette et pour quantité de la chose vendue le chiffre de l'abondance; puis, multiplication faite, ils s'écrient, en haussant les épaules : De quoi vous plaignez-vous? — Eh bien, nous nous plaignons de cet

oubli perpétuel des lois les plus élémentaires du bon sens et du bon gouvernement. Ce que le cultivateur doit poursuivre, ce que le pouvoir doit souhaiter, c'est l'abondance comme état normal, l'abondance comme rémunération glorieusement conquise par le travail, l'abondance comme garantie de la sécurité et de la prospérité du pays. C'est avec les années d'abondance que l'agriculture doit toucher un prix rémunérateur; sans cela, elle souffre, elle languit, elle rétrograde. Un fléau est toujours un fléau; la disette est toujours et pour tous une grande détresse et un grand péril; elle serait un crime, si elle pouvait être le vœu et l'œuvre de qui que ce fût.

Il nous est impossible d'admettre un autre conseil officieux et quelquefois officiel : Faites autre chose que du blé.

D'abord le blé est nécessaire même pour cette autre chose que l'on nous conseille, c'est-à-dire pour l'élevage des bestiaux et pour la culture des plantes industrielles. Le blé n'est pas seulement le blé, c'est aussi la paille; la paille, c'est généralement la litière du bétail; la litière du bétail, c'est le fumier indispensable pour les cultures industrielles, c'est-à-dire pour les plantes qui épuisent le plus la terre. On n'est pas plus libre de renverser les conditions d'un assolement que les règles de l'arithmétique. Si l'on diminuait notablement en France le blé et la paille, on diminuerait dans la même proportion le repos du bœuf et du cheval après le travail, le repos et la réparation de la terre après la moisson. Voilà notre réponse au point de *vue agricole*; mais que ne devrait-on pas ré-

pondre au point de vue politique? Comment! le gouvernement nous doit, en retour de l'impôt et de toutes les charges sociales, la sécurité sur l'alimentation publique, et la première chose qu'il voudrait compromettre, c'est le pain!

Un argument spécieux des libre-échangistes est celui-ci : Peut-être les intérêts privés éprouveront-ils d'abord un malaise passager; mais qu'ils le supportent avec un courageux patriotisme, qu'ils se consolent en voyant le bon marché mettre les objets de première nécessité à la portée de tout le monde et faire circuler partout une aisance inconnue jusqu'ici. Le vin, la viande, le pain, le fer, le drap, vont devenir aussi faciles à se procurer qu'ils sont nécessaires. Un tel bienfait ne peut-il pas s'acheter au prix de quelques sacrifices et d'un peu de patience? — Je laisse les propriétaires de vignes, les métallurgistes, les fabricants de Rouen et de Lyon répondre chacun pour ce qui le concerne. Je me bornerai à constater que la baisse des prix qui nous avait été promise ne s'est pas réalisée. Je constaterai aussi en passant que la boucherie et la boulangerie ne font pas ou font très peu participer l'ouvrier au bas prix de la viande et du blé, de telle sorte que dans la situation actuelle nous n'avons même pas la consolation de voir la gêne du campagnard diminuer la gêne du citadin : l'un perd sans que l'autre y gagne.

Si la pensée des libre-échangistes a été de pousser sciemment la France à diminuer la culture du blé, j'ose affirmer que cette pensée est désastreuse. Quand *nous tirerons* du dehors notre principal aliment, le

in, nous serons plus que jamais menacés de ces settes dont on prétend nous affranchir. Si un pays oduit lui-même la nourriture de ses habitants, il a plus à redouter que l'intempérie des saisons qui t avorter ses récoltes. Si, au contraire, il va cher-er son alimentation à l'étranger, il n'a plus seule-ent la nature à combattre, il se met volontaire-ent à la merci de la première disette étrangère, de première guerre, d'un simple blocus.

VIII

Le remède n'est donc pas là. Il n'est pas non plus ns les emprunts gigantesques. De pareils moyens nt ceux de l'empirisme, et ils ont plus de chances aboutir à l'ébranlement qu'à la restauration de la rtune publique.

Au jugement des hommes les plus experts en pa-ille matière, le remède serait un droit transitoire modéré, qui donnerait au gouvernement le temps étudier les économies les plus opportunes et de pro-der à la diminution des charges les plus onéreuses. bas prix des céréales sera un bienfait, quand il sultera d'une baisse équivalente dans les frais de oduction. C'est à cette condition seulement que ntérêt de la campagne sera satisfait en même temps e l'intérêt de la ville; c'est ainsi que l'innovation rdra le caractère et le péril d'une aventure; c'est nsi que l'agriculteur n'aura point à s'affliger de ce i réjouira l'ouvrier, et que le gouvernement pourra pplaudir d'avoir accompli sa véritable mission,

c'est-à-dire d'avoir concilié les diverses classes et les divers intérêts par le développement d'une prospérité commune.

Le remède est encore dans une politique étrangère mieux conduite.

La France est un pays privilégié entre tous les autres et riche des dons naturels les plus enviables. Son intelligence a la clarté, l'activité, l'énergie; son sol a la variété et la fécondité; son climat, la douceur et la splendeur. De grands fleuves la traversent; des chaînes de montagnes la protègent. Elle touche au continent par de larges frontières et elle possède en même temps d'admirables ports sur deux mers. Rien ne lui manque pour se suffire à elle-même. Tout l'invite à se lancer dans les plus vastes entreprises, sur la Méditerranée, sur l'Océan, et à nouer les plus utiles alliances avec les grands États européens. Mais, en même temps et par un inévitable retour des choses d'ici-bas, elle est vulnérable par tous les points où elle est puissante; une guerre maritime peut lui fermer les mers; une guerre continentale peut attirer l'Europe coalisée dans sa capitale. Elle doit donc être aussi prudente que hardie et aussi prévoyante en économie politique qu'en diplomatie; elle ne doit livrer à personne ni la clef de ses frontières ni la clef de ses greniers.

Et ici, qu'on me permette un rapide coup d'œil sur l'ensemble de la situation qui nous est faite depuis un certain nombre d'années.

Au dedans, nous sommes loin du point de départ de l'Empire. Il s'était promis à lui-même et il nous

avait promis la réconciliation des partis par l'apaisement des passions, par la paix, par l'évidence de la prospérité publique : les passions ne se sont point apaisées; les partis sont plus injuriés, plus suspects et plus traqués que jamais; de vives dissidences religieuses, qui s'étaient calmées naguère dans le droit commun et la liberté, se sont ravivées et s'ajoutent aux dissidences politiques; les libertés modestes contenues dans la constitution sont trop souvent mal comprises ou niées par l'administration ; le commerce ne se plaint pas moins que l'agriculture, et les ouvriers de nos grandes villes sont encore plus pressants dans leurs doléances que les agriculteurs de nos campagnes.

Au dehors, nous ne sommes plus les protecteurs de l'Orient : notre apparition de 1855 s'est évanouie comme un brillant météore; l'empire ottoman a été admis dans le concert des grandes puissances européennes; nous avons campé sur les plages ensanglantées de la Syrie, et nous n'y avons ramené ni la justice ni l'indépendance; la Grèce nous implore, et nous la renvoyons à la clémence du sultan; les provinces danubiennes avaient un chef qui passait pour notre créature, il a été violemment expulsé et remplacé par un client de M. de Bismarck. Nous ne sommes plus sans rivaux dans la Méditerranée : l'Italie est devenue, par notre seule volonté, une puissance unitaire et une puissance maritime; Gênes et Livourne peuvent menacer demain Toulon et Marseille ; Venise, Naples, Messine et Palerme peuvent, au premier mot d'ordre, venir croiser devant Alger pour

renforcer une escadre anglaise. Nous ne sommes plus que timidement les civilisateurs de l'Algérie et nous appelons la nationalité arabe à l'aide de notre colonie restreinte et peut-être découragée. Nous nous détournons de la Pologne en deuil. Nous ne sommes plus les protecteurs de la Confédération germanique: nous avons laissé mutiler le Danemark, dernier soldat du premier empire, et nous laissons absorber la Saxe, amie de la France de tous les temps. Nous ne sommes plus les alliés de l'Amérique qui avait gardé si fidèle mémoire de Louis XVI : nous avons blessé les États du Nord sans faire triompher les États du Sud, et nous voyons aujourd'hui les successeurs de Washington briguer, à nos dépens, l'alliance de la Russie. Nous ne sommes plus les fondateurs et les garants de la civilisation latine au Mexique. Nous ne sommes plus, dans toute l'étendue de la chrétienté, les promoteurs et les patrons de l'assistance affectueuse du malade et du pauvre : en détruisant le conseil général des conférences de Saint-Vincent de Paul, nous avons brisé nous-mêmes entre nos mains la couronne de la charité. Nous ne sommes plus les héritiers de Charlemagne auprès du Saint-Siège, les fils aînés de l'Église, le bras armé de l'indépendance des souverains pontifes. Un attentat, qui a pris sa place dans les *Causes célèbres*, nous présente le cruel spectacle d'une victime froidement et lentement épiée par son meurtrier. Tout avait été préparé à petit bruit et à petits coups ; les serrures avaient été enlevées; une fenêtre avait été ouverte pour donner le change sur le criminel; les cordons de sonnette avaient été cou-

pés, et, quand la justice vint constater l'état du cadavre, elle vit des traces de mains sanglantes sur les tentures et sur les boiseries où la victime s'était vainement épuisée à chercher un secours qu'on lui avait enlevé d'avance. Cette victime aujourd'hui, c'est Pie IX, en face d'un odieux complot qui, occupant d'avance toutes les issues, a pris ses mesures pour écarter tous les secours et étouffer tous les cris.

Enfin nous avons cessé d'être, en Europe, les initiateurs et les propagateurs de ce grand libéralisme chrétien qui avait éveillé de si nobles espérances. Si nous allions cesser d'être une puissance agricole, si nous cessions d'être nous-mêmes les producteurs et les dispensateurs de notre existence matérielle, quelle responsabilité ne pèserait pas sur la nation qui n'aurait pas élevé la voix ou sur le gouvernement qui aurait refusé de l'entendre !

ROTROU

INAUGURATION DE SA STATUE A DREUX [1]

1867

MESSIEURS,

Au moment où l'Europe vient admirer chez nous les merveilles évoquées de tous les points du globe, au moment où la France va récompenser le persévérant labeur de ses enfants et saluer avec une franche cordialité les chefs-d'œuvre de nos émules, vous avez écouté une bonne inspiration, en invitant vos concitoyens à une solennité purement littéraire. Ce n'est là ni une contradiction ni même un contraste, c'est plutôt un heureux à-propos et le légitime déploiement de notre richesse nationale. Un peuple a le droit d'être fier quand il possède assez de gloire pour en couvrir tous les drapeaux, le drapeau de l'industrie comme celui de l'honneur, celui des arts comme celui des lettres. Ce n'est donc point trop de hardiesse que d'honorer la mémoire d'un vieux poète

1. Discours prononcé au nom de l'Académie française.

en regard de tous les spectacles contemporains. La sympathie de l'Académie française pour une telle fête ne pouvait être douteuse; la reconnaissance de ceux que vous voulez bien accueillir comme ses représentants est profonde.

Le nom de Rotrou compte parmi les noms que le temps consacre et que la comparaison grandit. Les titres d'une nation ne se tracent pas seulement sur le parchemin, ils s'écrivent aussi sur le marbre et sur le bronze. Ses statues, ses monuments publics doivent être le résumé populaire, la tradition toujours présente de son histoire et, de génération en génération, un puissant appel à l'intelligence, à la vertu, au patriotisme. Rarement cet hommage aura été mieux justifié qu'aujourd'hui.

On dirait que le génie de la France s'y est pris à deux fois pour produire l'auteur du *Cid* et qu'il s'est essayé sur Rotrou avant de nous donner Corneille.

Né trois ans après notre grand tragique, Rotrou fut cependant, par la précocité de son talent, le prédécesseur et l'initiateur de Corneille dans l'art de représenter les nobles passions, les caractères et les sentiments héroïques.

Dès l'âge de dix-neuf ans, il débuta dans une tragi-comédie qui obtint à l'hôtel de Bourgogne un grand succès. S'inspirant du théâtre espagnol et du théâtre grec, empruntant ses modèles tantôt à la chevalerie, tantôt à l'antiquité, il ne trouvait à la hauteur de sa généreuse nature que les mœurs souverainement empreintes de dignité et d'indépendance. Corneille, qui suivit bientôt la même voie, l'appelait son père; en

réalité, Rotrou fut tour à tour maître et disciple, et toujours ami.

Le cardinal de Richelieu, qui d'une main contenait ou limitait l'empire d'Allemagne, savait de l'autre étendre et confirmer l'empire des lettres.

Rotrou et Corneille furent les premiers qu'il appela dans un cercle intime et littéraire, où le ministre-roi apportait autant d'assiduité et d'attention que dans les plus importants conseils de la politique. Ni l'ambition, si près du pouvoir, ni la jalousie, si près de la rivalité, n'altérèrent jamais la touchante amitié des deux poètes

Racine était trop jeune pour y prendre sa part; mais Rotrou eut, du moins, cet insigne privilège que son récit du combat d'Étéocle et de Polynice[1] demeura, durant plusieurs représentations, intercalé dans *les Frères ennemis* de Racine, qui désespérait de le surpasser. *Venceslas* et *Saint-Genest* sont restés au théâtre. Grâce à de fidèles admirateurs, en même temps habiles interprètes, vous allez en juger tout à l'heure; vous allez faire revivre une de ces soirées où se plaisaient tant nos pères, et vous aurez bien opportunément consolé ce vieux répertoire français qu'applaudissait encore, au commencement du siècle, un parterre de rois.

C'en serait assez, Messieurs, pour l'honneur de votre compatriote et pour l'éclat de cette journée; mais Rotrou se signala par d'autres mérites, auxquels vous n'êtes pas moins sensibles : les mérites du citoyen.

1 Dans *Antigone*.

Quelles que fussent les séductions qui pouvaient le retenir à Paris, Rotrou garda toujours au suprême degré l'affection au pays natal, et vos pères l'en récompensaient en lui confiant la première magistrature de la cité. Pour elle, il nous a privés de l'honneur de le compter, avec votre compatriote Godeau, évêque de Grasse, parmi les ancêtres de l'Académie française, l'article de nos règlements sur la résidence paraissant à sa conscience scrupuleuse incompatible avec ses fonctions à Dreux qu'il ne voulait sacrifier à aucun prix. Il se trouvait à Paris, cependant, lorsque éclata cette épidémie de fièvre pourprée qui exerça dans votre pays de si cruels ravages. Mais à la première nouvelle du danger, se dérobant aux charmes des plus illustres amitiés, aux enivrements d'une renommée encore jeune et déjà incontestée, il quitta tout et répondit simplement à ceux qui voulaient l'arrêter : « Qui de vous peut me promettre une plus belle occasion de mourir ? » Il revint en hâte, prompt à se dévouer, comme un homme qui aime et qui croit.

Ce n'est pas dans un tel moment et dans de telles résolutions qu'on pouvait oublier Corneille. L'auteur de *Saint-Genest* écrit à l'auteur de *Polyeucte* combien il se félicite, prêt à paraître devant Dieu, d'avoir toujours rendu à la poésie un culte qui ne fut ni corrompu ni corrupteur [1]. Puis, avec la sérénité du vrai courage, il presse, il organise, il multiplie tous les genres de secours. Sa prévoyance, son énergie domptent le

1. *Dreux ancien et Dreux nouveau*, par L.-T. Crétien, grand in-8, p. 117.

fléau et vont le faire reculer. Mais le coup qu'il détourne de ses concitoyens le frappe lui-même, et, victime volontaire, il succombe, à peine âgé de quarante ans. Il succombe en digne fils de ce dix-septième siècle, où la grandeur de la mort couronnait si naturellement la grandeur de la vie. Rotrou avait dit, par la bouche d'un de ses personnages :

Ma flamme a consumé ce qu'elle avait d'impur[1].

Ce beau vers pourrait servir de devise à la plupart des existences de cette époque où la jeunesse, quelque fût l'ardeur de ses emportements, conduisait si vite à une grave maturité ; où les femmes les plus brillantes abritaient, sous le voile à jamais baissé d'une austère retraite, des années encore pleines de séductions ; où les hommes les plus mêlés aux agitations de leur temps n'y perdaient pas la faculté de se recueillir ; où beaucoup, sans attendre les leçons de la vieillesse, ne voulaient plus garder avec le monde d'autres liens que ceux qui sont aussi des liens avec l'éternité : l'étude et la prière. C'est là ce qui demeure un des traits caractéristiques de ce siècle, juste orgueil de l'esprit français et l'une des gloires de l'esprit humain.

A cette époque, les écrivains plaçaient leur but, les lecteurs leur estime, et presque tous leurs règles, dans les plus hautes régions de l'ordre moral. Ils savaient allier dans une harmonie, dont le christianisme seul a le secret, la fierté de l'âme et l'humilité

1. *Venceslas*, acte II, scène II.

du cœur; ils n'affranchissaient ni leur imagination ni leur vie des lois de la raison, du bon sens et du bon goût. C'est par là que ce siècle a conquis, c'est par là qu'il garde une place à part entre tous les siècles; c'est par là que les hommes même qui ont paru n'y occuper que le second rang sont élevés au premier par le suffrage d'une postérité respectueuse et reconnaissante.

Vous avez donc fait, Messieurs, un acte de judicieux patriotisme, quand, au milieu de tous les hommes distingués à qui Dreux a donné naissance, vous avez voulu honorer particulièrement Rotrou; vous avez bien choisi votre héros et votre jour; vous avez vous-mêmes mérité la gratitude publique, en rappelant par ce grand modèle aux hommes de bien ce qu'ils doivent aux lettres, aux hommes de lettres ce qu'ils doivent au bien.

PRIX DE VERTU

ACADÉMIE FRANÇAISE

1867

MESSIEURS,

Passer de l'éloquence à la vertu, ce n'est pas déchoir. Prendre la parole après M. Villemain est assurément un honneur redoutable ; mais parler de belles actions à côté des nobles pensées est chose naturelle. C'est cette alliance même qu'a comprise et qu'a voulu consacrer M. de Montyon. C'est par là que son généreux testament, qui fait loi pour l'Académie, a conquis aussi une grande place dans l'estime publique et donne lieu, d'année en année, à un concours étendu et sérieux.

Quelquefois cependant on s'est étonné que la mission de décerner des prix de vertu ait été confiée à une compagnie littéraire. Beaucoup d'apologies ont répondu à beaucoup de critiques, et les apologies paraissent avoir triomphé. Arrivant trop tard pour prendre part au débat, je me bornerai donc à expliquer en peu de mots comment, à mon sens, Vo-

pinion a définitivement sanctionné la pensée aussi intelligente que magnifique de l'illustre bienfaiteur.

Constatons d'abord que l'Académie n'a point à couronner les grandes vertus sociales. L'armée, l'administration, l'industrie, le clergé, dans leur ensemble, échappent à notre juridiction. La vertu militaire, la vertu civile, la vertu chrétienne, ces trois éléments fondamentaux de toute société florissante, ont leur cadre régulier, leur hiérarchie et leurs travaux au sein même de la nation. L'accomplissement de tous les grands devoirs publics reçoit le nom de vertu, et il a bien le droit de le porter. La gloire récompense une armée dans un seul jour, et quelquefois dans un seul homme ; mais ce jour et cet homme ne naîtraient point s'il n'y avait, de longue main préparée, une foule de soldats oubliés de l'histoire, qui ont tout immolé d'avance à cette journée impatiemment attendue, à ce général héroïquement obéi. Une armée, c'est l'élite d'un peuple qui répond : Voici mon sang, à qui lui dit : Voici le devoir. Un homme d'État, un administrateur, se fait un grand nom quand il réussit dans une grande œuvre ; mais que de collaborateurs inconnus ont mis leur intelligence, leur assiduité, leur santé dans ce nom qui ne les résume qu'en les absorbant ! Le fabricant qui invente ou qui perfectionne, l'industriel qui vient sous l'œil des souverains recevoir une récompense et des applaudissements justement mérités, ne pourrait pas plus se passer du dévouement de l'obscur ouvrier que l'ouvrier lui-même ne pourrait, dans une aveugle et fatale jalousie, *se substituer* à l'inventeur ou au capitaliste ; et cette

innombrable milice du sacerdoce chrétien, le prêtre qui enseigne et prie dans le sanctuaire, la sœur de Saint-Vincent de Paul qui veille et s'épuise dans les hôpitaux, les apôtres de nos missions lointaines, ces exilés volontaires à la recherche du martyre, tous ceux-là, ouvriers, prêtres et soldats, ce sont les premiers et vrais représentants de la vertu dans un grand peuple. Les uns gravent leur souvenir dans l'histoire ou dans la reconnaissance populaire, les autres inscrivent leur blason dans le ciel : aucun d'eux ne nous a été légué par M. de Montyon.

Sa pensée, tout élevée qu'elle ait été, ne vise point à cette hauteur. Elle ne pouvait avoir en vue que les traits de dévouement isolés et spontanés. Pourtant, on ne lui rendrait pas pleine justice si on la croyait dépourvue d'une véritable utilité sociale. Cette pensée, c'était d'inviter une fois par an les lettres et les vertus à renouveler, sous les auspices d'une publicité solennelle, leur antique et féconde union.

Cette union, Messieurs, a été ingénieusement consacrée par M. de Montyon, mais elle n'a pas été inventée par lui; elle est contemporaine du génie humain. Honneur à qui lui rend hommage, malheur à qui la nie ou qui la brise! Les grandes pensées et les grandes actions viennent de la même source, se produisent aux mêmes conditions : il est donc assez simple qu'elles aient même tribunal, même récompense et même renommée. Les grandes actions, comme les grandes pensées, viennent du cœur, c'est-à-dire d'une conviction profonde s'emparant de toutes nos forces, dominant *tous nos mouvements*, faisant tout converger

vers un même but, subordonnant toutes les satisfactions secondaires à une passion principale, le plus souvent unique ou absolue. C'est ainsi que se font tous les poèmes d'ici-bas, ceux de la fiction et ceux de la réalité. Tout ce qui divise le cœur affaiblit l'inspiration, et par conséquent diminue le rôle et la destinée de l'homme ; le doute n'est pas plus une Muse qu'une vertu ; le doute, quand il n'est pas une méthode, un préliminaire scientifique, n'est le plus souvent qu'une impuissance de l'esprit qui n'ose ou ne sait pas conclure, une défaillance de la volonté qui recule devant la persévérance ou le sacrifice. Ceux-là seuls sont grands parmi les artistes, parmi les poètes et même parmi les politiques, qui savent se vouer et se dévouer.

La publicité de nos récompenses, présentée souvent comme une violence faite à la modestie, compagne inséparable de la vertu, ne mérite pas non plus, je le crois, les reproches qu'on lui adresse.

Oui, la vertu doit être modeste et pour ainsi dire ignorante d'elle-même, mais une société doit être fière de la vertu. L'humilité, qui sied bien à une personne vertueuse, deviendrait une coupable indifférence et de l'ingratitude dans une société si, sous prétexte de pudeur, elle craignait de signaler ce qui est beau et bienfaisant. Il faut au contraire proclamer le bien aussi souvent et aussi publiquement qu'on le peut : d'abord pour l'honorer, ensuite pour le propager. Ceux qui obtiennent vos récompenses ne les ont jamais sollicitées ; ils ne les ont pas même désirées ; voilà, Messieurs, la part de l'humilité. Mais vous à *qui l'on signale* ces actions longtemps ignorées et qui

croyaient l'être toujours, votre rôle est de les disputer à l'obscurité, de les attirer au grand jour et de leur donner tout l'éclat dont vous pouvez disposer.

Nos vices, d'ailleurs, sont-ils eux-mêmes assez discrets pour imposer tant de réserve à nos vertus? Ni les provocations ni les amnisties ne manquent à nos mauvais penchants; pourquoi nos bons instincts ne rencontreraient-ils pas aussi quelquefois faveur et encouragement? Tout exemple est un aiguillon pour le bien ou pour le mal, toute situation a charge d'âmes : ne craignons donc pas de placer très en vue les modèles, d'élever très haut le but proposé à tous, dussent quelques-uns ne pas l'atteindre. A l'oisif qui s'ennuie ou qui s'amuse trop, au riche qui prend naïvement le luxe pour un attribut de la distinction, au puissant qui ne connaît pas les limites ou les devoirs de la puissance, montrons ces vaillantes existences qui suffiraient à elles seules pour révéler l'immortelle et radieuse essence de l'âme humaine.

La première sur cette liste est Agathe Mahais, fruitière à Angers, et vous avez porté à deux mille cinq cents francs le prix que vous lui décernez.

Agathe Mahais manifeste dès la première jeunesse son penchant à la charité. Elle l'exerce d'abord envers sa famille; orpheline à dix ans, elle s'occupe de ses jeunes sœurs; à vingt-huit ans, elle adopte cinq enfants de son frère, simple maçon, qui venait de perdre sa femme, les élève et les entoure de soins jusqu'au moment où elle les voit en état de gagner honorablement leur vie. Des mariages avantageux se présentaient *pour elle*, mais aucun ne parvint à la

séduire ; la vue des souffrances humaines attirait plus puissamment son cœur, et ce fut bientôt la charité qui l'envahit et l'occupa sans partage. Elle ne cessa plus de recueillir dans sa petite demeure, de nourrir, de vêtir des enfants, des jeunes filles qu'elle voulait retirer de la corruption. Durant tout le cours de sa vie, Agathe Mahais n'oublia jamais qu'une seule misère, ce fut la sienne.

Sa maison devint ainsi un hospice dans la véritable acception de ce mot ; et pourtant elle n'a jamais demandé ni à la bourse d'autrui, qui se serait volontiers ouverte pour elle, ni au bureau officiel de bienfaisance, aucun secours ou subvention ; elle ne demande rien qu'à son propre travail, et elle met dans ses privations non sa fierté mais sa jouissance. En été, elle se lève à deux heures ; en hiver, elle veille une partie de la nuit, de façon que son commerce ni son travail ne souffrent jamais des soins prodigués à ses hôtes. Quelques-uns l'aident, tantôt en gardant sa petite boutique durant son absence, tantôt en lui portant des légumes et des fruits ; mais d'autres la payent d'ingratitude : il en est qui lui dérobent le peu d'argent qu'elle gardait dans son tiroir pour leur propre entretien. Elle ne s'en plaint ni ne s'en irrite, prend quelques précautions de plus et pas une peine de moins. En 1852, elle avait recueilli jusqu'à sept pauvres à la fois, parmi lesquels était un jeune homme mourant d'une maladie de langueur et dont elle console la lente agonie avec toute la sollicitude d'une mère.

Bientôt ce sont les devoirs d'une fille qu'elle remplit *durant plusieurs* années près d'une pauvre femme

octogénaire, qui s'éteint dans ses bras en la comblant de bénédictions. Tant de bonnes œuvres à domicile n'épuisent point encore son zèle. A chaque instant on la réclame et elle court dans les quartiers les plus éloignés : ici elle porte le déjeuner à un enfant en apprentissage, là des remèdes à un malade, plus loin des secours et du linge à une pauvre femme en couches, à tous des paroles affectueuses, des encouragements et de divines espérances. Telle a été, Messieurs, telle est encore la vie d'Agathe Mahais, qui, quoique arrivée déjà à un âge avancé, n'a pas songé à une seule épargne. Je ne puis même vous promettre que la somme qu'elle devra à la générosité de M. de Montyon et à votre choix la mettra désormais à l'abri des plus dures privations. Ceux qui lui ont annoncé la récompense que vous lui destiniez l'ont trouvée surprise, reconnaissante, mais point émue : *Deux mille cinq cents francs*, a-t-elle dit, *c'est une bien grosse somme pour moi qui n'ai jamais rien possédé.* Puis, comme en contemplation d'œuvres nouvelles : *Voilà de l'argent qui fera plaisir à bien du monde*, ajouta-t-elle, sans se douter de la beauté de ce mot. Je ne puis donc vous garantir, Messieurs, que vous aurez adouci les vieux jours de cette admirable femme, mais je vous garantis, sur sa parole, que vous aurez multiplié bien des consolations et bien des soulagements autour d'elle.

Deux seconds prix de deux mille francs chacun appartiennent à Léonie Silie et à Clotilde Bocquillon.

Nommée, très jeune, institutrice dans la commune de Fléchin, département du Pas-de-Calais, Léonie Silie commença par l'accomplissement exemplaire

des devoirs de sa profession ; son dévouement pour ses jeunes élèves excita bientôt l'attention : on s'aperçut qu'elle ne leur donnait pas seulement l'enseignement, mais qu'elle partageait tantôt ses vêtements, tantôt son frugal repas avec les enfants les plus pauvres. En même temps, elle organise une réunion du dimanche pour les jeunes filles dont elle conserve la confiance au sortir de l'école, réunion qui se termine par une collecte pour les malades.

Au mois de novembre 1859, le feu consume une maison voisine. Mademoiselle Silie recueille les incendiés, à qui elle donne asile pendant tout l'hiver, et elle prodigue ses soins à l'un d'eux durant une maladie de trois mois. Seule, dans toute la commune, mademoiselle Silie ne se souvient pas que cette famille, si généreusement recueillie, s'était signalée par une persévérante hostilité contre elle et avait mis des entraves à sa nomination. Peu à peu, elle devient l'auxiliaire habituel du médecin près des malades, du curé près des pauvres. A toute heure du jour, de la nuit, on invoque son secours, et jamais personne ne rencontre de l'indifférence ou un refus. Avec elle cependant il y a quelquefois des privilégiés ; ce sont ceux que dans une petite ville on appelle des ennemis, et qui ne sont habituellement que des jaloux. Un autre habitant de Fléchin, qui s'était rangé parmi les rares adversaires de mademoiselle Silie, semble bientôt atteint d'une maladie mortelle, c'est celui-là surtout qu'elle ambitionne de soigner ; mais comment dissiper ses préventions et s'approcher de ce lit de douleur ? Elle se fait rendre compte des goûts du

pauvre malade, elle lui envoie de loin les petites satisfactions qu'il désire ; il en est informé malgré elle ; il en est touché, il veut lui exprimer du moins un affectueux regret pour le passé. Mademoiselle Silie ne lui répond qu'en parlant de l'avenir, du seul avenir qui mérite ce nom. Elle avait vaincu ses préjugés envers elle, elle triomphe aussi de préjugés plus graves, et, lorsque les yeux du malade se ferment, ils avaient entrevu la lumière, dont la charité est le plus pur reflet.

En 1865, la fièvre typhoïde compliquée d'un mal de gorge épidémique éclata dans la commune de Fléchin. Mademoiselle Silie va de l'école au chevet des malades, revient du chevet des malades à l'école, épuise ses forces sans sacrifier aucun devoir, et, quand cette première épidémie s'évanouit et que le repos va lui être rendu, c'est le choléra qui succède à la fièvre typhoïde. Le premier atteint est un ouvrier robuste âgé de quarante ans ; sa mère vole à son secours ; elle est frappée à côté de lui ; tous deux succombent en quelques heures. L'épouvante s'empare de la population. Beaucoup s'éloignent en hâte. Déjà, dans une commune de sept cents âmes, on compte soixante malades et quinze morts. Qui donc va tenir tête au fléau, se multiplier, se dévouer sans relâche? « C'est encore notre admirable institutrice, » vous écrivent les habitants de Fléchin ; elle porte et elle applique les remèdes, elle ensevelit les morts et leur rend les suprêmes devoirs. Près de chacun, elle trouve le moyen d'être toujours la première et la dernière, et, quand le sous-préfet de Saint-Omer arrive

au secours de la commune, accompagné d'un méde cin et de sœurs de charité, pour seconder les effor du maire, c'est mademoiselle Silie qui les reçoit, qu les conduit à toutes les demeures, qui leur indiqu toutes les souffrances. Tant que sévit le mal, on lu dit vainement : Soignez-vous, reposez-vous. Quand le fléau a disparu et lorsque la mort a cessé de plane sur le pays, elle croit pouvoir accepter, durant le vacances, la cordiale hospitalité d'une famille qui de meure à cinq lieues de Fléchin ; mais à peine goûte t-elle les premières douceurs d'une affectueuse réu nion, qu'arrive une fatale nouvelle : le choléra a reparu inopinément parmi ceux qu'elle vient d quitter. On veut la retenir au nom de la raison, d la prudence, vain langage ! Elle ne le comprend n ne l'écoute, elle retourne précipitamment sur ses pas elle se reproche son absence ; elle reprend, comme s véritable place, son poste au milieu du péril. Enfi l'épidémie a bien réellement disparu ; mais l'inquié tude et presque le remords demeurent dans l'âme d mademoiselle Silie, car il en est toujours ainsi ave ces héroïnes de la charité : ce n'est qu'en allant bie au delà du devoir, que de telles natures se senten d'accord avec elles-mêmes. Pour elles, l'idéal n'es pas dans l'imagination, mais dans la conscience, e lorsque nous admirons les actes accomplis, elles s'é tonnent de notre admiration et ne fixent leurs re gards que sur de nouveaux sacrifices.

Clotilde Bocquillon n'avait que seize ans lorsqu ses parents, vieux, infirmes et bientôt frappés de pa ralysie, tombèrent à sa charge. Son frère aîné, épi

ptique, réclamait plus de secours qu'il n'en pouvait
frir; et ses sœurs idiotes, quelquefois furieuses,
oulaient maltraiter tantôt leurs parents, tantôt leur
eur. Sans doute Clotilde avait tous les instincts de
charité ; elle cherchait, elle aimait les malades et
s pauvres ; mais ce qui a surtout rempli sa vie, c'est
tte longue et infatigable lutte contre la plus terrible
s infirmités humaines, la privation de toute raison.
ue de consolations, que d'encouragements l'homme
puise-t-il pas dans un regard ami, dans un sourire,
ns un serrement de main! Mais consacrer une exis-
nce entière à qui ne s'en aperçoit pas, ne jamais en-
ndre une parole d'affection ou de reconnaissance,
nner pour donner, aimer pour aimer, puiser dans
n seul cœur son courage, sa persévérance, sa ré-
mpense, quel héroïsme d'abnégation ! Si l'on nous
emandait quel est en ce monde le dévouement le
us méritoire, ne répondrions-nous pas volontiers :
dévouement qu'ignorera toujours celui qui en est
objet. Eh bien, Messieurs, c'est le dévouement de
lotilde Bocquillon ; et voilà pourquoi vous lui ac-
rdez un de vos premiers prix, quoique nous ayons
our règle de considérer comme le simple accomplis-
ment d'un devoir naturel tout ce qui se renferme
ns le cercle de la famille.

Trois médailles de mille francs chacune sont offer-
s à Rosalie Foissac, à Aglaé Delon et à Marie Du-
hesne.

Fille d'un chapelier de Saint-Affrique et l'aînée de
uinze enfants, Rosalie Foissac est entrée, dès l'âge de
eize ans, au service d'une maison riche ; mais bientôt

le chef de cette famille perd une place lucrative ; des spéculations malheureuses achèvent sa ruine, et la jeune servante passe la nuit à coudre des gants afin de procurer, moyennant un léger salaire si péniblement gagné, du pain à ses anciens maîtres. Cependant elle apprend que son père et sa mère fléchissent sous le poids de l'entretien et de l'éducation de quatorze enfants. Elle revient près d'eux, elle les soulage dans leurs travaux et dans leurs soins. Grâce à son habile activité, une certaine aisance rentre dans sa famille, elle en profite aussitôt pour appeler près d'elle deux petites nièces orphelines; mais elle ne se contente pas de préserver les siens des souffrances de la misère et des souffrances, plus poignantes encore, de l'inconduite, elle trouve moyen d'étendre sa charité au dehors de sa maison. Une malheureuse jeune fille, dévorée par un mal hideux, est reléguée sur la paille d'une écurie; Rosalie Foissac la visite, panse ses plaies, les guérit et lui rend une condition honorable. Un ancien tailleur de la ville a rebuté la commisération publique; par ses violences, il s'est fait expulser de l'hospice de Saint-Affrique; Rosalie brave ses injures, triomphe de ses emportements, l'amène au repentir, à la résignation, et lui ferme les yeux après avoir du moins guéri son âme. Enfin, son père et sa mère, presque octogénaires, ne peuvent plus garder leur modeste chapellerie. Rosalie redouble de tendresse et de dévouement pour leur vieillesse et leur permet à peine de s'apercevoir de leurs infirmités croissantes. Aussi, Messieurs, décernez-vous votre première médaille de mille francs à cette vie

de labeurs et d'abnégation, qui n'a pas cessé de rayonner au loin, par l'action et par l'exemple, enseignant à tous l'inépuisable fécondité de ce christianisme, qui se venge de tant d'attaques par tant de bienfaits et dans lequel toutes les vertus s'alimentent réciproquement, l'amour de la famille conduisant à l'amour de l'humanité, l'amour de l'humanité réchauffant et développant encore l'esprit de famille.

Mademoiselle Aglaé Delon habite la ville de Nemours, département de Seine-et-Marne. Dans des conditions d'origine plus favorables que Rosalie Foissac, elle a été cependant réduite par des malheurs domestiques à un revenu presque insuffisant pour son propre entretien, mais elle a compté pour rien les plus dures privations personnelles. Elle se plaît à rechercher les enfants orphelins ou abandonnés, elle les nourrit, elle les loge, elle les instruit jusqu'à ce qu'elle les ait mis en état de pourvoir à leur propre existence. La ville de Nemours est témoin, depuis plus de vingt ans, de ce zèle inépuisable et de ces adoptions qu'envierait l'amour maternel lui-même. C'est une sorte d'acclamation unanime et deux fois renouvelée qui a dicté votre choix.

Marie Duchesne n'a jamais quitté son humble village de Bonnœuvre, près de Saint-Mars-Lajaille, en Bretagne. Née dans la pauvreté, destinée à être secourue plutôt qu'à secourir, Marie Duchesne n'aurait jamais été signalée à l'attention publique, si son curé, frappé à la fois des qualités de son cœur et des dons de son intelligence, ne lui avait dit un jour : « Je suis vieux, je suffis à peine aux devoirs de mon ministère,

les enfants de ma paroisse languissent dans l'ignorance, notre budget est trop pauvre pour fonder des écoles : dévouez-vous et devenez institutrice. » Lorsqu'on lui tenait ce langage, en l'année 1842, l'excellente fille avait vingt-huit ans ; elle savait à peine lire, elle ne savait nullement écrire et n'avait jamais entendu parler d'arithmétique. Elle avait donc à apprendre tout ce qu'on voulait qu'elle enseignât. Le désir de son vénérable curé lui parut un ordre de la Providence ; Marie Duchesne se mit à l'œuvre, travailla comme on travaillerait sous l'empire d'une ardente ambition ; en moins de deux ans, au mois de septembre 1844, elle se présentait à l'examen, recevait le brevet d'institutrice, méritait plus tard deux médailles pour les succès de son école, et aujourd'hui l'inspecteur d'académie joint une chaleureuse recommandation à celle des plus hautes autorités du département de la Loire-Inférieure. Une telle vocation, en de si touchantes circonstances, mériterait presque à elle seule une de vos médailles, mais vous êtes bien sûrs que Marie Duchesne ne s'en est pas tenue là. En effet, ses élèves les plus pauvres sont ses enfants adoptifs, les vieillards infirmes de la paroisse sont ses amis préférés ; ses récréations ne se composent que des œuvres d'une sœur de charité ; ses promenades mêmes ont toujours un but : soit la découverte de plantes médicinales, soit une excursion dans la forêt voisine, celle du marquis de Rochequairie, pour l'approvisionnement de tous les foyers pauvres ; son repos même, plus utile que la fatigue de beaucoup de gens, est encore une récolte et une aumône.

L'exemple de M. de Montyon ne contribue pas seulement à encourager et à seconder les bonnes œuvres, il suscite aussi des fondateurs. Un respectable habitant de Versailles, M. Souriau, a mis, par son testament, l'Académie en mesure d'ajouter une nouvelle médaille de mille francs à ses prix annuels. Nous décernons cette année le prix Souriau à Anastasie Gaudin.

Je me retrouve encore ici en face de compatriotes. J'ai eu l'honneur de connaître personnellement ceux dont je reçois la douce mission de vous entretenir. J'ose donc espérer que vous me pardonnerez, si j'en parle comme un témoin et même comme un ami.

Lorsque le voyageur le plus indifférent à nos révolutions parcourt les rives de la Loire limitrophes de l'Anjou et de la Bretagne, tout l'invite à s'arrêter dans la petite ville de Saint-Florent-le-Vieil : la beauté du paysage, la grandeur des souvenirs historiques, la majesté pathétique d'un monument chef-d'œuvre du sculpteur David. Ce monument, dû à un ciseau républicain, est destiné cependant à honorer la tombe, à perpétuer la mémoire d'un des généraux de la Vendée. C'est que Bonchamps était un de ces caractères que respectent et qu'admirent tous les hommes animés eux-mêmes de convictions sincères; c'est que mourant il a poussé un de ces cris qui retentissent dans la postérité, — que n'a-t-il retenti naguère au delà de l'Atlantique ! — « Grâce aux prisonniers, Bonchamps l'ordonne, » et cette dernière parole du héros est la seule inscription de sa tombe.

Tout près de l'église de Saint-Florent, qui renferme

cet illustre tombeau, vivait et mourut un soldat qui avait suivi Bonchamps dans vingt-deux combats, qui l'avait soutenu dans ses bras mortellement blessé, et qui, s'élançant après avoir reçu son dernier soupir, avait porté au dehors l'ordre sublime de son général et l'avait fait entendre partout avec ce même sentiment d'ardeur généreuse qui l'avait inspiré. En 1815, la Restauration avait donné à M. Lebrun une charge d'huissier, peu lucrative dans cette contrée, et une pension de 300 francs sur le ministère de la guerre. Quelque modique que fût cette petite rente, Lebrun ne l'avait point sollicitée ; il fut même étonné de recevoir une pension un peu supérieure à celle de plusieurs autres CAPITAINES DE PAROISSE. Un de ses camarades avait été oublié ; Lebrun écrivit aussitôt au ministre de la guerre, le priant avec instance de lui retrancher cent francs et de les reporter sur la tête de son ancien compagnon beaucoup plus âgé que lui. Le ministre s'y refusa. M. Lebrun ne murmura point, mais prit aussitôt le parti de les donner lui-même, et les versait chaque année avec une joyeuse exactitude. En 1830, la gêne de la famille Lebrun fut cruellement aggravée : M. Lebrun n'avait pas prêté serment au nouveau pouvoir. Il s'était privé ainsi du même coup de sa charge d'huissier, de sa pension, et, ce qui lui fut peut-être le plus pénible, du bonheur d'assister son vieux compagnon d'armes. Il se trouvait dès lors presque dénué de toutes ressources, chargé de l'éducation de onze enfants. Il avait pour unique servante Anastasie Gaudin. Elle ne voulut point se *séparer de cette* noble détresse, et, lorsqu'au bout de

quelques années M. Lebrun eut encore la douleur de perdre sa pieuse et courageuse femme, Anastasie Gaudin se consacra plus entièrement que jamais à toute la famille. Chacun des nombreux enfants a reçu de cette brave fille tous les soins de la tendresse maternelle, et chacun commença dès lors à l'honorer et à l'aimer comme sa propre mère. Puis, quand les années s'appesantirent sur la tête de M. Lebrun, elle redoubla de dévouement, de vigilance, et souvent se refusait à toucher ses modestes gages, toujours fixés à soixante francs, comme ils l'avaient été au premier jour de son entrée dans la maison. A mesure que les enfants de M. Lebrun avaient grandi, ils avaient tous pourvu à leur propre existence d'une façon très honorable, mais modeste. Plusieurs offrirent à leur père de le recevoir dans leur ménage à Angers ou à Nantes, mais il fallait s'éloigner du tombeau de Bonchamps, près duquel il allait s'agenouiller soir et matin ; il fallait perdre de vue cette maison de pêcheurs sur les bords de la Loire où il avait recueilli le dernier vœu de son général. M. Lebrun préféra demeurer à Saint-Florent en redoublant de privations toujours partagées et toujours adoucies par la sollicitude d'Anastasie Gaudin. A son insu même, elle faisait entrer dans l'humble ménage le fruit de ses travaux personnels. Un jour, M. Lebrun avait exprimé le très vif regret de ne pouvoir garder quelques mois près de lui un de ses petits-enfants, qui était son filleul. Anastasie Gaudin lui persuada que la dépense quotidienne n'en serait point augmentée, et qu'il pouvait *en toute sûreté* s'accorder cette jouissance pater-

nelle. C'est qu'à cette époque elle était propriétaire d'une centaine de francs amassés en filant assidûment, durant de longs hivers, avec cette adresse particulière aux femmes de l'Ouest et qui figure déjà dans l'histoire de la Bretagne pour la rançon de Du Guesclin. Anastasie Gaudin réservait cette petite somme pour le cas de quelque maladie imprévue de son maître ; la santé florissante de M. Lebrun la rassurant, elle consacra à la joie ce que la souffrance n'avait pas réclamé. Les économies de la pauvre servante donnèrent quatre ou cinq mois de bonheur au vieil aïeul, qui répetait sans cesse à ses amis : « Anastasie est une ménagère si habile que j'ai pu garder mon petit-fils tout ce temps, sans que ma pauvre bourse s'en soit aperçue; son industrie fait vraiment des tours de force. » Le bon vieillard ne se trompait que d'un mot; ce n'était pas l'industrie qui avait fait le miracle, c'était l'affection.

Ainsi vécut M. Lebrun durant de longues années, également inébranlable dans sa foi politique et dans une modération bienveillante. Il savait honorer tout ce qui conservait un caractère honorable; il fut honoré lui-même durant toute sa carrière par les hommes les plus distingués de tous les partis. Personne non plus ne sépara de cette estime la pauvre servante que vous couronnez aujourd'hui. A ses moments de repos et pour toute distraction, elle filait au coin d'une cheminée, la plupart du temps sans feu, tandis que son maître, assis sur une chaise de paille dans l'embrasure d'une fenêtre au niveau de la rue, lisait quelque livre *de piété*, ou, en évitant de se nommer lui-même,

causait avec ses amis des anciennes campagnes de la Vendée, et personne ne pouvai contempler sans émotion ce tableau du dévouement veillant en silence sur la fidélité.

M. Lebrun avait atteint sa quatre-vingt-neuvième année, et Anastasie Gaudin se flattait de le conserver encore de longs jours, car Dieu permet, grâce lui en soit rendue, qu'au milieu des plus poignantes inquiétudes, de douces illusions se mêlent toujours à la triste prévoyance, et le cœur de l'homme espère plus longtemps que sa raison. Cependant, le 12 février 1866, au moment où, avant le jour, il se levait pour aller, comme à l'ordinaire, commencer sa journée dans l'église de Saint-Florent, il fut saisi d'un soudain évanouissement et s'éteignit, sans agonie, en quelques heures. Il mourut entouré de la vénération de tous ceux qui avaient été témoins de son courage toujours calme, de sa résignation toujours douce, de sa sérénité toujours égale, quelle que fût la carrière ou l'opinion sur laquelle il eût à s'exprimer. Une telle mémoire ne pouvait manquer de protéger l'humble servante près de l'Académie, qui donne elle-même un utile exemple, l'exemple de cette haute impartialité, également éloignée de la passion politique exaltant outre mesure ce qui la flatte et des préjugés mesquins dénigrant ce qui ne flatte pas la victoire ou la fortune du moment.

Les médailles de cinq cents francs nous ramènent à M. de Montyon. Nous pouvons cette année en distribuer quinze. L'énumération complète en serait trop longue; *le choix entre* elles serait trop difficile. J'em-

prunterai donc au livret publié par l'Académie quelques noms seulement, et pour ainsi dire, au hasard.

Pierre Teulé d'abord, artilleur de la garde en garnison à Versailles. J'ai hâte de le nommer, car on pourrait croire que les hommes sont exclus de ce noble concours. En 1855, durant l'expédition de Crimée, le duc de Noailles parlant à cette place demandait aux applaudissements unanimes d'un public ému que le prix de vertu militaire fût décerné à notre armée ; le même prix au besoin lui appartiendrait encore, et nous avons souvent pour gage des qualités du champ de bataille les qualités, plus difficiles peut-être, de la garnison. Teulé, soldat depuis vingt ans, sert dans la garde, et réside par conséquent dans les villes où le plaisir est le plus attrayant et le plus facile. Cependant il lui a refusé sa jeunesse, son temps et son argent. Il n'a qu'une pensée, soulager de loin ses parents forcément délaissés. Il leur consacre non seulement sa paye, mais le modique salaire qu'il continue à gagner au régiment comme ouvrier tailleur. Dès qu'il a amassé dix francs, le brave canonnier les transforme en bon sur la poste et les envoie joyeusement au pays natal. Ces bons sur la poste sont relevés depuis quatorze ans et attestés par son colonel. Il nous est chaleureusement aussi recommandé par notre confrère de l'Académie des sciences morales, M. Bersot, bon connaisseur en sacrifices, et nous sommes heureux de récompenser une fois de plus l'amour filial, si naturel compagnon de l'amour du drapeau.

Marie Gabory, de Saint-Quentin en Mauges, va
qu'à se dépouiller de ses vêtements pour réchauf-
ou pour vêtir ceux qu'elle croit encore plus pau-
s qu'elle.

Marie Viala, à force de sollicitude, arrache ses pa-
ts à la mendicité et répond à ceux qui s'inquiètent
'épuisement de ses forces : « *Ne craignez rien, Dieu
m'a pas faite pour moi seulement, et il saura bien
soutenir.* »

ean Vagosch, pauvre charpentier d'Hilbesheim,
pte d'autres ouvriers dénués et invalides.

eanne Lescop, qui, dans la commune de Saint-
rien, près de Guingamp, a transformé depuis
rante-sept ans son humble demeure en école,
digue, en outre, aux plus petits enfants les soins
utieux d'une salle d'asile.

Augustine Laseince se constitue le guide et le sou-
n d'un aveugle, à Paris, dans le faubourg Saint-
toine.

Marie Lerosier, d'Isigny (Calvados), est l'émule
nastasie Gaudin dans la fidélité domestique.

Maintenant, Messieurs, ma tâche ou plutôt la vôtre
accomplie. Vous avez recherché, vous avez pesé
ec une scrupuleuse attention les actes qui font hon-
ur à notre pays; puisse désormais cette bienfaisante
ssion grandir et se développer encore! Vous venez
couronner des individus; Dieu veuille que vous
ez bientôt à couronner des peuples! Vous venez de
oclamer les noms de quelques-uns de nos conci-
yens qui ont bien mérité de la France, en assistant
urs semblables; puissiez-vous un jour signaler à la

reconnaissance du monde les princes ou les natio
qui auront le mieux mérité de l'humanité! Une di
tribution de prix n'est plus aujourd'hui la fête
jeune âge seulement; elle devient l'ambition de l'â
mûr et la récompense des monarques aussi bien q
celle des citoyens. De jour en jour les nations s'acco
tument davantage à se visiter, à s'étudier, à se pén
trer les unes les autres. Il n'est plus de concours a
jourd'hui qui n'aspire à devenir universel; puis
donc la vertu profiter aussi de ce progrès et en
trer dans cette ardente émulation! Puissent bientôt
d'un pôle à l'autre, les sentiments généreux se tra
duire en institutions indépendantes et durables, do
miner l'égoïsme des intérêts et l'antagonisme de
partis! Puissent les masses participer à la plus grand
somme de bien-être possible, sans perdre les saine
habitudes ni le goût du foyer domestique! Puisse la
dignité de toutes les classes s'élever par la dignité de
toutes les consciences! enfin, l'autorité et la liberté se
réconcilier sous les auspices du respect, de ce respect
qui meurt quelquefois faute d'aliments plutôt que
faute de vitalité! Partout aujourd'hui les hommages
et les promesses sont prodigués à la paix, mais les
actes se dirigent toujours vers la guerre et les san-
glants défis ne paraissent point toucher à leur déclin.
Souhaitons que, d'année en année, les hostilités sécu-
laires, les luttes nationales se transforment en rivalité
plus dignes de notre siècle, plus conformes aux leçon
de l'expérience. Le monde, soyez-en sûrs, ne man-
querait, dans cette arène nouvelle, ni de concurrent
ni de juges; car, il faut le dire à l'éloge de l'homme,

le succès l'éblouit, si l'audace l'entraîne, si la force le subjugue, la vraie grandeur seule l'émeut, l'exalte et l'attache. Faites passer devant lui le despotisme victorieux, la violence heureuse, le triomphe injuste ; il contemplera ce cortège, il s'inclinera peut-être, mais son âme restera froide et sa bouche muette. Faites apparaître la justice, l'honneur, la clémence, la pitié ; alors les cris jailliront du cœur, les applaudissements ne s'évanouiront pas dans l'air comme un vain bruit, et les actions dignes de mémoire naîtront de ces heures d'enthousiasme. Si ce vœu n'était point une utopie, l'Orient cimenterait alors avec l'Occident une alliance qui changerait la face du globe ; le Céleste Empire raserait sa vieille enceinte de murailles pour ouvrir un vaste horizon à la science vraie et à la civilisation sincère ; l'islamisme, qui jusqu'à ce jour ne nous a emprunté qu'un habit, emporterait des bords de la Seine, de la Tamise et du Danube le salut de la Grèce et l'émancipation des chrétiens ; en Europe les oppresseurs tendraient affectueusement la main aux opprimés et ne souffriraient plus ni murmures étouffés ni larmes secrètes ; la race la plus forte nommerait la plus faible : ma sœur, et les conquérants ne se borneraient pas à respecter les moulins ; l'Amérique ne se contenterait pas d'abolir l'esclavage, elle en effacerait les derniers vestiges dans les mœurs aussi bien que dans les lois. Mais qui peut en ce moment jeter son regard vers l'Amérique sans l'y arrêter? Tout à l'heure la poésie en deuil va saluer l'image de Lincoln. Ce qu'elle ajoutera un jour, c'est que des clameurs qui paraissaient irrésistibles demandèrent

au vainqueur l'immolation du vaincu; c'est que le successeur de Lincoln aima mieux compromettre une popularité que souiller une cause, et que la tête de Jefferson Davis fut sauvée. Voilà la vraie grandeur; voilà ce que doivent méditer le succès qui n'a pas toujours le droit de s'appeler la victoire, et le patriotisme qui ne veut pas être confondu avec la vengeance; voilà ce que l'histoire et sa philosophie doivent revendiquer sans cesse, afin que le sentiment de la responsabilité devienne de plus en plus présent à la conscience publique, afin que la puissance et la force se sentent de plus en plus contenues par les freins invisibles et sacrés de l'ordre moral. Les académies ne comptent pas parmi les corps politiques, mais elles ont voix consultative dans la sphère des sentiments et des idées. Qui voudrait les taxer de témérité, quand elles poussent l'esprit public dans une voie où, depuis plusieurs siècles, elles n'ont cessé d'exercer une noble initiative? Puissent-elles contribuer encore aux progrès qu'il ne leur appartient pas de décréter! Puissions nous voir bientôt le prix international de la vertu annoncé par le *Moniteur* des deux mondes! Qu'il soit fondé par la paix, décerné par la liberté, et que ce soit la France qui l'obtienne!

LE COMTE DE QUATREBARBES

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS

1872

MESSIEURS,

Après l'éloquent tribut de reconnaissance et de regrets déjà rendu à la mémoire du comte de Quatrebarbes, le seul hommage digne de se faire entendre aujourd'hui serait le récit complet et détaillé de cette noble vie. Malheureusement les matériaux d'une si instructive biographie ne sont pas encore à notre disposition, et M. de Quatrebarbes, plus préoccupé de l'éternité que de l'immortalité, n'a rien préparé pour son éloge, se contentant de le mériter, ou plutôt n'y songeant même pas.

Cependant, contrairement à ce qui suit les morts ordinaires, mais comme il arrive après les existences grandement remplies, le temps éveille plus de souvenirs, révèle plus de belles actions qu'il n'en efface, et tout permet d'espérer qu'un travail vraiment à la hauteur du sujet achèvera de consacrer la mémoire de

notre cher compatriote. En attendant ce moment définitif, veuillez, Messieurs, accueillir avec une patiente indulgence une esquisse qui aura du moins toute la fidélité, toute la ressemblance que peuvent imprimer l'affection la plus vraie et le plus profond respect.

La généalogie des Quatrebarbes est trop connue pour qu'il soit besoin d'en faire mention. Les documents les plus authentiques la constatent, et la singularité même du nom en décèle la chevaleresque origine ; mais ce qu'il importe de remarquer ici, c'est que jamais nom ne fut mieux porté et jamais tradition de famille plus glorieusement perpétuée. Il n'est pas jusqu'à la noblesse de la stature et des traits qui ne soit demeurée une sorte d'apanage dans cette vieille maison. Saint-Simon, qui, on le sait, ne flatte personne, dit, à la mort d'un Quatrebarbes, son contemporain, qui portait le titre de marquis de la Rongère et fut le chevalier d'honneur de Madame : « C'était un fort honnête homme..., de taille et de visage à se louer sur le théâtre pour faire le personnage des héros et des dieux [1]. »

Théodore de Quatrebarbes se sentit tout naturellement appelé à la vocation des armes. Un brillant examen l'introduisit à Saint-Cyr ; il compléta ses études à l'École d'État-Major, puis fut envoyé dans l'armée d'occupation qui demeura sur le territoire espagnol après la délivrance du roi Ferdinand VII.

1. Saint-Simon, t. III, p. 33.
Le château de la Rongère, près Château-Gontier, existe encore et a passé, par alliance, à la famille de Chavagnac.

C'est un préjugé fort récent, mais fort injuste, que
ui qui présente comme incompatibles les habitudes
stocratiques et le culte des lettres. Leur alliance,
contraire, remplit nos annales. Il suffit d'ouvrir
collection des Mémoires sur l'histoire de France
ır se convaincre combien on s'honorait autre-
s de tenir la plume avec ou après l'épée, et de
faire l'historien des grands faits dans lesquels
avait été acteur ou témoin. Villehardouin et Join-
le, Commines et Sully attesteraient et illustreraient
ux seuls cette tradition ininterrompue depuis la
mation de la langue française. Cette vaillante
le d'écrivains de race se développe encore au XVII^e^
cle, et elle se rajeunit de nos jours, en confondant
génie des temps anciens et celui des temps nou-
ux, par M. de Maistre, M. de Châteaubriand,
de Montalembert. Sans être l'égal de tous, M. de
atrebarbes était trop leur pareil pour ne pas écrire
nme il agissait, sous l'impulsion et pour le service
ne conviction profonde.

Son premier exploit littéraire coïncide avec ses
miers faits d'armes, et il débute, comme toutes les
aginations éprises de grandeur, par une tragédie;
endant il ne donne que deux actes à son drame
itulé : LE SIÈGE DE CORINTHE TIRÉ DE LORD BYRON. Il ne
it jamais imprimer et crut même l'avoir enseveli
en faisant silencieusement don à la bibliothèque
ngers, avec cette dédicace d'une originalité si na-
elle : « J'espère bien qu'il n'y aura pas quatre per-
nes à prendre connaissance de ce manuscrit.
Cependant, s'il trouve un seul lecteur, il est bon

qu'il sache que ces deux actes furent composés à Xérès, au fond de l'Andalousie, dans l'hiver de 1827, par un lieutenant d'état-major, âgé de 24 ans, qui avait remporté d'un voyage de Grenade un bras cassé et la jaunisse, et qui ne savait trop comment employer ses heures d'insomnie. Composé en dix-sept jours, sur l'ordre du vicomte de Roncy, colonel du 34e de ligne, ce drame fut représenté à San-Fernando (Ile-de-Léon), et traduit depuis en espagnol. Le jour de la représentation, la salle de spectacle était pleine, et la pièce fut applaudie par les camarades de l'auteur et par un grand nombre de belles Espagnoles, venues de Cadix pour assister au bal donné par la garnison française (Angers, 1842). »

Le personnage favori du *Siège de Corinthe* est un chevalier français, d'Aubusson, héros de bravoure et de fierté, ne demandant qu'à s'immoler pour sauver des femmes et des enfants, et venant dire à un visir impitoyable :

Pour le salut de tous, j'offre ma tête en gage.

On sent que M. de Quatrebarbes caresse d'abord, dans le libre domaine de la fiction, l'idéal d'héroïsme qu'il devait poursuivre lui-même et souvent atteindre dans le domaine de la réalité.

Au retour d'Espagne, il sollicita et obtint de prendre part à l'expédition d'Algérie ; mais au moment où il se croyait en possession de sa véritable destinée, un coup de foudre vint l'atteindre et tout briser autour de lui. Refusant le serment au nouveau pouvoir, ré*solu au plus* douloureux sacrifice que pût s'imposer

homme de cette trempe, il dit adieu à ses compa-
ons d'armes, adieu à la gloire humaine sous la
ıle forme qui pût le séduire et revint vers la terre
ale, où il ne pouvait rester longtemps ni décou-
;é ni désœuvré.
Bientôt, il épousa sa proche parente, M^lle Gourreau
Chanzeaux. Ce mariage, qui devait lui apporter
tes les consolations du bonheur chrétien et dou-
r, dans la plus touchante communauté, sa puis-
ce de bonnes œuvres, le fit châtelain de la belle
neure de Chanzeaux. Il lui donna d'abord un
actère féodal, mais de la féodalité appropriée à son
ır et à notre époque, de la féodalité sans fossés et
s pont-levis, accessible à tous venants, et la main
jours pleine de bienfaits. Son génie insatiable
ctivité et d'amélioration s'étendit bientôt à toute
contrée et créa là des géorgiques modernes, une
te de poème agricole, tant il se plaisait à em-
lir tout ce qui peut être utile et à rendre utile tout
qui peut embellir et charmer la vie.
L'un des hommes qui ont le mieux parlé du comte
Quatrebarbes, parce qu'il est un de ceux qui l'ont
ınu le mieux, notre confrère M. Cosnier, a dit de
, en rappelant un mot célèbre : « C'était un homme
l'ancien temps, mais ce n'était pas un homme de
ıcien régime. » Rien n'est plus vrai, et M. de
atrebarbes se retrouve tout entier dans ce mot, qui
st pas ici une vaine antithèse, mais une exacte dé-
ition. En effet, la différence radicale entre l'ancien
ıps et l'ancien régime, c'est que, dans l'ancien
ıps, toute fonction représentait un labeur, toute

distinction honorifique un service, tandis que, dans le siècle dernier, le seul que l'on puisse caractériser sous le nom d'ancien régime, époque de transition, les fonctions étaient quelquefois des privilèges, et les privilèges quelquefois séparés des services.

Dans l'ancien temps, le noble n'était exempt d'impôts que parce qu'il portait, presque à lui seul, tout le fardeau des charges publiques ; et le clergé n'était le premier corps de l'État que parce qu'il était, non seulement le premier dans la charité et dans la vertu, mais en même temps et incontestablement le premier dans la science politique et dans l'enseignement appliqué à tous les degrés, à toutes les branches des connaissances humaines. Dans l'ancien régime, ces conditions existaient encore, mais altérées ou tombées en désuétude, mélangées d'abus et appelant, selon le mot du comte de Maistre, les réformes qui conjurent les révolutions.

Oui, le comte de Quatrebarbes était bien un homme des anciens temps ; car jamais il ne vit, dans les avantages de la naissance ou de la fortune, autre chose que des devoirs, autre chose qu'une dette contractée envers la Providence et exigible au profit de l'humanité. Jamais vous ne surprendrez dans ses actes ni dans ses écrits un sentiment personnel et qui ne s'inspire de l'intérêt public. S'il recueille les souvenirs de la campagne d'Afrique, c'est pour rendre hommage à ses chefs et mieux faire comprendre à la France l'importance de sa conquête. S'il réédite la CHRONIQUE DE BOURDIGNÉ, c'est qu'il veut exciter l'émulation de ses *contemporains* par le souvenir des ancêtres ; s'il s'at-

tache au Bon roi René, c'est qu'il veut doter l'Anjou d'un double monument, un monument littéraire, merveille en outre d'exécution typographique sortie de presses angevines, un monument en bronze, trophée de gloires angevines dû à un illustre ciseau angevin. Cette laborieuse résurrection du roi René, œuvre d'historien et de poète, d'archéologue et d'artiste, eût suffi pour lui ouvrir les portes de l'Institut, s'il eût voulu prendre le temps et la peine d'y frapper ; mais un autre souci l'absorbait déjà, et de la même plume qui se plaisait à raconter les tournois de la chevalerie, à répéter le chant des troubadours, il avait hâte d'écrire l'histoire de sa commune de Chanzeaux, parce qu'il y retrouvait l'héroïsme désintéressé du Vendéen et une tradition qui lui était doublement chère, celle du vénérable Pierre Gourreau, surnommé le Père des pauvres. Toutes ses admirations, toutes ses émotions sont fécondes et empreintes de cette grande impartialité du cœur qui s'attache au bien, partout où il se trouve, qui ne connaît point de castes dans la vertu et craint de laisser inaperçue l'hysope à côté du cèdre ! Quand il a salué un grand de la terre, il a besoin d'honorer l'humble et le petit. Voyez-le s'agenouiller, baigné de larmes, devant le tombeau du marquis de Bonchamps. « Ah ! dit-il, voilà une gloire pure dignement glorifiée, mais le monument du général gentilhomme appelle le monument du général paysan, » et il n'aura pas de cesse qu'il n'ait élevé l'un en regard de l'autre et bâti à Saint-Florent une chapelle, doublée d'une institution charitable, pour y abriter la tombe de Cathelineau.

Comme toute nature abondante et riche, M. de Quatrebarbes portait en lui-même des contrastes, mais non point de contradictions ni de dissonances: caractère ardent et cependant contenu, très spontané et cependant très ferme et très persévérant, homme d'action et homme d'étude, érudit et songeur, oubliant quelquefois l'heure d'un rendez-vous, jamais celle d'un bon office, perdant quelquefois les minutes, jamais les jours, car jamais il n'en passa un sans bien faire ou sans bien dire; esprit très pratique dans la discussion des affaires, mais plus encore généreux... non, il n'était pas généreux seulement, il était la générosité même, et si l'on osait donner le nom d'un défaut à un excès de qualité, on dirait qu'il alla jusqu'à la prodigalité. Mme Swetchine, qui s'y connaissait, a dit : « Si les bons étaient meilleurs, il n'y aurait pas tant de méchants. » Eh bien! Messieurs, s'il y avait en Anjou des méchants du vivant de M. de Quatrebarbes, j'affirme que ce n'était pas sa faute, car jamais bon ne fut meilleur. Non seulement tout malheureux, mais tout accusé ou même tout absent avait dans son cœur un avocat d'office qui ne fit jamais défaut à personne, et à ses adversaires moins qu'à qui que ce fût.

On ne pouvait pousser plus loin l'ardeur dans les convictions politiques et religieuses. Cette grande Maison de France, dont l'évêque d'Angers a parlé au jour de ses obsèques, comme s'il eût voulu le faire revivre et tressaillir encore, cette grande Maison de France, « sous le sceptre de laquelle notre patrie est restée pendant si longtemps la reine des nations

européennes [1], » possédait tout son dévouement, et s'il ne lui a pas offert sa vie, comme nous le verrons tout à l'heure l'offrir à l'Église, c'est que son siècle ne le comportait pas; mais cette vie, du moins, se tenait toujours prête et prompte à tous les sacrifices.

Les opinions contraires aux siennes ne rencontraient jamais en lui ni une concession ni une complaisance dans l'ordre des principes; mais, dès que ces opinions revêtaient un nom propre et un visage, l'aménité et la cordialité apparaissaient aussitôt dans M. de Quatrebarbes et prenaient le devant sur toutes les dissidences; sa franchise ignorait absolument ce que c'était qu'un détour ou une réticence, mais elle ignorait au même degré l'injure, l'amertume ou même l'insinuation malveillante. A le voir tendre sa main loyale et serrer celle de son interlocuteur, il eût été impossible de deviner s'il abordait ami ou ennemi; aussi désarmait-il ceux-là mêmes qu'il ne parvenait pas à convaincre, et la sympathie universelle, qui l'avait envoyé d'abord au Conseil général, le porta, en 1846, à la députation.

Toutes les fractions de la Chambre l'accueillirent avec les témoignages d'une considération exceptionnelle. Par malheur, il allait siéger dans le Parlement comme il était entré dans l'armée, pour quelques années à peine, et une révolution nouvelle vint lui fermer encore la carrière. Tant de perturbations successives sont une grande déperdition de forces pour le pays qui en est le théâtre ou plutôt la victime,

1. Oraison funèbre de M. le comte de Quatrebarbes par Mgr Freppel, évêque d'Angers.

et l'on peut juger par la courte apparition du comte de Quatrebarbes dans la vie politique quels services il aurait rendus, si la tribune ne s'était pas dérobée devant lui comme le champ de bataille. C'est l'agriculture qui obtint ses prémices d'orateur. Il débuta modestement par une proposition relative aux chemins vicinaux; bientôt il appuya des pétitions sur l'abolition de l'esclavage, puis il prit en main la défense des chrétiens de Syrie; il fit entendre, en l'honneur de la Vendée, une interruption restée mémorable dans les fastes parlementaires; enfin, il monta à la tribune, l'œil en feu et le geste animé : c'est qu'il venait combattre encore pour la conquête de l'Algérie, conquête pacifique cette fois et toute civilisatrice. « Justice chrétienne aux Arabes, s'écria-t-il, sécurité aux colons, libre propagation de l'Évangile, et la France verra bientôt le terme de ses sacrifices. Je demande que le catholicisme se révèle par ses bienfaits. Ces convictions, Messieurs, sont celles de toute ma vie. Je veux la liberté pour tous, mais je ne veux pas qu'on vienne nous défendre, à nous autres catholiques, de planter la croix là où nous avons pénétré avec l'épée. » M. Guizot, président du conseil, lui répondit avec des égards qui attestaient la profonde impression produite sur l'Assemblée; il répliqua à M. Guizot, et ses dernières paroles furent couvertes par des applaudissements dans les tribunes publiques.

La révolution de 1848 ramena M. de Quatrebarbes en Anjou; il rentra dans la retraite, sans jamais entrer dans le repos, et prit des années, sans jamais vieillir. *Les malheurs* du Souverain Pontife le trouvèrent

aussi ému, aussi bouillant qu'il eût pu l'être dans l'ardeur de la jeunesse. Quand on est fier d'avoir eu des aïeux à la croisade, il faut être heureux d'y avoir des fils ou d'y marcher soi-même. M. de Quatrebarbes le pensa et le sentit ainsi. L'appel du général de Lamoricière ne le trouva pas un instant incertain ou indifférent. Il déroba quelques jours sa résolution à la tendresse qui veillait sur lui ; mais ce ne fut que pour mieux assurer cette résolution même, et, lorsque madame de Quatrebarbes attendait une lettre de voyage datée de Suisse, elle reçut la lettre d'un Croisé datée de Rome, et bientôt d'Ancône. Là aussi, il a laissé deux souvenirs qui le résument tout entier, car il était toujours tout entier, sans réserve, de cœur, d'âme et d'esprit, dans tout ce qu'il faisait. Il a tiré le dernier coup de canon contre la flotte piémontaise forçant le port d'Ancône, et il a légué à cette ville les règlements municipaux les plus charitablement appliqués. Cinq de ses proches, la fleur de sa famille, l'avaient rejoint sous le drapeau pontifical, tant il savait rendre contagieux l'amour du beau et le dévouement au bien. Deux d'entre eux, Georges d'Héliand et Bernard de Quatrebarbes y trouvèrent une mort héroïque, et Zacharie du Reau, l'un des rares survivants de Castelfidardo, accourait encore près du général de Charette pour recevoir à Patay une blessure que l'on crut longtemps mortelle.

Ne point signaler M. de Quatrebarbes dans la conversation intime et dans la vie de famille, ce serait laisser dans l'ombre deux traits saillants de ce type accompli. Ce furent là, au retour de l'Italie, ses der-

nières consolations et les derniers rayons du souvenir qu'il allait nous léguer. Émule de son ami, de notre ami à tous, M. Bougler, dans la verve anecdotique, il excellait à mêler les souvenirs historiques et les chroniques locales aux mouvements primesautiers de son imagination active et enjouée. Il n'eût tenu qu'à lui d'être médisant, s'il n'avait été avant tout le plus bienveillant des hommes, et, lorsqu'il se trouvait entraîné vers quelque à-propos pénible pour quelqu'un, ou il taisait le nom de ses personnages, ou il savait découvrir un sujet d'éloges qui contrebalançait amplement ou couvrait le côté fâcheux. Il eût été un père incomparable, on en put juger par son inconsolable douleur à la perte d'un fils unique enlevé dès le berceau ; on en put juger aussi par cette paternelle sollicitude reportée sur chacun de ses neveux, devenus tous des fils adoptifs, par ses larmes à la mort des deux chères victimes dont il disait avec simplicité : « Dieu a choisi parmi nous les plus jeunes, parce qu'ils étaient les meilleurs. » Mais plus il mettait d'énergie à surmonter sa douleur, plus cette douleur concentrait et creusait son ravage au fond de son âme. Bientôt il fut visible que tant de deuils publics et privés allaient triompher de sa puissante organisation.

Le dernier coup lui fut porté par la défaite de la France. Pour les âmes ainsi trempées, le patriotisme, c'est la vie même. La nature s'éclaire ou s'assombrit, selon que le soleil resplendit ou se voile ; les cœurs comme celui de M. de Quatrebarbes s'épanouissent ou s'assombrissent aussi, selon que la grandeur de la *patrie se* relève ou s'affaisse, et, quand la patrie est

vaincue, ils n'ont pas toujours la force de survivre. Le voilà sur son lit de mort : tous les siens sont accourus, tous les soins sont prodigués, toutes les prières s'unissent pour le retenir sur la terre. M. de Quatrebarbes ne se fait point illusion sur son état, mais il essaye d'en détourner la pensée de ceux qu'il aime pour leur parler encore de la France. « Vous ne me pleurerez pas longtemps, leur dit-il, car bientôt la France régénérée vous consolera de ma perte. » Ces mots furent presque les derniers qu'il put articuler. C'était mourir comme il avait vécu, le regard toujours fixé sur les mêmes vœux, sur les mêmes espérances, inébranlable dans sa foi comme dans son courage.

Toute la population de Chanzeaux et l'élite de la Vendée se disputèrent l'honneur de porter à sa dernière demeure sa dépouille mortelle, qui repose aujourd'hui entre une école et une salle d'asile fondées par lui ; ces deux gardiens de son tombeau sont en même temps les deux emblèmes de sa vie : le travail et la charité.

Pour apprécier dans son ensemble et dans sa vérité tout ce que fut et tout ce qu'aurait pu être M. le comte de Quatrebarbes, il faut, Messieurs, se reporter à des temps où la société eût présenté toutes ses conditions normales, et où notre éminent compatriote eût pu donner pleine carrière à tous les élans de son cœur, à toutes les facultés de son esprit. La vie publique prête de grandes forces aux hommes qu'elle n'écrase pas ; elle empêche la flamme intérieure de ne briller que par éclairs et de se consumer rapidement, faute d'aliment ; elle impose les grands efforts, en traçant

les grands devoirs; elle stimule et contient l'ambition en lui proposant les grands buts, et quand, après la tâche accomplie, elle remet à l'histoire le droit de récompenser les serviteurs de la patrie, elle a préparé d'avance un cadre pour le portrait ou un piédestal pour la statue. Dans les temps de révolution, les destinées sont plus inégales : il y a des hommes qui renoncent à leur part dans le patrimoine commun, qui, mutilés ou bannis volontaires, acceptent, au sein même de leur pays, quelques-unes des tristesses de l'exil et préfèrent l'austère approbation de la conscience à un sourire de la fortune. M. de Quatrebarbes fut de ce nombre, et ne pouvant pas nous donner l'un des plus beaux modèles de l'homme de guerre ou de l'homme d'État, il nous a laissé du moins l'un des plus rares et des plus parfaits modèles de l'homme de bien.

LIBERTÉ RELIGIEUSE

DISCOURS PRONONCÉ DANS LA RÉUNION DU COMITÉ CATHOLIQUE

1880

MESSIEURS,

Depuis longues années, je ne reconnais que l'habileté du vrai. Je vais donc vous dire tout de suite quels sentiments m'inspire la témérité de me présenter devant vous.

Je ne viens pas faire un discours dont je ne serais plus capable, à supposer que je l'eusse jamais été; je viens seulement accomplir ce que j'ai cru un devoir spécial de mon âge. Je viens, au nom du passé, encourager le présent autant que cela peut dépendre de moi, et, quelque laborieux qu'on nous le rende, saluer l'avenir (*Bravos*). Je viens, au nom de nos vaillants et chers morts, — et je sens qu'ils ne me désavouent pas, — je viens, au nom du père Lacordaire (*Applaudissements*), au nom du père de Ravignan et de l'évêque d'Orléans (*Applaudissements*), au nom de M. Berryer et de M. de Montalembert (*Applaudissements*), serrer

la main du duc de Broglie et de M. Lamy (*Nouveaux applaudissements*), de M. Chesnelong et du comte Albert de Mun (*Applaudissements*), serrer la main aussi à tous leurs courageux amis que votre reconnaissance a nommés sans que j'aie besoin de les désigner tous ni davantage. (*Applaudissements.*)

Avant-hier, dans un discours que je vous supplie d'oublier pour un moment, M. Baragnon a rappelé un souvenir du père Lacordaire que je vous demande la permission de répéter à mon tour, parce qu'il est toujours bon à propager.

Lorsque le père Lacordaire présenta pour la première fois l'habit de saint Dominique à Notre-Dame, il ouvrit largement son manteau et dit : Je vous le présente avec confiance, parce que, dans les plis de ce manteau, je porte une liberté. (*Bravos.*)

Je n'ai aucun droit à tenir un si haut langage, cependant je me présente aussi avec confiance, parce que je suis sûr de vous apporter quelque chose qui vous est doux et précieux : le souvenir. (*Bravos.*)

J'apporte aussi un témoignage, un témoignage en faveur de la loi de 1850; non pas que je prétende la défendre en détail : d'abord, elle a été beaucoup trop bien défendue à la Chambre des députés et au Sénat, et je ne voudrais pas venir ici remplir le rôle d'un monsieur Josse attardé ; je viens seulement repousser, au nom de tous les coopérateurs de la loi de 1850, le reproche incessant de complot, de conspiration, de préméditation perverse qui a voulu briser *toutes les digues* de la société moderne et la ramener forcément *à l'ancien régime*.

J'avais cru naïvement que, pour justifier à ce point de vue la loi de 1850, il aurait suffi de citer M. Thiers et le travail si lumineux publié par mon jeune ami, M. de Lacombe, présentant dans le texte même des procès-verbaux de la commission qui a préparé la loi, un miroir fidèle de toutes les hésitations, de toutes les gradations de la pensée de M. Thiers. Mais les amis de M. Thiers, après s'être tant servis de son nom, lui ont adressé, à ma grande surprise, une récusation injurieuse. Ils ont dit qu'à cette époque M. Thiers, sous l'empire d'une frayeur qui lui faisait perdre toute sa présence d'esprit, ne s'était pas bien rendu compte de ce qu'on lui faisait faire en 1850.

C'est une étrange manière de se montrer les amis de M. Thiers. Il est singulier aussi qu'on ne s'aperçoive pas que ceux qui ont effrayé M. Thiers sont apparemment les républicains de 1848, et y a-t-il là de quoi se vanter pour les républicains de 1880? (*Rires approbatifs.*)

Mais, M. Thiers étant écarté, puisque ses amis le veulent, et non pas moi assurément, on a essayé de ramener l'opinion publique à la vérité. M. de Parieu, mon très loyal et très courageux successeur, a défendu la loi qu'il n'avait pas présentée et que son éloquence vigoureuse a grandement contribué à faire prévaloir (*Applaudissements*). M. de Parieu a dit lui-même sans déguisement ses motifs au Sénat. Cela n'a pas suffi, et l'accusation subsistait encore. M. Buffet, dans un des discours les plus éloquents qu'il ait jamais prononcés, vous disait : M. Thiers n'est pas le seul coupable de la loi de 1850, et s'il a été effaré,

c'est l'expression dont M. Buffet s'est servi, il y a eu d'autres effarés. Et alors, il a rappelé que M. Odilon Barrot, M. Dufaure, M. de Tocqueville étaient au ministère quand la loi fut présentée, et qu'elle ne put l'être qu'avec leur plein agrément.

Je vais essayer d'aller un peu plus loin que M. Buffet.

Non seulement les chefs toujours honorés du parti libéral, M. Barrot, M. Dufaure, M. de Tocqueville, sont les véritables patrons de la loi; mais enfin, si cette loi a été votée, elle l'a été par une majorité. Elle n'a pas pu être le résultat du vote d'un seul parti : elle avait été combinée pour les réunir tous. Eh bien, la gauche a donné un appoint considérable, et la loi n'aurait pas été votée sans l'appui de la gauche.

Je veux faire le moins de citations possible, mais il faut répondre aux reproches, qui nous sont adressés, autrement que par des affirmations contraires.

J'ai recherché dans *l'Officiel* quelques-uns des membres de l'ancienne gauche qui ont pris part à ce vote, et j'ai trouvé les noms de M. Frédéric Bastiat, le grand économiste, de M. Baze, de M. Boinvilliers, de M. Casimir Périer, de M. Chambolle, de M. Vavin, de M. Léon de Malleville, de M. Mortimer-Ternaux, de M. Leverrier, de M. Roger du Nord, de M. Paillet, de M. de Tracy, de M. de Rémusat et de M. Martel, le dernier président auquel la gauche du Sénat vient d'adresser des regrets unanimes.

Tous ces hommes, Messieurs, n'avaient-ils donc pas une pensée commune? Assurément, ils avaient *une pensée*, et cette pensée, je vais vous la révéler.

Ils étaient, comme nous le sommes aujourd'hui, en présence d'une société divisée, et ils ont voulu trouver un terrain solide où chacun pût mettre le pied, où chacun pût rester ferme et honoré, en attendant que plus tard l'accord pût ou non se faire sur le terrain politique. Ce terrain commun, ils ont jugé que c'était le christianisme, le christianisme intégral, Dieu et son Église, en un mot le catholicisme (*Applaudissements prolongés*).

En agissant ainsi, ces hommes, Messieurs, étaient-ils inconséquents?

Non, ils n'étaient pas inconséquents, ils restaient des libéraux loyaux et sincères; ils savaient parfaitement que l'Église se dévoue sous tous les régimes et pour une raison très simple, c'est que tous les régimes représentent des âmes (*Très bien!*). Ils savaient que le religieux, le prêtre aiment toutes les âmes, les unes pour leur beauté et les autres pour leurs périls (*Applaudissements*).

Quand un gouvernement prend franchement en main la tutelle du bien, l'Église est là pour le seconder; mais, quand les gouvernements abdiquent partiellement ou totalement cette tutelle, alors l'Église ne demande plus que la liberté de s'adresser aux individus. Elle va à chacun avec autant de zèle et autant d'amour que si c'était la nation tout entière (*Bravos*).

Voilà, Messieurs, dans toute sa sincérité, la pensée qui a dicté la loi et qui l'a fait voter à ces hommes d'opinions et même de croyances si diverses, car ils ne cachaient pas leurs dissidences avec nous. Beau-

coup nous disaient : Nous ne partageons pas tous vos principes, mais nous nous considérerions comme les derniers des misérables si nous touchions à la foi religieuse. La religion est le fonds commun de toute société, et en attendant que nous y puisions nous-mêmes, si Dieu nous fait cette grâce, nous ne voulons interdire ce trésor commun à personne (*Applaudissements*).

Ceux qui parlaient ainsi non seulement n'étaient pas inconséquents, non seulement ils étaient plus fidèles à eux-mêmes que ceux qui tiennent aujourd'hui la conduite contraire ; mais ils étaient d'accord avec toutes les grandes sociétés, avec tous les grands siècles, avec tous les grands génies. Je vais m'efforcer de ne faire que des citations laïques. Je vous apporte une page de Platon ; c'est une autorité laïque, je l'espère, ou il n'y en a plus désormais (*Rires approbatifs*).

Voici ce qu'on lit dans son livre *des Lois*, un livre tout politique :

« Il est d'une importance extrême d'établir le plus solidement possible qu'il y a des dieux, qu'ils sont bons et qu'ils aiment la justice infiniment plus que les hommes. Ce serait là le plus beau et le plus parfait préambule que nous pussions mettre à la tête de toutes nos lois.

« Mon fils, — il s'adressait à un jeune disciple atteint de scepticisme —, tu es jeune ; le progrès de l'âge changera pour toi bien des choses, tu en jugeras bien autrement qu'aujourd'hui. Ce que tu regardes maintenant comme de nulle conséquence est, en effet, ce

qu'il y a de plus important pour l'homme, je veux dire d'avoir sur la divinité des idées justes d'où dépend sa bonne ou sa mauvaise conduite [1]. »

Deux mille ans après, un traducteur de Platon, un autre grand philosophe, notre contemporain, M. Cousin, écrivait au 252e successeur de saint Pierre — c'est une durée bien contrariante pour quelques-uns (*Rires*), — écrivait au 252e pape, qui portait le glorieux nom de Pie IX (*Vifs applaudissements*) :

« Oui, Très Saint Père, on vous a dit vrai : loin de nourrir aucun mauvais dessein contre la religion chrétienne, j'ai pour elle les sentiments de la plus tendre vénération ; j'aurais horreur de lui porter directement ou indirectement la moindre atteinte, et c'est dans le triomphe et la propagation du christianisme que je place toutes mes espérances pour l'avenir de l'humanité [2] ». (*Applaudissements.*)

Eh bien, Messieurs, ces grands hommes avaient raison. Les auteurs de la loi de 1850 ont bien fait de leur rester fidèles. Et, en effet, une nation qui chante dans ses églises : *O salutaris hostia*, est bien plus près, je ne dis pas seulement de la perfection morale, mais est bien plus près de la perfection sociale que la foule qui chante dans les rues : Qu'un sang impur abreuve nos sillons (*Rires et applaudissements*). Celui qui chante les hymnes de l'Église fait appel à l'amour, au sacrifice, à la charité ; celui qui demande un sang pur ou impur fait appel à la haine et ne

1. *Les Lois*, ch. x, p. 217 et 220, t. VIII. Traduction de M. Cousin.
2. Correspondance du P. Lacordaire et de madame Swetchine, p. 573.

produira jamais que des ruines (*Très bien, Applaudissements*).

N'en avons-nous pas la preuve vivante tous les jours? Qu'est-ce qui fait que presque toutes les œuvres populaires de Paris, presque toutes les œuvres charitables appartiennent à des catholiques? M. de Melun, M. Cochin, la sœur Rosalie, quelque grand que fût leur cœur, auraient-ils trouvé la force et le génie de leur dévouement s'ils n'avaient pas d'abord été les puiser au pied de l'autel? Pourquoi, parmi les radicaux, ne voyons-nous ni un Melun, ni un Cochin, ni une sœur Rosalie? Ont-ils donc plus mauvais cœur que d'autres? N'ont-ils pas d'entrailles, pas de compassion pour le pauvre et pour le malheureux? Je ne doute nullement de leur bonne volonté, mais elle reste stérile parce qu'ils ne puisent pas à la véritable source du sacrifice et qu'ils veulent faire l'impossible, en faisant le bien sans l'auteur du bien et sans le principe du bien. (*Très bien! très bien!*)

La religion catholique est toute-puissante, d'abord parce que c'est une vérité révélée, une vérité large comme le monde et haute comme le ciel, ensuite parce que c'est une loi et que cette loi est formulée.

Permettez-moi, pour cette fois seulement, d'invoquer une autorité cléricale.

Au commencement du dix-huitième siècle, Massillon fut consulté par les parents d'une jeune femme dont les tendances philosophiques les inquiétaient déjà. On supplia l'illustre évêque de Clermont d'employer toute son éloquence, tout son génie, toute *l'autorité de* sa parole et de sa renommée pour chan-

ger les dispositions de cette jeune femme. Il accepta la conférence; elle fut longue. Il en sortit d'un air pensif, et la famille réunie, qui l'attendait avec anxiété, lui dit : « Eh bien, Monseigneur, que nous prescrivez-vous? — Je vous prescris, répondit Massillon, quelque chose de très simple : achetez à madame votre fille un catéchisme de cinq sous. » (*Rires et applaudissements.*)

Tout est là, Messieurs, tout est dans la loi chrétienne, et toute la loi est dans le catéchisme.

Je me suis excusé d'avoir cité Massillon, cependant ce n'est pas une autorité à dédaigner, mais je ne l'aurais pas cité s'il eût été seul. Voici, — je reviens aux philosophes et aux laïques, — voici comment, à leur tour, ils parlent du catéchisme encore mieux, avec moins de brièveté et plus d'enthousiasme apparent que Massillon. Jouffroy dit, dans ses études philosophiques :

« Lisez un petit livre qui est le catéchisme : vous y trouverez une solution à toutes les questions, à toutes sans exception. Demandez au chrétien d'où vient l'espèce humaine, il le sait; où elle va, il le sait; comment elle y va, il le sait. Demandez à ce pauvre enfant pourquoi il est ici-bas et ce qu'il deviendra après sa mort; il vous fera une réponse sublime...

« Voilà ce que j'appelle une grande religion, ajoute Jouffroy; je la connais à ce signe, qu'elle ne laisse sans réponse aucune des questions qui intéressent l'humanité [1]. »

1. *Mélanges philosophiques*, par Jouffroy, p. 424.

Ce philosophe contemporain n'est pas le seul qui rende un tel hommage au catéchisme. Un philosophe de la même école, à qui nul ne contestera la sympathie pour les classes populaires et à qui nous devons des études très consciencieuses sur ce sujet, M. Jules Simon, dit à son tour :

« Je trouve dans la religion chrétienne un caractère qui me ravit : c'est qu'elle joint la métaphysique la plus savante à la plus parfaite et, si on peut le dire, à la plus efficace simplicité. Assurément, le *Timée* de Platon et le XII[e] livre de la *Métaphysique* d'Aristote sont des merveilles; mais, je n'espère pas qu'il sorte de là un symbole qu'on puisse faire réciter aux petits enfants. Il n'y a, jusqu'ici, que la religion chrétienne qui ait eu à la fois la *Somme* de saint Thomas et un *Catéchisme*[1]. » (*Applaudissements.*)

Eh bien, Messieurs, voilà ce qu'on veut proscrire, voilà ce qu'on veut détruire; ce qu'on poursuit aujourd'hui, c'est ce qui a reçu l'hommage unanime tantôt de la foi, tantôt du respect de l'humanité dans ses représentants les plus autorisés et les plus incontestés! (*Très bien. Applaudissements.*)

Mais nos adversaires, — je ne dirai pas nos ennemis : quand je parle à des Français, je ne connais que des adversaires, je garde le mot ennemi, contrairement à ce que font quelques-uns de nos adversaires mêmes, je garde le mot ennemi pour l'étranger menaçant la France (*Très bien, très bien!*) — nos adversaires me diront : « Vous déclamez, car vous

1. *Jules Simon, Liberté de conscience*, introduction, p. 10, 2[e] édit.

savez très bien que nous ne voulons pas persécuter. »

Non, je n'aime la déclamation nulle part, chez personne, et assurément je n'ai pas envie de l'emprunter, mais comment pouvez-vous méconnaître notre sincérité? Quoi! vous nous frappez à la tête, vous nous blessez au cœur, vous garrottez nos membres, et vous vous étonnez de nos plaintes! Je n'essayerai donc pas de vous démontrer à quel point nos accusations sont fondées. M. Baragnon avant-hier, MM. Depeyre, Ernoul, Keller ont, sur tous les points de la France et en termes absolument irréfutables, démontré qu'on voulait tarir la religion à toutes ses sources; qu'on voulait lui contester son apostolat, son recrutement, sa charité; qu'on voulait tarir jusque dans les mains des catholiques le secours et l'aumône; qu'on voulait arracher aux hôpitaux les sœurs aussi bien que les frères aux écoles; qu'on ne respectait rien, pas même la souffrance et la misère. (*Bravos. Applaudissements.*)

Je ne reviendrai donc pas sur une démonstration que nous avons tous le droit de déclarer acquise. Je me bornerai à dire seulement que nous avons trois catégories d'adversaires : d'abord les amis du gouvernement qui ont parfaitement compris où on voulait les mener et qui s'y sont refusés : ce sont ceux qui ont rejeté l'article 7. Honneur à eux! (*Applaudissements répétés.*) Ils ont noblement pratiqué le vieil axiome latin : *Principiis obsta*, ce qui veut dire, mesdames : Ne faites pas un premier pas dans un chemin que vous ne voudrez pas suivre jusqu'au bout. (*Rires et applaudissements.*)

Nous avons une seconde catégorie d'adversaires, ceux qui voudraient bien ne pas persécuter, qui persécuteront avec répugnance, avec dégoût, mais qui, néanmoins, pour des motifs que je n'ai pas à apprécier ici, persécuteront.

Il est une troisième catégorie beaucoup plus prononcée, beaucoup plus violente, mais j'aime mieux dire beaucoup plus franche, d'hommes qui nous disent : « Oh ! non, vous ne périrez pas par la hache; nous vous laisserons vivre quelques jours encore dans l'insulte, et puis vous périrez par la famine et... par le poison. » Le mot *poison*, je ne l'aurais pas dit, il y a quatre ou cinq jours, mais, puisqu'il s'est produit à la tribune (*Rires et applaudissements*), je crois devoir m'unir aux protestations de M. Keller et renvoyer ce mot à ceux qui ont osé nous l'adresser (*Applaudissements*). Mais enfin, famine ou poison, c'est toujours avec plus ou moins de temps, avec plus ou moins de phases, c'est toujours la mort !

Tous ces adversaires ont une autre prétention : « Vous croyez, disent-ils, qu'en détruisant la religion nous enlevons la grande consolatrice de l'humanité ne vous en inquiétez pas; nous allons détruire la souffrance et la misère ; nous allons organiser une société dans laquelle rien ne restera de vos vieux préjugés ni de vos vieilles traditions. » Cette illusion, Messieurs, est peut-être encore plus dangereuse que toutes les autres et nous pouvons leur répondre : vous ne détruirez rien que le bien et vous ne le remplacerez jamais (*Applaudissements*).

Des économistes, — je ne suis pas du nombre mal

heureusement pour moi, — des économistes ont fait un calcul que je n'ai vu contester nulle part. Ils ont établi qu'à supposer que la France, partagée entre tous ses enfants, continuât à rapporter comme si elle était cultivée, bien qu'elle ne le fût plus ; qu'à supposer que le capital continuât à produire et à favoriser l'industrie bien que le capital n'existât plus, puisqu'il serait dispersé dans toutes les mains, en admettant cette hypothèse absurde par elle-même, ils ont établi que chacun de nous n'aurait plus que 14 francs par an. Matériellement, vous ne ferez donc pas une société dans laquelle la gêne et la pauvreté n'existeront plus. Mais, quand même vous arriveriez à un résultat financier que tout le monde déclare impossible, est-ce que vous détruirez l'inégalité des intelligences? Est-ce que vous détruirez la maladie? Est-ce que vous détruirez le désordre, la mort? En avez-vous la prétention? L'égalité devant la loi, c'est un principe auquel nul de nous n'a jamais voulu contredire. Mais l'inégalité des intelligences, l'inégalité des forces, l'inégalité des santés, qu'y pouvez-vous et qu'y pouvons-nous? Vous donnerez vos 14 francs à deux hommes ; huit jours après, l'un en aura fait un usage utile, fructueux et presque des économies, et l'autre aura tout dépensé et sera plus malheureux qu'il n'était auparavant.

Vous n'avez pas, quant à la mort, la prétention de la détruire ? Mais les approches de la mort, qu'en ferez-vous? Que répondrez-vous à celui qui se posera, — et tout le monde finit par se la poser, — la question qui fait frémir dans le monologue d'Hamlet? Shaks-

peare place dans sa bouche ces formidables paroles: « La mort, c'est le sommeil... c'est le réveil peut-être. » Pour nous, chrétiens, c'est le réveil certain, mais à ce doute, à cette anxiété qui torture tant de lits de mort, qu'est-ce que vous répondrez avec vos 14 francs? Que ferez-vous en présence de la douleur, en présence de toutes les épreuves que déchaînent forcément nos passions? Ah! convenez plutôt que ce sont là de grands mystères! Il ne vous appartient pas de faire disparaître les innombrables misères humaines; il ne vous appartient qu'à grand'peine de les combattre ou de les limiter; les améliorations sont possibles; vos utopies sont irréalisables. Ces misères-là, Dieu seul en a le secret: l'Église seule en a le remède (*Applaudissements*). Le bonheur humain ne dépend qu'indirectement des législations humaines; il dépend de l'ensemble des circonstances et des conditions au milieu desquelles on est né; il dépend surtout de notre caractère et de notre vertu. Le bonheur, comment pourriez-vous l'assurer à tous, quand chacun de nous n'est occupé qu'à le détruire lui-même? Un poète contemporain a dit :

Que d'heureux on ferait du bonheur qui se perd!

Rien n'est plus vrai, et c'est immense, tout ce qui se perd de bonheur parmi les hommes : les riches par l'égoïsme ou par le désordre, les pauvres par la paresse ou par la débauche.

Eh bien! que répondrez-vous à tant de larmes et à tant de détresses? Quel bonheur donnerez-vous au matérialiste, à la place d'une conscience droite et pure,

qui peut se dire : Si j'ai des épreuves, des souffrances dans ce monde, elles attendent leur récompense dans l'autre. Là il y a de la dignité, il y a du courage parce qu'il y a de l'espérance.

Que présenterez-vous en échange de tout cela ? Rien.

Je pourrais même, à cet égard, bien que ce ne soit pas mon métier, vous indiquer un moyen de diminuer considérablement le nombre des sœurs qui vous préoccupent tant, même dans les hôpitaux. Si vous parveniez, par exemple, à détruire l'ivrognerie, vous pourriez du même coup supprimer les trois quarts des hôpitaux et par conséquent les trois quarts des sœurs.

Mais l'ivrognerie, comment la détruire ? Ce n'est pas par décret ! En Irlande, on est parvenu à faire avec un grand succès une association de tempérance. Cela n'a pas été obtenu par un bill du Parlement anglais ou imposé *manu militari*. Qui est-ce donc qui a établi la tempérance relative dans la race irlandaise ? C'est un capucin, le père Mathews. Voilà comment on remédie aux vices et aux épreuves de l'humanité. Vous, au contraire, vous ne détruirez pas la misère par une baguette magique que personne n'a dans la main, mais vous l'augmenterez, car vous augmenterez les vices : du moment où vous aurez affranchi le pauvre, l'ouvrier, le peuple, le riche lui-même de la règle morale qui les soutient et les guide, vous aurez centuplé les misères qui découlent du désordre et du vice. Voilà ce que vous aurez fait. (*Très bien ! Très bien !*)

Du reste, on vous a vus à l'œuvre. Vos ancêtres,

dont vous vous réclamez quelquefois si imprudemment, nous les avons connus législateurs en 179[illegible]. Nous avons eu Babeuf et ses disciples ; nous avons eu la mise en œuvre la plus dévastatrice qu'on puisse imaginer des doctrines qu'ils présentaient comme si salutaires. Eh bien, qu'est-ce qu'elles ont produit? Qu'a fait la Terreur? Croyez-vous qu'elle n'ait porté que sur quelques aristocrates, quelques riches, quelques hommes mal pensants? Vous feriez une grande injustice à 93. Il a frappé autant de petits que de grands, il a frappé autant de gens du peuple que d'aristocrates, il a frappé autant ses complices que ses victimes (*Applaudissements*).

Vous avez invoqué Danton, et, qui pis est, vous l'avez affiché : en vous plaçant sous le patronage de pareils aïeux, ignorez-vous donc leur histoire? Je ne parlerai pas des massacres de Septembre ; il n'y avait là que des victimes innocentes, et, pour quelques hommes, ces sortes de victimes ne comptent pas; on nous le répète chaque jour entre Arcueil et la Roquette! Mais la Terreur, tout y a passé.

La pureté sous sa forme la plus angélique : Madame Élisabeth, vous l'avez immolée ! (*Bravos.*)

La modération sous sa forme la plus inoffensive, la modération allant jusqu'aux dernières limites des concessions les plus complaisantes et les plus aveugles : Bailly, vous l'avez égorgé ! (*Très-bien!*)

La poésie, sous sa forme la plus patriotique, le grand lyrique de la Révolution, le précurseur de Lamartine et de Victor Hugo : André Chénier, vous l'avez égorgé ! (*Applaudissements.*)

Et la science, la science bienfaitrice de l'humanité, la science, qui ne s'occupait que d'adoucir autant qu'il dépend d'elle le sort de nos semblables : Lavoisier ! Il vous a demandé à vivre une heure pour achever une expérience utile à tous : vous avez refusé au savant, au philanthrope pratique et sincère, un quart d'heure de grâce et vous l'avez égorgé sans pitié ! (*Applaudissements.*)

L'armée, l'avez-vous respectée davantage? L'armée, vous l'avez décapitée en présence de l'ennemi. Custine, Biron, Lückner, vous les avez guillotinés ! La Fayette a été obligé de quitter ses soldats et de se réfugier à l'étranger. Hoche, dont vous aimez à célébrer tous les ans l'anniversaire, Hoche, vous l'avez arraché de son armée en face des Allemands, vous l'avez jeté en prison à la Conciergerie, et il n'a échappé à l'échafaud que par le 9 Thermidor, c'est-à-dire par la mort de Robespierre. (*Très bien ! très bien !*)

Enfin, Danton lui-même, Danton, le père ou le patron des *lois existantes* (*Rires*), eh bien, Danton lui-même, qu'en est-il advenu? Robespierre a guillotiné Danton, parce que, sans cela, Danton aurait guillotiné Robespierre ! (*Hilarité générale.*) Voilà, Messieurs, comment, à l'œuvre, ces grands réformateurs régénéraient et consolaient l'humanité ! Voilà comment ils ramenaient la paix et la concorde dans une nation et comment ils prétendaient consoler le peuple, à la place du catholicisme ! (*Applaudissements.*)

En évoquant de pareils souvenirs, vous avez voulu

être menaçants pour nous, je le comprends bien. Mais, permettez-moi de vous le dire, vous avez été imprudents pour vous-mêmes. Ne touchez pas à ces souvenirs-là ; ne touchez pas à ces passions-là ; craignez de les rappeler et de les revoir en face de vous! (*Mouvements.*)

Je reconnais cependant que je n'ai pas le droit de donner des conseils à la République (*Rires*). D'abord, on me dirait à juste titre : Vous n'avez pas le droit de donner des conseils d'habileté, car vous n'êtes qu'un maladroit : vous avez passé toute votre vie parmi les vaincus. Vous n'avez pas le droit de donner des conseils à un régime que vous ne savez pas suffisamment apprécier.

Eh bien, oui, Messieurs, je suis parmi les vaincus de la monarchie et j'y reste (*Bravos prolongés*).

Je trouve dans le passé assez de grandeur et assez de bienfaits pour m'en contenter ; et ce qu'on nous montre aujourd'hui ne me paraît pas propre à faire des républicains. Je renonce donc à présenter aucun conseil à la République. Mais je sens, à mon patriotisme, que j'ai le droit de parler encore à mon pays, et je lui dis : France, crois-en tes plus vieux et tes plus fidèles amis ; France, reste chrétienne et sois sûre que si jamais tu cessais de l'être, tu descendrais tous les degrés de l'abaissement national. Asservie, démoralisée, déshonorée, tu ne serais plus toi-même et tu céderais à d'autres ta grande place parmi les nations! France, tu seras chrétienne ou tu ne seras plus! (*Salve de bravos.*)

Maintenant, Mesdames, c'est à vous que je veux

adresser ma dernière parole; vous représentez ici par excellence la charité généreuse et ingénieuse. Eh bien, je vous en supplie, au nom de l'œuvre qui nous a tous appelés ici, donnez et faites donner beaucoup. Donnez et faites donner beaucoup pour que la liberté religieuse puisse se faire respecter ou se défendre; donnez et faites donner beaucoup pour qu'on puisse suivre le conseil de Massillon et acheter en profusion, par millions, des catéchismes de cinq sous! (*Bravos prolongés, triple salve d'applaudissements.*)

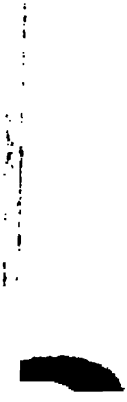

L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS

ET

L'ABBÉ LAGRANGE

1884

Le troisième volume de M. l'abbé Lagrange a paru. Nous avons maintenant sous les yeux la vie complète de l'illustre évêque d'Orléans, depuis sa paisible et modeste enfance, au pied des montagnes de la Savoie, jusqu'au jour de sa mort. Ce jour a été glorieux, car il fut entouré de toutes les pompes qui, d'ordinaire, dans nos temps troublés, accompagnent les grandes luttes et les grandes renommées, c'est-à-dire l'hommage et l'injure, la louange et la calomnie. Peut-être, touchant à mon tour un sujet qui provoque forcément des questions redoutables, m'exposerai-je aussi à toutes les contradictions qu'il soulève. Je m'y résigne. Nous avons été ensemble, quoique à des places bien inégales, deux serviteurs de l'Église. Nous avons accepté et traversé les mêmes épreuves; nous avons partagé les mêmes affections; nous avons été l'objet des mêmes inimitiés. Je veux rester fidèle à sa mémoire, comme j'ai eu l'honneur de demeurer fidèle

aux principaux labeurs de sa vie. J'espère que je ne ranimerai ni n'aggraverai rien par un esprit de contention que je réprouve ou par des récrimination que je déteste. J'espère aussi que je ne dissimulerai ni ne déserterai rien par un esprit de vaine complaisance ou par un calcul personnel.

Je me propose d'aborder franchement deux questions qui me paraissent imposées :

Ce livre devait-il être fait?

Ce livre a-t-il été bien fait?

I

On a condensé en plaintes mélancoliques, dans une *Semaine religieuse*, l'objection à laquelle je me propose de répondre. Je commence donc par la citer.

« Quand il fut question de publier cette vie, de graves personnages estimèrent que le temps n'était pas encore venu, qu'une telle publication était prématurée. Nous sommes trop voisins des luttes auxquelles a pris part l'illustre évêque d'Orléans ; les passions de la première heure ne sont pas encore éteintes. On redoutait donc comme un malheur et un scandale les controverses qui pourraient être soulevées ; on craignait que la majesté même de la mort et le respect dû à un évêque couché dans le tombeau n'arrêtassent pas les oppositions anciennes...

« L'événement a montré combien de telles pensées étaient sages, et ces prévisions n'ont été que trop justifiées.

« Le grand devoir des catholiques, à l'heure pré-

sente, c'est l'union; nous faisons le vœu que tous s'en souviennent. »

L'article qu'on vient de lire permettrait de croire que jusqu'à l'apparition de ce livre, le silence et le respect avaient été gardés devant la tombe de l'évêque d'Orléans. Est-ce là ce qu'on a voulu dire? Cela pourrait-il un instant se soutenir en face des faits? L'expérience du silence que l'on nous demande a été faite durant six années; elle n'a épargné ni une calomnie ni une injure à la mémoire que notre devoir est de défendre. Contre de certaines haines et de certaines colères, le silence et le temps ont été aussi impuissants que la mort. N'est-il pas plus juste de dire que ce livre était opportun et impatiemment attendu? N'est-il pas plus juste de dire que ce livre, auquel son titre seul assurait d'innombrables lecteurs, était un des meilleurs moyens de ranimer, parmi nos contemporains et sous sa forme la plus entraînante, le souvenir des causes sacrées que des catholiques ne doivent jamais perdre de vue? Est-ce à cette heure-ci qu'il faut laisser dans l'ombre la mémoire de l'évêque d'Orléans? Est-ce à des susceptibilités inavouables, encouragées par quelques faiblesses de caractère ou de jugement, qu'on devait sacrifier l'opportunité d'une telle publication?

Juger les morts, n'est-ce pas la façon la plus usitée et la plus discrète, la plus utile et la plus sûre d'éclairer les vivants? Le récit véridique de la vie d'un homme qui a tenu une grande place, exercé un grand empire parmi ses contemporains, n'est-il pas un signalé service rendu à l'histoire, puisque l'histoire est

l'école universelle et la meilleure leçon que le temps présent puisse recevoir du temps passé et léguer au temps futur? Ne pas vouloir qu'on informe l'histoire ou ne pas vouloir qu'on l'écoute, c'est renoncer de parti pris aux plus sages enseignements de l'expérience. Loin donc de blâmer M. l'abbé Lagrange du moment qu'il a choisi, on peut l'en féliciter. Il a saisi, j'en suis convaincu, l'heure véritablement propice. En paraissant plus tard, son livre eût laissé beaucoup d'erreurs se perpétuer, faute de rectification, beaucoup d'esprits droits s'égarer, faute de boussole. Il a pris sur lui d'atténuer beaucoup de choses; on doit lui en savoir gré. A l'heure où l'on allait contrarier ou blesser un certain nombre d'amours-propres, il était bon de donner d'abord un gage incontestable de calme et de modération. M. l'abbé Lagrange a fermement ensuite abordé les sujets délicats et les controverses qu'il croyait nécessaires. La meilleure preuve que ces controverses ne tenaient ni à la façon dont l'évêque d'Orléans les envisageait, ni à la façon dont M. l'abbé Lagrange les a traduites, c'est que leurs antagonistes n'avaient pas observé une minute de trêve, depuis la mort de M^gr^ Dupanloup. L'un lui avait fait une injustifiable part dans le quatorzième volume destiné à continuer l'*Histoire universelle* de l'abbé Rorbacher; l'autre se livrait en chaire aux insinuations les plus odieuses dans l'oraison funèbre du cardinal Pie; d'autres ne manquaient pas de s'évertuer dans les journaux. Ceux qui avaient troublé sa vie continuaient à poursuivre sa mémoire. La calomnie n'effaçait rien, ne rétractait rien. Devant cette persistance, l'ami fidèle, ayant

charge d'une grande mémoire, devait-il attendre et se taire? Attendre quoi? Que la calomnie se repentît ou fît silence? En présence des faits, ce conseil eût été dérisoire. Se taire, devant qui? Devant des hommes qui ne se taisent jamais? Dans cette situation, le devoir était tout tracé. M. l'abbé Lagrange devait se hâter de mettre au jour les documents dont il n'était que le dépositaire. Il devait prendre le public tout entier pour confident et l'histoire pour juge. Une telle cause devait être plaidée en audience solennelle et devant un tribunal impartial. Les insulteurs, qui se plaignent si amèrement, ne doivent point accuser l'abbé Lagrange, ils doivent s'en prendre à eux seuls. Eux-mêmes ont provoqué, eux-mêmes ont imposé la publication des documents dont ils s'irritent. S'ils avaient été moins audacieux, moins persévérants dans l'attaque, ils auraient rendu la défense plus facultative et moins pressante.

L'union, nous dit-on, est le grand devoir des catholiques. Nous sommes loin de le contester. Nous en sommes même si convaincu, que nous y avons employé toute notre ardeur, aussitôt que nous avons cru cette union possible. En 1880, M. de Freycinet, alors président du conseil, défendit devant le Sénat, dans une loi présentée par M. Jules Ferry, un article 7 qui rayait d'un trait de plume la loi de 1850 et les bénéfices de la liberté d'enseignement dans le droit commun. C'étaient les préliminaires de l'hostilité déclarée depuis par le gouvernement et dont M. de Freycinet voulut bien ce jour-là nous menacer. L'union entre catholiques s'imposait tout

naturellement. Elle fut proposée et acceptée d'un commun accord. Cependant qui a été le plus empressé dans cette union et le plus scrupuleux dans son exécution? Ce furent précisément les amis de M. l'abbé Lagrange, et, pour mon compte, je pris de tout cœur ma part dans cette pacification. Je me mis spontanément, cordialement en relations avec ceux qui, à cette époque, se croyaient intéressés à la sagesse, et je ne pense pas que, dans l'accord si heureusement intervenu, personne m'ait jamais accusé d'infidélité ou simplement de froideur. Non seulement je n'ai voulu ni contester ni troubler l'union, mais je me suis senti heureux de la professer et de la confirmer. Le 27 mai 1880, dans une conférence publique présidée par M. Chesnelong, je pris la parole devant un auditoire, dans lequel on voyait M. Kolb-Bernard à côté de M. Wallon et M. Lucien Brun à côté de M. Bocher. J'eus soin de rapprocher des noms qui avaient été séparés jusque-là par des nuances fort distinctes[1].

Ma pensée dominante dans cette conférence était si manifeste et si chaleureusement sanctionnée par l'auditoire, que M. Chesnelong, voulant bien prendre la parole à son tour, prononça ces mots, que je puise dans le compte rendu publié par le comité pour la défense des libertés religieuses : « M. de Falloux a fait ce soir plus qu'un discours, il a fait aussi un acte, il me permettra de l'en féliciter, car c'est un acte d'union (*Vifs applaudissements*).

1. *Voir page 333.*

« Ah! l'union, c'est la grande aspiration des chrétiens, mais c'est aussi la nécessité patriotique dans notre temps. Entre catholiques, elle n'a jamais été plus commandée, mais elle ne m'a jamais paru plus facile. »

Cette soirée nous présentait, en effet, un beau spectacle et nous fit entendre, dans la bouche éloquente de M. Chesnelong, un beau langage. Malheureusement, ce spectacle fut de courte durée. La crainte, évanouie trop vite et trop légèrement pour certains catholiques, cessa de devenir le commencement de la sagesse. Lorsque, grâce à notre prudente attitude, l'article 7 eut été repoussé, lorsque M. Dufaure, qui n'y était pas très enclin, eut cédé aux sollicitations dont il était assailli de notre côté, lorsqu'il nous eut fait accepter ses conditions, lorsqu'il eut parlé le dernier dans cette discussion mémorable et remporté la victoire, la plus glorieuse peut-être pour son caractère et pour son talent; les passions l'emportèrent, les pires errements furent repris. Nous avions cru signer la paix, à peine nous accorda-t-on une courte trêve, et bientôt les provocations, les défiances offensantes, les injures revinrent nous atteindre dans l'attitude conciliante que nous avions été heureux de prendre. Nous sommes donc maintenant fondés à y regarder de près, lorsqu'on nous parle d'union. Nous avons appris à nos dépens, malheureusement aussi aux dépens de l'Église, que l'union utile, efficace ne consiste pas à être abstractivement unis, sans savoir avec qui, sans stipuler sur quoi. Non, le grand devoir des catholiques, ce n'est pas une union factice et trompeuse qui implique nécessairement une solida-

rité, car, on l'oublie trop, il n'y a pas d'union sans solidarité. Le grand devoir des catholiques, c'est d'agir loyalement, au grand jour ; c'est de bien comprendre, de bien présenter et de bien servir les intérêts dont ils ont la charge ; en un mot, c'est d'avoir raison. Ils ne peuvent pas professer indifféremment et simultanément sur le même sujet le oui et le non. Ils ne peuvent pas soutenir avec le même accent le thème qui compromet la vérité et le thème qui la défend. Avant de signer un traité d'union, il importe aux catholiques d'examiner le sens et l'inévitable résultat du pacte proposé.

En principe, une union purement nominale et uniquement de parti pris entraînerait de funestes inconvénients.

En fait, une union, qui ne serait pas également comprise et également observée des deux côtés, ne produirait qu'une inextricable et pitoyable confusion. La bonne foi désarmant devant la mauvaise ne serait qu'une fatale duperie.

C'est ce spectacle que nous avons sous les yeux. Nous voyons parmi nous la révoltante application de deux poids et de deux mesures; les uns toujours liés, les autres toujours libres ; les uns observant à tout prix et jusqu'au bout leurs engagements et les convenances, les autres les violant sans pudeur et sans scrupule.

Cette justice inégale, déjà si difficile à supporter dans la presse, doit-elle s'appliquer même à l'histoire ? Doit-elle peser sur les documents les plus authentiques et les plus irrécusables? Doit-on tout

sacrifier, même après la mort, à la haine qui s'est donné si libre carrière?

La *Semaine religieuse*, dont nous venons de citer une page, en prend trop facilement son parti. Nous ne croyons pas que M. l'abbé Lagrange, nous ne croyons pas surtout que le public fussent tenus d'en faire autant.

On ajoute volontiers, nul ne l'ignore, avec un accent plein de confiance dans l'aphorisme, que l'union, quelque illusoire qu'elle soit et telle que nous la voyons pratiquer sous nos yeux, souhaitable en temps de paix, est absolument commandée dans les temps de guerre que nous traversons.

Généralement parlant, comparer la lutte intellectuelle à la lutte militaire n'est jamais juste. La lutte militaire a des conditions et des lois que la lutte intellectuelle ne comporte pas. Toutefois nous admettons volontiers certaines analogies, mais nous nous en emparons contre nos adversaires. C'est précisément en temps de paix qu'on peut avoir tort ou raison avec le moins de péril. C'est précisément en temps de guerre qu'il faut se montrer judicieux sur le choix des moyens de défense. En temps de paix, il y a déjà de grands inconvénients à se tromper, mais, du moins, on est excusable de s'aveugler sur des périls qui sont encore lointains et douteux. Se tromper en temps de guerre, c'est courir le risque de tout compromettre et de tout perdre à bref délai. En temps de paix, le choix des garnisons peut paraître indifférent; en tout cas, ce n'est pas une question de vie ou de mort *immédiate*. En temps de guerre, s'abandon-

ner au plus aventureux ou au plus malencontreux, s'il a parlé le plus haut, c'est professer précisément le contraire de la stratégie et renverser les règles les plus élémentaires de la légitime défense. Si, dans la lutte militaire, il importe de bien connaître et de bien choisir son terrain, de n'arborer que le drapeau qui rallie et qui entraîne le soldat, de ne mettre en avant que des troupes sûres et solides, ces conditions sont encore plus impérieuses dans la lutte intellectuelle. Les arguments valables et les drapeaux incontestés ont absolument dans la controverse la même importance que les bonnes positions dans la guerre.

Enfin, il y a différentes sortes d'unions, comme il y a différentes sortes de divisions. Quand la division ne porte que sur des querelles accidentelles, passagères, il est bien indiqué et bien facile de les laisser, faute d'aliment, s'éteindre dans l'oubli.

Quand, au contraire, les divisions portent sur des motifs sérieux, sur des controverses qui sont ou qui prétendent être doctrinales; quand l'ingratitude devient une habitude et l'injure une passion; quand on affecte de donner un caractère et des prétextes religieux aux plus bas sentiments du cœur humain; quand on ne parle pas en son nom seul, mais qu'on fait intervenir à tout instant et de la façon la plus arbitraire l'autorité et les anathèmes de l'Église, alors non seulement la séparation est un devoir, mais il importe au suprême degré que cette séparation devienne une protestation haute et franche; il importe que chacun ait sa part, mais n'ait *que sa part* dans de si graves responsabilités.

Assurément, s'il s'agissait uniquement, entre nos
lversaires et nous, de personnes et de noms propres,
ıelque vénérables qu'ils fussent, quelque sacrés
ı'ils dussent être au moins pour ceux qui, de 1830
1850, ont tant bénéficié de leurs efforts, soit dans
chaire chrétienne, soit à la tribune politique, nous
›nsentirions de grand cœur à toutes les trêves qui
›us seraient demandées; mais ce n'est point de cela
ı'il s'agit. Nos adversaires, enhardis outre mesure
ır la certitude de l'impunité, se sont jetés à corps
:rdu dans les controverses les plus scabreuses pour
Église. Ils ont porté à tort et à travers le fer et le
u, là où ils savaient bien d'avance qu'ils ne feraient
ı'irriter, sans éclairer ni convaincre.

Léon XIII, dont nous ne saurions assez bénir la
udence, a dit : « Si cette question de l'accord entre
civilisation et l'Église était résolue au détriment
: l'Église, il n'y aurait plus moyen d'arrêter l'apos-
sie de ses enfants. » L'école dont je signale les pro-
édés se plaît au contraire à ranimer, à prolonger,
exaspérer les querelles, en poussant quotidienne-
ıent contre la société moderne le cri sauvage et inepte
e: Guerre à outrance, guerre à mort; à répandre, sans
:s épuiser jamais, des anathèmes d'autant plus irri-
ınts qu'ils sont toujours vagues. Sans rien définir,
ıns rien distinguer, on enveloppe dans une univer-
ılle malédiction toutes les idées et toutes les institu-
ons qui tiennent le plus au cœur de notre génération.
'n jette, pêle-mêle, à la foule la Saint-Barthélemy, la
évocation de l'Édit de Nantes, Alexandre VI, l'In-
uisition et 89, surtout 89, et tout cela, non dans un

livre étudié et pour des lecteurs sérieux, mais dans un journal qui va, tous les matins, se poser sur les tables d'un café ou dans les kiosques du boulevard... Après le 14 juillet 1789, la *Gazette de France* disait : « M. de la Rochefoucauld a eu toute raison contre M. de la Fayette. La liberté française, ce sont les six premiers mois de 1789 avec les cahiers et la déclaration de Louis XVI. La révolution et l'anarchie, ce sont les six derniers mois avec la prise de la Bastille et la *déclaration des droits* de M. de la Fayette. Les six premiers mois, c'est ce qui appartient à la France, c'est ce que nous réclamons en son nom, nous laissons le reste à M. de la Fayette. »

Le 15 juillet 1884, la *Gazette de France* se plaisait à répéter ce qu'elle disait déjà en 1789.

Nous avons fait du chemin depuis cette date et depuis M. de la Rochefoucauld. Aujourd'hui, on ne distingue plus, on ne classe plus rien dans la phase de 89 ; tout est honni, tout est conspué en bloc, sans tenir le moindre compte des sentiments de la France, bien démontrés cependant depuis près de cent ans.

Dans le volume que M. de Pène, rédacteur du *Gaulois*, en union habituelle avec nos adversaires, a publié sur Henri de France, on cite ce mot de Victor Hugo : « Dans Shakspeare, j'admire tout comme une brute[1] ! » Puis, M. de Pène ajoute : « Un parti n'est fort qu'à condition de compter dans son sein, en quantité suffisante, ceux qui se précipitent sans réflexion et ceux qui ne se donnent qu'à bon escient. »

1. *Henri de France*, par M. de Pène, p. 400.

Quand il s'agit de 89, on suit à rebours ce conseil bon ou mauvais, dont, en tous cas, il ne faudrait pas abuser. Dans 89, on décrie et on maudit tout, comme une brute.

A la restauration des conciles provinciaux en France, il y a une trentaine d'années, le concile d'Amiens avait dit : « Rien peut-être n'ébranle davantage dans les esprits l'obéissance commandée que le zèle immodéré qui réclame la soumission à des choses qui ne sont point prescrites. » Prenant, comme toujours, le contre-pied des meilleurs conseils, l'école brouillonne et tapageuse a choisi pour son drapeau le mot Contre-Révolution ; chaque jour, elle s'efforce de tirer du *Syllabus* une signification outrée que Pie IX n'avait certainement pas entendu lui donner, car elle eût été incompatible avec le remerciement et l'éloge que ce pape, au lendemain même de la publication du *Syllabus*, accordait à la brochure de l'évêque d'Orléans, intitulée *La Convention de Septembre et l'Encyclique*. Cette interprétation à outrance ne se fût pas conciliée davantage avec la réponse de Pie IX aux évêques suisses ou avec la brochure du R. P. Newmann, qui n'a jamais été l'objet d'aucune censure, sous le règne de Pie IX lui-même. C'est ce que l'évêque de Nancy fait admirablement ressortir dans les lignes suivantes qui font, en même temps, justice du dédain avec lequel on traite l'épiscopat, quand il se permet de ne point émettre l'avis qu'on prétend lui dicter.

« Vous examinez, dit-il à l'abbé Lagrange, le caractère et la portée de la lettre d'approbation de

Pie IX et des lettres de félicitations de six cent trente évêques. Car on a essayé de nier que cette lettre pontificale fût une approbation, on n'a pas daigné accorder une parole aux lettres de six cent trente évêques!

« Évidemment, il y a là pour l'évêque d'Orléans une gloire absolument exceptionnelle qui est la confusion de ses accusateurs, car jamais évêque n'a reçu de l'univers catholique ou, pour parler plus exactement, de l'Église catholique, de pareils témoignages de reconnaissance ou d'admiration.

« .... On vient nous dire que Pie IX, après avoir décerné les plus magnifiques éloges à cet évêque illustre et vaillant entre tous, a glissé à la fin de sa lettre un blâme sous des paroles obscures et ambiguës. Quoi! cet évêque que le pape félicite du zèle avec lequel il a continué de défendre la religion et la vérité aurait trahi dans ce même écrit, objet spécial de ces éloges, la religion et la vérité! Quoi! le pape affirme que ce zèle de l'évêque d'Orléans lui donne la certitude qu'il transmettra avec d'autant plus d'exactitude à son peuple le vrai sens de ses lettres apostoliques qu'il en a réfuté avec plus d'énergie les interprétations erronées; et vous prétendez, ô adversaires implacables du grand évêque, vous prétendez que dans cet écrit M^gr^ Dupanloup a donné lui-même une interprétation erronée et hérétique des lettres pontificales, et, dans l'aveuglement de la haine, vous allez jusqu'à oser affirmer que c'est précisément parce que M^gr^ Dupanloup a donné cette interprétation funeste que Pie IX lui exprime la

certitude qu'il commentera dans leur vrai sens ses lettres pontificales à son peuple! — Mais c'est le pape, c'est Pie IX que vous accusez de la contradiction la plus flagrante dans les termes eux-mêmes et la plus déloyale. Et vous prétendez être les seuls vrai disciples de la papauté, les enfants privilégiés et les admirateurs de Pie IX. Mais jamais les pires ennemis de l'Église ne lui ont fait un aussi sanglant outrage! »

Enfin, ne sachant plus où trouver un nouveau sujet de rupture avec la société ni comment jeter parmi nous un nouveau brandon de discorde, les mêmes hommes en sont venus à soutenir un étrange et odieux paradoxe sur la charité, sans s'inquiéter de se mettre une fois de plus en contradiction avec l'enseignement le plus authentique de l'Église. Benoît XIV avait proclamé, en ces termes, l'obligation et les vertus de la charité : « Les catholiques, disait-il, dans la défense de leurs opinions, doivent employer envers tous une grande modération, une mansuétude évangélique et la charité chrétienne, car ni le désir de faire connaître et admettre la vérité, ni le zèle pour une doctrine plus pure ne peuvent leur permettre des injures, des emportements et des fureurs. » Le pape ajoutait encore : « Ceux qui veulent excuser ce qu'il y a de mordant dans leurs écrits mettent toujours en avant leur passion pour la vérité et leur zèle pour une doctrine plus pure, mais ils doivent avant tout comprendre qu'il ne faut pas avoir moins de souci pour la mansuétude et pour la charité chrétienne que pour la vérité. La charité d'un cœur pur

est patiente, bienveillante. Elle ne s'irrite pas, elle se préoccupe, comme le dit saint Augustin, de la vérité sans fierté et combat pour elle sans violence. » Tous les grands esprits dans l'Église se sont appliqués à suivre cette doctrine. Saint Thomas disait : « L'Église marche à pas lents entre les erreurs contraires. » — « La charité est une grande maîtresse pour convertir », disait saint Jean Chrysostome. « Si vous ne pouvez, dit saint Grégoire de Nazianze, ni mettre un frein à votre langue ni briser les mouvements impétueux de votre esprit, sachez du moins, dans les discussions religieuses, ménager votre frère et ne pas le rejeter loin du Christ par vos condamnations violentes. »

Dans l'oraison funèbre de son ancien maître à la Sorbonne, Cornet, on entendait Bossuet s'écrier : « L'Église n'aime pas ces esprits exagérés, plus capables de pousser les choses à l'extrémité que de tenir le raisonnement sur le penchant, et plus propres à commettre ensemble les vérités chrétiennes qu'à les réduire en leur unité naturelle. »

Le P. Bourdaloue vient, à son tour, en s'appuyant sur ces paroles de l'Apôtre : « Si quelqu'un de vous, « ne mettant jamais un frein à sa langue, se fait une « habitude de railler l'un, de mépriser l'autre, de « censurer celui-ci, de décrier celui-là, et qu'il croie « pouvoir accorder cette licence effrénée avec la vraie « religion, c'est un aveugle qui s'égare et, quoique « peut-être il ne s'en estime ni moins spirituel ni « moins parfait, quoique peut-être il se fasse de ces « médisances mêmes un point de religion et de piété,

« comme si c'était un zèle chrétien qui l'inspirât, je « soutiens, moi, et je conclus qu'il n'a qu'une reli- « gion imaginaire, *cujus vana est religio.* »

Pie IX disait : « Sans la charité, on n'est pas catholique. » Léon XIII ne tenait pas un autre langage dans son allocution aux journalistes.

Nos adversaires disent au contraire à la date du 27 mai 1884 : « Une des grandes hérésies de notre époque, c'est la charité..... Homme de la charité, sois vraiment charitable comme Notre-Seigneur, combats comme les enfants de la lumière, qui font la vérité par la charité, — c'est probablement le contraire qu'ils ont voulu dire. — Marche contre l'erreur et tire : Feu ! feu !

« Si la victoire ne vient pas, au moins la retraite sera honorable. Feu ! feu ! »

Et cette belle diatribe se termine ainsi : « En vain dira-t-on que les idées modernes vont à l'encontre de cet ENSEIGNEMENT. Pour les catholiques, il n'y a que cette vérité qui compte ; c'est à la défendre, pour le salut des âmes, que consiste vraiment et seulement la charité. »

Est-ce sur ce terrain qu'on nous invite à l'union? Est-ce en face de semblables thèses qu'on nous invite à une complaisance ou à une complicité silencieuse? Devons-nous, comme quelques-uns nous le prêchent d'exemple, mettre sur la même ligne les fidèles enfants de l'Église et leurs arrogants contradicteurs? Devons-nous comprendre, avec leurs ennemis acharnés, le P. Lacordaire, qu'ils ont traîné sur la claie, comme il le disait lui-même ; le P. de Ravignan,

qu'ils ont dénoncé à Rome, comme nous l'apprend le P. de Pontlevoy, son historien; l'évêque d'Orléans, qu'ils n'ont cessé d'outrager pendant sa vie comme après sa mort? Devons-nous couronner dans la même phrase ces ennemis non pas de leur personne, ce qui serait peu de chose, mais leurs ennemis de pied en cap, les ennemis de leurs doctrines et de leurs œuvres? Devons-nous comprendre dans la même sympathie Léon XIII disant avec les papes, ses prédécesseurs: « Charité! charité! » et les écrivains qui se plaisent à commander : « Feu! feu! » Devons-nous le même hommage à ceux qui sont parvenus à faire adopter la loi du libre enseignement, que le P. Lacordaire appelait l'Édit de Nantes du dix-neuvième siècle et à ceux qui ont tout osé, tout risqué, tout fait pour en priver leur pays? L'Église, en général, et les ordres religieux en particulier, n'auraient pas assez de bénédictions, d'actions de grâce et de *triduum* si le *Journal officiel* annonçait que, par un soudain revirement, la liberté d'enseignement est restituée aux pères de famille et à leurs enfants. Eh bien! ce sont les mêmes hommes qui ont tout tenté pour étouffer ce bienfait dans son germe, qu'on nous invite à honorer et qu'on honore *ex æquo* avec ceux qui ont rendu ce service à la sueur de leur front. Non, cette promiscuité ne peut pas s'appeler l'union; elle s'appellera un jour, et quoi qu'on fasse, la plus dangereuse des aberrations morales. Si elle arrivait jamais à prévaloir parmi nous, ce serait la fin du sens commun dans la nation, du sens moral en histoire, de la clarté dans la langue, ce serait l'abdication de toute revanche dans

l'avenir par l'abdication de toute justice dans le présent.

Alors, me dira-t-on, ce que vous demandez, ce sont des représailles, c'est l'implacable loi du talion transportée en pleine société chrétienne. Vous demandez qu'aujourd'hui on fasse aux autres ce qu'hier les autres vous faisaient à vous-même, dût-on éterniser, en vengeant votre amour-propre, la discorde et la défaite?

Non, nous ne demandons rien de pareil; nous ne demandons qu'une chose bien simple, c'est que chacun ait le courage et la franchise de son opinion. Que ceux qui pensent comme nos adversaires parlent comme nos adversaires, nous n'y trouvons rien à redire ; mais que ceux qui pensent comme nous parlent comme eux, par défaillance ou par calcul, qu'ils embrouillent ou laissent embrouiller à plaisir toutes les notions du juste et de l'injuste, du vrai et du faux, de la raison et de l'extravagance, voilà ce à quoi nous ne pouvons paisiblement et silencieusement consentir. Que ceux qui pensent que l'Église est également bien servie par les procédés les plus divers et même les plus contraires à son essence, que ceux qui veulent laisser déplacer, peu à peu et sans mot dire, l'axe même du christianisme, l'avouent franchement; que ceux qui trouvent la cause religieuse sur un meilleur terrain aujourd'hui qu'il y a trente ans applaudissent aux résultats obtenus depuis un certain nombre d'années, rien de plus licite, c'est une question de goût et d'appréciation, voilà tout, et nous ne réclamons contre cette façon de penser aucune coerci-

tion, aucune prohibition. Ce que nous demandons est beaucoup moins arbitraire. Nous demandons simplement qu'on sache enfin où sont le cœur et l'esprit de nos modérateurs en si grave matière. Ainsi ceux qui trouvent que mettre hors de l'Église ses fils les plus glorieux et les plus populaires est un excellent moyen d'accroître le nombre des catholiques, ceux qui pensent que l'ingratitude envers les vivants et l'injure envers les morts sont un excellent moyen de propagande et font un grand honneur à une cause, ceux-là se rangeront hardiment du côté où se rencontre cette méthode! Mais ceux qui, comme nous, pensent que, dans le siècle où nous vivons, l'école qui se dit exclusivement catholique a pris le contre-pied de la véritable voie religieuse, qu'elle fausse ou dénature toutes les questions, qu'elle aigrit avec une coupable légèreté les esprits, même les plus favorablement disposés : que ceux qui pensent ainsi veuillent bien nous montrer le chemin en y marchant les premiers. Voilà notre unique prétention et notre humble requête. Nous ne demandons ni condamnation ni persécution pour autrui, nous demandons seulement à tous ceux qui, par leur mission, leur talent, leur situation, l'éclat des services rendus, se trouvent à notre tête, la clarté dans le langage et la netteté dans la conduite. Est-ce trop?

Oui, c'est trop, nous dit-on et nous dira-t-on encore. Vous voulez en remontrer aux uniques dépositaires des grands principes, et vous prétendez enseigner ceux-là mêmes qui ont seuls le droit de vous instruire et de vous reprendre!

Nous ne sommes pas si présomptueux. Nous voulons rester dans la sphère et dans le rôle où l'Église elle-même nous a placés. Depuis cinquante ans, par la bouche de ses papes et de ses plus grands pontifes, l'Église n'a cessé de nous inviter à la défendre, dans les Chambres, dans les Conseils généraux, dans les écoles. Or comment veut-on que nous intervenions dans la législation, si l'on nous a d'avance fermé la bouche par des thèses et par des prétentions inadmissibles? Comment veut-on que nous obtenions ou repoussions un vote du haut de la tribune, si on nous impose quotidiennement et sous peine des plus poignantes injures un langage qui ferme d'avance toutes les oreilles? Comment veut-on que nous travaillions à maintenir nos écoles et l'étude du catéchisme dans les classes, si l'on prêche ouvertement et si l'on cherche à imposer la conduite qui favorise le plus sûrement la fermeture des écoles? Les hommes qui, sur ce dernier chef, seraient tentés de nous accuser d'exagération, voudront bien prendre la peine de relire un certain nombre d'articles spécialement dirigés contre M. Chesnelong et son comité. Nous les prions également de vouloir bien lire un article consacré de nouveau à la *Société d'éducation et d'enseignement*. (Mardi, 15 juillet 1884.)

Ce que nous demandons à nos chefs est donc extrêmement modeste et extrêmement simple. Nous leur demandons humblement de prendre en pitié la situation même qu'ils nous ont faite. Nous leur demandons de nous dire, les temps actuels étant donnés, les procédés qu'ils jugent bons et les procédés qu'ils jugent mauvais, les thèses dont ils repoussent et les thèses

dont ils acceptent la solidarité. On a essayé, j'en conviens et j'en suis reconnaissant, de répondre à notre vœu en disant : « Consultez les évêques. » Ce conseil était parfait. Nos adversaires l'ont fait échouer. Pas plus dans cette circonstance que dans les autres, nos adversaires n'ont suivi un conseil hiérarchique. Ils n'ont pas manqué de soutenir que, en dehors du dogme et dans le domaine politique, les évêques eux-mêmes étaient divisés entre eux et qu'ils avaient le droit de l'être comme les laïques; que la pratique qui prévalait dans un diocèse n'était point suivie dans un autre. Enfin, dans un cas récent, dans le cas qui nous occupe, à propos du livre même de l'abbé Lagrange, non seulement des évêques, mais des archevêques et des cardinaux se sont prononcés d'une façon très explicite et très imposante. Quel cas a-t-on fait de leur avis? Comment a-t-on accueilli leur jugement? Précisément comme on avait accueilli la parole des six cent trente évêques rappelés tout à l'heure par l'évêque de Nancy.

Oui, le livre dont nous avons à rendre compte ici devait être fait. Il était bon, pour notre temps qui manque de vertu, de lui présenter ce grand exemple de vertu; pour notre temps qui a tant besoin du zèle religieux, de lui offrir ce grand exemple de zèle et de dévouement à l'Église; pour notre temps où toutes les grandes causes sont méconnues et persécutées, de lui donner ce grand exemple de la défense habile, féconde, souvent heureuse, toujours écoutée, des grandes causes qui n'ont pas cessé de nous faire appel.

Rien n'était plus utile pour notre temps, que de

montrer, pièces en main, à côté des attaques les plus persévérantes, qu'il est beaucoup plus facile d'injurier l'évêque d'Orléans que de le remplacer.

Ce livre, si justement et si impatiemment attendu, a-t-il été bien conçu et bien exécuté? C'est ce qu'il nous reste maintenant à examiner.

II

J'arrive trop tard pour tenter une analyse, et les évêques qui ont pris la parole, à l'apparition des premiers volumes, ne m'ont plus laissé à faire qu'un résumé de leur travail.

Il y avait dans Mgr d'Orléans, il y avait dans ce grand homme, l'étoffe de trois modèles également nécessaires tous les trois à notre âge et à notre pays : un grand éducateur, un grand évêque, un grand patriote. Ces trois caractères ressortent admirablement du livre de l'abbé Lagrange et de tous les documents qu'il contient.

Le grand éducateur a été unanimement salué par les dignes collègues qui, l'ayant vu ou l'ayant secondé dans son œuvre, se sont plu à lui apporter leur hommage compétent.

Mgr Foulon, archevêque de Besançon, écrivait, le 23 juin 1883, en parlant du petit séminaire de Saint-Nicolas : « M. Dupanloup fut chargé de la préfecture des études. Je n'oublierai jamais l'impression qu'il me fit. J'avais alors onze ans et je commençais mes classes. C'était un enthousiasme d'enfant pour sa parole que je comprenais et qui m'allait au cœur ; pour

les récits qu'il nous faisait des voyages dont il avait rapporté des souvenirs de toute sorte, nous admettant à le visiter toutes les fois que nous avions de bonnes places de composition et des notes irréprochables; surtout pour son aménité, j'allais dire sa bonhomie, se faisant enfant avec les enfants et partageant les jeux, où il excellait. Avec cela, une grande autorité, qui tenait à distance et le faisait grandement respecter, sans empêcher qu'on l'aimât beaucoup.

« L'enthousiasme de ces premiers jours a duré. Je ne connais pas un seul homme qui ait eu le don de l'exciter chez moi au même degré que lui. Ce sentiment a été à son comble pendant tout le temps que je l'ai eu pour supérieur du petit séminaire, et, à aucune époque de ma vie, la présence ou même simplement le nom de mon illustre maître ne m'a laissé sans émotion. »

Quel témoignage dans une telle bouche!

Plus loin, Mgr Foulon ajoute : « Le principal mérite de ses beaux livres sur l'éducation, c'est qu'ils ont été pratiqués avant d'avoir été écrits. Ce n'est pas une théorie, c'est une histoire à laquelle l'expérience ajoutait chaque jour une page de plus. »

Le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger, parle à son tour du petit séminaire de Saint-Nicolas, au milieu du faubourg Saint-Jacques. Il sortait du petit séminaire de Larressorre, qui s'élève au-dessus des vallées de la Nive, sur les premiers contreforts des Pyrénées : « Quel contraste! j'en faillis mourir! Mais peu à peu, dans ces ombres, je vis se lever un autre soleil qui échauffa mon âme et qui l'éveilla de l'en-

gourdissement où elle s'était ignorée jusqu'alors et qui bientôt l'inonda de sa lumière ! C'était lui, mon cher chanoine, lui dans toute l'ardeur de son esprit, de son cœur ouvert à tous les saints enthousiasmes, qui transfigurait ainsi ce qui nous environnait, qui nous transportait tous, maîtres et élèves, sur les sommets les plus purs des choses divines et humaines. Son port, sa démarche, son regard, sa parole, la foi que révélaient des accents si pénétrants et si nouveaux, tout nous subjuguait dans un mélange d'admiration, de crainte et de respect que je n'ai plus retrouvé nulle part au même degré. Il s'en servait pour nous entraîner, à la manière d'un ouragan de lumière et de feu, courbant et absorbant tout, comme c'est la loi des personnalités puissantes, égoïste en apparence pour ceux qui ne voient que le dehors, mais, en réalité, chez lui, tout le contraire, car s'il voulait tout prendre, c'était pour tout donner à Jésus-Christ, selon le plan divin tracé par saint Paul : *Omnia vestra sunt, vos autem Christi.*

« Au milieu des nations barbares, quel apôtre il eût été ! Le nom de François-Xavier se place involontairement sous ma plume ; mais sa vie n'a-t-elle pas été un constant apostolat, au milieu d'une barbarie en un sens plus dure que celle de nos missions? »

Le même jour, Mgr Place, archevêque de Rennes, écrivait de son côté : « J'ai connu l'abbé Dupanloup à la tête de ses cathéchismes, qu'il éleva à un si haut degré de salutaire prospérité et qui ont fait école dans notre pays. J'étais de l'académie de Saint-Hyacinthe, et tous ceux, de jour en jour moins nombreux, qui

ont eu, comme moi, cette bénédiction de Dieu sur leur jeunesse, attesteront que vous n'avez rien dit de trop de son zèle, de sa sollicitude, de ses industries, de l'extraordinaire puissance de son action sur nous : c'était véritablement une fascination. Il n'était pas un de nous pour qui les réunions de l'académie ne fussent au premier rang de ses heures les plus douces et qui, après son père et sa mère, aimât personne au monde plus que l'abbé Dupanloup. »

Mgr Besson, évêque de Nîmes, écrivait presque en même temps à l'abbé Lagrange : « La postérité l'appellera peut-être le Quintilien de l'Évangile, le mettant au-dessus de Rollin et même de Fénelon, sans rien ôter à la gloire de ces deux grands maîtres. Rollin lui paraîtra inférieur, parce qu'il a donné dans son *Traité des études* plus de place à l'enseignement qu'à l'éducation. Fénelon, dans son merveilleux roman de *Télémaque*, a écrit pour les modernes, dans le style des anciens; mais c'est surtout aux rois que s'adressent ses remontrances et ses conseils. L'évêque d'Orléans, dans un plan plus vaste et plus simple, a tout réuni et tout embrassé. C'est l'histoire de la famille, telle que notre siècle devait la restaurer. C'est l'idéal du collège, tel que notre zèle devrait le faire. Il y a vingt-cinq ans que le livre a paru (*l'Éducation*) ; il est toujours neuf, parce qu'il est toujours vrai.

« Puisse la lecture de la *Vie de Mgr Dupanloup* inspirer la pensée d'appliquer en éducation les doctrines et les règles de cet incomparable maître ! Votre succès n'en sera que mieux béni de Dieu et mieux apprécié des hommes. Puisse l'illustre défunt parler

longtemps encore à la jeunesse, à la France et à l'Église ! *Defunctus adhuc loquitur.* »

Cet éloge, un éloge aussi complet, n'a pas eu d'exemple dans l'histoire de l'Église contemporaine et probablement n'en aura pas d'ici à longtemps. Dans le grand éducateur, le grand évêque était en germe.

Mgr Sourieux, évêque de Châlons, termine ainsi une très vive et très piquante lettre, datée du 12 juillet 1883 : « Vous citez la charmante parole de Mgr Frayssinous, vieilli, s'appuyant sur le jeune Dupanloup, alors séminariste, mais déjà très remarqué : « C'est « le passé qui s'appuie sur l'avenir. » Grâce à vous, Monsieur l'abbé, la nouvelle génération connaîtra, aimera passionnément le grand serviteur de Dieu, et l'on pourra retourner la parole de Mgr Frayssinous : L'avenir s'appuiera sur le passé. »

« La Providence ne fait rien sans raison, écrit à M. l'abbé Lagrange Mgr Perraud, évêque d'Autun, le 3 août 1883. Elle avait son dessein en vous amenant tout jeune prêtre auprès de cet évêque dont la mort seule a pu vous séparer et à qui vous aviez résolu, je le sais, de donner sans arrière-pensée, comme sans préoccupation d'aucune sorte pour l'avenir, votre temps, vos forces, vos journées, vos veilles et tout cet acquis de connaissances sacrées et profanes, dont l'emploi devait trouver sa place dans ce grand atelier de travail qu'on appelait l'évêché d'Orléans...

« Quand on a repassé, grâce à vous, dit encore l'éminent évêque d'Autun, les épisodes agités de sa carrière militante, on redit avec Bossuet : « Son cou- « rage grandissait avec les périls et ses lumières avec

« son ardeur. » A lui encore, toujours si humble et si désintéressé de lui-même, après les actions les plus éclatantes, conviendrait admirablement la maxime du prince de Condé, si bien commentée par son éloquent panégyriste : « Dans les grandes actions, il faut uniquement songer à bien faire et laisser venir la gloire après la vertu. La fausse gloire ne le tentait pas, tout tendait au vrai et au grand. »

Le cardinal Haynald, archevêque de Colozca, écrit de Pesth à M. l'abbé Lagrange, en date du 10 octobre 1883 : « Une grande reconnaissance vous est due pour avoir retracé une si belle image de cette noble vie et avoir présenté ce grand modèle à tous ceux qui ont la passion du juste et du bien, modèle que tout chrétien, tout prêtre, à quelque degré humble de la hiérarchie qu'il soit placé, sera heureux d'imiter dans la mesure de ses forces. Ainsi, vous aurez été d'un grand et utile secours à beaucoup, pour le saint ministère, pour leur propre salut, pour le service spirituel des âmes, pour le bien de la sainte Église. »

Cependant, quelle que fût son ardeur pour ce bien de la sainte Église, le premier mouvement de l'abbé Dupanloup, quand on lui offrit l'épiscopat, fut de se dérober à cette dignité. L'influence de son ami le P. de Ravignan y échoua ; il fallut toute l'autorité du cardinal Giraud, parlant au nom de l'Église, pour triompher d'une opposition si modeste et si sincère. Une lettre de l'évêque de Nîmes, reproduite dans le *Moniteur de Rome* du 7 juin 1884, dit : « Ce n'est pas assez pour un évêque de sauver son âme, il faut aider *au salut* des autres. »

Ce fut, chez l'évêque d'Orléans, le constant objet de sa préoccupation. Rien ne le rebutait en ce genre; rien ne le fatiguait! À le voir en même temps si ardent et si opiniâtre, on eût dit qu'il avait pris pour devise cette belle parole du comte de Nassau : « Je n'ai pas besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer [1]. »

Le mobile de cette force et de cette résolution prodigieuse nous a été révélé par M. l'abbé Lagrange : « Vous avez initié vos lecteurs, lui écrit Mgr Thomas, archevêque de Rouen, au secret de ces douces et fortes vertus qui, dans un palais épiscopal comme au foyer de la famille, embellissent et charment la vie et qui ont été la source féconde et cachée de tant d'œuvres admirables. »

« Ce n'est pas la révélation la moins précieuse de votre livre, écrit l'archevêque de Besançon. Quelle gravité de vie! Comme sa piété était à la fois éclairée et tendre! Quelle fidélité scrupuleuse à tous les devoirs et à tous les exercices d'un bon prêtre! quelle simplicité dans ses habitudes, quel dédain absolu des avantages temporels, que ses relations, sa haute situation, son influence, auraient pu lui assurer? Des cœurs moins haut placés que le sien s'y sont plus d'une fois laissé prendre. A travers des occupations sans trêve et une vie sans repos, que n'a-t-il pas fait aussi pour la direction des âmes, cet art des arts où il était passé maître, et quel sillon lumineux cette direction sage autant que forte, austère

1. *Histoire des Witt*, par M. Lefèvre-Pontalis.

même, n'a-t-elle pas laissé dans la vie de ceux qui ont eu le bonheur d'y avoir l'évêque d'Orléans pour guide ! Le chapitre où vous traitez ce sujet est peut-être un des meilleurs de votre livre, où il y en a tant d'excellents. Aussi vous avez bien raison de conclure que le ressort caché de cette féconde existence, c'a été la piété, et j'ajoute volontiers avec un illustre cardinal : « Tranchons le mot, la sainteté ! »

L'archevêque de Rennes renforce encore ce témoignage : « Quelle activité, s'écrie-t-il, et au milieu même de cette activité, quelle suite et quelle persévérance dans les projets ! Quelle vue ! quelle flamme ! quel admirable amour des âmes et quel désintéressement ! Combien il s'oubliait soi-même pour ne songer qu'aux nobles et saintes causes auxquelles il s'était voué ! Si on a pu dire de lui qu'il était à lui seul un corps enseignant[1], n'était-il pas aussi à lui seul toute une armée au service de l'Église et du Saint-Siège?

« Le mot *grand* vient spontanément à la plume et aux lèvres quand il s'agit de lui, sous quelque aspect qu'on l'envisage. »

C'est sur *le saint* qu'insiste Mgr Ramadié, archevêque d'Albi : « A ce point de vue, dit-il, Mgr Dupanloup sera désormais connu ; il méritait de l'être. Comme il répandait autour de lui la bonne odeur des vertus chrétiennes et sacerdotales ! La régularité de ses habitudes, sa fidélité de séminariste aux exercices de piété, l'accent religieux de ses conversations, un je ne sais quoi qui embaumait l'âme quand on

1. Discours de M. de Salvandy répondant à l'évêque d'Orléans, le jour de sa réception à l'Académie française.

outait, m'ont souvent fait dire : Quel saint ! »
'évêque de Bayeux, Mgr Hugonin, termine sa
re par ces paroles magistrales adressées en même
ps à l'évêque d'Orléans et à son historien : « Mgr Du-
loup demeurera, au jugement de la postérité, un
grands évêques du dix-neuvième siècle, et votre
rage, une belle page de l'histoire de l'Église. »

Intimement mêlé à plusieurs des événements les
s considérables de ce siècle, l'évêque d'Orléans,
Mgr Perraud, avait droit à ce que, malgré les édi-
tes précautions de son humilité, le silence ne se fît
sur sa tombe. Il y a tant d'utiles leçons à recevoir
ette existence si pleine, si pieuse, si active, si uni-
ment dépensée pour la gloire de Dieu, les triom-
s de la vérité, le bien des âmes ! » Le bien des
:s ! cette préoccupation était si connue en lui
on ne saurait peindre l'émotion qui s'empara
son auditoire, quand on l'entendit dans un pané-
ique de Jeanne d'Arc, s'écrier, en parlant de ses
:ésains : « Je crois avoir leurs cœurs ; quand me
neront-ils leurs âmes pour Dieu ? — Leurs âmes !
! c'est bien pour elles qu'on donnerait volontiers
le vies, si on les avait, comme une goutte d'eau ! »
'lus loin, l'évêque d'Autun lui applique ces belles
oles d'Isaïe : « Dieu multiplie la vigueur de ceux
mettent leur confiance en lui. Ils marcheront
s lassitude, ils courront sans fatigue ; il déploieront
ailes de l'aigle et ils prendront leur essor vers les
ıteurs. » A cette belle et juste citation d'Isaïe,
'êque d'Autun ajoute cette heureuse paraphrase :
L'heure a bien plus de soixante minutes pour

l'homme qui, dans la vie même la plus occupée, a pour premier souci d'y faire, sans parcimonie, la part de Dieu. » Enfin, il lui applique cette réflexion d'un prêtre cappadocien, au cinquième siècle : « Lorsque Dieu voit que la malice des hommes est en progrès et menace d'inonder le monde, touché de pitié pour cette œuvre de ses mains, si grande et si chère à son cœur, il suscite des personnages accomplis en tout genre de vertu pour faire d'eux tout à la fois un secours et un enseignement en faveur de ceux dont le salut est menacé. »

L'intime admiration, qu'il était si capable et si digne de ressentir, ne s'arrête pas à l'hommage chez l'archevêque de Rouen, et, dans l'élan d'une chaleureuse indignation, il s'écrie : « Il y a deux principales accusations qu'un parti pris haineux relève sans cesse contre cette mémoire qui nous est si chère.

« La première accusation se résume dans l'épithète de libéral. On s'obstine à en faire une injure, tandis que, expliquée avec bonne foi et entendue dans son vrai sens, c'est un éloge. Ne serait-il pas temps d'en finir avec cette accusation banale, vague, mal définie qui divise les défenseurs de l'Église en deux camps ennemis et qui n'aboutit qu'à rendre suspecte l'orthodoxie de toute cette pléiade de chrétiens d'élite dont Dieu s'est servi pour conquérir *ce qu'il aime le plus en ce monde, la liberté de son Église*, et pour assurer, pendant plusieurs années, aux intérêts catholiques la situation la plus prospère peut-être dont ils aient joui depuis le commencement du siècle ? A l'heure même où nous sommes, si tout est compromis, rien

n'est perdu, et tout sera sauvé parce que la lutte est engagée à Rome, en France et dans toute l'Europe, sur le même terrain où Mgr Dupanloup et ses amis ont remporté autrefois leurs plus glorieuses victoires.

« Quant au fait des libertés modernes, voici quelle était son opinion. Il jugeait que ces libertés, telles qu'elles sont formulées dans les constitutions de divers pays, non seulement n'ont pas été condamnées par l'Église, mais qu'elle les a sinon approuvées, du moins tolérées. Aussi croyait-il que l'accord était possible, à cet égard, entre l'Église et les sociétés modernes, et que tant de conflits, soulevés au grand détriment des âmes, provenaient souvent de bien regrettables malentendus.

« Par son éducation, par l'influence des milieux où s'était écoulée la première partie de sa vie, par la trempe même de son esprit et de son caractère, Mgr Dupanloup n'était pas un admirateur enthousiaste des libertés modernes; mais, au lieu de récriminer contre elles et de se perdre en lamentations stériles, il les acceptait loyalement, comme une nécessité sociale qu'avaient fait naître le mouvement des idées et le cours providentiel des événements.

« Il n'ignorait pas que les droits de l'Église lui ont été conférés par Jésus-Christ, qu'ils sont absolus, imprescriptibles et ne peuvent sans crime lui être enlevés, mais il savait aussi qu'en se plaçant au seul point de vue surnaturel, il n'aurait abouti, dans ses luttes à la Chambre et devant le public, qu'à des insuccès et à d'humiliantes défaites. C'est pourquoi, homme pratique avant tout, il revendiqua les droits

de l'Église au nom des libertés modernes, laissant quelquefois de côté des arguments excellents sans doute et les meilleurs de tous, mais repoussés à l'avance par les préjugés de ceux qu'il voulait convaincre. »

Ému des mêmes sentiments, le cardinal Lavigerie écrit : « Rien n'avait été beau comme de voir les catholiques de France, étroitement unis entre eux et aux évêques, leurs chefs naturels, sous l'autorité du Saint-Siège, réclamer fièrement leur part des libertés publiques, au nom de la justice, de la vérité, du droit, de l'amour de leur temps, dans ce que ces aspirations ont de légitime, du dévouement à la patrie. Tous marchaient sous le drapeau de ces revendications sacrées, avec quel honneur, quelles faveurs populaires, quel succès ! Le futur évêque d'Orléans y avait marqué, dès l'abord, sa place par l'exemple, par l'éloquence, par l'action généreuse. Jours trop tôt passés, qui semblaient promettre à l'Église et à la vérité des triomphes inconnus. De tristes divisions ruinèrent ces espérances ; elles permirent à l'ennemi d'abuser de nos fautes pour faire peu à peu de l'Église, comme au temps de Tacite, avec une habileté à laquelle l'esprit du mal doit se reconnaître, l'objet de la haine du genre humain. »

Le cardinal Lavigerie nous semble ici toucher la note importante. L'ennemi de l'Église existe toujours. Ce ne sont pas nos fautes qui le créent, mais ce sont nos fautes qui lui donnent les prétextes sans lesquels il ne pourrait usurper le succès. Nos fautes ne sont pour rien dans son existence, elles sont pour tout dans

son triomphe. Quant au libéralisme, l'archevêque de Rouen a parfaitement raison quand il traite de regrettables malentendus les querelles violentes qu'on soulève à ce sujet. L'amour des libertés publiques, l'amour vrai, l'amour pratique de ces libertés a toujours existé chez les catholiques, et chez eux, la plupart du temps, il s'est montré plus sincère que chez tout autre. L'amour des libertés publiques court, tantôt sous une forme, tantôt sous une autre, à travers tout le moyen âge. C'est lui qui se manifeste dans l'établissement du Parlement en Angleterre, dans les vieilles chartes des villes libres d'Italie et de Flandre, dans les diètes impériales, dans les états généraux français. Cet amour des libertés publiques n'a fait que se réveiller de notre temps, quand il a donné naissance à nos divers régimes constitutionnels, et, parce qu'on veut aujourd'hui le pervertir et le tourner contre Dieu, ce n'est pas une raison pour méconnaître et pour renier son origine. Si ce n'était que le fait d'une grande ignorance, nous nous abstiendrions aisément de le relever, mais c'est aussi une grande injustice et une dangereuse maladresse, voilà pourquoi nous nous inscrivons en faux.

Reprenant le cours de leur admiration émue, les évêques poursuivent l'oraison funèbre que chacun écrit de son côté et qui, sans accord préalable, sans mot d'ordre prémédité, produit un merveilleux ensemble.

« Qui donc, s'écrie l'archevêque de Besançon, a déployé un pareil zèle pour défendre le Saint-Siège? Toujours sur la brèche, sans consulter ses intérêts,

sans faire état de ses forces, sans compter ses adversaires, il ne se reposait de la lutte qu'en préparant des armes pour de nouveaux combats. Interrogeant à chaque instant chacun des points de l'horizon, d'où il pouvait soupçonner quelque invasion des ennemis de l'Église ou de Dieu, il allait toujours le premier à leur rencontre et s'exposait au plus épais de la mêlée. On faisait plus que de l'écouter, on votait avec lui. C'est ainsi que sur les questions si importantes de l'aumônerie militaire, de la liberté de l'enseignement supérieur, il a eu la gloire d'amener la majorité à son avis... Qui nous dit que, même au moment où nous écrivons ces lignes, la voix grave et attristée de l'évêque d'Orléans, revendiquant les droits de la liberté et de la justice, n'aurait pas trouvé d'écho? »

« Vous rappelez, dit l'archevêque de Besançon à l'abbé Lagrange, ce mot léger d'un académicien peu grave, que Mgr Dupanloup avait été aussi peu évêque d'Orléans que possible. Un autre académicien, M. de Montalembert, plus en situation de le juger, avait dit, avec autrement d'autorité et de justice, que Mgr Dupanloup n'avait pas été seulement un des plus lettrés et un des plus militants, mais encore un des plus vigilants et des plus zélés évêques de nos jours. Quoique absorbé par les occupations les plus nombreuses qu'il ait été donné à un seul homme de mener de front, il n'a jamais abandonné le soin de son troupeau. De loin comme de près, dans les grandes questions comme dans les plus petits détails de l'administration de son diocèse, il était là par sa sollicitude pastorale, par sa direction, par ses aspirations, par sa

décision, par cette présence réelle de l'autorité qu'on sentait toujours, même lorsqu'il était absent. »

Nous ne pouvons plus reculer maintenant devant le concile. Nous n'avons voulu traiter, en notre nom, ni du libéralisme ni des questions plus épineuses encore traitées dans l'assemblée œcuménique. Ce sont matières dont il ne nous appartient guère de parler, et nous allons laisser les évêques traiter seuls cette seconde question, comme nous les avons laissés juger seuls la première.

Presque tous les évêques, dont l'abbé Lagrange a fort à propos réuni les lettres en tête de son troisième volume, touchent à cette question du concile. Mgr Thomas, archevêque de Rouen, l'aborde directement et franchement.

« On reproche à l'évêque d'Orléans, dit-il, d'avoir exprimé son opinion avant le concile ; mais qui donc ignore comment il y fut provoqué? Sans parler des journaux qui avaient ouvert la discussion, plusieurs évêques, en publiant des lettres pastorales, s'étaient déjà prononcés dans un sens différent : s'ils ont pu le faire, pourquoi refuser à l'évêque d'Orléans la liberté de dire aussi sa pensée?

« Ce qu'il avait écrit avant les débats conciliaires, non pas contre l'infaillibilité pontificale — il y croyait — mais sur l'inopportunité d'une définition, il l'a soutenu dans le concile même. L'en blâmer serait prétendre que les évêques convoqués à un concile pour traiter des affaires de l'Église n'ont pas le droit de manifester librement leur pensée et que leur unique devoir est de voter l'adoption des décrets qui leur

sont proposés : mais toute la tradition catholique et la raison elle-même protestent contre une pareille assertion. En effet, s'il en était ainsi, à quoi bon les conciles?

« Libres d'énoncer et de défendre leur opinion, même à l'encontre de la majorité la plus respectable, pendant toute la durée des débats, les évêques sont obligés, quand le décret est porté et sanctionné par le pape, de s'y soumettre avec autant de docilité que le plus humble des fidèles. C'est ce que l'évêque d'Orléans a fait et avec lui tous ses collègues de la minorité. Devoir facile, puisqu'aucun d'eux n'avait contesté la vérité de la doctrine définie ; devoir qu'ils auraient rempli avec plus de joie encore, s'il leur avait coûté de généreux sacrifices. Ainsi s'est vérifiée la parole de saint François de Sales : « Il y a, dans un concile, « le vestibule et le sanctuaire. La discussion se fait « dans le vestibule, mais la décision et la soumission « qui la terminent ont lieu dans le sanctuaire où réside « spécialement le Saint-Esprit, animant le corps de « l'Église et parlant par la bouche des évêques, selon « la promesse du Fils de Dieu. »

« Laissons dans le vestibule, où ils se sont attardés et où ils se plaisent à faire du bruit, tous les amateurs de dispute. Pour nous, soyons heureux de nous tenir dans le sanctuaire avec l'Église, qui n'est pas contentieuse ; avec Léon XIII, dont les admirables lettres encycliques sont autant de propositions de paix et d'avances miséricordieuses pour les gouvernements et pour les peuples. »

« *Ce que* j'affirme tout d'abord, écrit Mgr Turinaz,

évêque de Nancy, c'est le droit incontestable, absolu des évêques, de proposer et de défendre leurs opinions dans un concile, jusqu'au moment où la définition contraire est portée. En effet, dans ces augustes assemblées, ils sont, en union avec le Souverain Pontife, les juges de la foi. Si donc Mgr Dupanloup a exposé et défendu son opinion opposée à la définition de l'infaillibilité pontificale, fût-il allé (ce qui n'est pas) jusqu'à combattre, non pas seulement l'opportunité de la définition, mais la définition, mais la doctrine elle-même, c'était son droit, c'était son devoir.

« Mais, me dit-on, Mgr Dupanloup a porté dans le domaine de l'opinion publique et dans les luttes de la presse cette question qui devait être absolument réservée aux discussions du concile. Rien n'est plus injuste qu'une pareille accusation. Plusieurs journaux catholiques avaient traité avec ardeur cette question ; un d'entre eux avait même affirmé que l'infaillibilité pontificale devait être définie par *acclamation;* trois évêques avaient publié des lettres pastorales sur le même sujet, avant que l'évêque d'Orléans fût descendu dans l'arène. Voilà la vérité. Cette accusation, elle se retourne contre ses adversaires.

« Mais on nous a dit encore : Mgr Dupanloup s'est efforcé d'entraîner dans son opposition ses vénérables collègues; il a multiplié, dans ce but, les réunions, les démarches, les sollicitations pressantes. Hélas! il a fait ce que d'autres ont fait, sans encourir d'anathème, dans tous les conciles et même au concile du Vatican, ce qui se fera toujours dans ces assemblées, tant que la nature humaine ne sera pas transformée

en une nature supérieure. Que Mgr Dupanloup ait mis, dans ces tentatives et ces luttes, l'ardeur de son âme, l'impétuosité de son caractère, je le reconnais volontiers, mais il n'a jamais écrit une parole qui ne fût convenable à l'égard de ses vénérables collègues, il a toujours respecté l'autorité supérieure du pape, la dignité et la mission de l'épiscopat. Tous ses accusateurs pourraient-ils se rendre le même témoignage ?

« On a reproché amèrement à Mgr Dupanloup et aux évêques de la minorité de s'être retirés au moment du vote décisif. Sans discuter en détail cette objection, je dirai que c'est là une question d'appréciation et de pratique qui ne touche en rien aux questions doctrinales. Les évêques de la minorité ont préféré se retirer plutôt que de résister, en face, au Souverain Pontife, en votant contre l'infaillibilité. S'ils avaient pris ce dernier parti, on leur aurait reproché l'audace de leur résistance.

« Enfin, on a osé affirmer que l'évêque d'Orléans ne s'était pas soumis. Vous pourrez donner des preuves nombreuses, irrécusables de cette soumission. En ce moment, il me suffira de citer les paroles qu'il écrivait, à son retour de Rome, dans la lettre pastorale qu'il publiait le 29 juillet 1870, à l'occasion de la guerre, lorsqu'il rappelait « ces graves discussions (du concile) qui se terminent par la victoire de la foi et de Dieu dans sa volonté sainte ». D'ailleurs, Mgr Dupanloup exigeait des âmes, confiées à sa direction, une soumission sans réserve au dogme de l'infaillibilité pontificale.

« Mais il a été vaincu. Oui, comme il le dit admirablement, il a été le vaincu « de la foi et de Dieu ». Mais il s'est trompé. Oui encore, il s'est trompé comme saint Augustin qui a écrit son livre des *Rétractations;* comme saint Thomas d'Aquin, qui a rectifié dans sa *Somme théologique* bien des opinions qu'il avait enseignées dans ses ouvrages précédents ; comme saint Alphonse de Liguori et tant d'autres ; comme Fénelon, bien plus grand dans sa défaite que Bossuet lui-même dans sa victoire.

« Et ici encore, je reconnais la loyauté et la générosité de Mgr Dupanloup. Il a obéi à des convictions profondes ; il a voulu servir la cause qu'il croyait utile à l'Église, oubliant, méprisant ses intérêts personnels et ne songeant qu'à son devoir. Il savait, avant de quitter la France, que cette question soulèverait des controverses ardentes ; et bientôt, à Rome, il sut, avec une certitude absolue, que la majorité se rendrait aux désirs de Pie IX. Il comprit qu'il sacrifiait son influence dans le concile et ce que je puis appeler son immense et incomparable popularité dans l'univers catholique. Il n'ignorait pas que, s'il eût cédé, s'il se fût rangé de l'avis du pape et de la majorité, l'opposition se fût changée en véritable enthousiasme et son insuccès en un magnifique triomphe. Mais il n'a pas hésité, il est allé jusqu'au bout, fidèle à la mission que lui imposait sa conscience. Oui, il y a là une grandeur d'âme et une générosité devant lesquelles la postérité s'inclinera avec respect.

« Et c'est là encore un des grands et beaux côtés de cette généreuse nature. Il ne fallait pas essayer

faire devant Mgr Dupanloup même une allusion à ses intérêts personnels quand il s'agissait de servir la France et l'Église. Il bondissait alors dans une indignation qui, parfois, l'entraînait à mépriser les conseils de la prudence. Pour cette âme chevaleresque, le péril et le sacrifice avaient d'irrésistibles attraits. C'était bien la nature française dans ce qu'elle a de plus noble et de plus élevé, et ce grand évêque a été, en vérité et dans toute l'acception du mot, un grand Français. »

L'intrépidité était bien en effet un des traits caractéristiques de l'évêque d'Orléans, et nous ne pouvons nous empêcher de reproduire cette magnifique exclamation, dans le panégyrique de Jeanne d'Arc, que nous avons déjà citée et qui souleva parmi ses auditeurs une sorte de saisissement électrique : « Oh !... je par-« donne aux traîtres, je pardonne aux bourreaux, je « pardonne aux Anglais; je ne pardonne pas aux « lâches, je ne pardonne pas aux ingrats. »

« Pour moi, poursuit l'évêque de Nancy, je veux le dire, j'ai admiré Mgr Dupanloup, dès qu'il m'a été donné de le connaître; mais, à mesure que j'avance dans la vie, que je vois de plus près les hommes et que, sous les apparences souvent trompeuses et à travers les protestations bruyantes et les acclamations de parti pris, je discerne les vrais mobiles des actes de la vie, cette admiration grandit dans la proportion des déceptions douloureuses que je subis.

« Je vois deux nobles figures, celle du P. Lacordaire et celle de l'évêque d'Orléans, monter toujours dans la pure lumière, sur les hauts sommets réservés à l'ab-

négation sincère, au vrai dévouement, aux ardeurs généreuses, au courage sans défaillance, et à ce que j'appelle la fière et sainte indépendance de nobles cœurs. »

Voilà maintenant le grand évêque bien vengé. Il ne nous reste plus à constater que le côté de son caractère auquel on a le plus généralement rendu justice, le côté patriotique : nouveau trait de ressemblance avec Fénelon. Comme l'archevêque de Cambrai, il a connu les plus mauvais jours pour la France ; comme lui, il s'est efforcé d'y remédier, sans mêler jamais la colère ou la provocation à son indomptable énergie ; comme Fénelon à Cambrai, on l'a vu à Orléans prodiguer les soins les plus dévoués à l'officier, au soldat, au malade, au blessé du champ de bataille. Acceptant la guerre sans jamais cesser de désirer la paix, il n'a jamais baissé ni haussé la voix devant l'étranger. Il aimait trop la France pour se laisser intimider, il l'aimait trop aussi pour se laisser aller à une bravade. Si cependant il avait mérité un reproche, c'est du côté de la fierté qu'il eût penché. Quand il prononça le nom d'Attila et rappela le souvenir des Huns, il savait bien qu'il soulèverait un grand ressentiment. La reconnaissance des Orléanais fut proportionnée à son courage et à sa charité. Ils profitèrent de l'incertitude de la législation électorale de 1871 pour faire de leur père spirituel leur représentant et leur défenseur temporel. C'était un labeur de plus ; l'évêque d'Orléans ne pouvait donc le récuser, il s'acquitta de cette fonction nouvelle comme de toutes les autres, c'est-à-dire comme s'il n'avait eu dans le monde d'autre charge

que celle-là. Son génie et son dévouement ont été de ceux dont on pourrait dire :

Chacun en a sa part, et tous l'ont tout entier.

A Versailles, il prit sa place sur les bancs de la droite modérée. C'est animé d'un patriotisme invincible et calme que l'ont connu tous ceux qui ont traité d'affaires avec lui, soit dans les Chambres, soit dans les journaux. Il excellait à ne point tomber dans cette grave erreur qui est souvent un grave péril et qu'on caractérise vulgairement par ces mots : mettre la charrue avant les bœufs. Fénelon disait : « On ne doit frapper qu'à mesure qu'on instruit. » L'abbé Dupanloup était ardent pour instruire; il aimait, beaucoup plus qu'on ne l'a cru, à reculer le moment de frapper. Fénelon eût été son maître, s'il n'avait pas été un maître lui-même. Les traits de ressemblance dans leur esprit, dans leur caractère, dans leur histoire, sont frappants. Tous deux ont été passionnément Français; tous deux ont connu la disgrâce et l'injustice; tous deux n'en ont tiré que de nouveaux titres à la reconnaissance et à l'admiration de la postérité. Fénelon avait dit : « On ne connaît ni les autres hommes ni soi-même quand on n'a jamais été dans l'occasion du malheur, où l'on fait la véritable épreuve de soi ou d'autrui. La prospérité est un torrent qui vous porte. En cet état, tous les hommes vous encensent, et vous vous enivrez de cet encens [1]. »

1. Voy. le très instructif et charmant livre du prince Emmanuel de Broglie, *Fénelon à Cambrai*, p. 141 et 190.

L'archevêque de Cambrai, l'évêque d'Orléans ont connu la prospérité et ils n'en ont point été enivrés ; ils ont connu l'adversité et ils n'en ont point été abattus. Pas plus l'un que l'autre, ils ne s'aveuglaient sur leur temps, mais ils s'appliquaient à le guérir plutôt qu'à le dénigrer et à le décourager. Tous deux savaient, ainsi que l'a très bien dit Mgr d'Hulst, qu'il n'y a point eu de siècle modèle ni de gouvernement parfait, mais ils s'appliquaient à tirer du temps et du gouvernement le meilleur parti possible. Pas plus l'un que l'autre, ils n'avaient confiance dans le despotisme comme remède, et s'ils ont jamais été entraînés par un idéal, l'utopie ne les attira jamais du côté des maîtres absolus. « Tout prince sage, disait Fénelon[1], doit souhaiter de n'être que l'exécuteur des lois et d'avoir un conseil suprême qui modère son autorité. » Au dix-septième siècle, en plein règne de Louis XIV, l'archevêque de Cambrai ne nourrissait plus une illusion sur l'ancien régime. Il ne croyait pas plus à sa durée que l'évêque d'Orléans ne crut à son retour. Fénelon avait deviné que l'ancien ordre politique touchait à son terme et prévoyant, par une sorte d'intuition, le nouvel état de choses qui allait amener le mouvement des esprits, il eût voulu, sinon le prévenir, du moins le modérer par le changement graduel des institutions. « Le despotisme tyrannique des souverains, disait-il, est un attentat sur les droits de la fraternité humaine, dont ils ne doivent être que les conservateurs. Le despotisme de la multitude est

1. *Essai* sur le gouvernement civil.

une puissance folle et aveugle qui se tourne contre elle-même. Un peuple gâté par une liberté excessive est le plus insupportable de tous les tyrans. La sagesse de tout gouvernement, quel qu'il soit, consiste à trouver le juste milieu entre ces deux extrémités affreuses, dans une liberté modérée par la seule autorité des lois; mais les hommes aveugles et ennemis d'eux-mêmes ne sauraient se borner à ce juste milieu. Les souverains jaloux de leur autorité veulent toujours l'étendre, les peuples passionnés pour leur liberté veulent toujours l'augmenter. »

On étonnait beaucoup l'évêque d'Orléans, on n'eût pas moins étonné l'archevêque de Cambrai, en lui parlant pompeusement et déclamatoirement de la « monarchie chrétienne ». L'évêque d'Orléans était aussi éloigné des révolutionnaires que l'eût été Fénelon, mais tous deux s'attachaient au sens commun d'aussi près que possible.

« D'un côté, on doit apprendre aux princes que le pouvoir sans bornes est une frénésie qui ruine leur propre autorité. Quand les souverains s'accoutument à ne connaître d'autres lois que leur volonté absolue, ils sapent les fondements de leur puissance. Il viendra une révolution soudaine et violente qui, loin de modérer simplement leur autorité excessive, l'abattra sans ressource. D'un autre côté, on doit enseigner au peuple que, les souverains étant exposés aux haines, aux jalousies, aux bévues involontaires qui ont des conséquences affreuses et imprévues, il faut plaindre les rois et les excuser. Les hommes, à la vérité, sont malheureux d'avoir à être gouvernés par un roi qui

est semblable à eux, car il faudrait des dieux pour redresser les hommes [1]. »

L'évêque d'Orléans et l'archevêque de Cambrai ne demeuraient pas toujours dans les régions philosophiques, et quand Fénelon écrivait au duc de Bourgogne, il plaçait sous le nom du fils de Jacques II le tableau des qualités qu'il voulait inculquer à son jeune élève, qu'on croyait alors le futur successeur de Louis XIV. « J'ai vu plusieurs fois assez librement le roi d'Angleterre, écrit Fénelon au duc de Bourgogne, et je crois devoir vous dire la bonne opinion que j'en ai. Il paraît sensé, doux, égal en tout ; il paraît entendre bien les vérités qu'on lui dit. On voit en lui le goût de la vertu et les principes de religion sur lesquels il veut régler sa conduite ; il se possède et il agit tranquillement, comme un homme sans humeur, sans fantaisie, sans inégalité, sans imagination dominante ; il consulte sans cesse la raison et lui cède en tout. Il est plein de dignité sans hauteur, il montre la gaieté douce et modérée d'un homme mûr ; il paraît tout aux hommes sans se livrer à aucun. D'ailleurs, cette complaisance n'est suspecte ni de faiblesse ni de légèreté. On le trouve ferme, décisif, précis. Il prend aisément son parti pour les choses hardies qui doivent lui coûter. Je le vis partir de Cambrai, après des accès de fièvre qui l'avaient extrêmement abattu, pour retourner à l'armée sur des bruits de bataille qui étaient fort incertains. Aucun de ceux qui étaient autour de lui n'aurait osé lui

1. *Fénelon à Cambrai*, p. 232.

proposer de retarder son départ et d'attendre des nouvelles plus positives. Si peu qu'il eût laissé voir d'irrésolution, chacun n'aurait pas manqué de lui dire qu'il fallait attendre encore un jour, et il aurait perdu l'occasion d'une bataille où il a montré un grand courage qui lui attire une grande réputation jusqu'en Angleterre. En un mot, le roi d'Angleterre se prête et s'accommode aux hommes. Il a une raison et une vertu toutes d'usage[1]. »

Quel curieux portrait pour tout ce qui s'y trouve et pour tout ce qui ne s'y trouve pas! Parmi tant de royautés que nous avons détruites, certainement la royauté du bon sens était au premier rang. Qui daignerait, parmi les fougueux royalistes d'aujourd'hui, parler à un roi d'agir sans imagination dominante, de ne retarder aucune occasion de témoigner son courage, d'avoir une raison et une vertu toutes d'usage? Qui voudrait conseiller aujourd'hui de pacifier une nation à si petit prix?

Nous voici maintenant conduits aux relations politiques de l'évêque d'Orléans avec M. le comte de Chambord.

M. l'abbé Lagrange a mis dans cet indispensable récit une extrême discrétion. Nous voulons nous flatter que les intéressés lui en sauront gré.

Au sujet d'une lettre de Mgr Dupanloup, publiée sans l'aveu de celui-ci par M. le comte de Chambord, d'une façon tout à fait inusitée, lettre qui tentait de conjurer des manifestes et des actes fâcheux, M. l'abbé

1 *Fénelon à Cambrai.*

Lagrange aurait pu croire, dans l'intérêt de son héros, qu'il lui appartenait d'établir ici toute la vérité. Il n'en a rien fait, il a rapidement glissé sur ces charbons ardents. Dieu nous garde de blâmer cette réserve ! Nous ne la constatons, au contraire, que pour la louer et afin que la modération de l'historien, tant de fois contestée, ne passe pas absolument inaperçue. Nous indiquerons seulement, à ce propos, une question théorique qui nous paraît très opportune.

Les réticences prolongées, les documents de l'histoire retenus en poche, sous prétexte de nobles sacrifices à la paix, profitent-ils bien réellement à la paix? L'expression pure et simple de la vérité n'aurait-elle pas mieux atteint ce but? Nous opinons pour la vérité, et nous allons essayer de justifier notre avis par un exemple pris en dehors de tout renseignement personnel, de toute anecdote inédite et bien refroidi désormais, puisqu'il a onze ans de date.

En 1873, M. Chesnelong, aujourd'hui sénateur, alors député, fut envoyé à Salzbourg pour porter à M. le comte de Chambord, comme l'avaient déjà fait avant lui trois représentants de la droite, un compte rendu fidèle de l'état des esprits au sein de l'Assemblée de Versailles et des chances plus ou moins certaines de rallier une majorité monarchique. Ces négociateurs successifs ont tous également gardé le silence sur leurs négociations et ont laissé toutes sortes de versions erronées courir la bride sur le cou. Les enseignements consciencieusement présentés au prince ont été appelés des conditions insolentes, les

opinions les plus légitimes ont été appelées des intrigues ; les hommes, les plus haut placés à juste titre dans l'estime publique, ont été calomniés sans relâche. Enfin, très peu de jours avant sa dernière maladie, M. le comte de Chambord a cru pouvoir placer lui-même ces erreurs sous le sceau de sa propre signature en écrivant le 23 avril 1883 à M. Eugène Veuillot, au sujet de son frère qui venait de mourir :

« ..... Je ne puis oublier non plus sa chaleu-
« reuse adhésion donnée à ma parole dans toutes les
« circonstances où j'ai cru devoir élever la voix devant
« mon pays, spécialement en 1873, alors que nous
« touchions au port, quand les critiques d'une poli-
« tique moins soucieuse de correspondre aux vraies
« aspirations de la France que d'assurer le succès de
« combinaisons de parti, m'obligèrent à dissiper les
« équivoques en brisant les liens destinés à me réduire
« à l'impuissance d'un souverain désarmé. Nul autre
« ne sut pénétrer plus avant dans ma pensée, ni
« mieux donner à ma protestation son véritable
« sens..... »

Est-ce là ce qu'on appelle la paix ? Est-ce là ce qui favorise et ce qui consolide l'union ? Le contraire n'eût-il pas été cent fois préférable ? Le silence, ce rêve chimériquement caressé, la paix tant désirée, n'auraient-ils pas plus certainement, plus immédiatement suivi un procès-verbal des faits dûment signé qui, dès la première heure, aurait coupé court à toutes les altérations de la vérité, à toutes les tentatives, intéressées ou non, de la passion et de la malveillance ?

Je tirerai un argument analogue de ce qui se passe au sujet des lettres qu'on appelle maintenant le programme du roi. Timidement d'abord, hardiment ensuite, on a essayé de donner à ces lettres une unité de pensées qui n'existe pas. On en a fait d'abord le manifeste réfléchi du prince disparu; on en fait aujourd'hui l'ultimatum qu'il s'agit désormais d'imposer haut la main au prince que l'on veut réduire en captivité morale, s'il monte sur le trône, et que l'on prétend bien empêcher d'y monter s'il ne se plie pas au joug. Cette tentative insensée, qu'assurément nous ne voudrions pas grandir, mais que nous ne conseillerions pas non plus de dédaigner absolument, eût-elle été possible, si, au premier essai de ce genre, on eût placé ces lettres sous leur véritable jour? L'unité politique eût été, tout d'abord, ce qu'on aurait trouvé le moins dans cette correspondance, qui n'est pas plus d'un seul esprit que d'une même main. Pour souffler sur cette chimère, très innocente chez les uns, très perfide chez quelques autres, il eût suffi de mettre en regard quatre des principales lettres politiques du prince aussi différentes de fond et de tendance que de forme : 1° la lettre très libérale, écrite de Venise à M. Berryer le 23 février 1851 ; 2° la lettre du 5 février 1857 à M. le duc de Nemours, en réponse à une demande d'accord sur diverses questions, notamment sur la question du drapeau[1]; 3° la lettre

1. *M. le comte de Chambord*, correspondance de 1841 à 1871, pages 111 et 166. — Nouvelle édition chez Grosset et Trembley, à Genève, 1871. La préface de M. Léopold de Gaillard, qui était en tête des premières éditions, a été supprimée dans celle-ci.

au comte Albert de Mun, datée du 19 mai 1875, publiée pour la première fois par M. de Pène[1]; 4° la lettre à M. Eugène Veuillot, dont nous venons de citer un passage.

Assurément, cette dernière lettre n'eût jamais été écrite, si M. le comte de Chambord avait été plus soigneusement accoutumé à compter avec l'opinion publique et si quelques-uns de ses amis y avaient été mieux accoutumés en même temps que lui.

J'ose donc l'affirmer, les altérations de la vérité ne profitent à personne; elles profitent encore moins à la paix qu'à tout le reste. Elles ne peuvent servir, elles ne servent qu'à rendre la guerre possible. Plus de franchise, plus de fermeté du côté de la vérité, profiteraient d'abord à la vérité elle-même, ce qui est bien quelque chose, puis, après un court moment d'irritation, à l'apaisement par la justice. On s'étonne aujourd'hui de voir une sorte de levée de boucliers en l'honneur d'idées qui ne se sont pas produites et qui n'auraient pas pu se produire le lendemain de la mort de M. le comte de Chambord. Ce qu'on recueille est tout simplement ce que nous avons semé, depuis un an, dans des intentions très diverses. Jeter des fleurs sur une tombe n'est qu'un devoir pieux, elles n'y prennent pas racine. Jeter des fleurs sur une politique est beaucoup moins insignifiant; dépasser quotidiennement, systématiquement, en contre-vérités sans mesure, l'hommage que la courtoisie et le respect ont coutume d'accorder à la douleur, peut, à la

1. *Henri de France*, par H. de Pène, p. 562.

longue, faire naître un danger grand ou petit, selon l'occasion. Nous commençons à nous en apercevoir aujourd'hui. Dieu veuille que nous ne nous en apercevions pas trop tard demain !

M. l'abbé Lagrange a usé de beaucoup de prudence à cet égard. Les lecteurs perdent certainement quelques pages curieuses, M. Lagrange y gagnera beaucoup en tranquillité et dans l'intérêt de son livre. Ce n'est pas à lui qu'il appartenait de faire entendre un langage révélateur qui, depuis un an, ne s'est encore trouvé sous la plume de personne. Tôt ou tard l'histoire reprendra ses franchises, mais ce n'est pas à l'occasion de l'évêque d'Orléans que M. Lagrange devait faire parler cette histoire encore muette et au repos. On traite durement en ce temps-ci ceux qui veulent dire la vérité trop vite ou en trop grande quantité à la fois. M. l'abbé Lagrange s'en est souvenu tout le long de ses trois volumes, et nous l'en félicitons.

En serrant les questions de près, dans l'ordre religieux et dans l'ordre politique, on blesse certainement ses adversaires, mais on heurte quelquefois aussi d'anciens amis. J'éprouverais du moindre dissentiment, en pareil cas, un vif déplaisir. Cependant mon amour de la sincérité politique passerait avant ce déplaisir lui-même. Des hommes auxquels je suis profondément attaché pensent, ils ne me l'ont pas dissimulé, que l'école en question n'a plus en France assez de crédit pour que des esprits sérieux s'en occupent. C'est précisément cette conviction trop optimiste ou trop dédaigneuse que je ne puis venir à bout de par-

tager. Assurément, cette école a perdu beaucoup de prestige, néanmoins elle garde encore assez d'adhérents pour faire quelques illusions et beaucoup de mal. Elle garde encore, dans certains départements et dans certaines portions du jeune clergé, une influence qui se traduit en déclamations et en actes quelquefois très regrettables. Jamais, en politique, il ne sortira directement de là un événement complet, mais il peut en sortir et il en est sorti des échecs sensibles. Je connais un département où on est fier de posséder quatre députés conservateurs sur sept; sans l'attitude de quelques dissidents, sans leurs choix antipathiques au pays, sans leur abstention, sans les fautes qu'ils commettent et sans les fautes qu'ils font partager, on n'en posséderait pas quatre seulement, mais sept sur sept, et ce fait, en plus ou moins grande proportion, doit se reproduire ailleurs. L'homme ne changeant pas de nature en changeant de place, ce qui se passe dans un département que je connais doit, en plus ou moins grande proportion, se passer aussi dans les départements que je ne connais pas. Un grain de sable est le type de ce qu'il y a de plus infime en ce monde; cependant Pascal n'a pas craint de désigner un grain de sable comme la cause déterminante d'un grave événement. Mépriser le grain de sable n'est pas méconnaître seulement l'histoire d'Angleterre, c'est méconnaître surtout l'histoire de France. Pour combien l'émigration d'une très petite portion de la nation, en 89, a-t-elle contribué au supplice de Louis XVI en 93? Sous la Restauration, c'est un petit groupe d'électeurs qui fit prévaloir, dans les élections de Gre-

noble, Grégoire le régicide contre un ami du duc de Richelieu, et cette élection joua un grand rôle dans le règne de Louis XVIII. En 1829, c'est un petit groupe aussi qui, par le seul fait de son abstention, mit M. de Martignac en minorité dans la Chambre des députés et, en appelant M. de Polignac au ministère, perdit le roi Charles X et, en même temps que lui, la monarchie. En 1875, ce ne sont plus les mêmes hommes, mais ce sont les mêmes arguments qui présidèrent à l'élection des sénateurs inamovibles. C'est encore huit ou dix voix seulement, les unes honteuses d'elles-mêmes, les autres cyniques, qui ont créé la situation sous laquelle gémit aujourd'hui la nation presque tout entière, et ce sont toujours les mêmes conseils qui, trop écoutés de M. le comte de Chambord, l'ont condamné à repousser deux fois la couronne et à mourir dans l'exil à l'âge de soixante-deux ans. J'ose donc considérer comme très imprudente, dans tous les partis, chez les républicains comme chez les royalistes, la croyance trop prompte ou trop facile aux quantités négligeables. M. de Maistre disait que le bien ne fait pas de bruit; il n'a jamais dit que le bruit ne faisait pas de mal, et assurément ce n'est ni l'art ni la volonté de faire du bruit qui manquent aux hommes dont il s'agit.

Qu'ils se taisent un instant sur l'évêque d'Orléans et sur l'abbé Lagrange, qu'ils se taisent par impuissance ou par une secrète influence, je ne l'examinerai pas et je ne m'abuse pas là-dessus. Ils ne sont convertis ni dans leur esprit ni dans leur cœur, et ils tiennent à ne point nous en laisser douter. Ils font aujour-

d'hui autre chose qu'hier, mais ils ne font pas mieux. Ils lâchent l'évêque d'Orléans pour un instant, soit, mais ils n'abandonnent aucune de leurs imprécations contre la société moderne et, malheureusement pour notre pays, tout est là. Ils continuent à dire : « Tout, excepté les orléanistes », et le pays dit plus que jamais : « Tout, excepté un nouvel essai de l'ancien régime ou une contre-façon quelconque de la théocratie. » Qui nous fera sortir de là? En ce moment, nos adversaires se jettent sur le ministère Malou, en Belgique ; en France, sur M. le comte de Paris, au profit de leur « monarchie chrétienne ». Qu'entendent-ils par la monarchie chrétienne, à quoi prétendent-ils? Nul ne le sait et peut-être ne le savent-ils pas bien eux-mêmes. Ils ont fait échouer le ministère Malou, il y a six ou sept ans; ils voudraient bien recommencer. La récente idée de transformer à Bruxelles une procession de la Fête-Dieu en manifestation politique, avec torches et flambeaux, montre qu'ils sont aussi incapables de comprendre un succès qu'un revers. Ils auraient jeté gaiement leur parti dans les plus déplorables conflits si, grâce à Dieu, Léon XIII et l'archevêque de Malines n'avaient mis promptement le pied sur une mèche qui commençait à fumer trop près d'un baril de dynamite.

Quant à leur conduite à l'égard du comte de Paris, elle paraît inspirée par un invincible et malfaisant instinct, par le besoin de chercher la division pour le bonheur platonique de la division. Ils réjouissent fort les républicains, ils ne contristent pas les bonapartistes, et si le prince Napoléon triomphait dans

ce gâchis, quelques-uns d'entre eux n'en seraient pas désolés. La haine est peut-être chez plusieurs le seul sentiment qui soit bien défini et bien sincère. De ce côté-là, ils n'ont jamais eu ni un oubli ni une distraction. Ils disent volontiers que c'est nous qui avons changé et non pas eux. Ils affirment sans cesse que nous refusions obéissance à toutes les instructions de M. le comte de Chambord. Rien n'est moins exact; nous refusions obéissance aux instructions qui blessaient directement notre conscience ou qui étaient absolument inexécutables, comme celles qui, à la veille d'élections dont dépendaient les intérêts les plus sacrés du pays, disaient tantôt : *Abstention;* tantôt : *Plus d'union conservatrice!* Ce sont nos adversaires qui nous faisaient un grand crime, il y a peu d'années, de cette résistance limitée et motivée ; ce sont eux qui prêchaient et qui voulaient imposer l'obéissance passive et qui aujourd'hui ne parlent plus que de limites, de restrictions et de conditions. Je tombe bien volontiers d'accord avec mes amis que de telles contradictions dans un si court espace de temps, que tout ce bruit et tout ce manège enfantins n'ont aucune valeur morale. Je tombe bien volontiers d'accord que les colloques et les circulaires en faveur de la monarchie chrétienne, sans aucun modèle dans le passé, sans aucune définition dans le présent, sont absolument ridicules. Mais que tout ce qui est ridicule soit par cela même inoffensif, voilà ce que je ne puis admettre. En France, le ridicule tue, disait-on autrefois; aujourd'hui, c'est différent; beaucoup de gens en vivent largement et fructueusement. Le mot est encore vrai

pour l'élite des esprits délicats et distingués; il n'est nullement vrai pour tout le monde. Il est vrai pour quelques salons de Paris, il ne l'est pas pour certains comités et certains conciliabules de département.

J'ai fini. Habitué dès longtemps à garder le silence, je ne l'aurais jamais rompu par un vain désir de contention, mais il m'a paru que cette indifférence commode irait jusqu'à l'excès, si elle me laissait désintéressé de la gloire d'un si vénérable ami. Je n'ai pu me faire cette violence. Devant tant d'injures, je n'ai pu refuser à l'historien ma reconnaissance, à son héros, le témoignage d'un dernier survivant parmi ses vieux compagnons d'armes. J'ai voulu encore une fois, avant de mourir à mon tour, embrasser mes vieux autels, ceux de Berryer et du P. Lacordaire, de M. de Montalembert et de M. Cochin, les autels de l'honneur, de la justice et de la vérité.

L'heure où nous sommes me rendait ce mouvement plus impérieux encore. En face de tant de menaces et déjà de tant de ruines, un double et généreux effort est tenté à Rome et en France : à Rome où une politique de clairvoyance et d'apaisement essaye de rétablir l'harmonie entre l'Église et l'État, harmonie si douce à l'Église, si nécessaire à la société civile; en France, où le vrai patriotisme s'efforce de frayer les voies à une monarchie libératrice. Il n'est pas un catholique éclairé qui n'assiste, anxieux, à ce double effort; il n'est pas non plus un esprit juste qui s'abuse sur les difficultés de ces deux entreprises, pas un qui ne sente que la sagesse n'y est pas moins indispensable que la fermeté, et qui ne se fasse

devoir, dans la mesure où il le peut, d'étudier obstacles pour aider à les vaincre. En y réfléchis-ıt moi-même, j'ai senti se ranimer une conviction jà ancienne ; j'ai senti que l'obstacle le plus invin-ble à la réalisation de nos vœux ne vient pas unique-ent de nos ennemis, même les plus redoutables, vient aussi de ceux qu'on nous propose pour al-s, obstacle qui deviendra bientôt insurmontable, si alliés s'obstinent, bon gré mal gré, dans les idées clusives dont ils se glorifient aujourd'hui. Oui, un stacle insurmontable est là, dans ces anathèmes essants qui s'adressent à l'Europe entière aussi n qu'à la France, dans cette aveugle apologie du spotisme sans frein qui serait bientôt notre partage, , si le régime parlementaire était détruit selon leur , il ne nous resterait plus que le régime turc pur simple, puisque les contrepoids à l'autorité du sou-ain, admis par l'ancien régime lui-même, n'exis-ıt plus et ne peuvent pas ressusciter. Où retrouver ormais les trois ordres, les parlements, les charges ctives ou héréditaires, le droit de remontrance ınt l'enregistrement des édits royaux? J'en suis donc ıvaincu et je sens que je le serai jusqu'à mon der-r soupir : l'obstacle invincible pour les catho-ues et pour les conservateurs, la cause, pour eux, ne lamentable impopularité est là. Tant qu'on ırra nous croire solidaires de thèses ou plutôt de eries insensées, nos efforts religieux et politiques neureront stériles. La grande majorité des esprits France et en Europe, même des esprits que la per-ution inclinerait vers nous, demeurera défiante,

hostile, absolument irréconciliable avec un idéal dont la France garde et gardera l'horreur au prix de n'importe quelle épreuve. La Terreur n'a pas ramené Louis XVIII. La Commune ne ramènera ce pays-ci ni à Léon XIII ni au comte de Paris, tant qu'on supposera derrière eux de telles arrière-pensées.

Notre devoir le plus pressant, à mon sens, n'est donc pas de cacher ou de redouter certaines séparations; notre devoir le plus pressant est de nous dégager de toute fausse solidarité par la netteté de notre langage. Que chacun professe ses opinions comme il l'entend, rien n'est plus simple, mais que ce ne soit plus que des opinions personnelles; que nos contradicteurs n'entraînent plus dans leur témérité que les téméraires qui en comprennent bien la conséquence et l'acceptent. Que les hommes sans autorité dans l'Église, le plus souvent sans compétence théologique, n'affectent plus de parler en docteurs infaillibles; qu'ils ne tranchent plus d'une façon absolue les questions les plus complexes et les plus délicates; qu'ils daignent s'abaisser à discuter comme de simples mortels; qu'ils cessent de dogmatiser, d'anathématiser, d'excommunier non seulement leurs frères, mais au besoin leurs pasteurs; que tout ce qui est en dissonance avec leur pensée tyrannique ne devienne plus, *ipso facto*, hérétique ou suspect d'hérésie; qu'en appuyant parfois leurs arguments sur des décisions et des définitions dont aucun catholique ne conteste l'autorité, ils ne les accommodent plus arrogamment à leurs préjugés et à leurs rancunes; qu'ils prennent la peine de définir l'erreur au lieu de lui prêter, au hasard, des noms

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02613 3614